DÉVELOPPEMENTS URBAINS

LA MANIFESTATION DE LA PUISSANCE PUBLIQUE



ORIGINES ET DÉVELOPPEMENTS D'UNE CITÉ MÉDIÉVALE

CHÂTEAU-THIERRY

DÉVELOPPEMENTS URBAINS
LA MANIFESTATION DE LA PUISSANCE PUBLIQUE
XII^e - XVI^e SIÈCLE

L'importance du phénomène castral urbain est immédiatement perçue comme une question majeure et déterminante dans la genèse et le développement de la ville de Château-Thierry. Sa mise en place découle de celle du château lignager. La naissance de ce bourg se situe entre le x^e et xii^e siècle, à une époque où la documentation reste lacunaire, tant en pièces écrites qu'en données archéologiques. L'élément majeur de la définition urbaine demeure dans ce contexte l'enceinte qui délimite la ville. C'est aussi ce point qui est le mieux documenté par l'archéologie. Il représente une partie importante de notre analyse. D'autres expressions de cette progression de la ville entre le xii^e siècle et le xiii^e siècle, apparaissent dans la documentation laconique écrite. Les enceintes sont l'œuvre de l'autorité politique comtale. Mais encore une fois, il nous faut souligner l'aridité des sources écrites sur ce point. La création, le contrôle et la maîtrise des organes économiques constituent un deuxième axe important de cette manifestation de la puissance publique à partir du xii^e siècle. Le premier des éléments structurants que les textes font apparaître intimement lié au développement du bourg fortifié est le contrôle de la limite naturelle que constitue la rivière. La maîtrise et le contrôle s'exercent principalement sur l'aménagement de son franchissement et la création du pont. Ce point de passage obligé et protégé est implanté par le pouvoir comtal. Il pose la question de la création d'un port. La source de revenus des péages que génère l'établissement de cette structure marque encore son importance. L'équipement de la seigneurie banale s'exprime aussi par les créations de moulins sur la Marne en relation étroite avec le bourg. La documentation archéologique sur les premiers temps de leur aménagement reste à établir. L'analyse des sources écrites et iconographiques tardives permet cependant d'émettre quelques hypothèses sur leur développement. Elle donne surtout une localisation topographique précise pour la compréhension du processus de développement urbain.

Un dernier aspect que nous aborderons dans cette partie est le développement de l'économie de l'agglomération : marché et foire sont implantés à l'extérieur de l'enceinte. L'examen du marché et de sa création dans le quartier de Saint-Crépin offre la possibilité d'entrevoir d'autres acteurs importants associés à l'autorité publique comtale et royale dans ce développement urbain, celui décisif de la puissante abbaye de Chézy en relation avec une communauté marchande. L'apparition et le développement de ces deux entités dans la vie urbaine donnent un nouvel éclairage à ce processus d'urbanisation et relativisent le jugement qui consisterait à ne voir comme seule origine de cette structuration que l'œuvre du prince qui les gouverne.



Fig. 197 – Château-Thierry. Vue aérienne du bourg sur la rive droite de la Marne avec le pont et tracé de l'enceinte *(cl. François Blary).*

DÉVELOPPEMENT DE LA FORTIFICATION URBAINE - XIIe – XVIe SIÈCLES : INVENTAIRE ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTI DES FORTIFICATIONS URBAINES

SOURCES

Sources écrites médiévales (XIIe - XIVe siècle)

Pour le château, les pièces comptables connues - notamment dans la collection Joursenvault de Château-Thierry (217) - donnent de précieux éléments sur l'évolution de la fortification castrale. Force est de constater, *a contrario* que les sources médiévales sont très limitées en ce qui concerne l'enceinte du bourg. Deux ou trois inventaires des domaines comtaux (Longnon, Tome II, 1894) sous Thibaud II ou pour le douaire de Jeanne d'Evreux nous apprennent le nombre et le nom des portes au XIIe et au XIVe siècle. Leur nombre passe de trois à quatre. Quelques comptes du XIVe siècle concernant l'entretien des moulins installés sur la rivière de Marne et jouxtant l'enceinte face à la poterne de la rue du Pont (rue des Moulins devenue à partir du XVIe siècle, rue du Grenier à sel et rebaptisée actuellement rue Lefèvre-Maugras, du nom d'un bienfaiteur de la ville) peuvent renseigner indirectement sur l'enceinte ou encore sur les portes de Beauvais, Saint-Pierre (ou de la Barre), Saint-Jacques, du Pont et Saint-Crépin.

Sources écrites tardives (XVIIe - XIXe siècle)

L'inventaire, dressé à la demande de Louis XIV, de l'état des défenses de ses bonnes villes au nombre desquelles heureusement Château-Thierry peut être comptée (voir pièce justificative n° 53, *infra*), s'avère très précieux pour évaluer les modifications apportées à partir du XVIIe siècle. Les autres pièces concernent essentiellement la phase de démantèlement des tours et de l'arasement de portions entières de ces enceintes à partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle et ce jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Mais il est important de remarquer qu'avec ces seules sources, il serait pratiquement impossible de comprendre l'évolution de la fortification du bourg.

Iconographie

Les documents iconographiques se rapportant à la fortification du bourg sont principalement constitués de vues cavalières de la ville au XVIIe siècle, des plans d'aménagement d'infrastructures routières comme ceux des routes royales de Daniel-Charles Trudaine (1703-1769), directeur des ponts et chaussées, conseiller d'état ordinaire et au conseil royal, intendant des finances de Louis XV ou de navigation sur la Marne au XVIIIe siècle et de plans d'aménagements ponctuels au XIXe siècle (construction d'un nouvel hôpital en 1876 par Eugène Rouyer). Il faut noter que seule la partie sud disparue sur la Marne est relativement bien illustrée. La porte de Beauvais et les tours voisines au nord-ouest de l'enceinte, également rasées à la fin du XVIIIe siècle, sont absentes de notre dossier iconographique. Quelques travaux de deux grands érudits locaux atténuent un peu cette carence. Tout d'abord les aquarelles de François-Ferdinand Lecart (Lecart 1828-1870) reproduisant des documents disparus ou pris sur le vif permettent dans certains cas de compléter nos observations de terrain. Le travail pionnier de Georges Pommier sur les enceintes (Pommier, 1920, p. 11-32) donne des indices intéressants permettant de restituer les parties disparues ou actuellement illisibles. En dernier lieu, les cartes postales de la fin du XIXe siècle ou du début XXe siècle (218), ont parfois permis de mieux appréhender certains éléments architecturaux de ces lignes défensives aujourd'hui dénaturées.

Analyse archéologique du bâti

Les parties d'enceinte encore apparentes dans le paysage urbain de Château-Thierry font l'objet de notices détaillées. Pour celles qui ont complètement disparu, nous essayons de cerner leurs caractéristiques essentiellement par la documentation iconographique. Les quelques sources écrites disponibles sont malheureusement très tardives et souvent peu explicites.

Premières observations et constat d'ordre général sur l'enceinte

L'inventaire a été réalisé d'une manière discontinue entre 1993 et 1997. Il a permis de dénombrer et d'étudier concrètement les structures encore en élévation complète ou partielle :

- une porte urbaine sur les quatre connues ;
- deux poternes sur les cinq découvertes ;
- sept tours de flanquement ou d'angle sur les quatorze recensées ;
- les levées de terre adossées à l'intérieur des remparts ;
- les fossés extérieurs attenants.

Les plus anciens éléments de l'enceinte sont datables du XIIIe siècle mais ont subi de constantes réparations ou apports jusqu'au XVIIe siècle, en particulier pour les adapter aux armes à feu.

L'enceinte fortifiée représentait, avant sa désaffection et sa ruine, un périmètre de 1300 m,

217 - Voir CD-ROM, pièces justificatives, Château, Comptes de constructions, pièces n°12 à 34 ; Inventaire analytique de la collection Joursenvault de Château-Thierry.

218 - En particulier trois collections privées locales de MM. Jean-Claude Blandin, Pierre Lemret et Yves Pichard que nous tenons à remercier pour leur patience et leur gentillesse à notre égard.

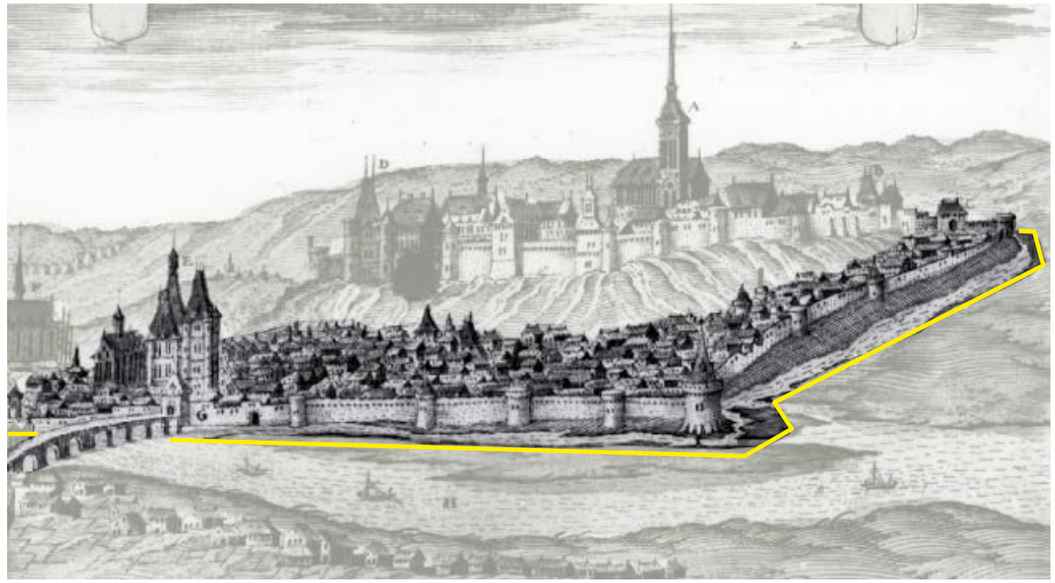


Fig. 198 – Vue de l'enceinte urbaine de Château-Thierry, gravure de Christian Chastillon (1672). Mise en évidence des parties visibles, sud et est *(BnF, Est., M 73 531).*

non compris la section occupée par la muraille du château. L'enceinte épouse la très forte déclivité du terrain comprise entre le château et la rivière soit 40 m de dénivellation (de 100 m NGF à la base de la tour de la poudrière à 62 m NGF au pied de la tour de l'Hôpital). L'essentiel de l'enceinte conservée se situe sur les fronts nord-est et est. Une partie occidentale subsiste néanmoins à partir de la tour 17b sur une centaine de mètres et de part et d'autre de la tour 21b à l'arrière de la maison natale de Jean de La Fontaine. Les autres parties ont toutes été arasées.

La répartition des tours qui rythment l'enceinte est assez irrégulière à l'image de son tracé. Le positionnement des relevés effectués par trilatération (219) a été complété par des vérifications ponctuelles à l'aide de moyens optiques (théodolite). La confrontation des relevés topographiques précis de terrain avec les tracés des enceintes figurant sur les plans routiers ou de navigation du XVIIIe siècle permet de restituer la majeure partie de l'enceinte avant les grands démantèlements intervenus à partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Seule subsiste aujourd'hui la porte Saint-Pierre, appelée aussi porte de la Barre. La porte Saint-Jacques est démolie dès 1769 lors de la reconstruction du pont, celle de Saint-Crépin disparaît en 1794 et celle de Beauvais en 1799. À ces quatre portes principales, nous devons ajouter les traces souvent très ruinées de cinq poternes aménagées au milieu de certaines courtines. Il demeure également sept tours de flanquement ou d'angle de l'enceinte, qui devait en comporter vingt-cinq, dans des états de conservation très variables. Trois ont disparu entre 1760 et 1799. Deux autres furent encore détruites dans les années 1870 lors de l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu. Les tours des enceintes sont désaffectées au XVIIIe siècle et certaines réaménagées en habitat ou annexes. Les anciens remparts sont concédés à des particuliers dès 1787.

Grâce à deux inventaires que nous avons réalisés, il est possible de mettre en évidence les éléments d'une ligne défensive du bourg antérieure à celle présentée ici. Deux tours ont été observées à l'intérieur du périmètre urbain actuel : une en élévation, transformée en cage d'escalier de maison, l'autre sous forme de fondations à l'intérieur d'un réseau de caves. Nous les présentons dans cette partie d'une manière succincte. Pour une approche plus fine des contextes de ces structures le lecteur se reportera aux notices concernant la maison des 2, 4, 6 de la rue Jean de La Fontaine montrant encore en élévation une tour et les salles basses du 14 de la rue Jean de La Fontaine révélant le massif de fondation d'une deuxième tour. Toutes deux datent vraisemblablement du XIIe siècle.

Le mode de dénombrement des tours (fig. 199)

Par commodité pour dresser notre inventaire analytique, nous avons opté ici pour une numérotation de l'ensemble des tours intégrant dans notre décompte les tours des portes urbaines. Nous avons adjoint à chaque numéro la lettre b minuscule, pour

219 - Appelée communément de manière impropre triangulation (Saint Aubin, 1992, p. 65-66).

bien distinguer celui-ci, notamment sur les documents iconographiques, des tours de l'enceinte du château que nous venons de voir. Au total nous dénombrons vingt-cinq tours reliées entre elles par les lignes de courtines.

La numérotation commence arbitrairement par la tour dont la courtine se raccorde à l'enceinte castrale au nord-est, poursuivant le décompte dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à celle où la courtine se raccordait à l'enceinte du château au nord-ouest. Nous obtenons donc un ensemble de numéros d'inventaire allant de 1b à 25b. Les portes regroupent deux tours systématiquement. La porte Saint-Pierre comporte donc les numéros 2b et 3b. Les courtines sont référencées selon le même système : « courtine 5b/6b » correspond à la portion d'enceinte comprise entre les tours 5b et 6b. La lettre P majuscule précédant un chiffre correspond aux poternes découvertes lors de cet inventaire. L'ordre de présentation des notices respecte celui du recensement à savoir :

- tour 1b, tour de la Poudrière ;
- porte Saint-Pierre ou de la Barre (tours 2b et 3b) ;
- tour 4b, tour Jourdain ;
- poterne P1 (courtine 4b/5b) murée, ancienne ruelle du Cadran (?) ;
- tour 5b, tour de la Gippesière dite actuellement tour Minard ;
- tour 6b, tour de la Ferté dite actuellement tour Henriet ;
- poterne P2 (courtine 6b/7b) de la rue de Büe, en partie disparue au début du XVIIIe siècle ;
- tour 7b, tour de l'Hôpital ou des Sœurs ;
- tours 8b et 9b, disparues en 1876 ;
- tours 10b, disparue en 1760 ;
- poterne P3 (courtine 11b/13b) et P3' (courtine 11b/12b) ancienne rue du Haha ;
- tours11b et 12b, disparues en 1753 ;
- porte Saint-Jacques (tours 13b et 14b), disparue en 1769 ;
- tour 15b, tour de la Prison, disparue avant 1769 ;
- tour 16b, tour Bannière ;
- poterne P4 (courtine 16b/17b) ancienne rue des Moulins, disparue en 1769 ;
- tour 17b. tour Gabiot arasée au XVIIIe siècle ;
- poterne P5 (courtine 17b/18b) murée, ancienne rue de la Lanterne ;
- porte Saint-Crépin ou de la Prison (tour 18b et 19b) disparue en 1799 ;
- tour 20b arasée en 1765 ;
- tour 21b disparue en 1799 ;
- tour 22b disparue en 1799 ;
- porte de Beauvais (tours 23b et 24b) disparue en 1799 ;
- tour 25b disparue également en 1799.

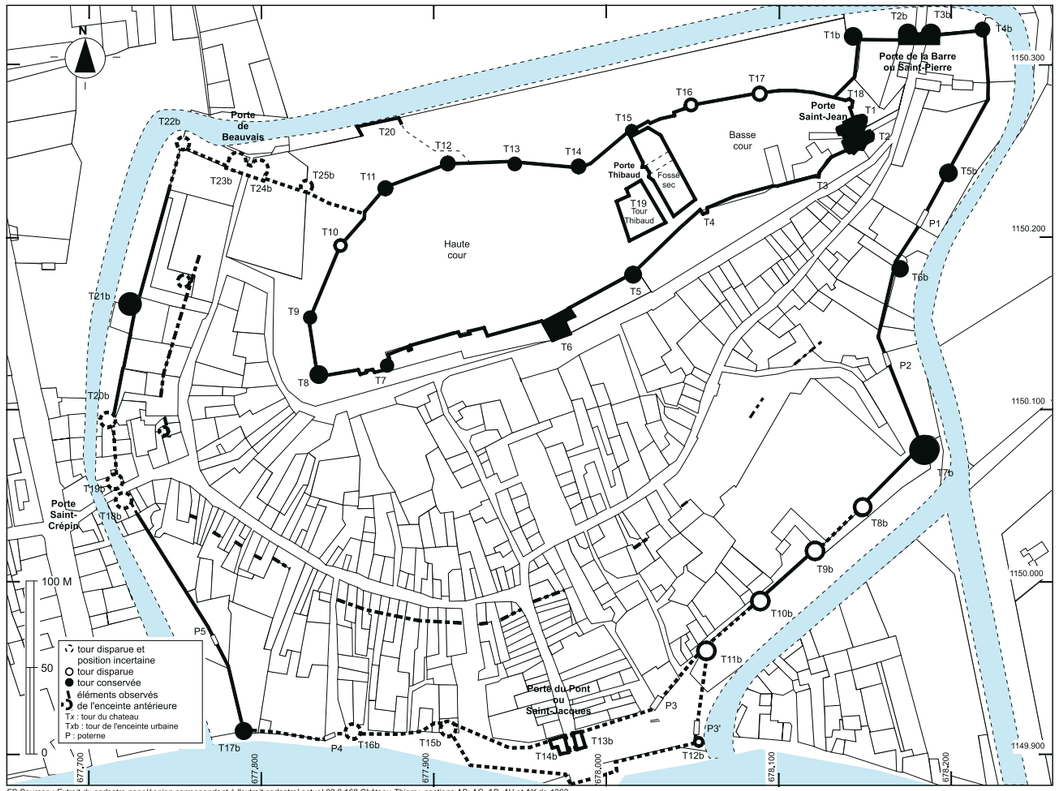
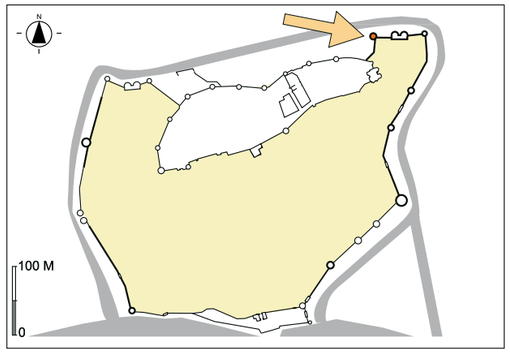


Fig. 199 – Château-Thierry. Carte de localisation et d'identification des structures appartenant aux enceintes castrale et urbaine reportées sur le parcellaire napoléonien *(dessin François Blary)*.



TOUR 1b DITE DE LA POUDRIÈRE

Identification

Adresse actuelle : Place du Cour Renan, accessible par la rue du Château.
Parcelle cadastrale : AD 226
Propriétaire actuel : Ville de Château-Thierry
Usage actuel : la tour est abandonnée en attente d'une restauration par les services concernés.
Protection particulière : classée Monument historique par arrêté du 7 décembre 1886.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n°1919. La tour n'est pas dessinée sur le plan (!)

Description (fig. 200, 202 et 203)

La tour de la Poudrière tient son nom d'un dépôt de poudre construit en 1814 à peu de distance à l'ouest de celle-ci par la compagnie du génie cantonnée sur le château et chargée de le remettre en état de défense (220).

La tour est de plan circulaire au 4/5e saillant des courtines qu'elle est chargée de défendre. Elle a subi un grand nombre de vicissitudes comme en témoignent les tirs de mitraille qui grêlent une partie de ses parements. La base de la tour est réalisée en assises régulières de carreaux de grès de Beauchamp. L'élévation, très nettement reprise ultérieurement en parement de moyen appareil régulier en calcaire, est arasée à environ 6,30 m de hauteur par rapport au sol extérieur. À l'intérieur, l'enceinte a été remblayée jusqu'à l'arase de la tour.

D'un diamètre de 6 m, elle possédait une salle basse couverte d'une coupole aujourd'hui ruinée dont subsistent les départs de voûte en biseau encore visibles au sommet de l'arase. Cette salle est désormais entièrement remblayée.

Trois archères longues se distinguent nettement, bien que très retouchées. Deux battent le flanc de l'enceinte et la troisième fait face à la contrescarpe du

220 - Voir CD-ROM, pièces justificatives n° 43 au n° 45.



Fig. 200 – Tour 1b dite tour de la Poudrière et talus maçonné de la courtine 1b/2b, état actuel. *(cl. F. Blary)*.



Fig. 201 – Aquarelle représentant au premier plan la Poudrière et la tour (1b) ruinée à l'arrière-plan (Lecart, 1828-1870, t. 1, p. 119, *Médiathèque de Château-Thierry*).

fossé qui était encore visible au début du XXe siècle et ce jusqu'en 1927 (221). Le dessin de Lecart (fig. 201) ainsi que la carte postale du début du siècle (fig. 202) montrent très bien l'agencement initial des archères. Il s'agit d'archères de 2,30 m de haut dont la saignée extérieure était pourvue au centre d'une ouverture circulaire de 0,10 m de diamètre caractéristique de leur adaptation au premier usage d'armes à poudre défensives.

La courtine 1b/2b présente trois phases successives d'aménagement (222). Le mur droit, initialement paramenté de grès régulièrement assisé, se voit remblayé de terre côté intérieur, il est alors une première fois contrebuté à l'extérieur par un talus de terre damée et maçonné formant également l'escarpe du fossé de ceinturage (fig. 203). Plus tard une nouvelle campagne consiste à rehausser le talus maçonné et à rehausser la terrée déjà constituée. Le mur d'enceinte initial est ainsi noyé ou pour mieux dire « empâté » progressivement dans une gangue de terre et de maçonnerie biseautée qui recouvre une partie des parements de l'archère est de la tour.

Analyse architecturale et interprétation

Cette tour a fait l'objet depuis sa création de nombreux remaniements en rapport avec la défense du front nord-est et en liaison avec le passage d'entrée de la porte Saint-Pierre. La création de ce corps défensif se situe dans les premières décennies du XIIIe siècle. Les dimensions générales, la présence d'une coupole et de trois archères permettent, par comparaison avec les tours composant le groupe I du château, de la rattacher à la campagne de construction sous le pouvoir comtal de Thibaut IV entre 1220 et 1236.

À l'origine, cette tour était vraisemblablement à deux niveaux. Par une porte au rez-de-chaussée, on accédait à une salle sous coupole pourvue de trois archères. Il n'est malheureusement plus possible de décrire l'agencement des ouvertures de tir originelles. Comme nous allons le voir, elles ont fait l'objet de nombreux remaniements ultérieurs. L'aspect des bases indique, à n'en point douter, l'existence d'un fruit rogné lors des reprises successives de l'escarpe du fossé de ceinture défendant la porte Saint-Pierre. Nous ne pouvons rien dire sur l'agencement des couronnements disparus.

221 - La construction d'une maison à cette date devant la porte Saint-Pierre a révélé l'existence d'un mur de contrescarpe. Ce fait a été relaté par les membres de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Ce mur a été malheureusement ni photographié ni relevé précisément. Les parements ou leurs agencements n'ont fait l'objet d'aucune description.

222 - Nous avons suivi les travaux de restauration de cette courtine en 1993 et 1994 dirigés par M. Alain Gigot, architecte en chef des Monuments historiques à cette époque.

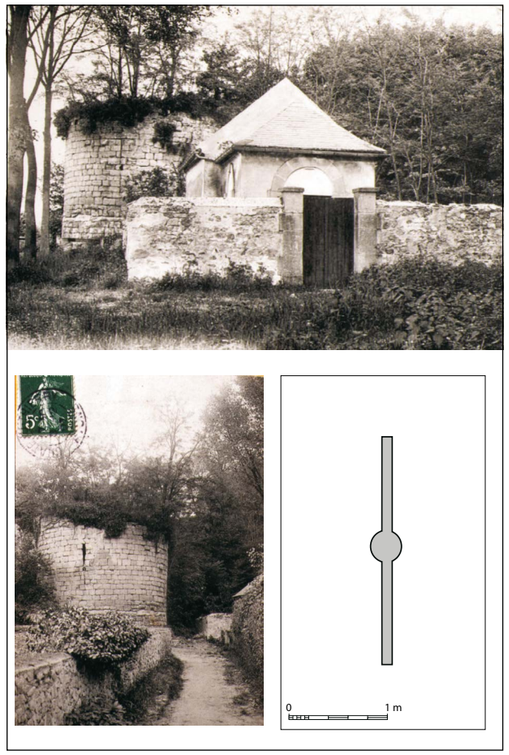


Fig. 202 – Haut : Carte postale antérieure à 1914, montrant la tour et la poudrière *(coll. privée)* ; bas gauche : autre carte *(coll. privée)* ; bas droite : forme de l'échancrure de tir, archère à canonnière centrale de la tour 1b *(dessin F. Blary)*.

La seconde phase d'aménagement a consisté à reprendre les parements extérieurs de cette tour en moyen appareil régulier de calcaire à *Ditrupa strangulata*. Ce calcaire est identique à celui utilisé pour habiller la porte Saint-Pierre voisine. À cause d'une très mauvaise restauration des archères, il est impossible actuellement de dire si leur forme est contemporaine de cet embellissement ou si, au contraire, elles ont fait l'objet d'une autre campagne de transformations. En observant attentivement les deux cartes postales du début du xxe siècle – antérieures à cette restauration sauvage – on voit qu'il n'existe en fait aucune rupture particulière dans l'organisation des parements de la tour et des archères parfaitement homogènes. La reprise des ouvertures de tir est donc contemporaine du remplacement du grès des parements par du calcaire. Ce type d'archère-canonnière apparaît souvent dans les représentations de siège à partir de la fin du XIVe siècle et surtout de la première moitié du XVe siècle (223). La restauration de cette

223 - Sur une représentation de scène du siège du château de Brest, dans les chroniques de Froissart, de la première moitié du XVe siècle, conservée à la BnF (ms. fr. 2615), les défenseurs tirent à l'arc et à l'arbalète mais aussi avec un bâton à feu au premier plan d'une tour pourvue d'archères-canonnières, identiques à celles de la tour de la Poudrière.



Fig. 203 – Enceinte urbaine, courtine 1b/2b, état actuel après restauration. Des traces d'aménagements du XIIIe au XVIe siècles sont conservées et visibles *(cl. F. Blary)*.

tour s'accompagne de la constitution d'une levée de terre à l'arrière des deux courtines l'encadrant et de l'aménagement de l'escarpe du fossé.

Cette grande reprise pourrait se situer sous l'apanage du duc Louis d'Orléans dont les nombreux comptes de construction concernant le château montrent clairement l'implication et la richesse dans l'œuvre de reconstruction. En l'absence de sources écrites directement explicites sur cette tour, cette campagne peut néanmoins être située après l'attaque de la ville menée par les Anglais en 1392, après la prise de possession du duché donné en apanage à Louis d'Orléans par son frère Charles VI, soit entre 1392 et sa mort survenue en 1407.

Une dernière phase d'aménagement est encore décelable sur la partie est de la tour en contact avec le talus maçonné de la courtine 1b/2b. Le premier talus maçonné est enseveli par la constitution d'un second plus massif, montant plus haut sur l'enceinte primitive et ne laissant plus apparaître qu'une sorte de parapet sommital dont l'arrière est à nouveau renforcé de terre. Il est probable que, dès cette époque, la tour est soit transformée en casemate accessible par une galerie couverte permettant de rejoindre la porte de la salle initiale du XIIIe siècle, soit remblayée pour assurer une meilleure résistance aux projectiles de l'artillerie à poudre d'un éventuel assaillant. Nous ne pouvons trancher. Sur les couronnements de l'enceinte, si l'on en croit les observations de Georges Pommier (Pommier, 1920, p. 21-22) pour la courtine voisine (courtine

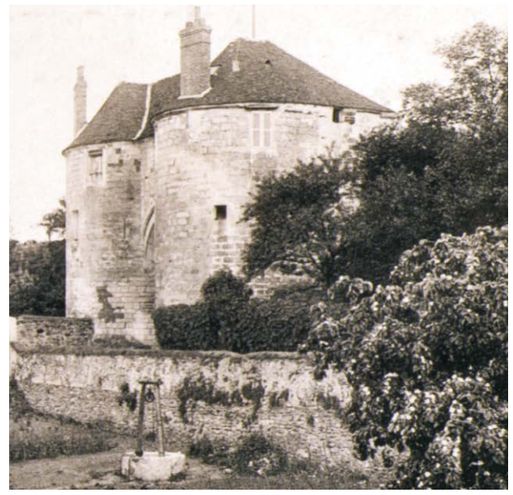
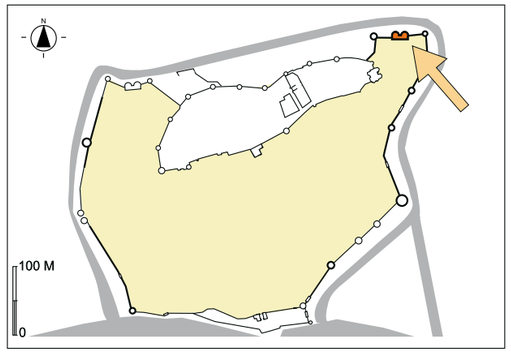


Fig. 204 – Carte postale antérieur à 1914, montrant le devant de la courtine 1b/2b avec les fossés non remblayés *(coll. privée)*.

3b/4b), des canonnières sont aménagées (224). Cette dernière phase de fortification de la défense, en ce point, date du XVIe siècle.

224 - Dans la partie haute du rempart proche de la tour Jourdain s'ouvrait encore une canonnière typique du XVIe siècle, désormais disparue, que Georges Pommier décrit ainsi : « Pareille, comme aspect, à un énorme trou de serrure, elle occupe le centre d'une dalle posée au nu extérieur du mur et se compose essentiellement, d'un orifice circulaire surmonté d'une mire ».



PORTE SAINT-PIERRE OU DE LA BARRE (TOURS 2b ET 3b)

Identification

Adresse actuelle : 37 et 74 rue du Château
Parcelle cadastrale : AD 224
Propriétaire actuel : Ville de Château-Thierry
Usage actuel : Jusqu'en 2005, centre d'accueil des jeunes stagiaires participant au chantier-école de l'Université de Paris I et désormais, lieu d'expositions temporaires.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n°1920.
Protection particulière : classée Monument historique par arrêté du 7 décembre 1886.

Description (fig. 205)

L'enceinte urbaine de Château-Thierry comptait quatre portes fortifiées dont, seule, subsiste la porte Saint-Pierre. Les textes la mentionnent indifféremment sous les noms de porte Saint-Pierre ou encore porte de la Barre.

Son aspect de passage voûté, encadré de deux tours circulaires vers l'extérieur, appuyé sur une façade plate côté ville, semble avoir été aussi celui de deux des trois autres portes de la ville : la porte Saint-Crépin à l'ouest et la porte de Beauvais au nord, démolies à la Révolution.

Le plan de ce splendide ouvrage forme deux tours en fer à cheval ceinturant à l'est et à l'ouest le passage d'entrée urbaine sur la rue du Château. Les salles circulaires du rez-de-chaussée des tours, accessibles par des portes ouvertes côté ville, étaient percées chacune de quatre archères défendant les abords de l'entrée. Elles étaient voûtées sur croisées d'ogives à six branches retombant sur des culots. Seuls ces derniers subsistent, des planchers ont remplacé les voûtes détruites dans le courant du XIXe siècle. Le corps de garde qui la surmonte a été converti en logement au XIXe siècle, puis en salles d'exposition : là aussi les voûtes d'ogives ont été détruites. Les murs des tours présentent, à





Fig. 205 – En haut, vue de la porte Saint-Pierre (tours 2b et 3b), côté extérieur et en bas, vue de la même porte *intra muros*, état actuel *(cl. F. Blary)*.

ce niveau, 2 m d'épaisseur. Au premier étage, les murs, moins épais, étaient également percés de trois archères par tour et de deux baies étroites, côté ville. L'emplacement qu'occupait la herse en position remontée est aujourd'hui fermé d'une cloison ajourée d'une petite ouverture ogivale (225), où a été posé, en 1989, un vitrail aux armes de la Ville.

Au-dessus de l'ogive de la porte, un blason sculpté aujourd'hui effacé passe pour avoir été celui du comte de Champagne. Cela n'est certainement pas exact puisqu'une archère a été dégagée lors des travaux de réhabilitation. L'embrasure de cette archère frontale est en partie masquée par la pierre portant ces armoiries bûchées.

Le deuxième étage communiquait par deux portes avec le chemin de ronde des remparts et

225 - Sur cette maçonnerie a été posée en 1929 par la municipalité, à la demande de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, une plaque qui commémore le passage par cette porte de Jeanne d'Arc en 1429. Accompagnée de Charles VII qu'elle venait de faire sacrer à Reims, la Pucelle trouve les portes de la Ville opportunément ouvertes par le sire de Châtillon, se repentant de son adhésion au parti Anglais.

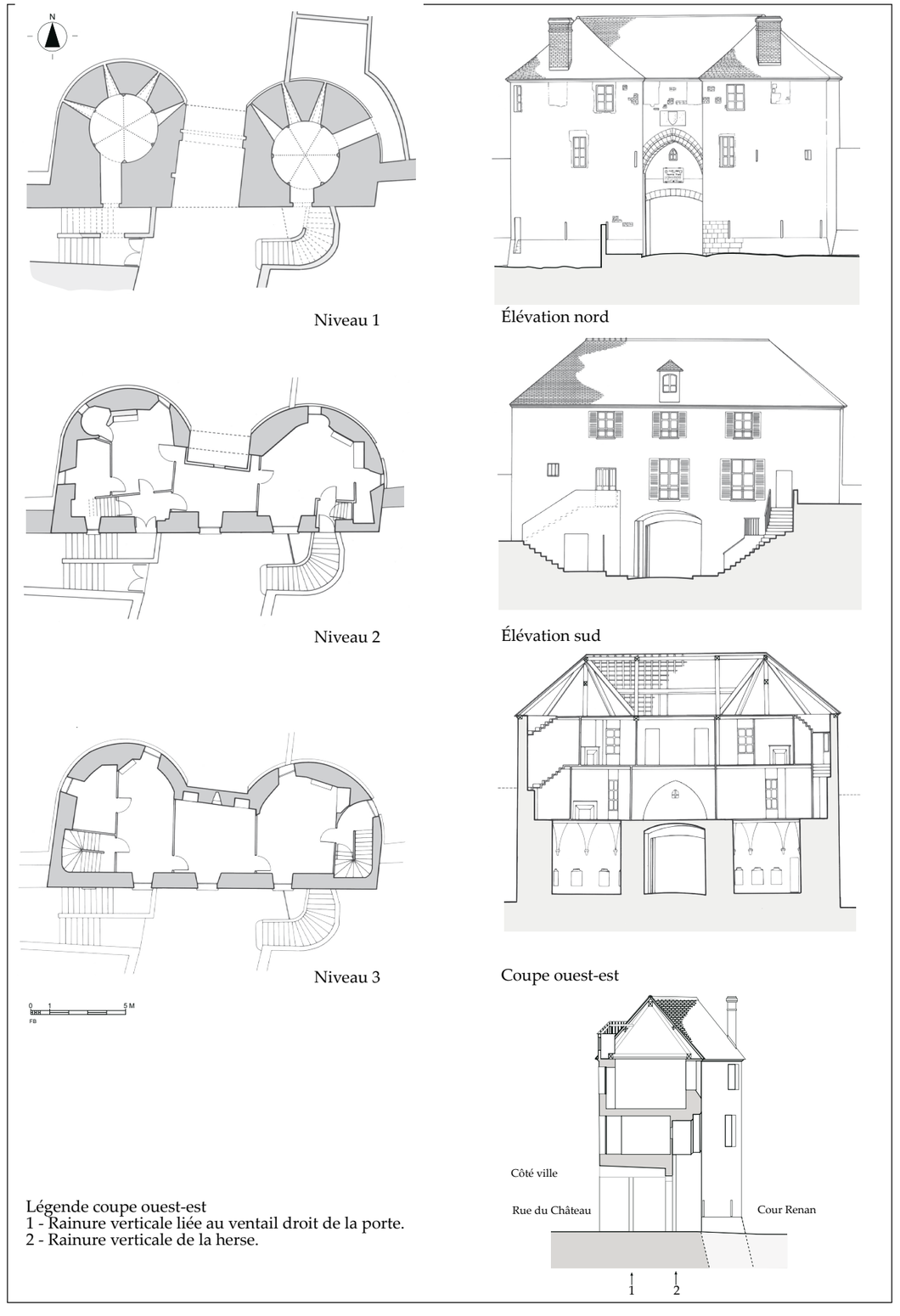


Fig. 206 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Pierre (tours 2b et 3b), *(dessins F. Blary)*.

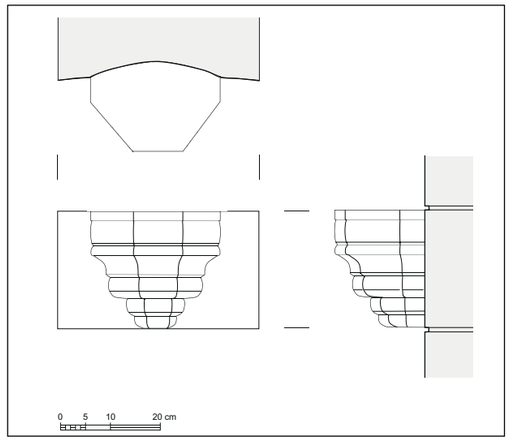


Fig. 207 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Pierre, intérieur de la tour 3b, niveau 1. Relevé d'un des culots de l'ancienne voûte d'ogives disparue *(dessin F. Blary)*.

était, comme lui, pourvu de créneaux. Le comble de l'étage, en charpente, s'il n'est pas d'origine, ne doit pas être très différent de ce qu'il était au XIVe siècle. Le toit à longs pans, à noue et conique a protégé de la destruction les créneaux couverts qui subsistent, plus ou moins murés, élargis en fenêtres ou transformés en cheminées.

La restauration de 1988 ne les a pas restitués, de même elle a conservé les conduits de cheminée et les fenêtres de la façade vers la ville, modifications des XVIIIe et XIXe siècles. En revanche, un escalier à vis reliant les étages dans le mur de la tour ouest a été reconstitué.

Les fouilles des sols des salles basses de la porte

Lors des travaux de réhabilitation, il a été procédé à la reconnaissance du sol avant aménagement (226). Après avoir déposé les tommettes du XIXe siècle qui recouvraient le sol des deux pièces, la fouille a fourni un certain nombre d'informations concernant l'occupation et le bâti avant la construction de cette porte. Il a paru judicieux de les adjoindre à cette notice d'analyse du bâti, car elles permettent de mieux comprendre l'émergence et l'évolution architecturale de ce type d'ouvrage de passage.

Les données de la fouille de la salle basse ouest (tour 2b, partie ouest de la porte)

Après avoir enlevé une couche importante constituée de pierres grossièrement équarries de matériaux mixtes (grès et surtout calcaire) correspondant au radier de fondation de la salle, est apparu un fossé antérieur à la construction de la porte actuelle, traversant la moitié nord-est / sud-ouest de l'espace fouillé.

Un sol d'occupation antérieur à ce fossé, constitué de fines couches d'apports successifs a été reconnu dans un deuxième temps. Les bords du creusement recoupent ce niveau d'occupation. À l'aide de deux fragments de cols de céramique retrouvés dans ces contextes et par comparaison avec ceux issus des fouilles stratigraphiques de la haute cour du Château (227), il semble que ce sol puisse être daté de la fin du Xe siècle ou du début du XIe siècle. Notons également qu'un maxillaire inférieur complet en connexion anatomique avec les premières vertèbres d'un cheval a également été retrouvé.

Les données de la fouille de la salle basse est (tour 3b, partie est de la porte)

À l'intérieur de cet espace, après avoir enlevé une partie du radier de fondation correspondant à la tour en élévation, la maçonnerie circulaire parementée de grès de Beauchamp d'une tour antérieure est apparue. Le centre de cette tour est excentré par rapport à celui de la tour actuelle. Son diamètre lui est d'ailleurs inférieur. Dans le peu de matériel issu du comblement d'abandon de cette première structure se trouve un fragment de bord en bandeau à gorge marquée d'une oule très représentée dans les contextes stratigraphiques de la fin du XIIe ou du début XIIIe siècle de la haute cour du château.

Interprétation de la première occupation du sol avant la porte Saint-Pierre actuelle

La lecture en plan en superposant les ouvrages reconnus en fouille dans l'emprise de la porte actuelle, permet d'interpréter l'occupation du sol avant sa construction.

La première occupation attestée se situe à la fin du Xe siècle ou au début du XIe siècle. Il est toutefois impossible d'en préciser la nature réelle. Tout au plus, pourrait-il s'agir d'une zone d'épandages, de rejets domestiques en liaison avec un habitat. Dans la première moitié du XIIe siècle, une tour appareillée en carreaux de grès régulièrement assisés est implantée en relation avec un fossé défensif et l'axe de circulation. Cet ensemble montre l'existence d'une porte et *de facto* d'une enceinte antérieure à celle connue, essentiellement édifiée au début du XIIIe siècle. Le passage est d'abord défendu par une simple tour. La découverte en ce lieu montre la pérennité de l'axe de circulation. Par conséquent, une partie du tracé de l'enceinte urbaine, du moins sur le front nord-est n'a pas fait l'objet d'une extension périmétrale comme il est habituel de le remarquer Les exemples des enceintes de Châlons-en-Champagne ou de Provins

226 - Fouilles de sondage, réalisées par l'UACT de Château-Thierry entre décembre 1987 et février 1988 (Blary, 1988).

227 - Il s'agit de bords d'oules de la fin du Xe siècle ou du début du XIe siècle.

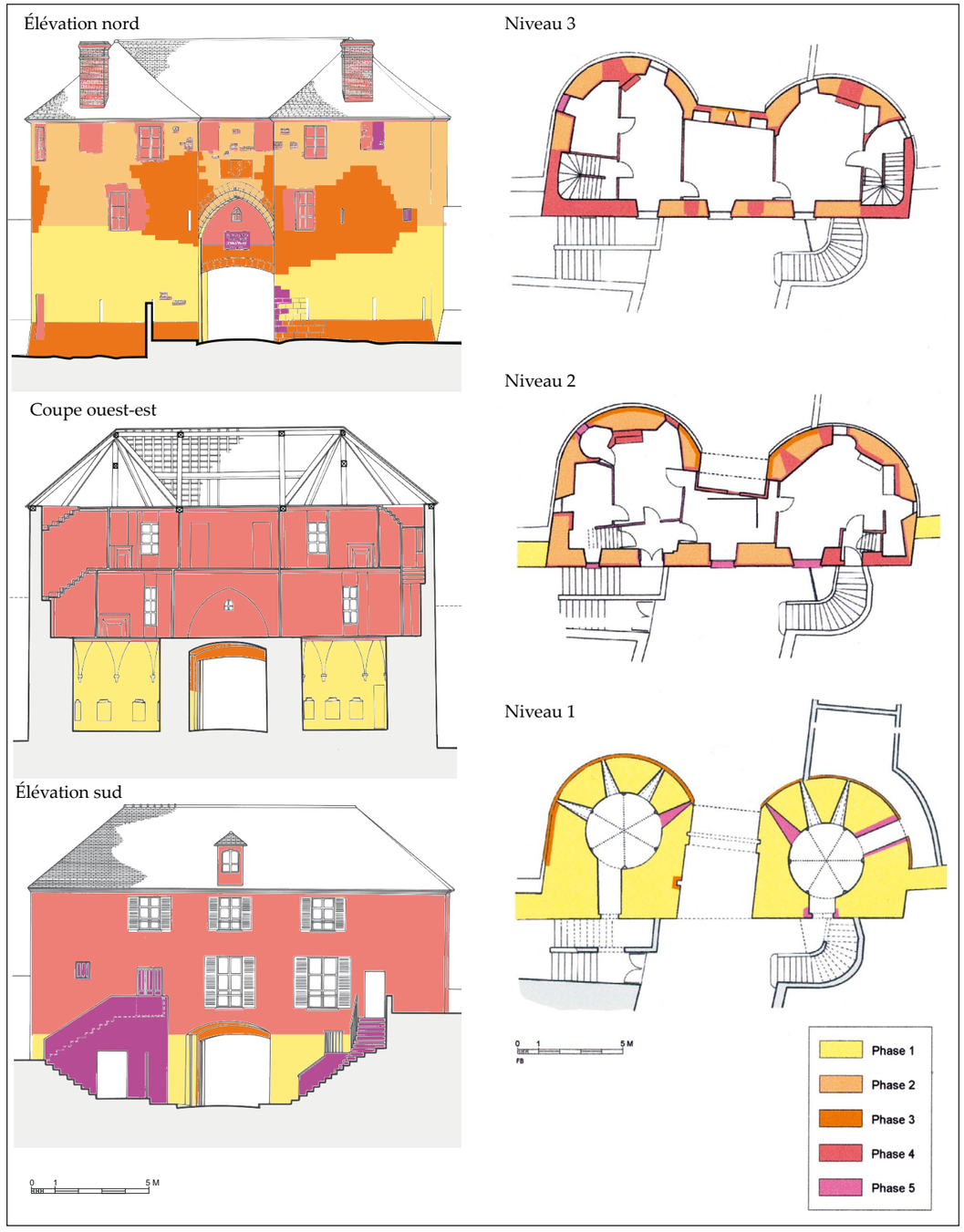


Fig. 208 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Pierre, analyse des parements et proposition de phasage. Phase 1 : années 1220-1230 ; phase 2 : seconde moitié du XIVe siècle; phase 3 : fin du XVe siècle ; phase 4 : deuxième moitié du XIXe siècle ; phase 5 : seconde moitié du XXe siècle *(dessin F. Blary)*.

montrent clairement ce principe d'extension parfois surdimensionnée, conséquence d'une prévision de croissance optimiste, fixée dans la première moitié du XIIIe siècle (pour Provins, Mesqui, 1979 ; pour Châlons, Ravaux, 1980, p. 24 et suivantes).

Analyse architecturale et interprétation (fig. 208)

La porte Saint-Pierre a été édifiée sur l'emplacement d'une porte plus ancienne. À l'origine, l'axe de circulation au franchissement de cette enceinte initiale



Fig. 209 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Pierre. Élévation nord, photographie du début du xx^e^ siècle montrant les nombreuses baies ouvertes dans les deux tours ceinturant le passage *(coll. privée)*.

était simplement défendu par une tour circulaire. La construction primitive arasée sert de point d'ancrage aux fondations de la nouvelle porte Saint-Pierre.

Pour entrer dans la ville, il fallait d'abord franchir le fossé par un pont, dont une partie au moins devait être en bois, démontable en cas de siège. Ce n'était cependant pas un pont-levis, ce système étant encore rare au xiii^e^ siècle. Ensuite, une herse dont on voit encore les rainures dans les murs du passage, coulissait entre la grande arcade ogivale et l'arc surbaissé, édifié en retrait. Enfin, une porte à deux vantaux fermait le passage au-delà de la herse (fig. 210).

La porte Saint-Pierre, porte nord-est de la ville, qui précède à peu de distance l'entrée du château, doit être datée, d'après les caractéristiques de son architecture, de la période où Thibaud IV reprenait en main le comté de Champagne, après la longue régence de sa mère Blanche, comtesse douairière. C'est, plus précisément, vers les années 1220-1230 que ce bel ouvrage défensif dut sortir de terre. Malgré les altérations depuis le xiii^e^ siècle - essentiellement le percement de fenêtres aux xviii^e^ et xix^e^ siècles - et dans la mesure où l'édifice a été couvert peu de temps après sa construction, les dispositions d'origine restent lisibles. De ce côté, les principaux remaniements extérieurs apparents sont les comblements du fossé, naguère franchi par un pont, où plongeaient les bases talutées des tours.

L'analyse des parements, de l'agencement de la façade nord et dans une moindre mesure de celui de la façade sud ainsi que des intérieurs montre plusieurs campagnes d'entretien et de reprises. L'observation de la nature des matériaux employés, principalement des calcaires à *Ditrupa strangulata* de diverses origines (228) mais aussi des grès de Beauchamp, des briques et du plâtre gros, fait apparaître cinq phases successives de travaux d'entretien ou d'aménagements.

Phase 1

Réalisée en calcaire extrait localement cette phase concerne essentiellement le premier niveau des deux tours, extérieur comme intérieur. Les culots de retombées des ogives de couvrement des deux salles basses appartiennent à cette phase. La modénature des culots, la forme des archères ou des portes de ces salles, couvertes de linteaux sur coussinets sont caractéristiques des premières décennies du xiii^e^ siècle soit environ 1220-1230.

228 - Observations réalisées avec le concours de Jean-Pierre Gély et de Jacqueline Lorentz, géologues. Pour le premier parement extrait d'une carrière de Château-Thierry appartenant actuellement à la société Covama – Champagne Pannier et le second pourrait venir de la carrière de Gandelu (commune du canton de Neuilly-Saint-Front, arrondissement de Château-Thierry) située à environ 22 km au nord-ouest (Blary, 2004).

Phase 2

Il est moins évident que les niveaux supérieurs et les parements du passage correspondent à la phase 1. En effet ils sont caractérisés par un changement d'approvisionnement de calcaires extrait dans la carrière de Gandelu aux confins des terres de la famille de Valois. Nous avons donc distingué les parties concernées dans une seconde phase. Comment interpréter cette dichotomie entre les deux niveaux ? S'agit-il d'une reprise à l'identique des parements altérés de la première campagne de construction ou bien indique-t-elle au contraire une modification de ce second niveau et dans ce cas pour quel usage ? Dans les deux cas l'approvisionnement ne peut intervenir qu'après le rattachement de la Champagne au domaine royal soit après 1285, qui comme les travaux de la Porte Saint-Jean du château emploient un calcaire de grande qualité. Si l'on admet que la porte a subi des dégâts dans ses parties hautes, nous serions tentés de considérer cette phase de reprises plus tardive dans le courant du xiv^e^ siècle. Les comptes de constructions de 1363-1364 du douaire de Jeanne d'Evreux mentionnent des travaux non loin de cette porte et sur le pont-levis du château. Il est vraisemblable que les créneaux de l'étage ainsi que la charpente et la couverture de tuile aient été repris à cette occasion (229) :

«…*A Remy le charpentier et à Guillot de Foulliez pour faire plusieurs ouvrages ad [...] environ la saint Mard, c'est assavoir refaire les garites et les alees de entour les cresniaux du chastel de Chastiau Thierry, les tournelles des hors les mentiaux des diz cresniaux pour le stringler et mestre à point par tout ou mestier estoit pour faire I huis et les butiaux d'icelui huis entre le pont levey et la porte devant la barre* …».

Ces comptes des années 1363 et 1364 font apparaître une quantité impressionnante de travaux de grande ampleur qui montrent à l'évidence un très fort investissement financier. Ces comptes révèlent plus l'entretien d'un propriétaire attentif que le souci de vraie création fortifiée, à l'exception des ouvrages avancés comme les fausses-braies, le pont-levis à flèches ou les terrées de renfort à l'arrière des enceintes. Une galerie couverte a d'ailleurs été ménagée à cette période le long de la courtine 3b/4b, l'entrée à l'arrière de la porte pour rejoindre sur le même plan l'intérieur de la salle basse de la tour 4b (voir notice suivante).

Phase 3

Cette phase correspond à la reprise de zones parementées de la face centrale de l'élévation nord, extérieure, de la porte, des talus maçonnés à large fruit à la base de l'ouvrage, de la voûte du passage ainsi que la pierre aux armoiries qui la dominent. Cette pierre au blason est en calcaire à lambourdes, de même nature que celui utilisé dans la reconstruction de l'église Saint-Crépin à partir de 1488. Ce calcaire est utilisé tardivement dans la construction civile, comme notamment les hôtels du bourg à partir de la deuxième moitié du xvi^e^ siècle (230).

Nous serions tentés de rapprocher cette phase des campagnes de construction conduites sous l'apanage d'Antoine le grand Bâtard de Bourgogne en relation avec les aménagements des remparts et de leur transformation en plate-forme d'artillerie. La prise de la ville par les armées anglaises et bourguignonnes du seigneur de Châtillon en 1421 a occasionné de nombreuses blessures aux enceintes urbaines. Par contre huit ans plus tard, soit en 1429 après le sacre de Charles VII, Jeanne d'Arc revenant de Reims libère la ville du joug anglais sans heurt.

Phase 4

Cette phase est caractérisée par l'emploi de grands badigeons de plâtre gros tant sur l'extérieur de la façade sud que dans le niveau 2 initial, divisé en deux logements, nécessitant le percement de larges ouvertures. Cette transformation intervint selon Henriet (231) dans la deuxième moitié du xix^e^ siècle.

Phase 5

Il s'agit ici de retouches mineures de quelques pierres de parement sur la façade nord et de la reprise, côté sud, des escaliers d'accès au premier étage surmontant le passage aménagé à la phase 4. Ces travaux sans grande précision se situent dans le courant du xx^e^ siècle. En 1964, la municipalité redevient propriétaire de l'ouvrage (232). Il a été restauré seulement à la fin du xx^e^ siècle en grande hâte suite à des travaux de piquage des murs réalisés de manière inconsidérée par des jeunes sans expérience. La restauration, effectuée de février 1988 à mars 1989, a supprimé de ce côté les percements ultérieurs pour rétablir des archères au premier étage.

229 - Arch. nat., KK 4. Pièce justificative n° 14.

230 - Les hôtels du 12, rue Jean de La Fontaine et du 14, rue du Château par exemple.

231 - « La voûte du corps de garde de gauche a été coupée très probablement par le propriétaire primitif qui habitait de ce côté et louait le surplus. Le corps de garde de droite a été plus longtemps respecté. Je l'ai vu encore en parfait état entre les années 1875 et 1880 – je ne saurais préciser davantage. J'ai voulu le visiter à nouveau à l'occasion du présent travail, et j'ai constaté avec peine qu'il a également disparu » (Henriet, 1909, p. 48).

232 - Henriet mentionne que par décret impérial du 10 avril 1813, le gouvernement abandonne à la ville le château mais également la porte Saint-Pierre, considérée comme dépendance en compensation des dettes contractées par les ducs de Bouillon à son encontre. La municipalité de l'époque se servit de cette porte, une courte période, comme «logement locatif social » avant de la vendre à un particulier (Henriet, 1909, p. 47-48).

Ces programmes de construction (phases 1 et 2), puis d'entretien (phase 3) ne trouvent leur signification que dans une vision plus globale de défense du front nord-est incluant les observations faites sur la courtine 1b/2b et la tour de la Poudrière (tour 1b).

Nous proposons de résumer l'ensemble de ces transformations sous forme d'une restitution en axonométrie des grandes étapes d'aménagement de la fortification (fig. 212) :

1. Au XII^e siècle (1120-1130) : construction d'une enceinte de protection du bourg et de la basse cour du château.

2. Sous le règne de Thibaud IV, soit entre 1220 et 1230, l'enceinte est entièrement reprise, faisant table rase de l'enceinte antérieure. Si ailleurs le périmètre défensif est augmenté, principalement, sur un ancien bras de rivière ou une zone marécageuse, ici l'emplacement du tracé reste pérenne. La porte semble pourvue d'un fossé mais rien ne permet d'affirmer qu'il est déjà en eau.

3. La défense de la porte Saint-Pierre est renforcée par des aménagements de l'escarpe du fossé mis en eau et ceux d'une chaussée entre la base de l'éperon nord du château et le parc à gibier, correspondant dans les grandes lignes au tracé du chemin du cour Renan actuel. La présence des évacuations d'eau à partir de 1305, incite à penser que la défense intègre, outre l'enceinte pourvue de créneaux, des levées de terre habillées de pierres sur l'escarpe et l'eau. Le pont dormant en bois, axe de passage vulnérable, peut être éventuellement démonté lors d'un siège. Le renforcement des lignes avancées du château par l'ajout de fausses-braies, d'une porte à pont-levis entre la porte Saint-Pierre et la porte Saint-Jean dans la période du douaire de Jeanne d'Evreux, date cette campagne de renforcement de la défense urbaine dans les années soixante du XIV^e siècle .

4. À la fin du XV^e siècle ou dans la première moitié du XVI^e siècle, l'usage des armes à feu dans la défense nécessite de parfaire les balbutiements timides de la deuxième moitié du XIV^e siècle qui avaient consisté à doubler le mur. Les courtines sont ensevelies sous des apports massifs de terre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du rempart. L'escarpe monte très haut sur le mur d'enceinte initial qui devient le raidisseur de cette grande levée. L'escarpe est tapissée de pierres de grès, vraisemblablement réemployés des anciens parements extérieurs de la courtine dissimulée sous l'épais tertre de terre maçonnée. A l'intérieur de l'enceinte, la terrasse est imposante et permet la disposition, dès le milieu du XVI^e siècle , de lourdes pièces d'artillerie à feu dissimulées derrière les parapets percés de canonnières. On passe progressivement d'une défense frontale, verticale avec le rôle prééminent des tours de flanquement à celui plus horizontal, caparaçonné de terres, conçu pour absorber les chocs de l'artillerie ennemie mais aussi le tir de barrage horizontal. Le rempart prend alors le premier plan de la défense.

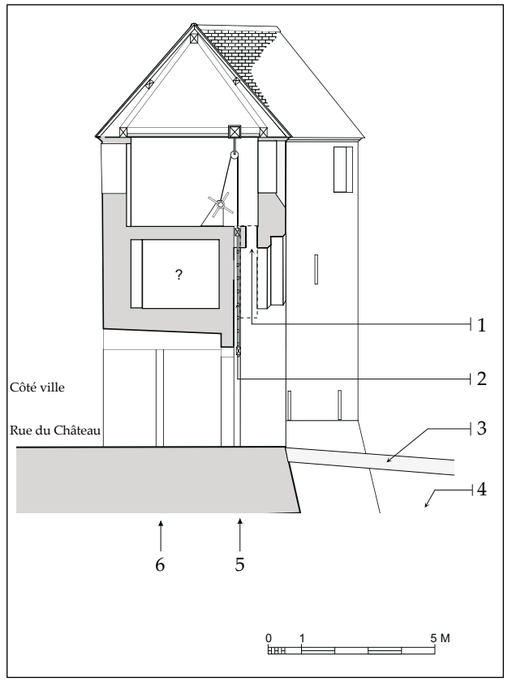


Fig. 210 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Pierre. Essai de restitution des systèmes mis en œuvre dans la défense du sas de passage. 1 : assomoir ; 2. herse ; 3 : pont dormant ; 4 : fossé ; 5 : rainure verticale de herse ; 6 : rainure verticale liée au vantail droit de la porte *(dessin F. Blary)*.

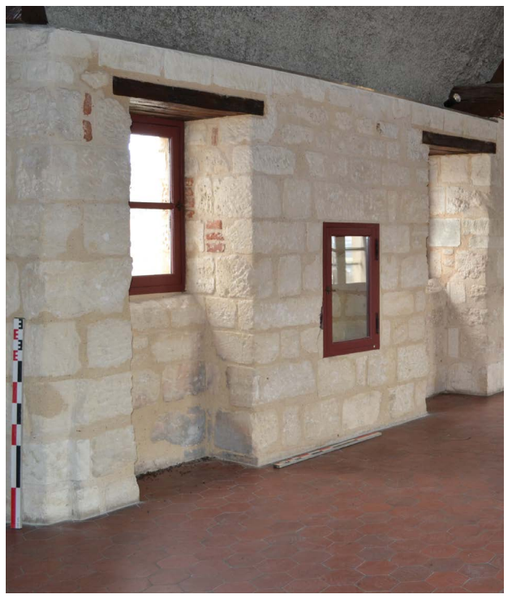


Fig. 211 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Pierre. Détail du mur nord de la salle de la machinerie de la herse après la restauration de 1989 *(cl. F. Blary)*.

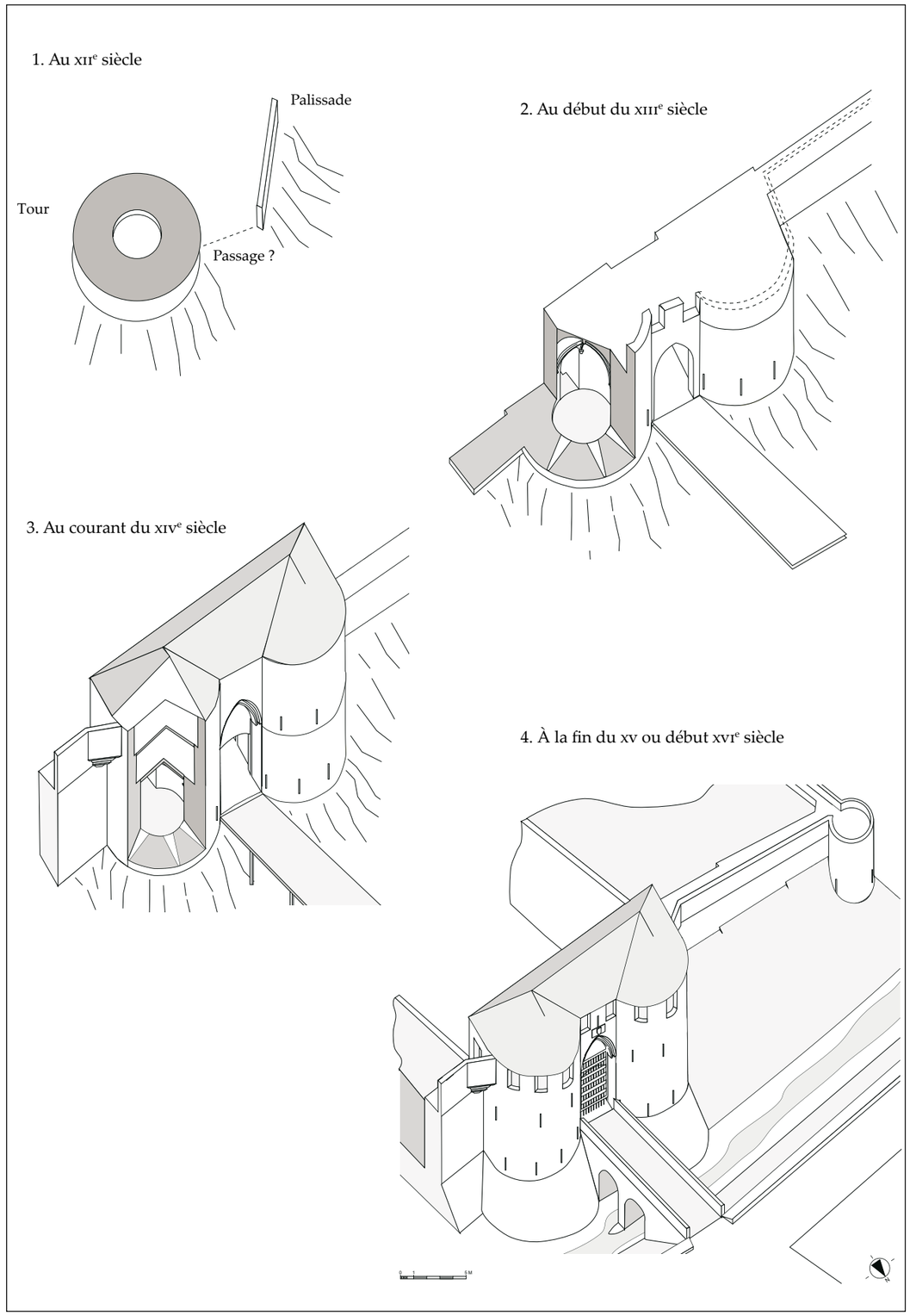
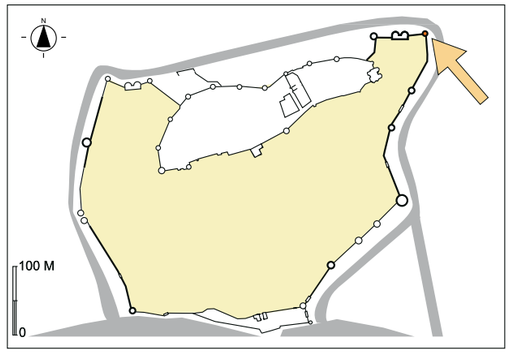


Fig. 212 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Pierre (tours 2b et 3b), Courtine 1b/2b et tour 1b. Essai de restitution axonométrique en écorché des quatre grandes étapes de construction du front nord-est de la ville *(dessins F. Blary)*.



TOUR 4b DITE TOUR JOURDAIN

Identification

Adresse actuelle : 35 rue du Château.
Parcelle cadastrale : AB46.
Propriétaire actuel : Ville de Château-Thierry.
Usage actuel : belvédère.
Protection particulière : classée Monument historique par arrêté du 7 décembre 1886.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2277.

Description (fig. 213)

Le nom donné à cette tour d'angle a été attribué au début du xx^e^ siècle, par Georges Pommier en référence au premier gardien et guide du château qui résidait dans la maison attenante du 35, rue du Château (Pommier, 1920, p. 20).

Elle défendait l'angle de la fortification nord-est et constituait une ligne de front impressionnante avec la porte Saint-Pierre et la tour de la Poudrière. Actuellement cette tour circulaire saillante au 4/5^e^, est partiellement remblayée et le niveau supérieur est bétonné. Une grille assure l'écoulement des eaux de pluie de surface à l'intérieur de la salle basse désormais inaccessible (!). Une large partie des parements extérieurs verticaux, un mètre au-dessus de l'évasement à large fruit de la base a fait l'objet d'une restauration dans le courant des années soixante du xx^e^ siècle. Les parapets ont été créés à la même époque. La nature du calcaire utilisé pour cette restauration honnête diffère sensiblement de celui à *Ditrupa strangulata* utilisé à l'époque médiévale. Il s'agit d'un calcaire de Saint-Ouen. Les parements originaux de la base évasée étaient en carreaux de grès régulièrement assisés. La similitude de facture avec la tour de la Poudrière est assez frappante (fig. 215).

La salle basse n'est plus accessible actuellement. L'érudit Georges Pommier a pu encore la visiter en 1920 et la décrit ainsi :

« La tour Jourdain possède encore une salle à belle voûte sphérique pourvue de quatre archères. Près



Fig. 213 – Enceinte urbaine. Tour 4b, tour Jourdain, état actuel *(cl. F. Blary)*.

de ces archières (sic), des cases rectangulaires ont été aménagées dans le mur : les soldats y déposaient leur trousse de carreaux. En face de l'entrée de cette salle et débouchant sur le même palier, un étroit couloir voûté en ogive, courait parallèlement à la courtine et faisait communiquer la tour avec la porte Saint-Pierre. Un escalier en forme d'S desservait les étages et descendait à une poterne donnant sur l'escarpe du fossé. »

Malheureusement, ce court texte ne livre aucune indication sur la forme des archères et l'accès reste difficile à concevoir. La présence d'une galerie couverte en ogive disposée dans la maçonnerie de la courtine et permettant d'accéder à la porte Saint-Pierre voisine est cependant une indication particulièrement intéressante. Nulle trace de cet aménagement n'est visible actuellement. L'intérieur des remparts est fortement remblayé de terres adossées. Notre précieux érudit mentionne encore la présence, sur le mur de parapet non loin de cette tour, d'une ouverture de tir singulière, également disparue aujourd'hui :

« Pareil comme aspect, à un énorme trou de serrure, elle occupe le centre d'une dalle posée au nu extérieur du mur, et se compose, essentiellement d'un orifice circulaire surmonté d'une mire ».

Analyse architecturale - Interprétation

La tour comportait à l'origine deux niveaux. La salle basse était couverte par une coupole. Elle comportait quatre archères de 1,20 m de haut, à ébrasement triangulaire et fente simple. Un escalier, aujourd'hui disparu, permettait de rejoindre le niveau de cette salle par la courtine 4b/5b à la manière de ceux disposés à l'arrière des tours 5b et 6b. Les caractéristiques architecturales, couvrement par coupole et forme des archères, autorisent à la situer dans la première moitié du xiii^e^ siècle .

Lors de la première constitution des terrées à l'arrière du rempart, une galerie de circulation a été

aménagée le long de la courtine 3b/4b débouchant sur le côté de la porte Saint-Pierre. L'entrée de ce couloir étroit était au même plan que l'axe de circulation de la rue du Château au droit de la porte. Il a été condamné par la construction en ogive continue de ce passage dissimulé sous les terrasses, en liaison avec les observations faites pour la courtine 1b/2b sur la constitution des terrées (233), peut être datée de la deuxième moitié du xiv^e^ siècle (fig. 214).

Dans cette grande phase de renforcement des fronts défensifs, liée aux premières utilisations offensives de l'artillerie à poudre, les enceintes doublées de terre damée absorbent mieux les chocs portés par ces nouvelles armes. La création des terrées intérieures accompagnées de fossés extérieurs permet plus de parer les coups que d'en donner. En effet, les courtines sont encore pourvues de créneaux de même nature que ceux de la porte Saint-Pierre, le fait est confirmé par les textes (234). L'arme à feu en tant qu'élément défensif ne semble pas évident.

Il faut attendre l'extrême fin du xv^e^ siècle jusqu'au milieu du xvi^e^ siècle, pour voir apparaître les traces concrètes de l'artillerie comme élément défensif. Les

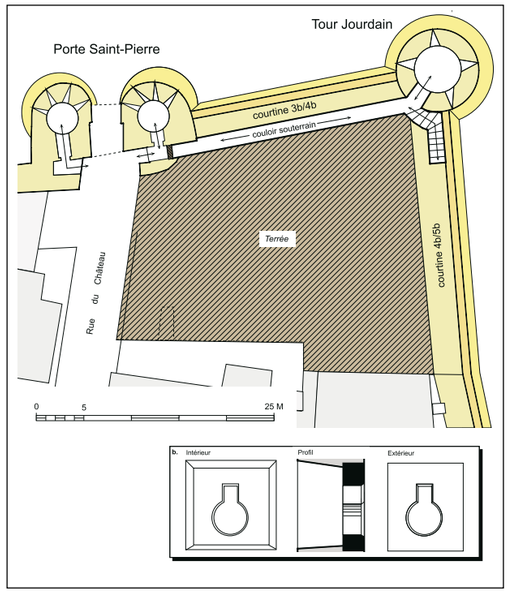


Fig. 214 – Enceinte urbaine. Tour 4b, tour Jourdain, courtine 3b/4b et porte Saint-Pierre. a : restitution du plan d'ensemble des circulations du premier niveau ; b : type de cannonière montée sur les parapets des courtines du xvi^e^ siècle *(dessin F. Blary)*.

233 - Voir notice de la tour 1b dite tour de la Poudrière, *supra.*

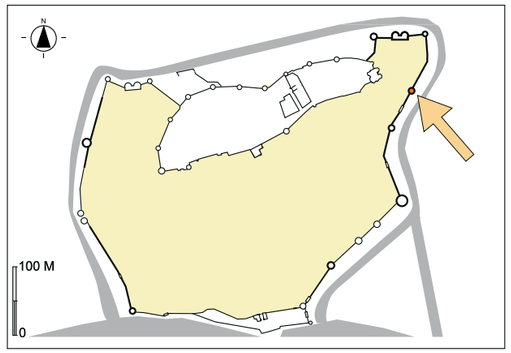
234 - La pièce comptable de 1363-1364 montre la poursuite de l'entretien régulier des créneaux couronnant les courtines. Voir CD-ROM pièce justificative n° 14.

terrées initiales sont alors rehaussées pour devenir de véritables barbettes d'artillerie. Les anciens couronnements des courtines et des tours sont aussi arasés et remplacés par un simple parapet ajouré régulièrement de canonnières du type mentionné



Fig. 215 – Enceinte urbaine. Tour 4b, tour Jourdain, état antérieur à 1900 *(coll. privée)*.

par Georges Pommier (235) ou de celles dites « à la française » encore visibles dans les salles basses des tours 5b et 6b ou encore de celles de la tour 7b.



TOUR 5b, TOUR DE LA GIPPESSIÈRE

Identification

Adresse actuelle : 33 rue du Château
Parcelle cadastrale : AB45
Propriétaire actuel : famille Minard
Usage actuel : annexe de jardin.
Protection particulière : classée Monument historique par arrêté du 7 décembre 1886.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2274. La tour n'est pas dessinée sur le plan (!)

Description (fig. 216)

Cette tour de l'enceinte urbaine, tour de la Gippessière comme elle fut appelée en 1631 dans un compte-rendu échevinal mentionné par G. Pommier, est lézardée, très affaissée, et renforcée par endroit de cerclages en fer. En fait, elle menace ruine depuis au moins la fin du XIXe siècle (Henriet 1906, p. 193-213) (236). Cette tour circulaire est très en avant des enceintes qu'elle est chargée de défendre. Elle comporte deux niveaux, une salle basse et une terrasse raccordée par un escalier en forme de S aux terrasses de la courtine 4b/5b qui la surmontent au nord.

Le niveau supérieur en terrasse cimentée pourvue d'un garde-corps est très tardif. Nous nous intéresserons donc essentiellement pour cette partie à

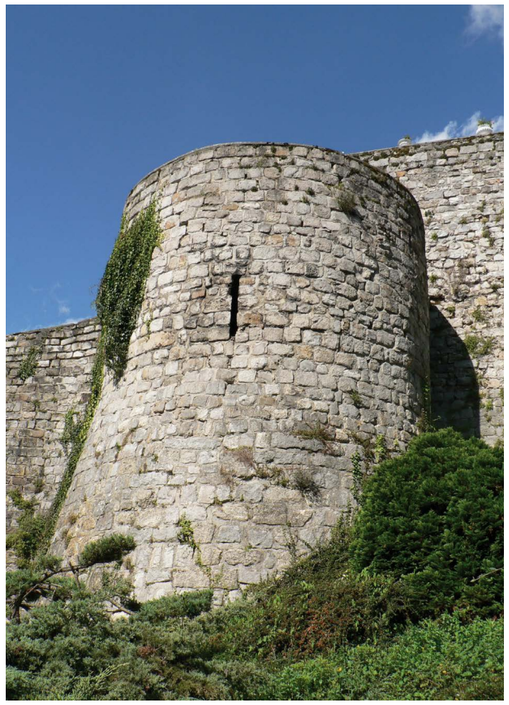


Fig. 216 – Enceinte urbaine. Tour 5b, tour de la Gippessière, État actuel *(cl. F. Blary)*.

la seule salle basse. L'accès à la salle est assuré par une galerie ménagée en retrait au droit de la courtine sud 5b/6b. Cette cage d'escalier étroite perce l'épaisseur du mur ouest de la tour, elle est couverte de linteaux de grès massif à ressaut. Les marches au nombre de 12, ont des hauteurs très irrégulières. Cet escalier paraît avoir été ajouté à une tour préexistante. La salle circulaire a un diamètre de 2,60 m et couverte en coupole. L'ensemble des parements intérieurs est de grès de Beauchamp régulièrement assisés. L'organisation des archères est classique : deux d'entre elles flanquent les courtines, la dernière fait front au talus. La forme de la fente ainsi que l'ébrasure ont été modifiées plus tardivement pour l'adaptation nécessaire à l'usage dans la défense des armes à feu. La simple fente initiale a été recreusée pour créer une archère-canonnière (fig. 217).

Le sol de cette pièce est de terre battue et présente les bases d'une maçonnerie en arc de cercle, qui semble plus ancienne que la salle elle-même. A l'emplacement de l'archère nord transformée en porte de communication avec l'extérieur, le sol a été largement perturbé. Il donne l'occasion d'observer plus concrètement la jonction des murs sur ce socle plus ancien et de voir une distinction nette de liant (237).

235 - Ce type de canonnière pourvue d'une fente se rencontre dans la fortification de Dinan (Bretagne) au XVe siècle. Elles sont utilisées dans le fossé sec avec une fente plus étroite et un calibre de plus faible diamètre à la fin du XVe siècle. L'adaptation de ces ouvertures était fonction de la puissance et de la morphologie de l'arme à feu. Il semble qu'elles correspondent à une phase antérieure à celle dites à la française apparues au XVIe siècle.

236 - L'état de ruine prochaine a peut-être suggéré aux ingénieurs du service des impôts de ne pas la faire figurer sur le cadastre ancien…

237 - Le liant de la base est très chargé en chaux celui du mur est plus chargé en sable de Cuise qui lui donne une couleur orangée.

Analyse architecturale - Interprétation

Il est difficile de savoir combien de niveaux comportait cette tour très ruinée et fortement reprise au XIXe siècle.

Quoique dégradée, cette tour apporte néanmoins quelques renseignements intéressants par comparaison avec les autres tours tant sur le château que dans la défense de la ville.

Le premier enseignement concerne les éléments architecturaux qui composent la salle basse à savoir, présence d'une coupole en grès et de trois archères, initialement, à ébrasement triangulaire et fente étroite. L'accès initial à cette pièce ne devait pas comporter d'escalier mais être de plain-pied avec le chemin de ronde longeant l'enceinte. Les éléments mentionnés coïncident avec ceux qui caractérisent le groupe I du château défini plus haut. Il s'agit donc bien d'une tour érigée dans la campagne de renforcement des places fortes comtales, sous Thibaud IV entre 1220 et 1236. La présence d'une structure antérieure circulaire indique l'existence d'une ligne défensive antérieure. Nous sommes tentés de rapprocher ces observations de celles faites sur la porte Saint-Pierre lors des fouilles de 1987, et de voir dans ces vestiges la trace d'une ancienne tour de flanquement de l'enceinte de Thibaud II entre 1120 et 1130 – si l'on compare les datations données par les fouilles de la courtine nord du château – ou du moins, plus prudemment, de les situer entre 1120 et 1150.

L'aménagement de l'escalier est en rapport avec l'épais renfort de terre qui transforme la ville dans la deuxième moitié du XIVe siècle .

Les dernières adaptations défensives visibles concernent les ouvertures de tir. L'apparition d'archères-canonnières à la fin du XVe siècle ou au tout début du XVIe siècle pourrait être rapprochée des travaux menés sous l'apanage d'Antoine, le grand Bâtard de Bourgogne, sur le château à partir de 1488. L'emploi des archères-canonnières dans les casemates de l'escarpe du fossé sec en témoigne.

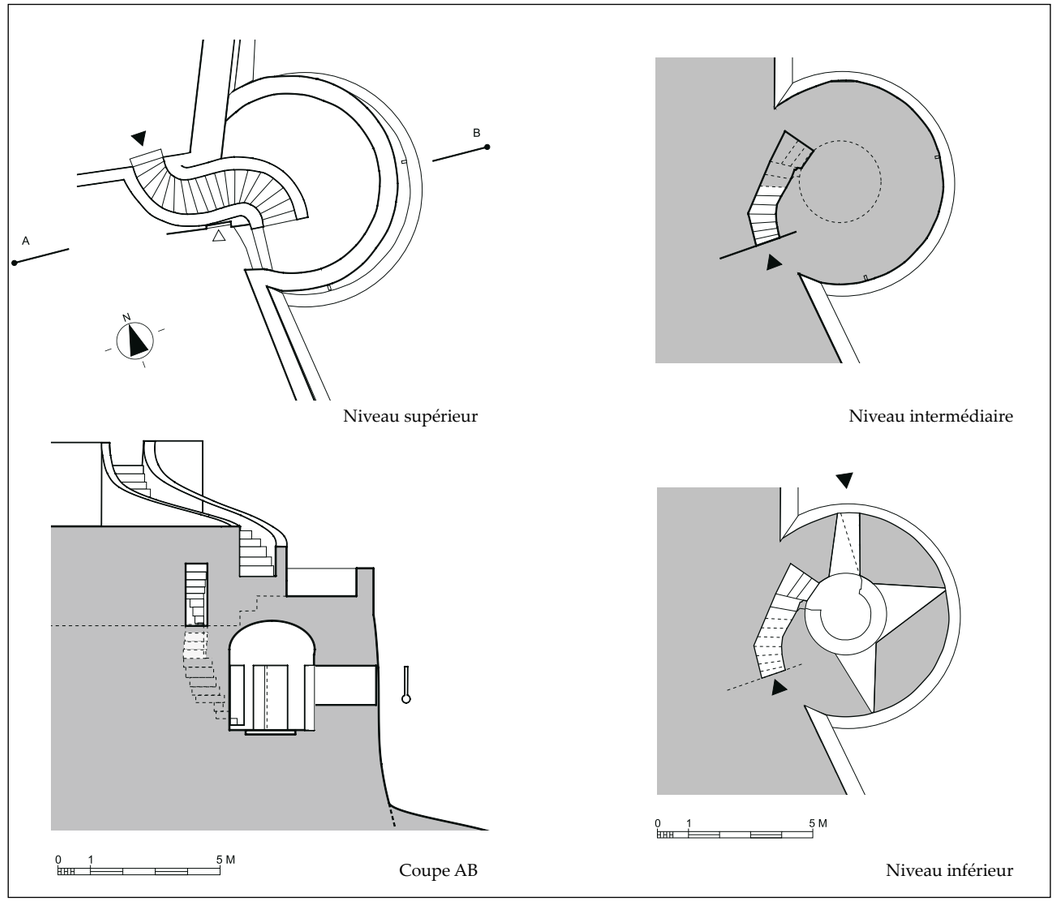
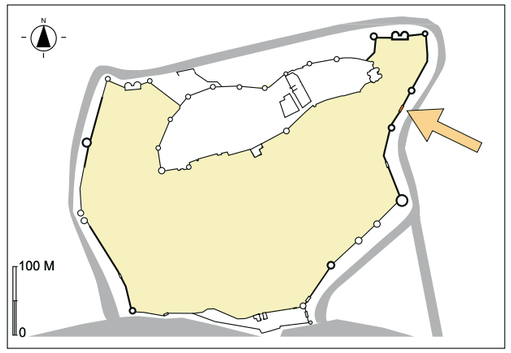


Fig. 217 – Enceinte urbaine. Tour 5b, tour de la Gippessière. Plan des niveaux supérieur, intermédiaire, inférieur et coupe AB *(dessin F. Blary)*.



POTERNE 1b (milieu de la courtine 5b / 6b)

Identification

Adresse actuelle : 33 rue du Château
Parcelle cadastrale : AB45
Propriétaire actuel : famille Minard
Usage actuel : aucun.
Protection particulière : classé au titre des Monuments historiques depuis le 7 décembre 1886 sous l'appellation rempart de la Ville.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2274. Aucun indice de cette ancienne porte n'est perceptible dans le parcellaire.

Description (fig. 218)

Le front est de la fortification est indiscutablement la portion d'enceinte la mieux conservée de la limite défensive urbaine. Cette partie d'enceinte suit la pente naturelle nord-sud comprise entre l'éperon et la rivière de Marne. Les fossés extérieurs ont été comblés au XVIIIe et au XIXe siècle. Leurs anciens emplacements progressivement remblayés ont permis l'ouverture de l'actuelle rue de la Barre et l'aménagement de jardins potagers devenus les jardins publics Jean Minard bordant la muraille. L'élévation moyenne du mur est conservée sur une hauteur de 12 mètres. Les écrêtements et les reprises modernes concernent essentiellement les parties hautes des couronnements transformés en simples garde-corps des jardins situés 11 m plus haut sur les anciennes terrasses adossées au mur. La masse de terre accumulée à l'arrière de ce rempart est particulièrement impressionnante et rend difficile la lecture de l'ouvrage par l'intérieur de la ville. L'observation attentive de l'agencement des parements extérieurs de cette courtine révèle cependant l'existence d'une ancienne poterne totalement oubliée (fig. 218).

Au milieu de la courtine 5b/6b comprise entre les tours de la Gippessière (tour 5b) et de la Ferté (tour 6b), le plan du tracé de l'enceinte accuse un léger retrait, souligné par une courbure en quart de rond de la maçonnerie. En élévation, ce galbe se poursuit sur toute la hauteur de l'enceinte. La régularité des assises en carreaux de grès de

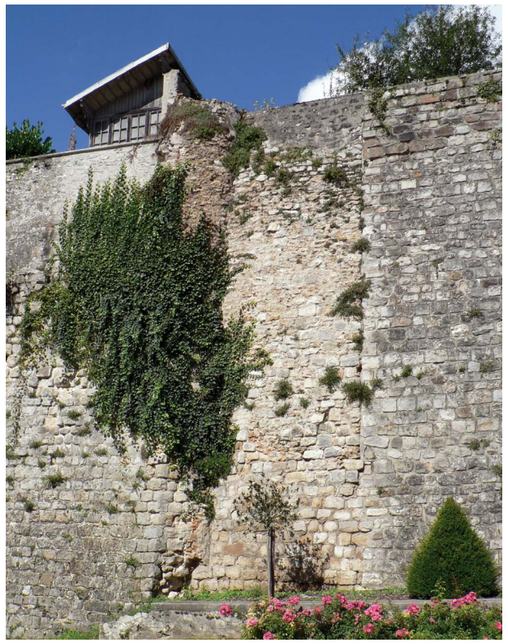


Fig. 218 – Enceinte urbaine. Vue de la courtine 5b/6b et emplacement de la poterne 1b, état actuel *(cl. P. Majek)*.

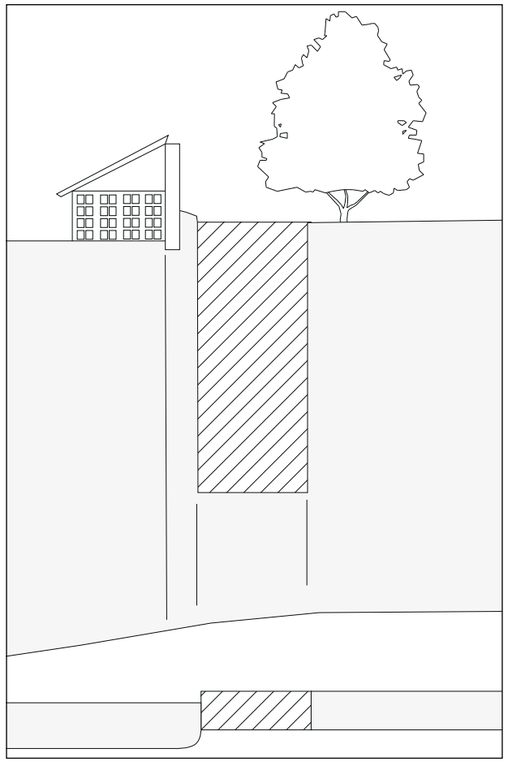


Fig. 219 – Enceinte urbaine. Emplacement de la poterne 1b, état actuel. Schéma de l'élévation de l'enceinte, les hachures marque l'emplacement de la poterne murée (P1b). *(dessin F. Blary)*.

Beauchamp, s'interrompt brutalement à la droite de cet arrondi. Une maçonnerie constituée de petits moellons de pierres variées (grès, calcaire et meulière) sommairement assisés, forme une haute bande rectangulaire de 3 m de large prenant naissance à 2,80 m du sol actuel. La limite droite de cette bande n'est pas un coup de sabre mais bien un piédroit parfaitement agencé, alterné de boutisses. Il s'agit du comblement d'une poterne abandonnée en relation avec une ancienne rue disparue et oubliée.

Notre attention a également été attirée à la gauche de cet aménagement par la présence de six ouvertures rectangulaires étroites de 0,80 sur 0,10 m, régulièrement espacées et alignées à 9 m au-dessus du sol actuel. Incluses dans la reprise tardive des parements, ces baies servent en fait à l'écoulement et au drainage des eaux de ruissellement des terrasses transformées en jardins d'agrément (238) ; ces ouvertures ne sont rien d'autre que des chantepleures modernes. Notre déception passée, nous n'y reviendrons plus.

Analyse architecturale - Interprétation

Il convient de noter qu'aucun des grands érudits locaux du XIXe siècle ou du début XXe siècle, Hébert, Poquet ou encore Pommier n'évoque la présence d'une porte à cet emplacement. D'ailleurs, à part les quatre portes principales de la ville, les ouvertures secondaires ne sont pas traitées. Il paraît pourtant très important de les étudier car elles sont en relation directe avec le développement du réseau des voiries secondaires et témoignent de la croissance et du dynamisme de l'urbanisme à l'intérieur de l'enveloppe défensive du bourg.

La maison du 31 rue du Château est pourvue à son extrémité nord-ouest d'un passage couvert longeant le corps de la maison. Il donne sur la terrasse bordée par l'enceinte urbaine, au droit de la porte murée qui nous intéresse ici. Il s'agit du tracé d'une ancienne ruelle appelée *ruelle du Cadran* ou encore *petite rue de Bue* (Pommier, 1920, p. 64 ; Henriet, 1909 p. 37). L'auberge à l'enseigne du Cadran occupait l'actuel n°31. Connu dès le XVIIe siècle, l'établissement cesse toute activité dans les années trente du XIXe siècle pour être transformé en maison bourgeoise (Henriet, 1909, p. 37 et suivantes).

Bon nombre de ruelles médiévales, par suite de l'acquisition d'immeubles et des regroupements parcellaires qu'ils occasionnent à partir du XVIIIe siècle , comme le montre Frédéric Henriet tout au long de son article consacré aux propriétaires des maisons de la rue du Château, sont soit incluses dans la refonte de la propriété, soit transformées en culs-de-sac ou encore purement et simplement supprimées, comme c'est le cas ici.

238 - Jardins dépendant de la maison du 31 de la rue du Château.

La petite rue de Büe ou ruelle du Cadran donnait sur l'extérieur du site protégé par l'ouvrage que nous allons essayer d'analyser.

Comme pour la fortification du front nord–est, les terrasses sont constituées soit après la mise en forme de la ligne d'enceinte de 1220-1236, soit après le rattachement de la Champagne au domaine royal. Dans la deuxième moitié du XIVe siècle, la levée de terre et la défense des fausses-braies du château intègrent un pont-levis à flèches, comme en témoignent les précieux comptes de Jeanne d'Evreux de 1363-1364 (239). Il paraît clair que les terrées de l'enceinte datent de la même période.

La poterne large de trois mètres était pourvue d'une petite tourelle disposée sur son flan sud, chargée d'en protéger les abords immédiats mais aussi de contrôler les allées et venues de ce passage. La présence des fossés en contrebas ainsi que la haute saignée murée lors de sa destruction nous poussent à restituer une poterne équipée d'un tablier de pont mobile. Le principe du pont-levis à flèche prévaut dans cette deuxième moitié du XIVe siècle. La restitution que nous proposons est donc une poterne à pont-levis à flèches défendue par une échauguette. La forme naturelle du terrain avant les apports de terres massifs devait être marquée par un fort pendage. La ruelle qui raccordait la rue du Château à cette poterne devait être très «raide » et la circulation des charrettes imposible (fig. 220).

La formation des terrées coïncide avec la création de cette porte piétonnière défensive. La ruelle était obligée pour rejoindre le niveau de la poterne de traverser ces remblais. Etait-elle couverte d'une galerie, en sas ouvert ou mixte ? Il est possible, par comparaison avec la rue de Büe située en contrebas, de concevoir une simple allée entre deux murs de terrasse dotés de contreforts aux endroits des plus fortes poussées. Mais l'analyse de la tour-porte et de la galerie à grand degré (tour 6) du château ou encore celle de la galerie de la tour 3b montrent que le système de circulation par galeries couvertes est courant à Château-Thierry. Nous pensons que la grande hauteur atteinte par les terrasses et la forte déclivité de la rue ont contraint les bâtisseurs à couvrir le passage.

L'entretien d'une telle structure a peut-être d'ailleurs été la cause de sa désaffection. L'abandon de l'usage de la poterne s'est fait au profit de la poterne voisine en contrebas de la rue de Büe. Le renforcement des lignes défensives, attesté par l'adjonction de puissantes canonnières à la française aux salles basses des deux tours (5b et 6b), est antinomique avec la conservation de cette poterne. Elle est donc comblée et murée au milieu du XVIe siècle. Plusieurs raisons peuvent être

239 - Voir CD-ROM pièce justificative n° 14.

invoquées pour comprendre cette désaffection au milieu du xvi^e siècle. Le premier argument est bien évidemment la vétusté de l'équipement et son inadaptation à la poliorcétique « à feux ». Elle serait donc devenue dangereuse et obsolète pour la défense. Une autre explication complémentaire ou implicite à celle précédemment évoquée a trait à la qualité des habitats. Le milieu du xvi^e siècle est marqué par une très forte modification de l'occupation parcellaire liée à la création des hôtels bourgeois. Progressivement le bourg défensif se pare de demeures luxueuses au confort évident, en particulier dans la rue du Château. Les bourgeois suivent en cela l'exemple donné par les résidents du château qui privilégient l'agrément sur la défense. La circulation de cette partie du bourg est grandement modifiée, cependant la ruelle du Cadran rétablie « à ciel ouvert » au-dessus de l'ancien passage comblé sert encore jusqu'à la fin du xviii^e siècle.

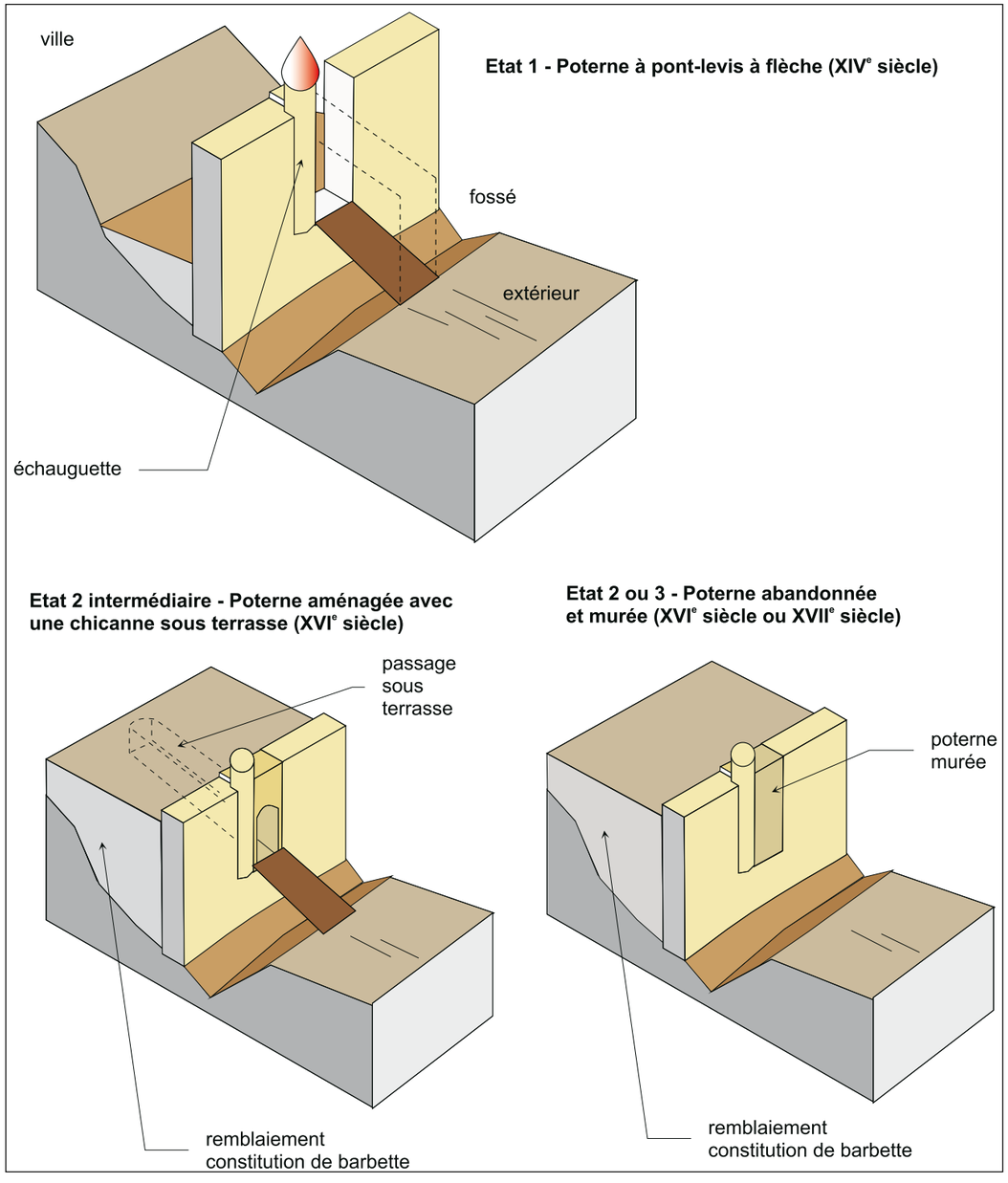
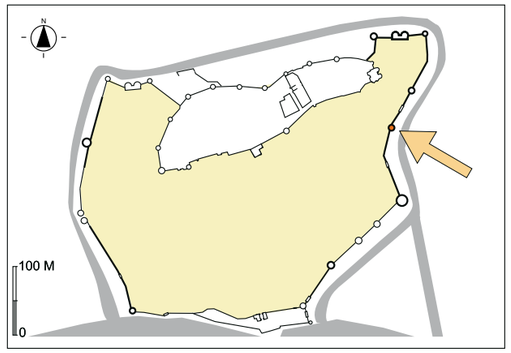


Fig. 220 – Enceinte urbaine. Essai de restitution et hypothèse d'évolution de la courtine 5b/6b et de la poterne 1b. Blocs diagrammes schématiques *(dessin F. Blary)*.



TOUR 6b, TOUR DE LA FERTÉ OU TOUR HENRIET

Identification

Adresse actuelle : 29, rue du Château
Parcelle cadastrale : AB116
Propriétaire actuel : M. et M^me Cipel.
Usage actuel : ancienne habitation abandonnée.
Protection particulière : classé au titre des Monuments historiques depuis le 7 décembre 1886 sous l'appellation *rempart de la ville*.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2271.

Description (fig. 221, 222 et 223)

Selon un compte-rendu de gestion échevinale de 1651 ou 1652, mentionné par Georges Pommier et malheureusement perdu, la tour était vraisemblablement appelée de la Ferté (Pommier, 1920, p. 20 note 1). Les membres de la Société historique locale ont l'habitude de la dénommer Henriet du nom d'un de leurs membres des plus productifs qui la possédait au siècle dernier (240).

La tour Henriet est de loin, une des tours de l'enceinte urbaine de Château-Thierry les mieux conservées. D'une hauteur mesurée à partir du sol extérieur actuel de 12,30 m, elle atteignait 15 m avant les travaux de terrassement des anciens fossés au début du xx^e siècle, ce qui doit correspondre à peu de choses près à sa hauteur d'origine. Les parements qui ornent la face extérieure sont réalisés entièrement

240 - Ce riche propriétaire érudit de la fin du xix^e siècle lui a d'ailleurs consacré un article (Henriet, 1906, p. 193-213). L'auteur dresse à partir des titres de propriété qu'il a en sa possession la succession des heureux propriétaires des maisons des n°25 et 27 de la rue du Château dont dépendait cette tour. Notons au passage que la plus ancienne mention date du 17 février 1604. Le rattachement à l'hôtel particulier du 25 et 27 de la rue du Château est effectif en 1739. La tour en tant qu'élément défensif est à l'abandon. Progressivement à partir de la fin du xvii^e et surtout pendant le xviii^e siècle, l'enceinte urbaine est progressivement déclassée de manière tacite ou formelle pour reprendre les mots de Frédéric Henriet et par endroits détruite. Il faut remarquer que les mesures données par l'érudit à « sa » tour sont quelque peu erronées.



Fig. 221 – Enceinte urbaine. Tour dite de la Ferté ou encore Henriet, état actuel *(photo UACT)*.

en grès de Beauchamp. La facture de ces parements est particulièrement soignée. Ils sont disposés en assises régulières solidement liées au blocage de la maçonnerie par un mortier très serré. Plusieurs phases de reprises successives de la partie haute ont fait disparaître toute trace du couronnement d'origine. L'élévation de cette tour n'est pas parfaitement verticale, au contraire elle est légèrement inclinée vers le rempart. Les terres accumulées à l'arrière de la courtine côté ville s'élèvent pratiquement jusqu'à l'arase sommitale de l'enceinte.

La tour se compose de deux salles, haute et basse, superposées et surmontées d'une terrasse pourvue d'un garde-corps. La circulation entre ces différentes parties est assurée par un premier escalier de vingt marches dans l'œuvre mettant en communication la salle basse et la salle haute. Un second, extérieur, composé de quinze marches, permet de rejoindre par la salle haute le sommet de la courtine 6b/7b au sud. Le sommet de la tour en terrasse n'est pas directement accessible par la salle haute.

Salle haute

Un petit sas ménage au sud l'accès à cette grande salle, donnant sur les escaliers d'accès respectifs de la salle basse et de la terrasse à l'arrière de la courtine 6b/7b. La salle est circulaire et le sol recouvert d'un pavement en tomettes caractéristiques du début du xix^e siècle. Son diamètre est de 5 m. Les murs sont entièrement parementés de grès de Beauchamp régulièrement assisés à l'exception de la coupole



Fig. 222 – Enceinte urbaine. Tour 6b dite de la Ferté ou encore Henriet, carte postale antérieure à 1914. Les courtines qui encadrent cette tour sont conservées et nettement visibles. Une large baie perce le second niveau de la tour *(coll. privée)*.

surbaissée qui la recouvre. Les trois archères originelles qui servaient la défense, deux battant le flanc des enceintes, la troisième au centre, plein est, ont subi de sérieuses adaptations tardives. Celle du milieu a été convertie en une large baie ornée d'un balcon en fer forgé de la fin du XVIIIe siècle ou du tout début XIXe siècle. L'archère sud a été élargie en rectangle vers l'extérieur d'une manière grossière. La dernière au nord, la mieux conservée des trois, a vu son embrasure de tir pourvue de deux petites saignées de part et d'autre de sa quatrième assise pour former une croix dont la branche horizontale est plus courte que la branche verticale initiale. Cette adaptation est postérieure à la date de construction mais néanmoins médiévale. Les archères de ce niveau étaient, en faisant abstraction des reprises plus tardives, à ébrasement triangulaire et fente simple. Une cheminée a été aménagée dans la maçonnerie d'origine et un petit conduit creusé dans l'épaisseur de la coupole pour évacuer les fumées. Il s'agit en plan d'un simple retrait sommairement rectangulaire dans la maçonnerie d'origine ; le contrecœur est réalisé en briques réfractaires modernes. Elle ne semble pas avoir été pourvue d'un manteau saillant, ou du moins des travaux ultérieurs se sont chargés d'en faire disparaître les traces.

Salle basse

En empruntant l'étroit couloir d'escalier, ménagé dans l'épaisseur de la maçonnerie de la tour, couvert en linteau de grès disposé en gradin inversé, on aboutit à l'intérieur de la salle du niveau inférieur. La galerie d'escalier marque un coude prononcé pour revenir sur l'axe donnant accès à cette salle. Cet escalier semble avoir été adapté postérieurement à la construction de la tour initiale. À l'origine cette salle devait être accessible directement par la cour ou un chemin longeant l'enceinte.

Cette seconde salle basse présente un aspect plus austère et sombre. La salle est de plan circulaire de 4,20 m de diamètre. Le sol de terre battue laisse encore apparaître (241) les bases d'une tour plus petite, un peu à la manière de ce que nous avons observé dans la fouille de la tour 3b de la porte Saint-Pierre. La dimension intérieure de cette tour, plus petite, était de 3,2 m. En plan, les murs qui l'encadrent au sud, atteignent 2,20 m d'épaisseur pour seulement 1,65 m au niveau supérieur. De mêmes caractéristiques architecturales que celle qui la surmonte, cette tour est habillée de parements de grès régulièrement assisés. La couverture est assurée par une coupole. Les trois archères qui participent à la défense de cette salle d'organisation similaire à la précédente ont toutes trois été modifiées ultérieurement. Les deux archères battant le flanc des remparts ont été adaptées à l'usage de l'artillerie à poudre. Les fentes de chacune d'elles ont été transformées en ouverture

241 - Il semble que le sol de cette tour ait été l'objet de dégagement « sauvage » imputable à la curiosité des enfants de la propriété ou la recherche d'un quelconque « trésor » par les propriétaires antérieurs.

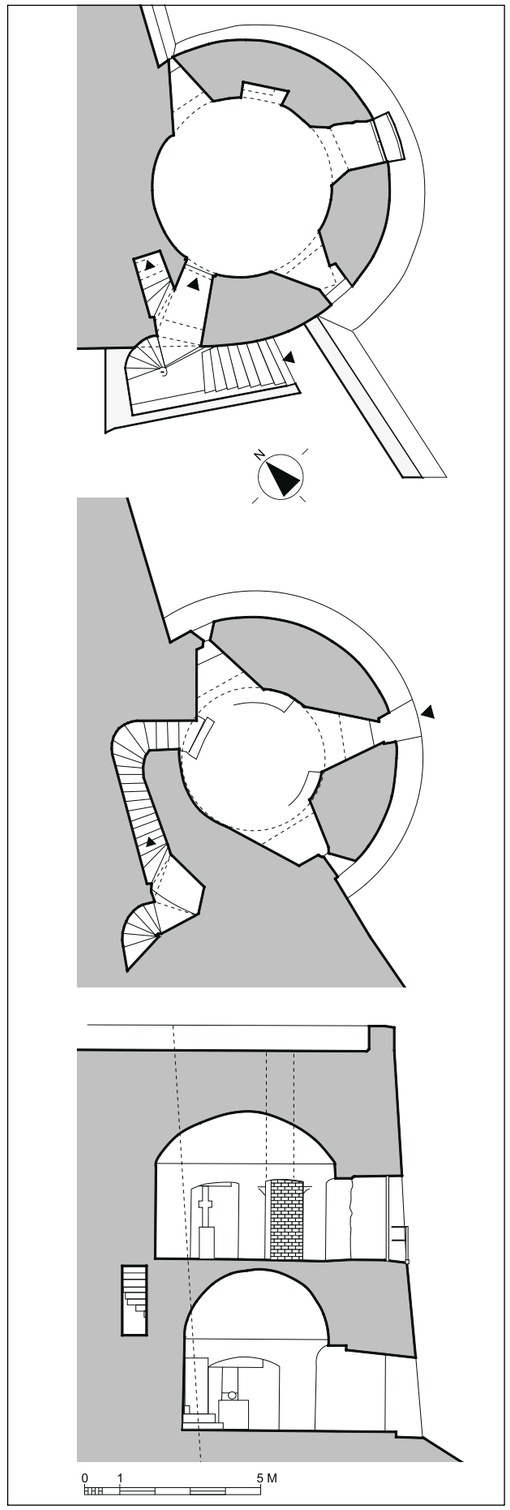


Fig. 223 – Enceinte urbaine. Tour 6b dite de la Ferté ou encore Henriet, plans des niveaux 1 et 2 et coupe *(dessin F. Blary)*

circulaire évasée à l'intérieur comme à l'extérieur. Il s'agit de canonnières à la française chargées de contrôler par leur puissance de feu les bases des remparts et les abords des fossés. La troisième a dû être également pourvue d'une telle embouchure de tir, mais elle a été transformée plus tardivement encore en porte (242).

Analyse architecturale - Interprétation

Cette grande tour apporte beaucoup à la connaissance de l'évolution des défenses urbaines de Château-Thierry. Sur la base de l'étude préalable des fortifications du château, nous pouvons distinguer les phases qui marquent l'histoire de cet ouvrage.

Phase 1

Une tour antérieure est établie à l'intérieur de la salle basse actuelle. Nous pensons tenir là une des clés pour reconstituer le tracé de l'enceinte du bourg construite par Thibaud II entre 1120 et 1130. En cumulant les indices observés en fouilles, ceux issus des prospections urbaines (243) et les indications morphologiques du parcellaire, nous pouvons reconstituer le tracé de cette première enceinte du bourg en pierre. Il est d'ores et déjà intéressant de noter que la majeure partie du front nord-est de l'enceinte a été reprise pour le tracé de celle reconstruite sous l'égide comtale de Thibaud IV de Champagne.

Phase 2

Les caractéristiques architecturales des deux salles haute et basse débarrassées de leurs modifications postérieures sont très semblables à celles des tours défendant la courtine nord du château. Primitivement la salle basse ouvrait par une porte sur cour ou sur rue, était couverte en coupole et dotée de trois archères à ébrasement triangulaire et fente simple couvert par des linteaux. Cette tour peut être datée dans la même phase de construction, à savoir entre 1220 et 1236. La seule particularité réside dans la présence d'une salle haute supplémentaire. Les tours du château de cette période comportent seulement deux niveaux. La distribution à trois niveaux s'explique par la topographie. La forte dénivellation du terrain sur lequel est édifié le front est nécessite de compenser les écarts de niveaux entre chaque lancée de courtine. La courtine 5b/6b mesure 55 m, la différence de

242 - Les fossés ont été convertis en jardins potagers ou maraîchers dès la première moitié du XVIIIe siècle dépendant des maisons de la rue du Château. La tour servit de « sas » interne reliant les terrains de part et d'autre de l'ancienne enceinte désaffectée et à l'occasion, de remise à outils.

243 - Prospection inventaire des caves et salles basses du bourg (dans le Cd-Rom), et l'analyse de la maison des 2, 4 et 6 rue de Jean de La Fontaine.

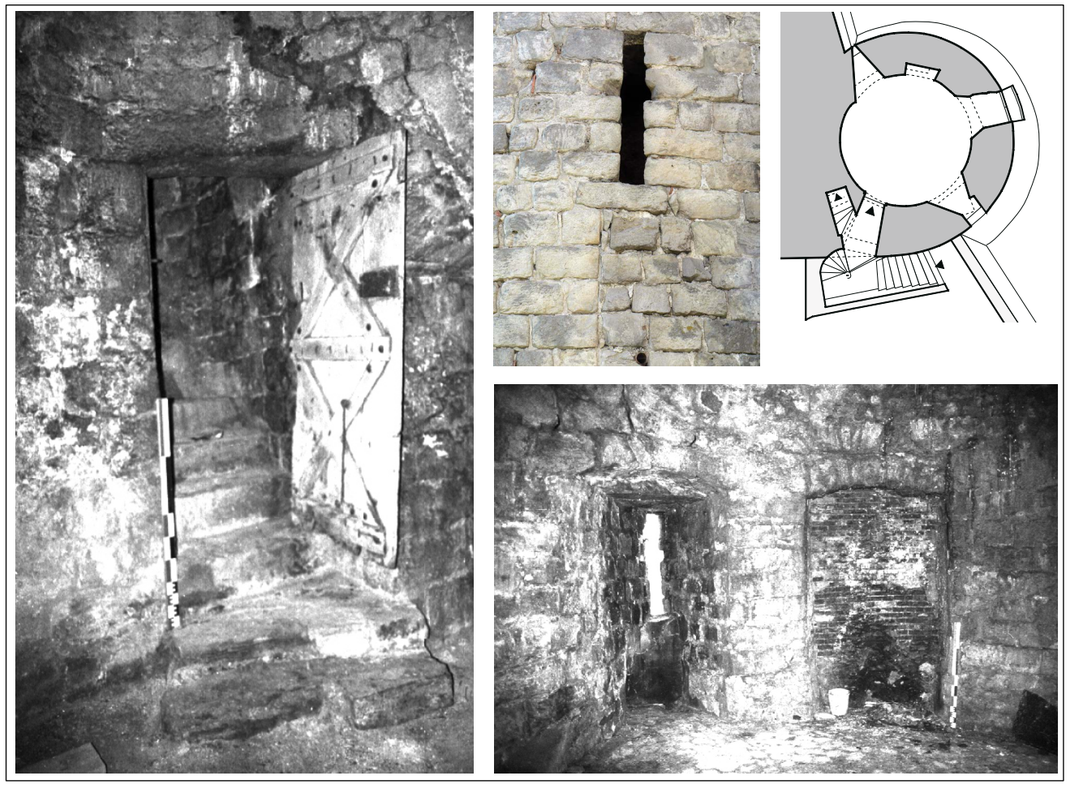


Fig. 224 – Enceinte urbaine. Tour 6b, tour de la Ferté ou encore Henriet vues et plan du niveau 1 *(cl. et dessin F. Blary).*

niveau entre la base de la tour 6b et celle de la tour 5 est de 6 m. Les contraintes de la topographie sont compensées par l'adjonction d'un étage permettant de garder une hauteur de courtine constante de 11 m. En considérant le dispositif de couronnement de la porte Saint-Pierre, il faut restituer des créneaux sans mâchicoulis au sommet de cette courtine.

Il convient de remarquer que la communication entre les niveaux bas et haut n'existait pas comme pour les tours du groupe I du château. la desserte du second niveau était assurée essentiellement par la circulation haute des courtines. L'usage des tours de ce type est limité strictement à la défense du bourg.

Phase 4

Dans la deuxième moitié du xiv^e^ siècle, une colossale entreprise de terrassement entraîne de véritables bouleversements dans l'organisation interne du bourg et aussi dans le besoin d'adapter les maçonneries préexistantes pour recevoir de tels adossements. Le sol initial se situait au même niveau que celui de la salle basse. Après l'apport de la terrée, le second niveau devint rez-de-chaussée. Un escalier est adapté à l'intérieur de la maçonnerie en retrait pour garder l'usage de la salle basse. En suivant le principe déjà observé pour la poterne 1 et les tours 1b à 4b, cette immense levée s'effectue dans les années soixante du xiv^e^ siècle à l'époque du douaire de Jeanne d'Evreux. La modification de l'archère nord du second niveau en forme de croix pourrait remonter à la même période ou un peu plus tard au début du xv^e^ siècle .

Phase 5

La dernière phase d'aménagement défensif constaté sur cette tour consiste à adapter les archères du niveau inférieur pour l'usage de bouches à feu. La fente de tir est transformée en canonnière à la française. Cet aménagement intervient dans le courant du xvi^e^ siècle. Il est peut-être à mettre en rapport avec les travaux réalisés sous François I^er^. Les impériaux de Charles-Quint s'emparèrent de la ville de haute lutte en 1544.

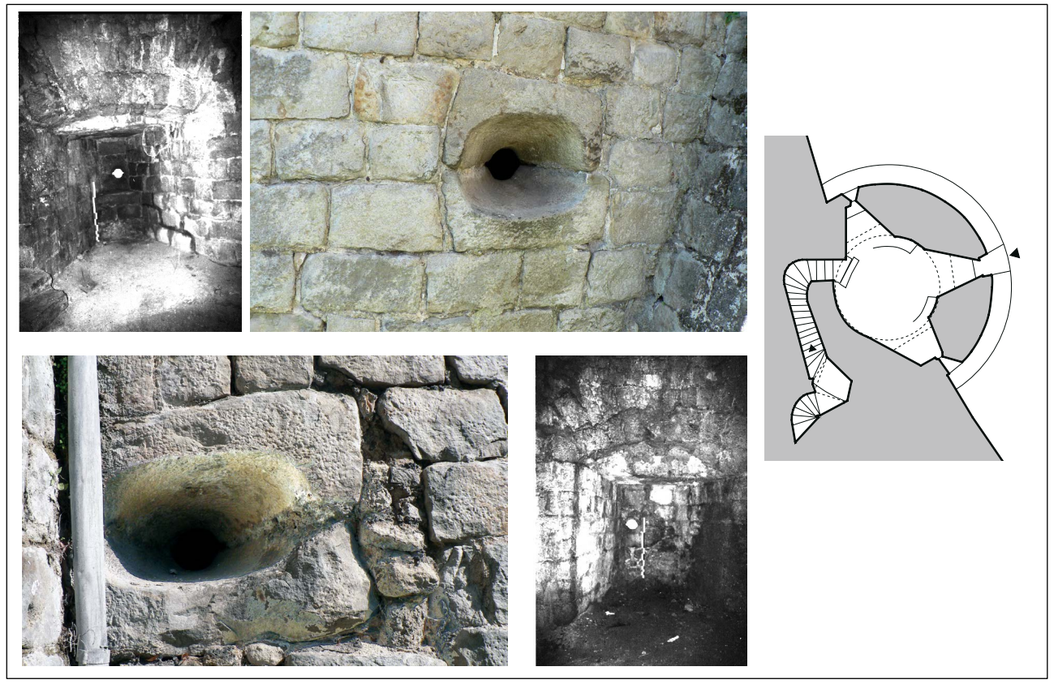


Fig. 225 – Enceinte urbaine. Tour 6b, tour de la Ferté ou encore Henriet, vues et plan du niveau 2 *(cl. et dessin F. Blary).*



POTERNE 2b DE LA RUE DE BÜE (MILIEU DE LA COURTINE 6b / 7b) (DISPARUE)

Identification

Adresse actuelle : 3, rue de la Barre
Parcelle cadastrale : AB 139
Propriétaire actuel : Centre hospitalier de Château-Thierry
Usage actuel : À l'emplacement de l'annexe du funérarium et d'un logement de fonction.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2251.

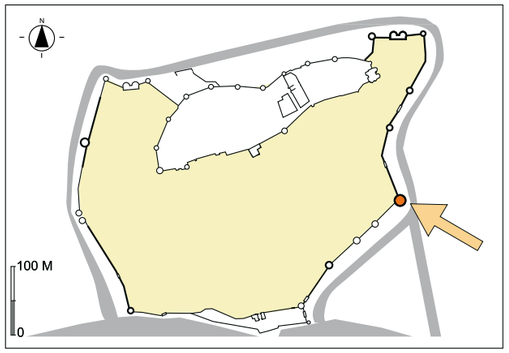
Description

Mentionnée par Georges Pommier et confirmée par la forme du parcellaire et la position de la rue de Büe, force est de constater qu'il ne reste plus rien d'identifiable sur le terrain. Les travaux de construction du funérarium et des annexes de l'hôpital ont fait disparaître à jamais toute chance de compléter archéologiquement la défaillance des autres sources, écrites ou iconographiques. Dans les archives de l'hôpital de Château-Thierry (244), existent peut-être quelques informations relatives à son abandon aux sœurs augustines de l'Hôtel-Dieu entre les années 1685 et 1698 comme semblent l'indiquer les anciens registres consultés par Madame Micheline Rapine et qu'elle nous a aimablement communiqués (245).

La rue de Büe apparaît dans le courant du xiv^e^ siècle vraisemblablement après le remembrement lié à la construction du premier Hôtel-Dieu à partir de 1307. Les murs de terrasses pourvus de contreforts qui la bordent au nord-est ainsi que la fontaine également créée avec l'Hôtel-Dieu confirment cette datation. La création de la poterne pourrait être contemporaine de celle de la rue de Büe. Nous manquons cruellement d'éléments pour aller plus loin dans le raisonnement.

244 - Ces archives ont été transférés aux Archives départementales et sont en attentes de classement.

245 - Nous tenons à remercier tout particulièrement Madame Micheline Rapine pour le dévouement et l'énergie qu'elle a déployé pour la conservation du patrimoine de l'Hôtel-Dieu et de sa mise en valeur.



TOUR 7b, TOUR DES SŒURS OU DE L'HÔPITAL

Identification

Adresse actuelle : 20 avenue Joussaume Latour
Parcelle cadastrale : AB 139
Propriétaire actuel : Centre hospitalier
Usage actuel : Salle funéraire des sœurs augustines.
Protection particulière : classé au titre des Monuments historiques depuis le 7 décembre 1886.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2251.

Description (fig. 226, 227 et 228)

La tour de l'Hôpital, tour de l'Hôtel-Dieu ou encore tour des Sœurs est de loin la tour la plus imposante de ce corpus. Elle a été construite à la limite de l'ancien cours de la Marne (246) et marque l'extension maximale sud-ouest du bourg. L'extension de la ville à l'extérieur de l'enceinte ne fut gagnée sur les marécages et autres « petits prés » régulièrement inondés à l'ouest de la ville que très tardivement ou du moins pas avant la fin du XVII[e] siècle (247). Le nom évocateur qui donné à cette tour tient à la présence de l'Hôtel-Dieu fondé en 1304 par Jeanne de Navarre et dont l'édification fut effective à partir de 1307. Cet ancien établissement hospitalier royal a fini par accaparer avant 1695 pour son propre usage, l'ensemble des fortifications urbaines comprises entre l'emplacement de la poterne de la rue de Büe, jusqu'à la courtine 9b/10b. Dans un arrêt en date du 18 novembre 1695 dressant l'état de la fortification, le sergent royal Pierre Chapelain est bien en peine de répondre au roi Louis XIV qu'une grande partie des remparts de la ville est presque entièrement détournée au profit de certains particuliers ou institutions (248) :

246 - La présence de la rivière est attestée par la gravure représentant la ville à l'extrême fin XVI[e] siècle ou début XVII[e] siècle et par les fouilles du quartier de Joussaume Latour

247 - Donnant naissance aux quartiers de la Poterne, gagné sur un ancien îlot de la Marne, de l'Arquebuse, ou encore du Jeu de Paume.

248 - Arch. mun. Château-Thierry dossier Remparts. Voir pièce justificative n° 53. Arrêt du 18 novembre 1695.



Fig. 226 – Enceinte urbaine. Tour 7b dite des Sœurs ou de l'Hôpital, état actuel *(cl. F. Blary).*

« Depuis la cour Gallet jusqu'à la fontaine du Bû il y a trois tours occupé par l'hospital de l'Hostel Dieu avecq les remparts et plactes forme, séparé de leur jardin par un mur de séparation occuppé [par le dicte Hostel Dieu] »

Cette grosse tour circulaire très saillante des enceintes qu'elle est chargée de défendre, possède un diamètre hors-œuvre de 14 m pour une hauteur conservée de 6 m à peine. Elle est constituée de deux niveaux : une salle basse très ample, surmontée d'une simple terrasse de terre pourvue d'un garde corps.

Côté extra muros

La lecture du mur circulaire extérieur est assez facile, trois modes d'appareillage peuvent aisément être distingués dans l'élévation de la tour :

La base sur près de 2 m au-dessus du sol est habillée de blocs irréguliers grossièrement assisés alliant indifféremment calcaire et grès. Elle correspond à un « amaigrissement » tardif des soubassements évasés servant d'escarpe, probablement exécuté lors du comblement des fossés et de la création de la voirie de l'actuelle rue de la Barre dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle. Trois ouvertures irrégulières forment comme des soupiraux pourvus de petites grilles en fer. Elles correspondent aux ouvertures observées dans la salle basse.

La partie supérieure, haute de 3 m tranche nettement sur la maçonnerie hétéroclite inférieure par la grande régularité des treize assises de carreaux de grès qui la composent. Le soin apporté à la finition est tout à fait remarquable. Trois autres ouvertures de tir scandent ce bel agencement : deux se situent dans l'axe des courtines attenantes et la troisième faisait face à la rivière au sud. Ces ouvertures rectangulaires, aux angles arrondis et chanfreinés, sont réalisées à partir de deux blocs distincts : celui du dessus

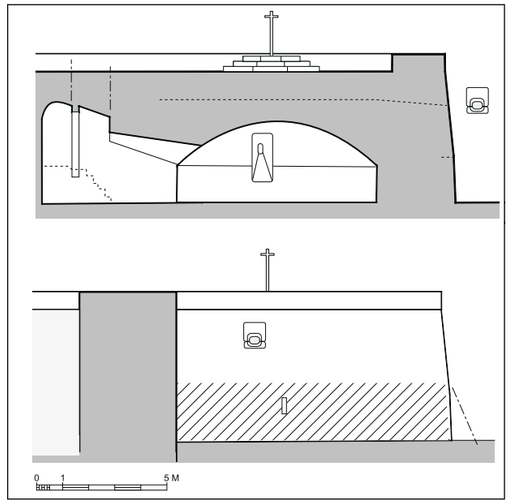


Fig. 227 – Enceinte urbaine. Tour 7b dite des Sœurs ou de l'Hôpital, en haut, coupe AB et en bas, élévation ouest *(dessins F. Blary).*

est plus ouvragé que celui qui le porte. Toutes les trois sont bouchées par une reprise de maçonnerie tardive. Ces anciennes canonnières sont visibles uniquement de l'extérieur.

La partie sommitale se distingue par une plus grande disparité dans les tailles des grès de réemploi qui forment la maçonnerie. Il s'agit du garde-corps de la terrasse actuelle.

Côté intra muros

En passant la grande grille en fer forgé, qui clôt fièrement sur la cour de l'Hôtel-Dieu, côté avenue Joussaume Latour, et en longeant vers l'est ce qu'il reste de la courtine 7b/8b, nous nous trouvons face à un escalier et un mur de terrasse perpendiculaire à l'enceinte percée d'une petite porte.

Le niveau supérieur

L'escalier mène à une plate-forme de terre adossée aux lignes défensives qui domine la cour d'environ 5 m. Il est aménagé en larges marches sommairement appuyées sur l'intérieur du pan conservé de la courtine 7b/8b proche de la tour. Sur cette terrasse, une allée de tilleuls a été plantée, à droite au même niveau, un calvaire édifié sur socle octogonal à trois gradins marque le centre de la tour.

Le niveau intérieur

La petite porte dérobée percée dans le mur de terrasse permet de passer sous le tertre par un couloir formant chicane. La galerie rejoint ainsi l'intérieur de la grande tour.

- Sas couvert sous terrasse et accès : la porte ouvre sur une haute galerie voûtée en berceau continu. Le

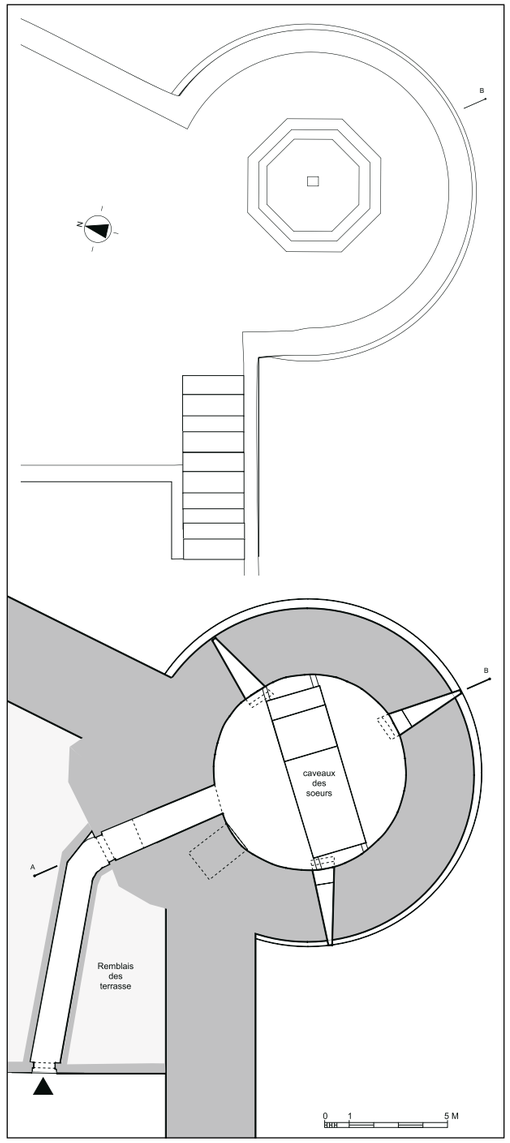


Fig. 228 – Enceinte urbaine. Tour 7b dite des Sœurs ou de l'Hôpital, en haut, plan du niveau supérieur avec le calvaire sur terrasse et en bas, plan du niveau inférieur avec entrée sous terrasse formant les anciennes barbettes *(dessins F. Blary).*

sol de circulation est au même niveau que celui de la cour. Les murs sont constitués de petits moellons de calcaire, de meulière de grès et parfois de silex grossièrement équarris. Un épais mortier jaune les recouvre en partie. Longs de 10 m, les murs de ce couloir s'incurvent vers la droite et s'adossent au saillant d'un grand arc segmentaire en calcaire. La rupture d'appareillage indique deux époques de construction. La galerie, longue de 5,40 m, se poursuit en pente douce sous une voûte qui se réduit en hauteur au fur et à mesure que l'on se rapproche du



Fig. 229 – Enceinte urbaine. Tour 7b, tour des Sœurs ou de l'Hôpital. Extrait agrandi de la vue de Château-Thierry par Christian Chastillon de 1672 *(BnF, Est., M 73 531).*

débouché dans la salle basse de la tour. La voûte proche de l'arc forme une sorte de haute cavité rectangulaire, les feuillure visibles à l'arrière des piédroits de l'arc montrent qu'une porte à deux vantaux mobiles sur l'intérieur a existé anciennement. La forte déclivité de la voûte et les traces en gradins d'arrachages de maçonnerie sur les bases des murs de la galerie attestent de l'existence, dans une première configuration, d'un escalier à huit marches avec un palier intermédiaire.

- Salle basse : une fois passé ce sas couvert, on arrive dans une ample salle circulaire de huit mètres de diamètre. La pièce est couverte d'une magnifique coupole surbaissée entièrement réalisée en grès. La voûte prend naissance à 1,20 m du sol actuel, en terre battue légèrement limoneuse. La hauteur maximale de la pièce est de 3,10 m. L'épaisseur des murs est tout aussi impressionnante : environ 3 m. Au centre de la pièce sont alignés les caveaux des sœurs augustines de l'hôpital depuis le xix^e^ siècle. Trois ouvertures couvertes par des larges linteaux montent vers une sorte d'ouverture extérieure quadrangulaire étroite, fermée par une petite grille. À l'origine, ces ouvertures étaient des archères à ébrasement simple et à fente étroite.

Analyse architecturale - Interprétation

Il nous déplaît de contredire Georges Pommier qui a décrit en premier cette tour (Pommier, 1920, p. 18) mais l'analyse qu'il propose paraît erronée. À son avis, « cet ouvrage n'a jamais été plus haut qu'il ne l'est de nos jours. Tout porte à croire que sa construction ne remonte pas au-delà du xvi^e^ siècle,... ». Nous pensons au contraire que cette tour date de la première moitié du xiii^e^ siècle et qu'elle fut « aménagée » à la deuxième moitié du xiv^e^ siècle, puis à la fin du xv^e^ ou au début du xvi^e^ siècle avant d'être annexée par les sœurs augustines à la fin du xvii^e^ siècle jusqu'à devenir leur lieu de sépulture. Nous nous appuierons tout d'abord sur les éléments précédemment décrits pour le montrer.

La salle basse est entièrement parementée en grès à l'exception de l'arc d'entrée initial et donc *a fortiori* antérieur à la galerie sous terrasse. La couverture de la salle est surbaissée en raison du fort diamètre à couvrir, l'essentiel est la coupole entièrement de grès de Beauchamp. Les ouvertures extérieures au nombre de trois étaient des archères à ébrasement simple à fente étroite, comme il a été dit précédemment. L'ensemble de ces critères est caractéristique des tours construites sous le comte de Champagne Thibaud IV entre 1220 et 1236. De plus, la gravure de Christian Chastillon montre l'importance de cette tour. Les mesures de cette tour sont tout aussi impressionnantes. Le graveur l'a dotée à sa base d'une bande contrefortée qui frôle les eaux d'un bras de la Marne. L'élévation de la tour n'est pas réduite à ce simple moignon actuel mais au contraire est couverte d'une haute toiture conique sur un renfort du couronnement à mâchicoulis. Ce point étant acquis, nous pouvons décrire les quatre phases d'aménagement.

Phase I

La construction de cette tour, entre 1220 et 1236, marque concrètement l'extension du périmètre de l'enceinte en direction de la rivière. Les tours du flanc nord-est et est du bourg semblent reprendre à l'identique le tracé de l'enceinte antérieure voulue par Thibaud II. La tour était vraisemblablement pourvue d'une base très forte pour asseoir la construction la plus exposée aux crues de la rivière ainsi qu'à l'instabilité de terrains humides fraîchement conquis (249).

Par comparaison avec la morphologie architecturale de la tour 6b voisine au nord, nous sommes tentés de lui restituer trois niveaux (deux salles superposées et une terrasse supérieure ou un comble sous la charpente d'une toiture conique). La forte base de plus de 3 m semble confirmer cette hypothèse de restitution.

249 - Les prélèvements analysés par Cécilia Cammas dans les dépôts antérieurs à la construction de l'enceinte sud à la hauteur du quartier Joussaume Latour, montrent une circulation d'eau régulière. Il serait tout à fait important de disposer de tels renseignements aux abords immédiats de la tour de l'Hôpital.



Fig. 230 – Enceinte urbaine. Tour 7b, tour des Sœurs ou de l'Hôpital. Galerie en chicane sous terrasse permettant l'accès à la tour *(cl. F. Blary).*

Phase II – Deuxième moitié xiv^e^ siècle

La constitution des amples terrées intérieures et la reprise des fossés extérieurs, constatées sur le front oriental de la défense caractérisent la seconde phase d'aménagement. Les signes de ces reprises sur la tour de l'hôpital sont toutefois plus difficiles à mettre en évidence que pour les autres structures observées de cette enceinte.

Du temps de Jeanne d'Evreux et avant l'attaque anglaise, vaillamment repoussée en 1370 par la défense du bourg, les autres tours et enceintes du front nord-est et est ont été renforcées à l'arrière par un tertre de terres adossées. Le cas ne paraît pas évident ici. Le premier indice d'absence de levée de terre est d'abord architectural : la tour est pourvue d'un long sas d'accès à escalier. Le seuil extérieur s'élevait à 1,50 m au-dessus du niveau de circulation actuel de la cour. Il est possible d'envisager que le sol a été rehaussé à cette époque occasionnant une reprise de l'accès à la salle basse de la tour.

Le deuxième indice indirect provient de la construction de l'Hôtel-Dieu au tout début du xiv^e^ siècle, sous le double patronage comtal et royal, qui occupe la quasi-totalité des emplacements à l'arrière de cette enceinte. Le remembrement du quartier sous-tend la création de la rue de Büe et la gestion de l'approvisionnement en eau de l'établissement hospitalier mais également celle des eaux usées dans un périmètre clos par les défenses mises en œuvre au xiii^e^ siècle. Il serait faux de penser que la propriété de l'Hôtel-Dieu médiéval s'étendait jusqu'à l'aplomb des enceintes. L'établissement était clos de ses propres murs, laissant derrière les lignes défensives une étroite bande de 3 m correspondant au passage du chemin de ronde (Pommier, 1923. p. 64-65). L'espace étroit entre les deux murs interdit l'hypothèse d'une levée de terre face à la rivière. Au contraire, nous pensons que ces levées prennent naissance à partir de cette tour et pour tout le flanc est. La partie face à la rivière est plane. L'aménagement des espaces conquis sur les anciens bras de la rivière a dû nécessiter des apports déjà conséquents de terres de nivellement sans compter le drainage et la canalisation *intra muros* d'une partie de l'ancien cours d'eau.



Fig. 231 – Enceinte urbaine. Tour 7b, tour des Sœurs ou de l'Hôpital. Voûte en coupole de la salle basse (restaurée en 1994) et abritant le caveau collectif des sœurs augustines de l'Hôtel-Dieu *(cl. F. Blary).*

Phase III – Fin xv^e ou début xvi^e siècle

La mise en œuvre de puissantes canonnières à la naissance du second niveau arasé marque l'adaptation de cet ancien ouvrage défensif aux nouvelles conditions de siège. Si l'on admet comme juste la représentation qu'en donne Claude Chastillon, ce niveau était couvert par une toiture conique (fig. 229). Il demeure malheureusement impossible de déterminer la forme intérieure de ce niveau arasé et remblayé de terre. Cependant le renforcement de l'artillerie dans la défense a nécessité la mise en forme de nouvelles barbettes propres à leur circulation au sommet des remparts. Les levées de terre initialement conçues pour absorber les chocs des tirs ennemis sont alors renforcées pour servir de point d'appui aux tirs de barrage défensif. La contrainte topographique de l'établissement hospitalier a poussé les aménageurs à rehausser l'espace ancien de la ruelle longeant l'enceinte à cet endroit. Le passage couvert a été ajouté à la même époque pour conserver l'usage de cette pièce, peut-être en dépôt de munitions. Les bases évasées de ce lourd édifice, si l'on accorde quelque crédit aux détails de la vue de Chastillon, semblent avoir nécessité la réalisation de petits contreforts disposés en rayon (fig. 229). La nature des fondations insuffisamment ancrées pour le poids d'un tel ouvrage ou affaiblies par des crues de la rivière en est peut-être la cause.



Fig. 232 – Enceinte urbaine. Tour 7b dite des Sœurs ou de l'Hôpital. ancienne archère dénaturée par la dernière restauration *(cl. F. Blary).*



Fig. 233 – Enceinte urbaine. Tour 7b dite des Sœurs ou de l'Hôpital. Vue extérieure de la canonnière sud *(cl. F. Blary).*

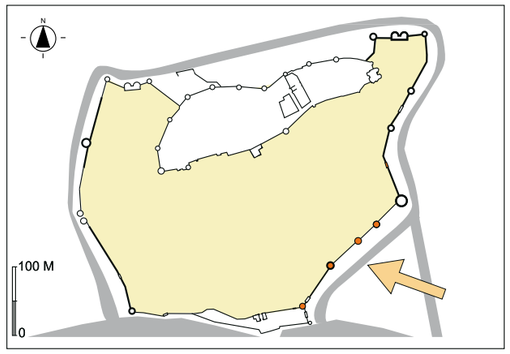
Par comparaison, la forme des canonnières pourrait indiquer ici comme date de campagne d'aménagement l'extrême fin du xv^e siècle ou des premières décennies du xvi^e siècle, soit sous l'apanage d'Antoine le Grand Bâtard de Bourgogne ou directement sous le contrôle royal de François I^er.

Phase IV – fin xvii^e siècle - xviii^e siècle

La partie haute très ruinée devenue dangereuse a été annexée par les sœurs de l'Hôtel-Dieu. Dans les archives privées de l'hôpital, la nomenclature des titres de l'Hôtel-Dieu, réalisée au xix^e siècle, fait apparaître un état de la maçonnerie des trois tours et des remparts attenants (outre celle-ci, les tours 8b et 9b) dressé en 1695 (250) suivi d'une décision prise en 1698 d'araser les parties devenues dangereuses et inutiles. Les pièces originales mentionnées sont actuellement égarées (251).

250 - Société historique, fonds Souliac-Boileau, dossier Château-Thierry.

251 - Ces pièces sont mentionnées en 1878 par Thomas Couture, membre de la Société historique et archéologique, qui se promet de les publier plus tard, ce qu'il ne fit pas. Sont-elles encore dans ses archives, égarées ou ont-elles été distraites à cette occasion, nous ne pouvons que supposer.



LES QUATRE TOURS 8b À 11b (DISPARUES)

Identification

POUR LES TOURS 8b et 9b :

Localisation : sous le 20, avenue Joussaume Latour
Parcelle cadastrale : AB 139
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2251. L'emplacement des deux tours est encore nettement figuré. La tour 9b est signalée en rouge comme parcelle bâtie contrairement à la tour 8b formant une simple courbe dans la limite de parcelle.

POUR LES TOURS 10b et 11b.

Localisation : sous le 6, avenue Joussaume Latour
Parcelle cadastrale : AB 77
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2230 et 2229. Les tours ne sont pas représentées sur le plan. L'emplacement présumé occupé par ces deux tours se situe en partie sous deux maisons construites au début du xix^e siècle.

Sources (fig. 234)

Les quatre tours de cette notice ont disparu au xix^e siècle. La gravure de Claude Chastillon et le plan en relief de la ville en 1871, les représentent encore. Les tours 8b et 9b, incluses dans la propriété de l'Hôtel-Dieu avant 1695, figurent encore sur le plan dressé par l'architecte Wast le 30 mai 1877 (fig. 235).

Analyse

Les quatre tours de flanquement ont des dimensions très similaires (252). Les longueurs des courtines sont quasiment identiques voire normées à environ 40 m. Les tours représentées sont à deux niveaux (une salle basse surmontée d'une plate-forme donnant sur le haut des courtines). Un talus de terre les sépare de la rivière. Par comparaison avec les autres tours de flanquement et notamment des tours du front nord du château, on se rend compte qu'elles ont été mises en œuvre à la même époque. La campagne d'édification sous Thibaud IV entre 1220 et 1236 montre la standardisation des ouvrages qui composent la défense de l'enceinte. Par simple déduction, les salles basses de ces tours devaient être accessibles par une simple porte donnant sur un chemin de ronde longeant les murs à l'intérieur de l'enceinte. Elles devaient être couvertes par une coupole et dotées de trois archères à ébrasement triangulaire et fente simple. Elles ont certainement été adaptées à l'usage des armes à feu à la fin du xv^e siècle ou au xvi^e siècle, mais là l'absence de données concrètes interdit de l'affirmer.

252 - Dimensions de la tour 11b d'après le devis de démolition (1753) : circonférence : 10 toises 3 pieds (10,50 m), hauteur : 4 toises 8 pieds (8 m), épaisseur : 4 pieds 6 pouces (1,50 m). La tour avait déjà été arasée; (Société historique, fonds Georges Pommier, copie du devis de démolition).

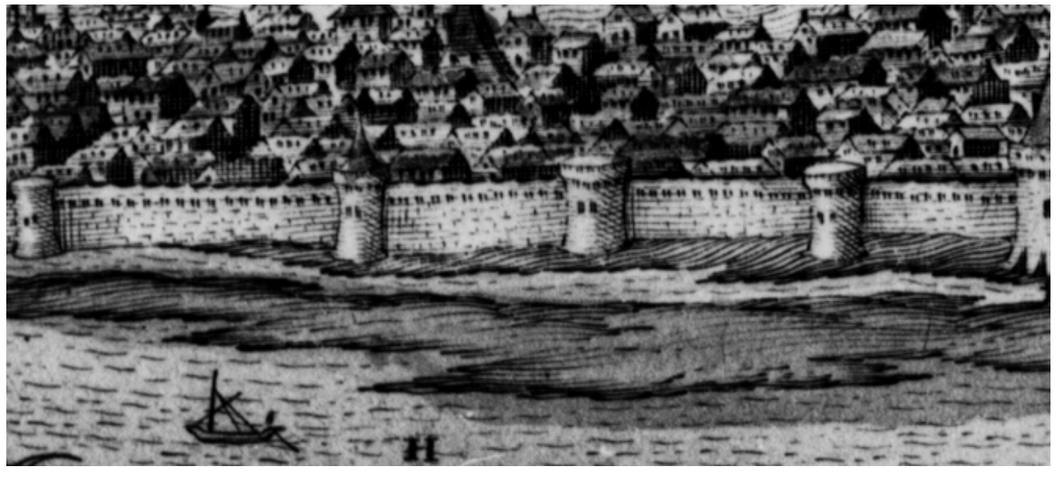


Fig. 234 – Enceinte urbaine. De droite à gauche : tour 7b (tronquée, 8b, 9b, 10b et 11b. Extrait agrandi de la vue de Château-Thierry par Christian Chastillon de 1672 *(BnF, Est., M 73 531).*

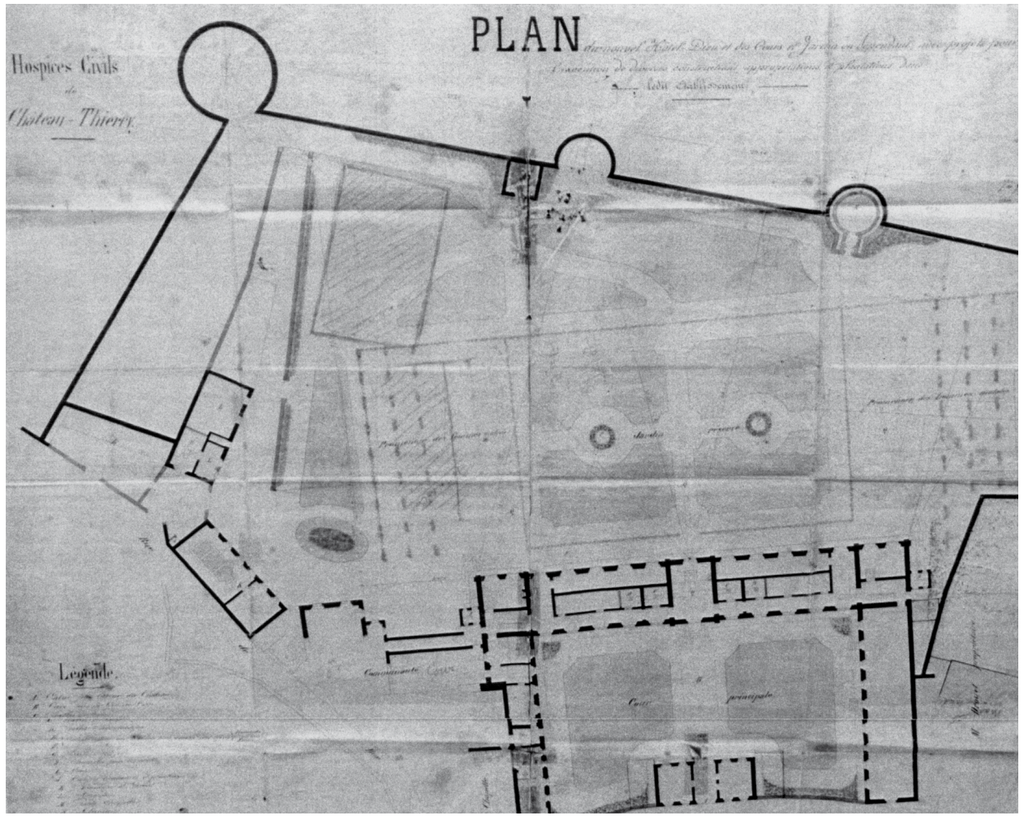


Fig. 235 – Enceinte urbaine. Tours 7b, 8b, 9b (cette dernière transformée en glacière pour l'Hôtel-Dieu) en 1876. Plan du nouvel Hôtel-Dieu des cours et des jardins en dépendant avec projet d'exécution de diverses constructions, appropriations et plantations dans ledit établissement. 1876 *(Arch. du centre hospitalier de Château-Thierry, papier, dim. 0,81 sur 0,70 m, cl. M. Rapine).*



Fig. 236 – Enceinte urbaine. Fouille Joussaume Latour en 2000. Partie de la tour 10b observée à cette occasion *(cl C. Patat - UACT).*

Individuellement, les données ne permettent pas de distinguer chacune de ces tours. Nous noterons cependant la présence d'un aménagement tardif de la tour 9b. Elle abritait une glacière et existait avant la construction du nouvel hôpital entre 1876 et 1879. La forme de cette structure est très caractéristique comme nous l'avons rappelé ailleurs (Blary, 1998, p. 90-95). Sa construction est directement en rapport avec les soins apportés aux malades et ne peut avoir été mise en œuvre avant 1698, date à partir de laquelle les sœurs augustines détiennent cette tour. Il s'agit d'une construction du xviii^{e} siècle.

Les observations archéologiques faites sur la courtine 9b/10b montrent que cette ligne défensive a annexée un ancien îlot de Marne. Le front sud de l'enceinte a été gagné sur une partie de la rivière et sur les zones marécageuses qui la bordaient (fig. 237). Cette partie d'enceinte montre à l'évidence l'extension très ample du périmètre prévu pour être urbanisé. L'enceinte sert ici à la fois de limite défensive mais également pour l'assainissement des nouveaux terrains voués au lotissement. Un bras d'eau est par ailleurs aménagé *intra muros*. Il sert tout d'abord à drainer efficacement ces terres nouvellement conquises, à renforcer ou à maintenir en eau les défenses qui flanquaient le fort Saint-Jacques en aval, mais aussi à l'évacuation des déchets, tout particulièrement à partir de 1307 en rapport avec l'Hôtel-Dieu situé en amont de ce bras d'eau artificiel.

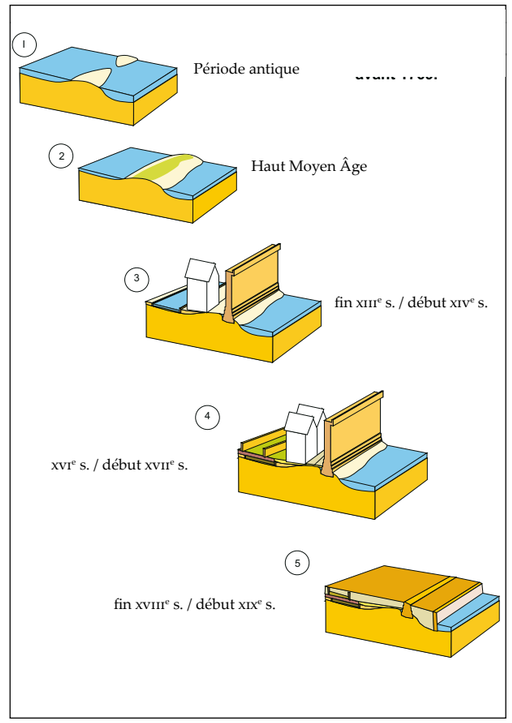
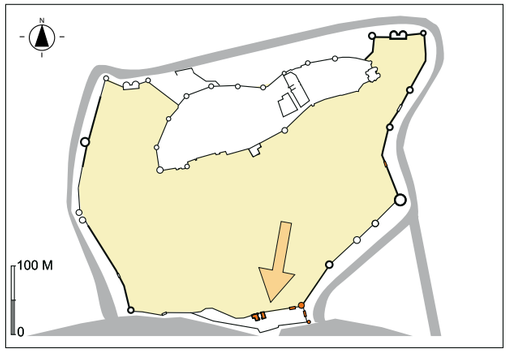


Fig. 237 – Enceinte urbaine. Essai d'évolution du quartier Joussaume Latour avant 1769 (*dessin F. Blary).*



Fig. 238 – Enceinte urbaine. Tour 7b à 11b. Proposition de restitution sur une vue actuelle du quartier Joussaume Latour *(cl. et dessin F. Blary).*

Comme à Châlons-en-Champagne ou à Provins la prévision de croissance urbaine est optimiste dans ce premier tiers du xiiie siècle.



COMPLEXE DE LA PORTE MONUMENTALE SAINT-JACQUES, DE LA PORTE AVANCÉE DU PONT ET DES POTERNES ATTENANTES (DISPARUES)

Identification

[Ensemble constitué, entre les tours 11b à 15b, des poternes P3b (courtine 11b/13b) et P3b' (courtine 11b/12b), de la porte Saint-Jacques (tours 13b et 14b)]

Les appellations en usage au xviiie siècle ont été retenues, porte urbaine : porte Saint-Jacques et porte sur le pont : porte de Marne ou porte du Pont. « En 1732, François Jobert, chaudronnier, en charge des clefs des portes de ladite ville appelées de Marne et de Saint-Jacques pour fermer lesdites portes sçavoir celle de Saint-Jacques avant la nuit et celle de Marne à dix heures du soir, pour les ouvrir sçavoir celle de Saint-Jacques au jour et celle de Marne à cinq heures du matin de la quelle porte le guicher restera toujours ouvert sauf la barre derrière » (253).

Poterne P3b

Localisation : Selon Georges Pommier face à la rue Cour Roger, selon les résultats de notre enquête face à la rue Vallée (créée en 1862).
Section cadastrale : AB
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville. Les formes parcellaires permettent d'identifier avec précision l'emplacement face à la ruelle du Haha.

Poterne P3b' et tours attenantes T11b et T12b

Localisation : A la jonction de la place Jean de La Fontaine et l'avenue Joussaume Latour.
Section cadastrale : AB à la naissance de la section AE.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, face au quartier de la Poterne. Aucun indice ne permet de les localiser avec précision.

Porte monumentale Saint-Jacques (T13b et T14b)

Localisation actuelle : À l'entrée de la rue du Général de Gaulle, (anciennement rue du Pont) face à la place Jean de La Fontaine.
Section cadastrale : AC.

253 - Société historique, fonds G. Pommier.



Fig. 239 – Enceinte urbaine. Porte du Pont ou Saint-Jacques (T 13b et T 14b) et à sa droite, poterne 3b. Extrait agrandi de la vue de Château-Thierry par Christian Chastillon de 1672 *(BnF, Est., M 73 531).*

Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, face à la rue du Pont, place du Pont. Les remaniements des parcelles liés aux travaux successifs d'aménagement du pont et des chaussées ont fait disparaître le moindre indice à l'exception de la ligne défensive devenue contrainte parcellaire.

Porte avancée du pont, porte de Marne

Localisation : place Jean de la Fontaine
Section cadastrale : AB
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville. Aucun indice ne permet de la localiser avec précision.

Tour 15b, tour de la Prison

Localisation : À l'angle de la rue Drugeont-Lecart à la jonction avec la place des États-Unis.
Section cadastrale : AC.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, face à la cour de l'Ange.

Sources et documents de référence

Ces portes et ces poternes sont souvent citées par les érudits locaux, Hébert et à sa suite Poquet, puis Souliac-Boileau qui soulignent le rôle essentiel de ces organes défensifs en relation avec la rivière et ses aménagements : pont, moulins et ports. Georges Pommier est le premier qui se soit soucié des « traces matérielles » sans donner concrètement les sources documentaires sur lesquelles sont fondées ses descriptions. Le texte des archives municipales qui donne l'inventaire des parties vacantes ou « occupées » des remparts en 1695 (254), montre leur existence sans plus de commentaire. Fort heureusement cette partie est connue par plusieurs documents iconographiques d'inégale valeur qui permettent, en tenant compte de la morphologie du parcellaire « napoléonien », de tenter de comprendre le complexe défensif de la porte Saint-Jacques (255).

254 - Voir CD-ROM, pièce justificative n° 53, complétée par une copie du fonds Souliac-Boileau, dossier Château-Thierry (Société historique).

255 -Représentations graphiques, plans ou vues cavalières sur lesquelles s'appuie notre analyse : Arch. dép. Aisne C483, Chaussée et pont de Château-Thierry ; Arch. nat. F14 / 8503, Plan des routes de France, Généralité de Soissons, Album de Trudaine (ville de Château-Thierry), xviiie siècle, dessin aquarellé ; Bibl. nat., cartes et plans. Vue de Château-Thierry par Tassin, *Les plans et profils des principales villes [...] de France*, 1631, p. 212 ; Bibl. nat., Est. M 73 531. Vue de Château-Thierry par C. Chastillon, 1672, gravure ; Arch. dép. C 483. Plan et élévation du pont de Château-Thierry en 1716 par Duplessy ; Musée Jean de La Fontaine Château-Thierry, Travaux pour la construction

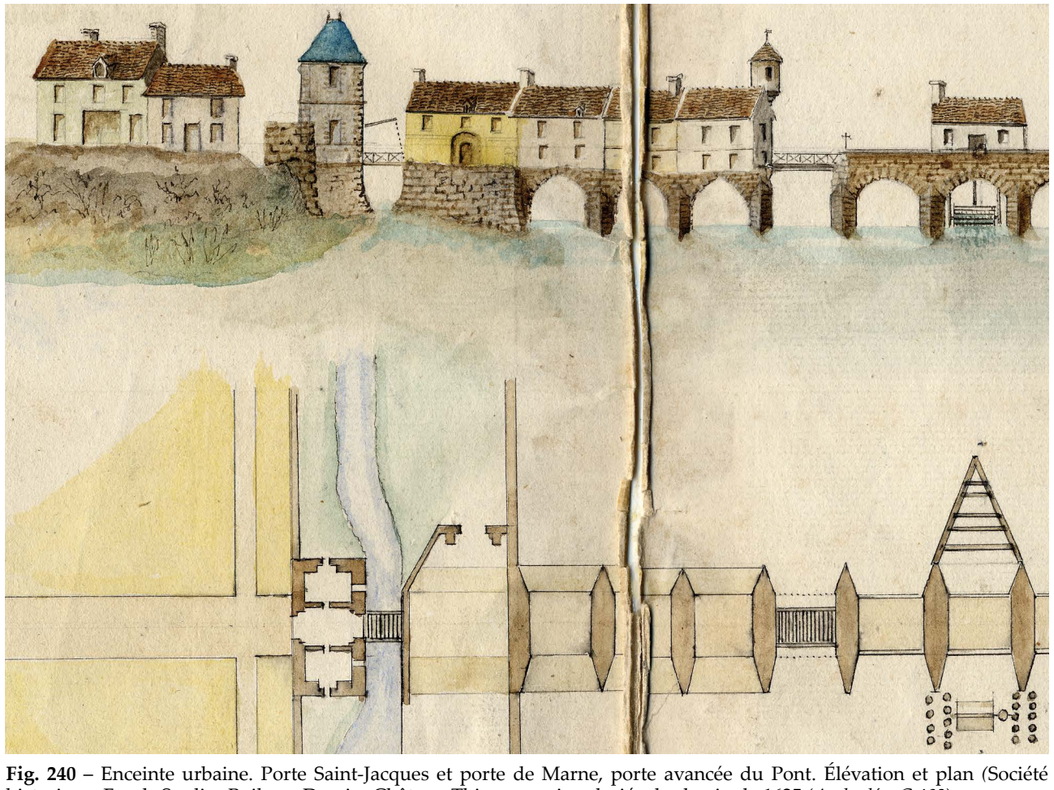
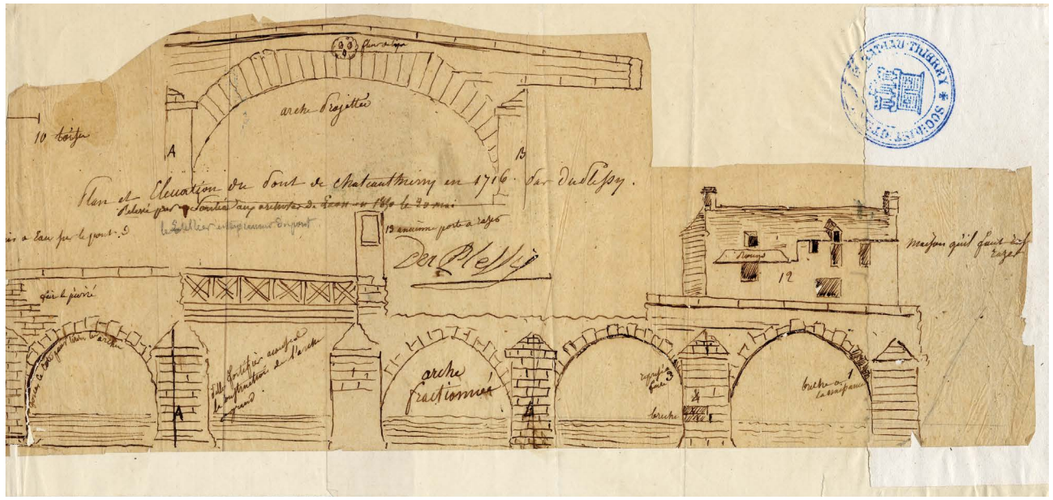


Fig. 240 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Jacques et porte de Marne, porte avancée du Pont. Élévation et plan (Société historique, Fonds Souliac Boileau, Dossier Château-Thierry, copie coloriée du dessin de 1625 (*Arch. dép. C 483*).



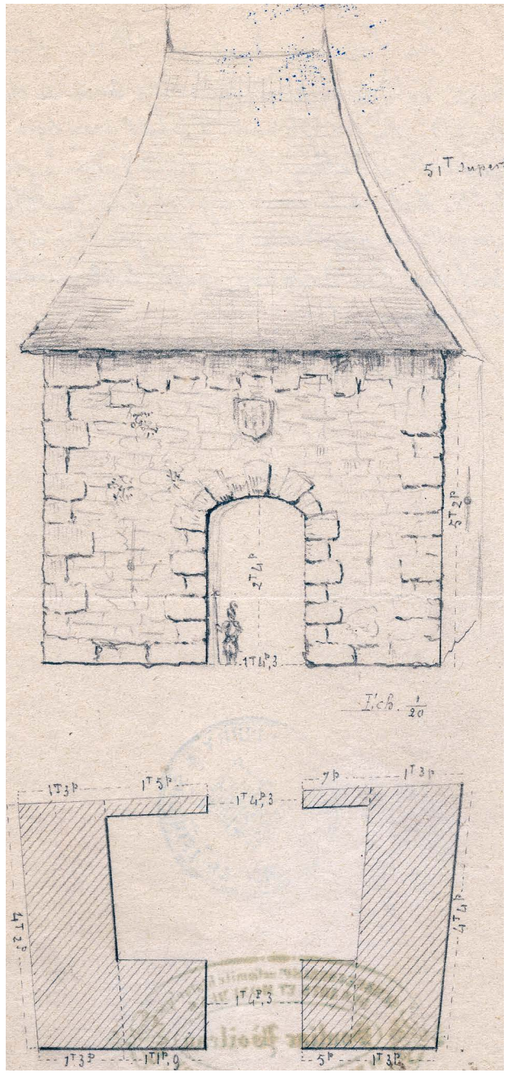


Fig. 241 – Enceinte urbaine. Porte avancée du Pont ou de Marne. Elévation et plan (Société historique, Fonds Souliac Boileau, Dossier Château-Thierry, copie d'un dessin des Arch. dép. C 483).

La documentation s'est enrichie d'une pièce inédite pour l'analyse des enceintes du bourg. La qualité de ce plan permet de restituer entièrement le système défensif de la ville face à la rivière (256).

Analyse

L'analyse du complexe fortifié de la tête de pont se fonde sur le dessin du XVIIIe siècle qui offre une représentation quasi complète de l'état des ouvrages après les travaux menés au XVIIe siècle.

Souliac-Boileau, en utilisant des documents aujourd'hui disparus, décrit ainsi la tête de pont côté ville :

« Avant d'arriver sur le grand pont pour traverser la Marne, il y avait deux portes à franchir, la première dite la porte Saint-Jacques présentait une espèce de petit fort élevé d'un étage couronné de meutrières et de machicoulis, cette porte construite en corps double au centre

d'un pont à trois arches sur la Marne (1769), lithographie de Deletain, d'après l'original de M. Desprez ; Bibl. mun. Château-Thierry, Fonds ancien, Lecart 1828-1870, Copie aquarellée d'après le dessin de Desprez (1769).

256 - Arch. nat. CP/F 14/10068. Plans de la deuxième manœuvre pour la navigation à Château-Thierry entre 1718 et 1751.

Fig. 242 – Enceinte urbaine. Porte avancée du Pont ou porte de Marne. Elévation et plan (Société historique, Fonds Souliac Boileau, Dossier Château-Thierry, copie d'un dessin disparu des Arch. mun.). Texte accompagnant le dessin :
« La porte de Marne à Château-Thierry d'après l'estimation qui en a été faite le 8 octobre 1764 par M. Lomet sous-inspecteur des Ponts et Chaussées de la Généralité de Soissons ».

desquels était le passage fermé par un pont levis sous lequel passait un courant de la rivière de Marne. L'autre porte se trouvait sur la troisième arche partant de la ville en avant de la première porte, à cause d'une arche coupée sans doute pour le passage de la marine, laquelle à été remplacée par un pont de bois provisoire. Cette porte ne devait pas être construite comme la première attendu qu'elle était isolée de la fortification de la ville. La porte de la Marne ou de l'entrée de la ville que j'ai sous les yeux me présente une surface de 15 m et demi et 13,66 m de façade regardant le pont, sur une largeur de 9 m, les murs de face et de côté ont 3 m d'épaisseur. La porte au passage de 3,40 m de largeur sur 5,33 m de hauteur au-dessus de laquelle est un écusson » (257).

La Porte Saint-Jacques

Au centre de ce complexe défensif, se situait la porte Saint-Jacques. La porte était constituée de deux massifs rectangulaires encadrant le passage et de deux niveaux sous combles, pourvue d'un haha et d'un pont mobile à flèches.

La porte avancée du pont ou porte de Marne

La gravure de Chatillon (publée en 1672, mais réalisée vers 1590) représente approximativement l'état antérieur aux tranformations opérées au milieu du XVIIe siècle. La porte montre une belle élévation et est couverte d'une toiture à quatre pans en croupe, formant presque pavillon, soulignée par un couronnement en avancée de hourds ou de créneaux sur mâchicoulis. Tenant compte des proportions graphiques, la porte devait comporter deux niveaux sous combles.

En 1716, un dessin de Duplessy (fig. 241) montre un nouvel état de cette porte avancée. Les travaux envisagés consistent à remplacer les deuxième et troisième arches par une arche unique. La porte avancée est sommairement représentée et indiquée comme ancienne porte à raser. La porte ne fut pas démolie mais simplement transformée et réduite en hauteur. C'est sans doute alors qu'a disparu l'échauguette visible sur le dessin de 1625. Le dessin de Souliac-Boileau montre l'état de la porte après ces travaux (fig. 242).

La partie en amont de la porte Saint-Jacques

Entre la porte Saint-Jacques à l'ouest, contrôlant l'accès à la ville par le pont et la tour de flanquement 11b à l'est, s'inscrivait une poterne (appelée P3b pour les besoins de l'inventaire) évoquée par les érudits locaux. Vers 1800, Hébert précise ce qu'il a pu encore observer à partir de la rue du Pont :

« On peut pour aller au faubourg de la Poterne passer par la rue et le carré St Jacques, petite place d'environ 40 toises carrées. On y voyait encore à la fin de 1803, un côté de la porte St Jacques vers laquelle on allait au faubourg qui en a tiré son nom car elle s'appelait la Poterne, nom donné aux portes par lesquelles on descendait à la rivière. Ce n'était pas une porte profonde et chargée de bâtiments comme les autres portes de la ville mais une simple ouverture cintrée. Au fond de la petite place est un misérable cul-de-sac dit la rue du Ah Ah, et de cette place on allait retrouver le bout de la rue du Pont, on voit encore un reste de l'ancien mur de la ville... ».

Selon Georges Pommier cette poterne se situe au droit de la rue Cour Roger et il ajoute : « la muraille

257 - En 1657, on y avait mis les armoiries de Godefroy Maurice de Bouillon en particulier sur la porte qui était au devant du pont. Elles représentaient au dehors au dessus de son entrée trois tours et à côté un houx... le tout sculpté en bas relief (Société historique, fonds Pommier).

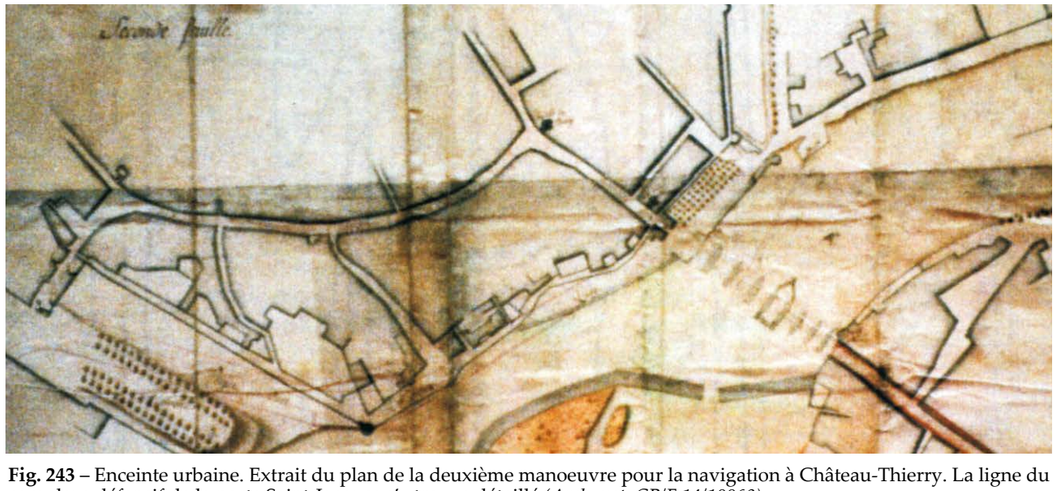


Fig. 243 – Enceinte urbaine. Extrait du plan de la deuxième manoeuvre pour la navigation à Château-Thierry. La ligne du complexe défensif de la porte Saint-Jacques s'y trouve détaillé *(Arch. nat. CP/F 14/10068).*

était percée d'une baie étroite (…) que surplombait une galerie double munie de hourds, à cheval sur la courtine ». C'est, en effet, ce que suggère la vue de Chastillon de 1672 pour l'organisation de ce passage annexe. Cependant, il apparaît nettement après reports du plan de 1718 et 1751 que la poterne P3 se situait en fait exactement face à l'ancienne ruelle du Haha. Cette porte en arc surbaissé est surmontée d'un curieux appendice qui semble confirmer la description faite par Pommier.

La petite porte selon cette représentation ou celle de Tassin de 1632 débouche sur un bras de rivière au-devant d'un îlot. La forme du cours d'eau initial a été largement modifiée par l'extension de l'enceinte au XIIIe siècle, il pourrait s'agir ici, d'un ahah (ou Haha) d'un fossé court creusé au devant d'un passage que l'ennemi pourrait utiliser. Ce terme de Haha est d'ailleurs attesté par la ruelle du même nom, remplacée par la rue Vallée en 1862. Il n'y a pas lieu de discuter la signification de ce nom.

De plus une ligne défensive avancée, déjà partiellement visible sur les relevés du pont du XVIIIe siècle apparaît totalement sur le plan de navigation de 1751. Cette fortification a été ajoutée plus tard devant ce haha. L'ensemble de l'aménagement semble avoir été conçu autour d'un terre-plein avec un battage de pieux et palplanches pour lutter contre la sape érosive des eaux de la rivière. Ce dispositif en forme de digue pourrait, en plus de son intérêt stratégique militaire, servir à lutter contre les crues de la rivière qui devaient ruiner régulièrement les bases des maçonneries des courtines désormais en retrait. Ce nom de Poterne s'étendit au faubourg qui se forma le long de la rivière, au-dessus de cette petite porte, sur une sorte de quai. Comme le mentionne Hébert, « La Poterne est une terrasse que l'on a élevée, lorsqu'on a creusé le nouveau lit de la rivière, c'est-à-dire sans doute, lorsqu'on supprima le brasset, pour faciliter à descendre et à remonter les bateaux... et en même temps pour servir de demeure aux mariniers qui y sont plus près de la rivière ».

La partie en aval de la porte

C'est la portion la moins renseignée de ce triptyque. Les vues cavalières de Chastillon ou de Tassin ne la représentent pas car totalement masquée par le pont. Seuls le plan de navigation de 1751 et les indications de l'abbé Hébert ou de Georges Pommier permettent de restituer la forme générale de la double enceinte.

La tour de la Prison (T15b) se situait au fond de la Cour de l'Ange, actuelle rue Drugeon-Lecart. Sur le plan de 1751, elle ne figure pas. Un renfoncement de la maçonnerie marque son ancien emplacement. Elle comportait deux niveaux. La salle basse fut transformée, à une époque inconnue, en prison, selon Hébert, alors que le second niveau continuait de servir à la défense et à la circulation sur les sommets des courtines.

Sur cette tour devait être raccordée la deuxième ligne défensive de la même manière que pour la tour 10b. Certes, l'avancée défend le pont, mais on peut également remarquer que la réduction du cours de la rivière à cet emplacement permet d'augmenter artificiellement le débit et la puissance des eaux en aval de cette digue, améliorant ainsi la force hydraulique nécessaire au bon fonctionnement des moulins qui y étaient construits.

Essai de restitution des phases d'aménagement

Le complexe défensif de la Porte Saint-Jacques a subi de profondes modifications répondant aux impératifs militaires de contrôle de la tête de pont mais aussi en relation avec le développement économique du bourg. Il fait l'objet de constants réarrangements entre le XIIe et XVIe siècle. À partir de l'assemblage des plans il est posible de « reconstruire » la forme générale de l'enceinte disparue à la fin du XVIIIe siècle. Le plan d'ensemble montre une excroissance prononcée en direction de l'axe du pont entre les tours 11b et 15b. La partie en amont est plus régulière que celle en aval qui est scandée par de nombreux ressauts. Au devant, le plan établi pour préciser la deuxième manœuvre à effectuer par les bateaux circulant sur la Marne aux abords du pont de Château-Thierry entre 1718 et 1751, indique une deuxième ligne défensive avancée qui se raccorde sur ces même tours à l'enceinte qu'elle renforce. Cette structure double la défense du front sud entre la tour 11b et la tour 15b formant une sorte de renflement en direction de la rivière. La poterne P3b et la porte Saint-Jacques sont incluses dans ce périmètre. Une tour circulaire de faible diamètre (T12b) protège une seconde poterne (P3') accolée plus à l'ouest, en direction de Brasles.

En confrontant les indices issus de l'analyse du fort Saint-Jacques et les résultats des fouilles du quartier Joussaume Latour avec l'analyse des éléments défensifs du complexe de la porte Saint-Jacques, nous pouvons essayer de comprendre le schéma de développement du bourg au contact de la rivière de Marne du XIIe siècle au XVIIIe siècle. L'évolution de ce complexe se décompose en trois états successifs.

État à la transition des XIIe et XIIIe siècles (fig. 244 A)

La ligne défensive qui ceinturait le bourg, se situait au XIIe siècle à peu de distance au sud de l'actuelle Grande rue et de la rue du Château. La Marne était très large et comportait de nombreuses îles ou îlots comme ont pu le souligner les premières reconnaissances des sols du quartier Joussaume Latour ou des fouilles dites de l'Hôtel des Trois

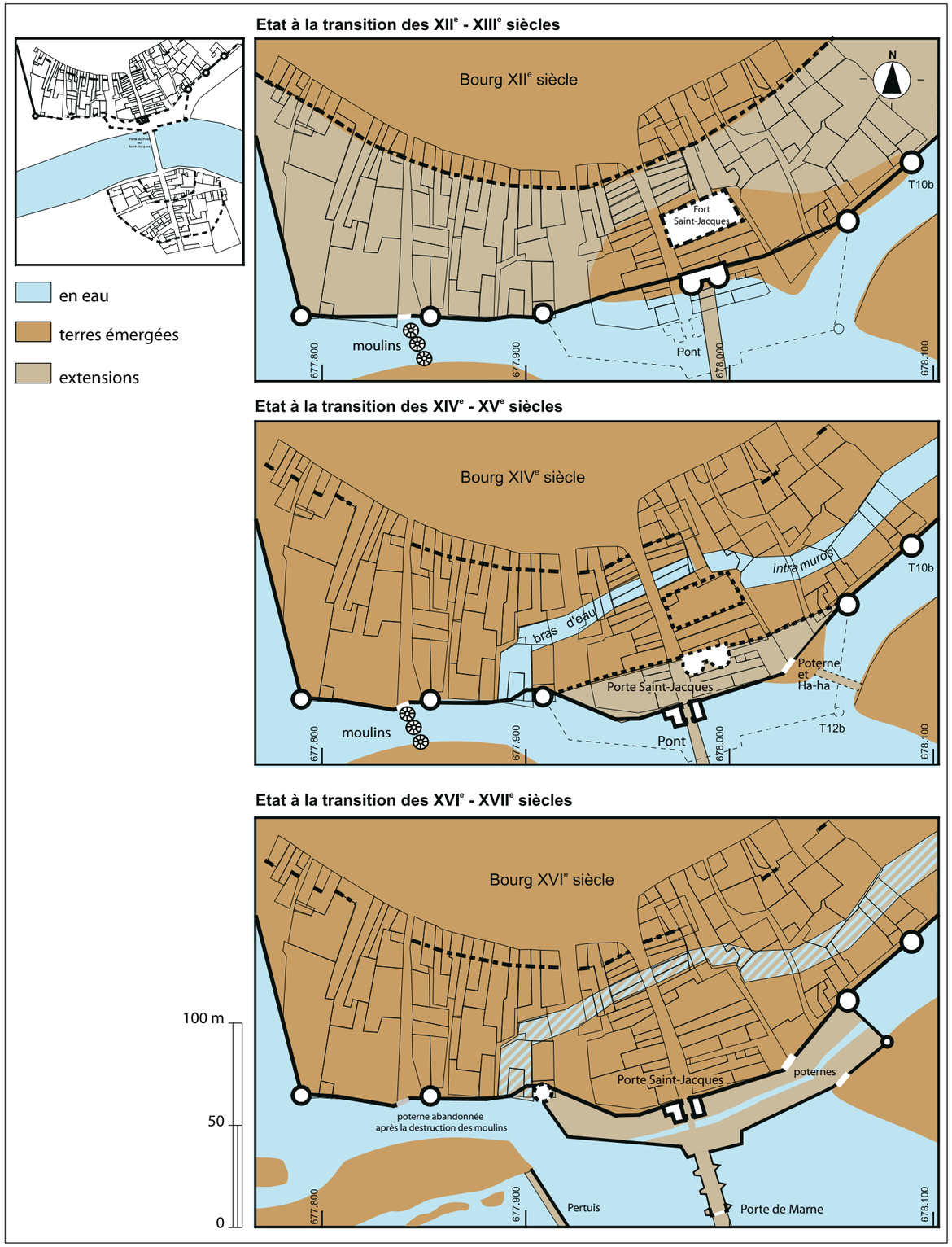


Fig. 244 – Enceinte urbaine. Complexe défensif de la porte du Pont. Essai de restitution des grandes phases d'évolution de la tête de pont rive droite entre le XIIe siècle et le le début du XVIIe siècle (*dessins F. Blary).*

Marchands sur la rive opposée. La fortification sud s'appuyait en grande partie sur la largeur de la rivière. Les berges marécageuses formant une barrière défensive naturelle renforçaient la ceinture murale du bourg au XII^e^ siècle. Il apparaît qu'un îlot au-devant de la porte de cette époque a été aménagé en barbacane ; deux ponts le raccordaient à la rive gauche et à la rive droite face à l'entrée du bourg. Un fort ou châtelet, sorte de fortification autonome en avancée sur l'entrée du bourg contrôlait ce passage. La dénomination « Saint-Jacques » évoque la présence d'un relais pour les pèlerins de Compostelle, probable *xenodocchia* ou maison-dieu de Château-Thierry mentionnée dans les sources écrites dès la deuxième moitié du XII^e^ siècle.

Sous le règne du comte Thibaud IV de Champagne, la reprise de nombreuses enceintes urbaines est attestée comme à Châlons-en-Champagne, Provins, Crépy-la-Chapelle. Elle est caractérisée par une extension souvent optimiste du périmètre défensif de la ville (Mesqui 1979 ; Ravaux 1980). À Château-Thierry, la conquête de nouveaux espaces *intra muros* est assez singulière. L'extension se fait au détriment de l'ancienne barrière naturelle de la rivière et de ses berges marécageuses. Des travaux de drainage sont attestés en amont en ce début du XIII^e^ siècle sur la commune de Brasles (258). L'assèchement d'une partie de la rive droite a permis de coloniser un ancien bras de la Marne et d'appuyer une grande partie de la construction de la ligne défensive sur les anciens îlots reliés entre eux par des apports de terres (259). La régularité du tracé et de l'espacement des tours de flanquement autorisent la restitution des fortifications aux abords du pont de manière rectiligne entre les tours 11b et 15b. A égale distance de ces deux tours, devait être érigée la première porte Saint-Jacques. Si l'on en juge par la standardisation des tours de flanquement des autres portes (porte Saint-Pierre et porte Saint-Crépin) on peut imaginer la porte Saint-Jacques pourvue de deux tours en fer à cheval encadrant le passage. L'axe du pont devait être légèrement différent de celui connu à partir du XVI^e^ siècle par l'iconographie. La rue devait alors passer par l'intérieur du fort Saint-Jacques véritable châtelet urbain et maison d'accueil des pèlerins et autres voyageurs.

État à la transition des XIV^e^ et XV^e^ siècles (fig. 244 B)

Il est tentant de situer la construction d'une nouvelle porte urbaine après les destructions occasionnées par le siège de 1370 et la déroute anglaise, probablement pendant les restaurations menées sous l'apanage de Louis d'Orléans entre 1388 et 1407.

258 - Travaux de digue sur la Marne à Brasles 1220 (Longnon, 1901-1914, t. III).

259 - Vraisemblablement ancrés sur pieux de bois. L'investigation en fouilles préventives du quartier Joussaume Latour a permis la reconnaissance de la courtine 10b/11b.

Après le sacre de Charles VII, Jeanne d'Arc libère la ville en 1429 (260). Une anecdote lors de son retour de Provins semble confirmer qu'elle existait encore à cette époque. Reprenant la déposition du frère J. Pasquerel, les historiens Hébert et Poquet mentionnent la poursuite qu'elle fit d'une prostituée qui suivait les pas d'un de ses hommes d'armes sur le pont à Château-Thierry. L'épisode ne serait pas d'un très grand intérêt, s'il ne précisait que la fille aux mœurs légères passa une première porte avant d'être rattrapée par la « guerrière sainte » avant la deuxième porte.

Cette nouvelle porte construite à la fin du XIV^e^ siècle ou au tout début du XV^e^ siècle semble renforcer la porte construite dans le premier tiers du XIII^e^ siècle, elle est édifiée en avancée sur la rivière d'une trentaine de mètres (261). La porte de Thibaud IV a été conservée dans ce nouveau dispositif.

État à la transition des XVI^e^ et XVII^e^ siècles (fig. 244 C)

La défense de la porte est encore transformée avec la constitution d'une plate-forme endiguée entre la porte Saint-Jacques et les premières arches du pont et la destruction probable de la porte du XIII^e^ siècle gagnée par l'urbanisation du secteur.

Cette avancée permet l'implantation de pièces d'artillerie plus adaptées au tir de barrage. La clôture de cet espace devait néanmoins être de faible hauteur (262). Sur l'extrémité est, un petit passage adossé à une tour d'angle (T12b) confirme l'importance grandissante de la poterne (263), à la fois pour la circulation sur la rive droite en relation avec le halage mais aussi avec les terrains d'entraînement de la Compagnie de l'Arquebuse (264).

La construction de cet avant-corps, prémisse des structures développées essentiellement par Vauban pour la protection des villes, ne peut avoir été mise en œuvre qu'après la destruction des trois moulins située en aval par les fortes crues de Marne en 1573-1576. La forme de la défense et le contexte historique pour-

260 - Sur les nombreux et complexes épisodes de la guerre de Cent ans voir, Contamine, 1968 ; Favier, 1980. Concernant les passages de Jeanne d'Arc à Château-Thierry voir Hébert, 1807 et Cousinot, 1859.

261 - Réduisant du même coup la portée du pont.

262 - Hauteur : 6,50 m, épaisseur : 1,92 m d'après le devis de démolition de 1753 (Société historique, fonds G. Pommier).

263 - Dimensions de la tour T12b d'après le devis de démolition (1753) : circonférence : 14,60 m, hauteur 10,70 m, épaisseur : 0,97 m (Société historique, fonds G. Pommier).

264 - La maison et le champ de tir de l'Arquebuse se situent à l'est du quartier de la Poterne et sont actuellement utilisés par le service des espaces verts de la ville de Château-Thierry.

raient indiquer une date plus tardive de cette structure en liaison avec le siège des armées de la Ligue du duc de Mayenne d'avril 1591. Pinard, seigneur de Cramailles, gouverneur du château et son fils le marquis de Comblizy ont fait renforcer, à la hâte et en prévision de l'assaut, les points les plus vulnérables de l'enceinte, menacés par les progrès de l'artillerie.

État au XVIII^e^ siècle : un bourg sans enceinte

L'abandon des péages sur le pont est effectif dès la fin du XVII^e^ siècle. La ville ceinturée par les barrières d'octroi plus larges, Porte Saint-Martin ou du Faubourg d'Outre-Marne n'a plus de raison de continuer l'entretien de ses défenses. Aussi, le contexte géopolitique du duché-pairie de Château-Thierry étant stable, les conflits sont ailleurs à la fin du XVII^e^ siècle ou au début du XVIII^e^ siècle.

Le rôle défensif des anciennes enceintes urbaines avait cessé depuis le siècle précédent comme le montre l'état des fortifications, dressé par les échevins en 1695 (265) :

« (...) Cette ordonnance ne peut recevoir son effet par la difficuté de connaitre les détempteurs de ladite place qui sans titre s'en étaient mis en possession et y avaient construit des habitations et des jardins. Le roi ne fut pas arrêté par cette difficulté, le 14 juin 1695, il rendait en conseil d'état un arrêt par le quel il était mandé aux maires échevins procureurs pour sa majesté, greffiers et secrétaires des villes de remettre au contrôleur général des finances du royaume et ce dans le délai d'un mois à partir de la signification dudit arrêt un état signé et certifié comptenant les places qui ont servi aux clostures et fortifications des dites villes présentement vaccantes et inutiles. Cet arrêt fut signifié aux officiers municipaux de la ville de Château-Thierry le 18 novembre 1695 par Pierre Chappelain, archer sergent royal au bailliage et siège présidial de Château-Thierry. Il fut lu et publié à l'assemblée du dimanche suivant 20 novembre et 26 décembre 1695.(...). Depuis la dite prison jusqu'au pont de la Marne, tout est vaccant et sert de passage au public. Le corps de garde de la dite porte de Marne, cy devant loué à Pierre Jobert, chaudronnier, 20 livres de loyer. Depuis ledit corps de garde jusqu'à la poterne sur le bord de l'eau, il y a une tour à présent vaccante cy devant louée à la veuve Mardoré, 3 livres de loyer. Plus une autre petite tour louée 20 sols au sieur Galien receveur des continuations. Depuis ladite tour de la poterne, le rempart jusqu'à l'Hôtel-Dieu servant de passage au public estant presque en ruyne (...). En 1753, les promenades devant être faites en partie dans le fossé de la ville depuis la porte de la poterne jusqu'à la grosse tour de l'Hôtel-Dieu, la fausse porte de la poterne et les deux tours [T11b et T12b] qui appartiennent à la ville et qui sont en ruines seront démolies jusqu'au fond du fossé. Comme les gorges des dites tours seront des brèches dans les murs de la ville il [l'entrepreneur] les fera fermer avec murs 3 pieds d'épaisseur assis sur les fondations des anciens avec fruit d'un pouce par pied en dehors ».

En 1766, l'exécution de la traversée de la route royale n° 3 et la reconstruction du pont de Château-Thierry par l'ingénieur Lhomet et son successeur Mauricet, sous la direction de Daniel-Charles Trudaine entraîne la démolition des deux portes, de la courtine et de la tour (T15b) en aval du pont. À grand renfort de terres rapportées, comme le rappellent les Mémoires de l'abbé Hébert, « il fallait faire un chemin qui de la demi-lune où se réunissaient ceux de Paris et d'Essomes, couperait le lit de la rivière dans sa longueur, laissant à gauche et enfermant toute la partie presque circulaire de ce lit du côté de la ville, irait directement tout de niveau et par dessus l'île jusqu'aux premières arches du pont, et laissant à droite l'autre partie du lit pour le courant de la rivière » (fig. 245). L'ancien pont à neuf arches fut remplacé par un pont de trois arches (266). Les

265 - Société historique, fonds Souliac-Boileau, dossier Chateau-Thierry (remparts et fossés).

266 - Voir figure des travaux pour la construction d'un pont à trois arches sur la Marne (1769), *infra.*

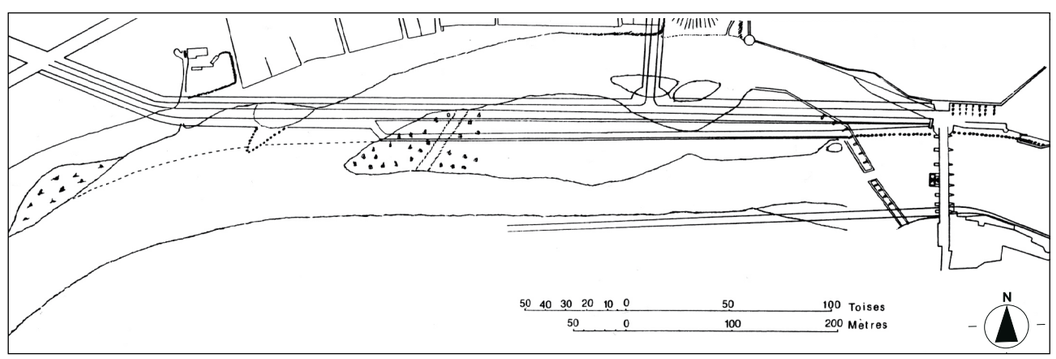
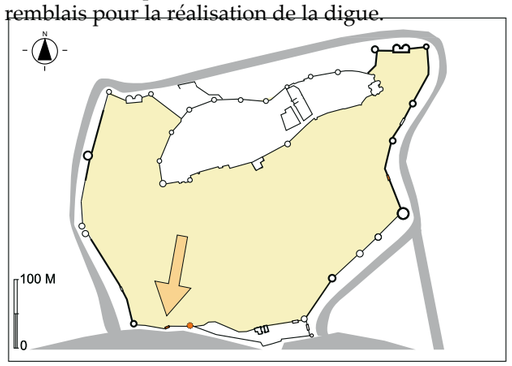


Fig. 245 – Plan du projet du chemin entre Château-Thierry et la rivière de Marne, deuxième moitié du XVIII^e^ siècle, Arch. dép. de l'Aisne C 457 *(relevé O. Bauchet).*

travaux commencés en 1768 ne sont achevés qu'en 1788. Au fur et à mesure de la lente progression des chaussées neuves, les remparts sont démantelés et arasés et une partie des matériaux utilisée comme remblais pour la réalisation de la digue.



POTERNE 4b (COURTINE 16b/17b), POTERNE DES MOULINS ET TOUR DE FLANQUEMENT 16B, TOUR BANNIÈRE (DISPARUES)

Identification

Poterne 4b

Localisation : Face à la rue Lefèvre-Maugras (anciennement rue du Grenier à Sel) à la jonction avec la place des États-Unis.
Section cadastrale : AC.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, face à la rue du Grenier à Sel au devant du lieu-dit La Levée.

Tour 16b, tour Bannière

Localisation : à l'est de la rue Lefèvre-Maugras à la jonction de la place des Etats-Unis.
Section cadastrale : AC.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, sur le côté de la rue du Grenier à Sel au devant du lieu-dit La Levée.

Sources

Les vues cavalières du xvii^e^ siècle par Chastillon ou Tassin ne montrent pas cette partie de l'enceinte. Ces deux éléments sont masqués par les arches et le tablier du pont. Les plans du xviii^e^ siècle de la route royale n°3 et de navigation à Château-Thierry permettent de restituer globalement la ligne défensive mais ne montrent pas davantage ces structures déjà disparues (267):

La poterne et la tour Bannière ne sont plus mentionnées dans l'état des fortifications de 1695. Seules les descriptions érudites de l'abbé Hébert reprises successivement par l'abbé Poquet et Georges Pommier permettent de connaître leur existence. Les courtines 15b/16b et 16b/17b sont implantées au ras de la rivière. Perpendiculairement et au centre de cette fortification s'étend la rue des Moulins, devenue, à partir du xvii^e^ siècle, rue du Grenier à Sel et actuellement nommée Lefèvre-Maugras. Une petite porte, collée à une tour dite Bannière, ouvrait initialement sur la rivière. Aucune indication descriptive n'accompagne cette mention.

Analyse

La tour Bannière et la poterne des Moulins malgré le peu – voire l'absence – d'indice descriptif, témoignent cependant de l'existence d'un aménagement économique médiéval très important utilisant la force motrice de la rivière. Les trois moulins implantés dans l'axe de la rue sur un bras de la Marne formaient une barrière vulnérable. La protection de ces structures était assurée par la tour Bannière et la tour voisine à l'ouest 17b. La tour Bannière et la poterne étaient accolées pour assurer une meilleure protection des constructions en bois.

Les moulins sont attestés dès la fin du xii^e^ siècle et disparaissent après les grandes crues de 1573 et 1576 (268). Ils barraient probablement la totalité du bras droit de la rivière. La circulation batelière s'effectuait au sud par un pertuis à ventail.

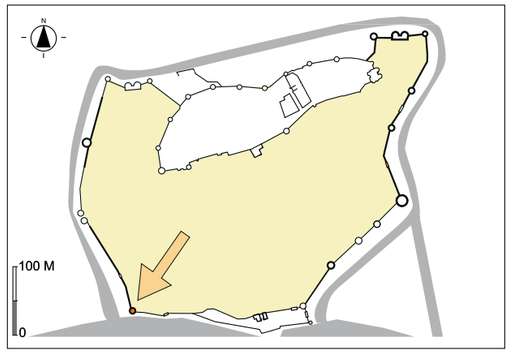
En tenant compte de la nécessité d'accès depuis la ville à ces installations hydrauliques, il paraît clair que la poterne et la tour mentionnées ont été prévues dès l'extension de l'enceinte. Il est possible d'en attribuer la construction à Thibaud IV, entre 1220 et 1230. Une question se pose : la protection initiale de ces ouvrages. L'enceinte initiale, plus modeste, se situait très en retrait au nord. L'état de nos connaissances sur le cours de la rivière ne permet pas de savoir si les moulins étaient déjà à cet emplacement ou si, au contraire, ils ont été déplacés vers le sud en même temps que la nouvelle enceinte du xiii^e^ siècle. Le nom donné à la tour, *Bannière* (269), se rapporte d'ailleurs très vraisemblablement à ces usines placées sous l'autorité seigneuriale comtale.

267 - Arch. nat. F14 / 8503, Plan des routes de France, Généralité de Soissons, Album de Trudaine (ville de Château-Thierry), xviii^e^ siècle. Dessin aquarellé ; Arch. nat. CP/F 14/10068, Plan de la deuxième manœuvre pour la navigation à Château-Thierry entre 1718 et 1751.

268 - Trois moulins neufs apparaissent ou sont renforcés à la fin du xvi^e^ siècle ou au début du xvii^e^ siècle : le moulin du pont de Marne installé sur la cinquième arche, au centre ; le moulin du Roi est installé sur le ru des Praillons dans le faubourg Saint-Martin à l'ouest du quartier Saint-Crépin ; le moulin des Capucins au sud est du quartier Outre-Marne sur le bief du fossé Malingre dès 1623. Les deux derniers sont des moulins fixes, bâtis en dur sur une portion de terre ferme interceptant un bief. Vers 1910, le bief du moulin du Roi existait encore, ce qu'atteste une carte postale de cette date.

269 - Mentionnée par l'abbé Hébert sans donner ses sources…

Il ne s'agit certainement pas d'une référence à une quelconque enseigne ou étendard si courants au Moyen Âge (la tour 16b aurait alors était appelée tour de la Bannière). Le mot Bannière est pris ici dans la forme féminine de l'adjectif banal. Il renforce l'appartenance de ces outils de production en les rattachant au droit comtal de l'exercice du ban.



TOUR 17b, TOUR GABIOT

Identification

Adresse actuelle : 8, place des États Unis
Parcelle cadastrale : AC 120
Usage actuel : fond de jardin couvert d'une haie vive.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2121.
Protection particulière : aucune.

Description (fig. 246)

La tour, dite Gabiot par Georges Pommier, vient du nom du propriétaire du terrain auquel elle était rattachée à l'époque. Cette tour est encore visible au nord-ouest de la place des États-Unis actuelle. Elle forme un renflement circulaire de deux mètres de hauteur en avancée sur la chaussée de la place. Les parements extérieurs sont très altérés. Ils se composent de blocs disparates de matériaux divers : de grès principalement mais aussi de meulière et de calcaire plus faiblement représentés. Malgré un très grand nombre de reprises, l'organisation initiale des parements est encore décelable. La tour était paramentée à l'origine de grès plus ou moins calibrés organisés en assises régulières. Le bourrage des joints au ciment a été effectué dans les années soixante du xx^e^ siècle.

Analyse architecturale - Interprétation

Les maigres vestiges de la tour ne permettent pas de déterminer son agencement architectural avant l'arasement intervenu dans le courant du xviii^e^ siècle. La vue par la place de la tour transformée en clôture de parcelle rehaussée, ne rend pas bien compte de son aspect primitif défensif. En contournant la grille de la maison voisine à l'ouest, la tour apparaît de plan circulaire au 4/5^e^ saillant des axes des enceintes qui la bordaient. Aucune ouverture de tir n'a échappé au démantèlement moderne. La terrasse intérieure du jardin dominant le niveau de place de près de 1,80 m ne semble pas très ancienne non plus.

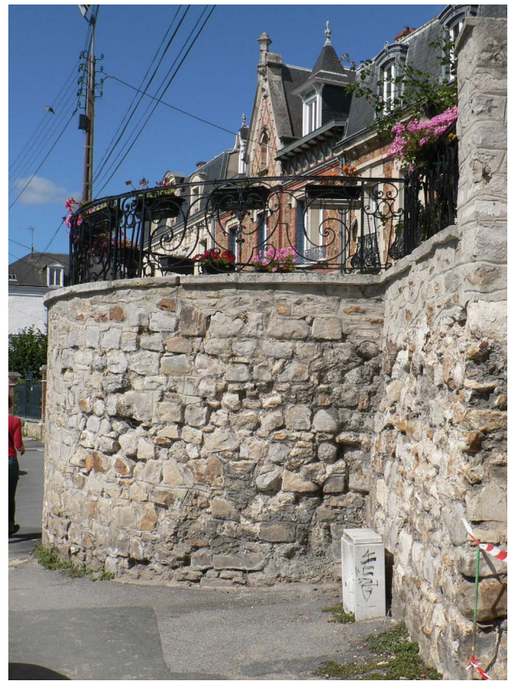
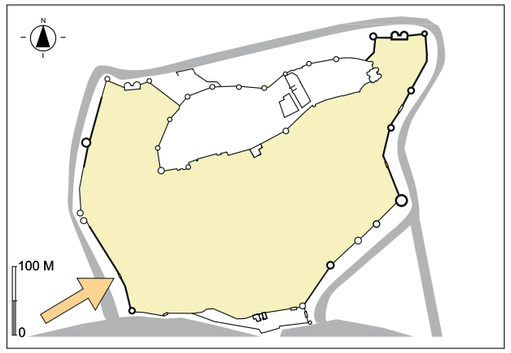


Fig. 246 – Enceinte urbaine. Vue prise de l'est des modestes restes fortement dénaturés de la tour 17b dite Gabiot *(cl. F. Blary).*

Cette tour constituait selon Hébert un sérieux danger pour la navigation au début du xviii^e^ siècle (avant la construction de la route royale en 1769). La présence de la digue aux moulins en amont face à la rue actuelle Lefèvre-Maugras, interdisait l'usage pour la batellerie de ce bras jusqu'au xvi^e^ siècle.

Quoiqu'il en soit nous ne pouvons pas dater d'une manière intrinsèque par les indices architecturaux contenus dans ce reste de tour. La topographie de l'enceinte permet cependant de la rattacher à la phase d'extension des limites défensives du bourg des premières décennies du xiii^e^ siècle. Elle assurait le contrôle de l'angle sud-ouest de l'enceinte battant le flanc des moulins sur la rivière et le débouché du fossé du front ouest.



POTERNE 5b ET COURTINE 17b / 18b.

Identification

Courtine 17b/18b

Adresse actuelle : 11, avenue de Soissons et 80, Grande Rue.
Parcelles cadastrales respectives : AC 204 et 149.
Usage actuel : murs de clôture.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelles n° 2109 et 2110. La ligne défensive sert de limite aux parcelles.

Poterne 5b

Adresse actuelle : 11, avenue de Soissons.
Parcelle cadastrale : AC 204.
Usage actuel : passage condamné.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 2109. À part la ligne défensive elle-même servant de limite à la parcelle, aucun indice d'un ancien passage n'est décelable sur ce document.

Description (fig. 247)

La courtine

Les maisons du bas de l'avenue de Soissons dissimulent aux yeux des badauds l'extérieur des remparts ouest du bourg. Le long mur conservé sur près de 140 m à l'arrière des maisons bâties après 1755, date de la création de cette voirie, s'élève encore au-dessus des niveaux des jardins de 6 m en moyenne. Le côté intérieur à l'enceinte correspond essentiellement aux jardins des maisons du 72 Grande Rue (parcelle AC 145) et du 4 impasse de la Lanterne (parcelle AC 256). Les jardins sont implantés sur des terrasses adossées au rempart. Seul un mince parapet ou garde-corps émerge de ce côté de l'enceinte. Les parements de cette longue courtine sont constitués exclusivement en grès de Beauchamp de tailles et de formes variées. La grande majorité des blocs sont oblongs (0,40 sur 0,25 m) ou en carreaux (0,22 à 0,25 m de côté). Ils forment des lignes d'assises plus ou moins régulières. En de nombreux endroits, des brèches anciennes ont été bouchées avec le même matériau, mais sont décelables par les ruptures d'assises et les différences d'épaisseur des joints. Au-dessus de ces parements les parapets modernes correspondant aux jardins sont constitués en petites pierres grossièrement équarries issues de récupération ou prélevées sur les arases même du mur d'enceinte.

Les jardins qui bordent l'extérieur du périmètre défensif accusent un léger pendage nord-sud. Le profil de ces terres au droit du rempart s'incurve doucement montrant un effet de tassement au centre des parcelles. Les jardins sont en fait établis sur une épaisse couche de remblai qui comble un ancien fossé. La largeur de cet ancien creusement défensif n'excède pas 20 m. Il n'est malheureusement pas possible en l'absence de sondages d'en déterminer précisément le profil, la profondeur ou la présence d'éventuelles maçonneries sur l'escarpe.

La poterne (fig. 247 et 248)

À l'arrière du grand jardin de la maison du 11 avenue de Soissons, la portion comprise dans l'emprise de la parcelle marque, en plan, un angle ouvert. Malgré une végétation très envahissante, deux baies sont visibles. L'une au nord de la parcelle correspond à une ancienne cave, l'autre plus au sud de la précédente a été murée anciennement. Cette dernière correspond a un ancien axe de passage qui coupe la totalité du mur ancien. L'emplacement de la poterne est surmonté d'un parapet plus tardif.

Cette ancienne porte mesurait 1,60 m de largeur et traversait la totalité de l'épaisseur du mur d'enceinte comprise entre 2,60 m à la naissance de la base escarpée visible du fossé et 1,65 m pour l'élévation. Les piédroits de cette ouverture sont parementés de la même manière que le reste de l'enceinte. À cause d'une épaisse couverture de lierre, il n'a pas été possible de distinguer une éventuelle reprise de part et d'autre des maçonneries des piédroits. Elle ne peut être exclue *a priori*. Aussi l'appareillage du mur n'est pas homogène de part et d'autre de ce passage, à défaut de coup de sabre visible, il est probable que le mur au sud de ce percement a été reconstruit tardivement. Le bouchage est en retrait de 0,50 m à

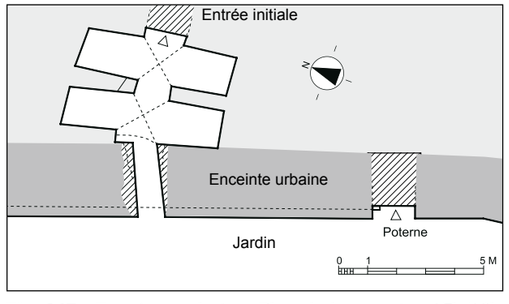


Fig. 247 – Enceinte urbaine. Plan de la courtine 17b/18b avec poterne et percement d'entrée secondaire sur cave (*dessin F. Blary).*



Fig. 248 – Enceinte urbaine. Vue de l'enceinte envahie par le lierre et de l'entrée de la cave (*cl. F. Blary)*

d'angle sud-ouest et la porte Saint-Crépin au nord et un fossé extérieur. À 2,20 m au sud de la poterne, un angle ouvert corrige le tracé pour rejoindre la tour 17b distante de 44 m.

Initialement l'enceinte s'élevait sans renfort de terre intérieur peut-être simplement bordée par un fossé. Il est difficile de déterminer, en l'absence de reconnaissance précise du sol, si le fossé décelable sous les actuels jardins a été creusé dès l'édification de la ligne défensive maçonnée. Il peut avoir été créé dans un deuxième temps.

De nombreuses reprises jalonnent les élévations au-dessus des bases évasées. Les bords de ces reprises sont arrondis ou en forme de U. Pour au moins quatre d'entre-elles, le doute n'est pas permis, il s'agit de blessures causées par des tirs d'artillerie. Il est possible d'associer ces stigmates au siège de 1591. Les étapes des seize jours d'assauts sont connues par les Mémoires de Villeroy et la correspondance de Mayenne. Les armées de la Ligue entraînées par les ducs de Mayenne et de Villeroy contre le marquis de Comblizy, « capittaine et gouverneur pour le roy ès ville et chasteau du dict Château-Thierry », ont porté l'essentiel de leur artillerie sur le front ouest du bourg considéré comme la partie la plus vulnérable de la place (Hébert 1807 et Pommier 1923, p. 30-32). Les coups portés aux remparts nécessitent de grands efforts aux défenseurs. « Forces artifices de feu pour jecter dans la bresche si l'ennemy s'y présentait pour venir à l'assault ». Au final cette portion à force d'efforts acharnés résiste tant bien que mal, la courtine 21b/22b céde le 11 avril 1591 ce qui permet aux assaillants de s'engouffrer dans la ville. L'incendie et la mise à sac du bourg font capituler les troupes et les habitants réfugiées sur le château.

La portion d'enceinte étudiée ici a donc été très altérée par les pilonnages intensifs d'artillerie à la fin du xvi[e] siècle. Des ouvrages plus anciens ont peut-être disparus lors de ces combats.

La poterne a probablement été murée avant cette attaque lors des préparatifs des défenseurs de la place. La présence d'un escalier montre que les terrasses *intra muros* sont déjà constituées avant son abandon. La position topographique de cette petite porte piétonnière coïncide avec l'axe de l'actuelle impasse de la Lanterne. Le cul-de-sac de cette ruelle secondaire perpendiculaire à la Grande Rue se situe là où commence les terre-pleins disposés à l'arrière de la courtine. Il est probable que cette poterne a été créée en même temps que la ruelle de la Lanterne (271). L'hypothèse des phases d'évolution de ce passage peut donc être explicitée de la manière suivante. Dès la création de l'extension de l'enceinte au xiii[e] siècle la base du mur est réalisé en pierres de grès de tailles diverses et sommairement assemblées.

La saignée est effective sur toute la hauteur du mur jusqu'au-dessous du parapet tardif. Quelques pierres en ressaut à la base en partie recouvertes par le mur condamnant le passage suggèrent l'existence d'un emmarchement ou d'un escalier. Le niveau de sol *intra muros* était plus haut que celui des extérieurs donnant sur le fossé.

Une ancienne salle basse est accessible à huit mètres au nord de cette poterne (270). Les parements de l'enceinte autour de l'accès en galerie ont fait l'objet de reprises importantes en grande partie masquées par l'épais manteau de lierre (fig. 248). Un couloir long de 2,60 m, partiellement badigeonné de ciment, traverse l'épaisseur du mur d'enceinte. Il rejoint une salle basse de type couloir à quatre loges couvert en berceau continu et arrêtes aux intersections. L'accès initial désormais condamné s'effectuait *intra muros* dans l'axe du couloir à l'est.

Analyse architecturale - Interprétation

La courtine 17b/18b est longue de 140 m apparemment sans tour de flanquement complémentaire aux défenses assurées par la tour

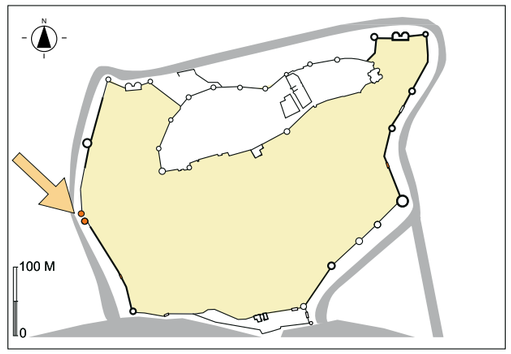
270 - Elle a été inventoriée au n° 167 dans l'étude des salles basses, voir CD-ROM.

271 - En 16XX, les habitants demandent le rétablissement de l'accès de la ruelle de la Lanterne au rempart (fonds Pommier, Société historique).

ou peu de temps après le développement du réseau des voiries secondaires une poterne est implantée en relation avec la ruelle de la Lanterne. Un tertre de terre est adossé à l'enceinte bloquant la circulation directe de la poterne à la ruelle peut-être dès la deuxième moitié du XIVe siècle ou au XVe siècle. La poterne est conservée dans ce nouveau dispositif. Elle est alors pourvue d'une rampe d'escalier descendant vers le fossé extérieur. Elle est abandonnée au XVIe siècle.

Une tour de flanquement de protection de la poterne (?)

L'ouverture située à peu de distance au nord de la poterne correspond peut-être à l'ancienne porte d'entrée d'une tour de flanquement en fer à cheval. La reprise des parements de l'enceinte à ces abords en autorise l'hypothèse. La cave médiévale de type couloir à loges pourrait avoir appartenu à une maison adossée à l'enceinte après le remblaiement et l'abandon du premier niveau de la tour de flanquement soit dans la première moitié du XIVe siècle. Cette demeure était édifiée sur la terrasse accessible par la ruelle de la Lanterne et le chemin de ronde des courtines hautes. Si l'on admet l'hypothèse d'une tour de flanquement à cet emplacement la poterne paraît mieux défendue et cette disposition rappelle celles déjà rencontrées sur les autres fronts de la fortification, à savoir une grande régularité d'espacement des tours et des longueurs des courtines comprises entre 40 et 50 m. Aussi l'enceinte initiale réalisée dans le premier tiers du XIIIe siècle ne comporterait plus vingt-cinq tours mais vingt-six, ce qui ne paraît pas déraisonnable en comparaison avec les enceintes de Crécy-en-Brie (Mesqui 1979) ou celles d'autres places comtales champenoises fortifiées à la même époque.



PORTE DES SAINT-CRÉPIN OU DE LA PRISON (TOUR 18b ET 19b) ET TOUR DE FLANQUEMENT NORD 20b

Identification

Porte Saint-Crépin

Localisation : 60 et 67, Grande Rue.
Parcelles cadastrales : AC 160 et AC 164.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, rue de la Prison. Rien de significatif n'apparaît sur le document graphique : seul le nom de la rue témoigne encore de l'existence de cette porte.

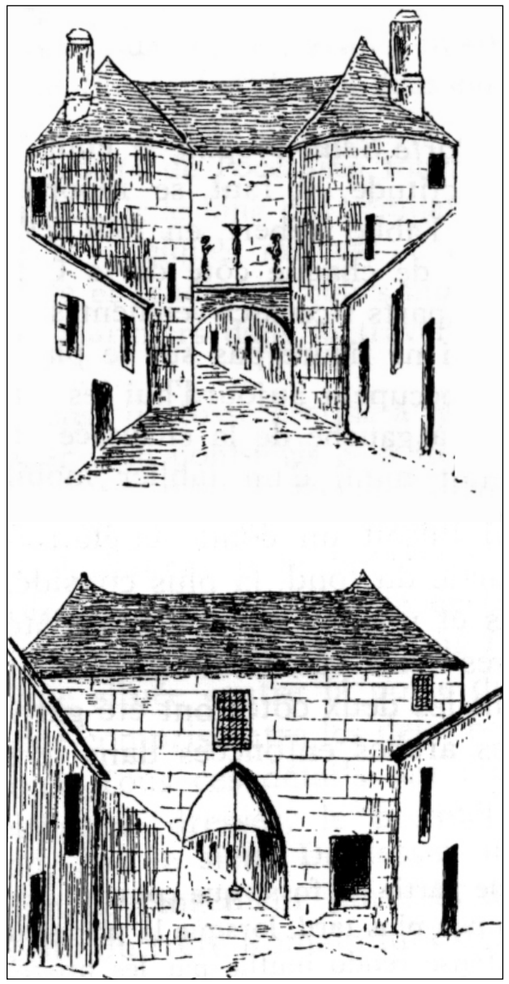


Fig. 249 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Crépin ou de la Prison (tours 18b et 19b). En haut, façade ouest et en bas revers est, côté bourg. Extrait agrandi de deux croquis de Lecart (Pommier, 1923, p. 28).

Tour 20b

Adresse actuelle : 8, Cour des Singes.
Parcelle cadastrale : AC 186.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 1024.
La courbure de la tour sert en partie seulement de limite parcellaire, elle n'est donc qu'en partie représentée sur le document.

Sources et description

Le report des tronçons de l'enceinte conservés sur le cadastre napoléonien permet de retrouver la position exacte qu'occupait cette porte ouest, connue sous les noms de Saint-Crépin ou de la Prison . Elle occupait l'emplacement des immeubles actuels du 60 et du 67, Grande Rue en vis à vis, anciennement appelé les Quatre-Vents. La destruction complète de cette porte, intervenue au mois d'avril 1794, n'est malheureusement pas compensée par une documentation abondante (272).

La première mention de cette porte se trouve dans l'inventaire réalisé pour le douaire de Jeanne d'Evreux en 1328. L'inventaire de Thibaud II ne mentionne que trois portes celle de La Barre au nord-ouest, de Beauvais au nord-est et du Pont au midi. Cette porte a été créée lors de l'extension de l'enceinte sous Thibaud IV de Champagne entre 1220 et 1330, l'enceinte antérieure plus restreinte ne comportait pas d'ouverture en direction de la grange monastique dépendant de Chézy-sur-Marne et du village Saint-Martin plus à l'ouest encore.

Les descriptions et l'iconographie de cette porte sont toutes postérieures à sa destruction. Ce bâtiment a vraisemblablement était vendu à un carrier ou un entrepreneur de maçonnerie ou détruit sur l'ordre du député Roux représentant de la Convention à Château-Thierry (273). L'abbé Hébert mentionne dans ses Mémoires :

« (...) la porte était profonde, un peu obscure, ayant au devant un petit espace à découvert qui faisait un coude et était fermé d'une première porte. La partie du fond, la plus considérable avait un bâtiment au-dessus et une tour de chaque côté. On entrait sous cette porte, après avoir passé sur un pont appelé le pont Saint-Crépin dont les deux côtés ont été garnis de maisons et dont il reste des arches enfoncées dans le sol à l'endroit actuellement resserré de ce commencement de rue ».

Selon Georges Pommier, elle servait de prison. « On n'y enfermait que les condamnés pour dettes » (Pommier 1923, p. 27-29). À cette description laconique, nous devons ajouter que selon le même auteur, sur l'extérieur, « un grand crucifix en bois peint très artistement sculpté » ornait le dessus du passage sur la façade ouest. À partir de ces premiers éléments il est difficile de se faire une idée précise de l'architecture de cette porte.



Fig. 250 – Enceinte urbaine. Porte Saint-Crépin ou de la Prison. Aquarelle de Lecart reproduisant un tableau désormais disparu (Lecart 1828-1870, t. 2, p. 503, Médiathèque due Château-Thierry).

Il existe trois représentations iconographiques de cette porte qui permettent de compléter un peu les carences descriptives.

Elles sont conservées dans le manuscrit en trois volumes déposé dans le fonds ancien de la médiathèque de la Ville (Lecart, 1840), elles ont été réalisées par François Lecart dans le courant du XIXe siècle soit après la démolition révolutionnaire. Deux dessins présentent les deux faces, ouest et est, de ce bâtiment peu de temps avant sa destruction. Pommier, qui les a éditées, indique qu'elles ont été réalisées d'après un « ancien croquis » (274). La ressemblance avec la porte Saint-Pierre (tour 2b et 3b) est particulièrement frappante, seule la présence d'un calvaire sculpté surmontant le passage permet de les distinguer.

La dernière représentation est une aquarelle de restitution. Cette vue, tardive dans l'œuvre de l'artiste érudit local, semble être entièrement « imaginaire ». La présence de mâchicoulis de couronnement et d'un pont-levis à flèches sans omettre les proportions étonnantes des tours de flanquement du passage autorise par comparaison avec les autres documents de ce dossier et surtout avec la porte Saint-Pierre, de rejeter purement et simplement

272 - Le nom de la porte de la Prison est donné dans les sources modernes. Dans les pièces écrites médiévales elle est systématiquement appelée Saint-Crépin du nom du *suburbia* qui s'étend à l'ouest. La transformation en prison des corps de garde de la porte est très tardive.

273 - Les comptes-rendus de ces ventes révolutionnaires font cruellement défauts ici. Ils ne sont pas conservés aux Archives départementales, ni complétés par des éléments d'archives municipales, vraisemblablement distraits par des chercheurs ou érudits au siècle dernier.

274 - Après avoir vainement recherché ces croquis, il faut admettre que ceux-ci ont disparu purement et simplement. Les archives de la Société historique et archéologique de Château-Thierry n'en conservent aucune trace. Les croquis préparatoires de Lecart et ses propres archives n'ont pas fait l'objet d'un dépôt dans un quelconque centre d'archive.

de notre raisonnement cette pièce iconographique pour le moins douteuse. Au nord de cette porte, distante d'une quarantaine de mètres, existait une tour de flanquement inventoriée en 20b mais là plus qu'ailleurs la documentation fait particulièrement défaut. Actuellement l'emplacement de cette tour peut encore être deviné par un traitement différent des maçonneries très retouchées de l'enceinte à l'arrière de la parcelle AC 164 dépendant du 23, avenue de Soissons. Nous ne nous y attarderons pas.

Analyse

L'aspect de passage voûté, encadré de deux tours circulaires vers le dehors, appuyé sur une façade plate côté ville, est en tout point comparable à la porte Saint-Pierre conservée sur le front nord-est. Un premier arc segmentaire dissimule le sas plus haut en tiers-point (275). Il est probable que le système de défense du passage intégrait comme pour la porte Saint-Pierre une herse disposée au droit de l'arc surbaissé.

Le plan de l'ouvrage formait deux tours en fer à cheval encadrant au nord et au sud le passage d'entrée urbaine sur la Grande Rue. Cette porte comportait trois niveaux sous combles.

Les parements étaient vraisemblablement réalisés en pierres de taille calcaire régulièrement assisés. Comme le montre le dessin de la façade intérieure, les salles circulaires du rez-de-chaussée des tours étaient accessibles par des portes ouvertes côté ville et percées d'archères défendant les abords de l'entrée. Le deuxième étage communiquait par deux portes avec le chemin de ronde des remparts et était, comme lui, pourvu de créneaux. Deux fenêtres rectangulaires étaient présentes, la plus grande directement au-dessus du passage et la seconde au nord. Les deux baies pourvues de grille. Le comble de l'étage, en charpente porte un toit à longs pans, à noue et conique. Des créneaux couverts ont été murés mais sont suggérés sur la gravures par de fines hachures verticales, Deux cheminées ont été édifiées sur les pans coniques des tours.

Cette porte est datable par comparaison avec la porte Saint-Pierre de la première moitié du XIIIe siècle. Les cheminées, les bouchages des créneaux, et les grilles sur les fenêtres, côté ville, peuvent être rattachés à la conversion en prison du corps de garde initial.

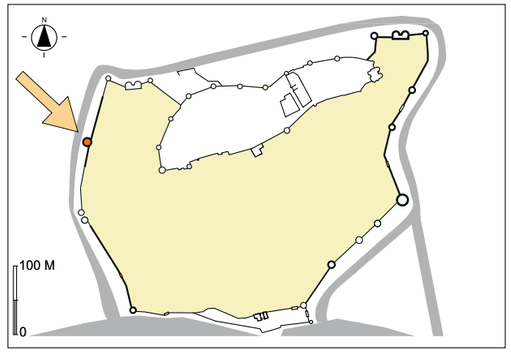
Le passage d'entrée – face extérieure – était orné, d'après le dessin de Lecart, d'une crucifixion composée des personnages traditionnels : le Christ en croix, saint Jean l'Évangéliste et la Vierge. Une question se pose : les deux personnages encadrant la croix seraient-ils plutôt les traces mal interprétées des ouvertures caractéristiques du passage des flèches d'un pont-levis ? Si le fait exact, il traduirait une reprise ayant pour but l'insertion d'un pont mobile sur le fossé. Cet éventuel équipement est datable de la deuxième moitié du XIVe siècle ou du XVe siècle, aménagement très fréquemment rencontré d'un avant-corps susceptible d'accueillir le nouveau système comme ceux des portes de Provins en 1367.

Or l'abbé Hébert mentionne la présence d'une autre porte en avancée. Au devant de cette porte « un petit espace à découvert » en chicane «était fermé d'une première porte ». Comme le souligne Pommier, il s'agit d'un aménagement à pont mobile en relation avec le fossé. « Cette espace n'était rien d'autre qu'une partie du fossé que couvrait le pont-levis. Cette partie fut comblée un peu plus tard lorsque la porte eût été dépouillée de son appareil de défense rendu inutile par les progrès de l'art militaire ». La description laconique de Hébert suggère néanmoins un dispositif léger. La présence d'un « coude » entre les deux portes suggère un chemin en chicane de même nature que celui ajouté devant la porte Saint-Jean du château. La porte Saint-Crépin semble donc précédée par un pont-levis à flèches indépendant. Dans les Très riches Heures du duc de Berry des frères Limbourg ce type de dispositif est parfaitement représenté pour le château de Dourdan. Elle constituait certainement une sorte de terrasse formant barbacane dont le nom rappelé par la microtoponymie aurait pu être les Quatre-Vents. Le fossé en eau qui ceinture le bourg a probablement été aménagé au même moment que les levées de terres adossées à l'intérieur des enceintes. La porte avancée dotée d'un pont mobile pourrait avoir été construite de concert. Par comparaison avec les autres pont-levis à flèches situés devant la porte Saint-Jean du château ou de la poterne de la petite rue de Büe, il paraît possible de dater cet aménagement de la deuxième moitié ou plus précisément dans les années soixante du XIVe siècle, soit après le rattachement de la Champagne au domaine royal ou pendant le du douaire de Jeanne d'Evreux.

La destruction de cette porte avancée à pont mobile est intervenue certainement lors du siège de 1591 rasée par les tirs des canons des troupes de Mayenne. Le pont est mentionné une dernière fois le 8 novembre 1698 dans un procès-verbal de reception de travaux en présence de de La Forterie, maire perpétuel, Nicolas Legandier procureur du roi et Jean Le Clere, arpenteur : « (...) pour faire la visite des ouvrages qui ont été faits par Jean Malatour pour rétablir en arche de maçonnerie le pont de la Porte du Faubourg Saint-Crépin où il y avoit cy devant un pont de bois dormant » (276).

275 - Un panier suspendu à une corde figure au devant de cet arc descendant de la fenêtre. Il servait comme le signale Pommier probablement à recueillir les aumônes en nature des passants à l'attention des prisonniers.

276 - Fonds Pommier, Société historique.



TOUR 21B

Identification

Adresse actuelle : 12, rue Jean de La Fontaine.
Parcelle cadastrale : AC 186.
Usage actuel : belvédère de fond de jardin.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 1903.
La courbure de la tour sert en partie seulement de limite parcellaire, elle n'est donc qu'en partie représentée sur le document.
Protection particulière : elle ne semble pas avoir été protégée par le classement au titre des Monuments historiques du 7 décembre 1886 comme pour les tours du rempart est (277).

Description (fig. 251)

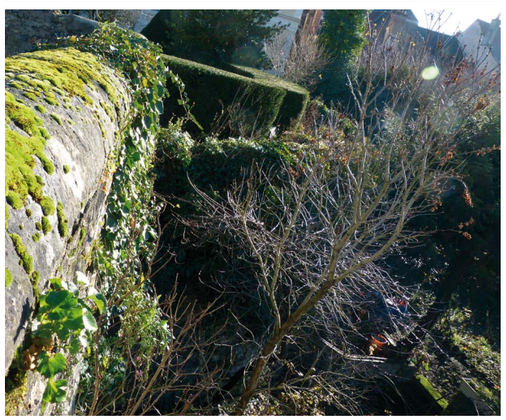
Cette tour, en forme de fer à cheval très resserré et fortement saillante du plan des courtines, se situe, côté ville, à l'extrémité du jardin de la maison natale de Jean de La Fontaine, ancien hôtel du milieu du XVIe siècle . Seul un garde-corps sans style permet de déceler côté jardin ce vestige de tour. L'extérieur des remparts est accessible par le 31 bis, avenue de Soissons. La tour aux parements très altérés et une partie du rempart attenant dominent encore les jardins de quelques mètres les extérieurs (3 à 5 m de haut). Une forte déclivité marque nettement la présence d'un ancien fossé, large de 17 m, comblé et transformé en parking privé à l'arrière de l'établissement bancaire du 31 bis de l'avenue de Soissons (parcelle AC 185).

Analyse architecturale - Interprétation

Cette tour a été partiellement rasée en 1765. M. François Masson obtint l'accord de Louis de Bourbon gouverneur et lieutenant général pour le roi des provinces de Champagne et de Brie, de démolir une partie de la tour et du mur de rempart, qui faisaient de l'ombre et maintenaient humide son hôtel. Les vestiges de cette tour ne permettent plus de longs commentaires. Le plan est cependant assez curieux. La jonction de la tour à l'enceinte est très resserrée. Cette disposition est unique parmi les autres tours de flanquement conservées du château ou de l'enceinte du bourg. Cette forte avancée pourrait avoir été causée par une reprise tardive de la maçonnerie après 1765. Une autre hypothèse serait d'associer cette forme à une réfection à la hâte, lors du siège de Château-Thierry en 1591. Dans tous les cas de figure nous ne disposons pas d'indices architecturaux suffisants pour tenter une interprétation complémentaire.

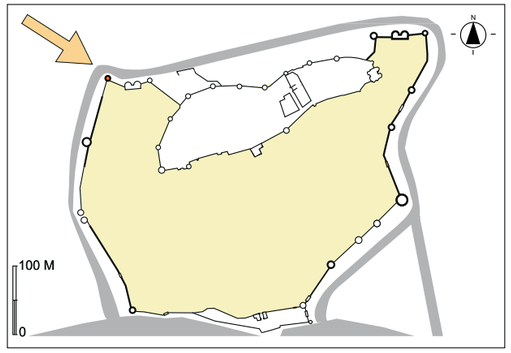






277 - Elle bénéficie cependant de la protection indirecte liée au classement de la maison de Jean de La Fontaine par arrêté du 8 janvier 1910.

Fig. 251 – Enceinte urbaine. Vues de la tour 21b nord, ouest et sud, transformée en belvédère du jardin de la maison du 12 rue Jean de La Fontaine *(cl. F. Blary)*.



TOUR 22b DITE TOUR DE L'ÉPERON (disparue)

Identification

Localisation actuelle : du 14, rue Jean de La Fontaine, sous le jardin face à la rue de Fère
Parcelle cadastrale : AD 231.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelles n°1909 ou 1908.
Aucune trace de tour n'est représentée sur le document.

Sources et description

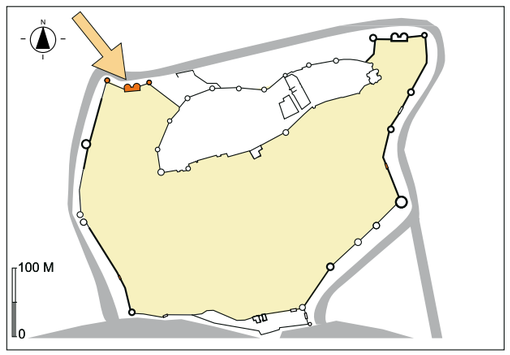
Aucune figuration n'a pu être retrouvée concernant cet ouvrage. Seules quelques mentions tardives de la fin du XVIIIe siècle, dépourvues de description font apparaître le nom de cette tour jouxtant la porte de Beauvais.

Analyse

La tour de l'Éperon se dressait à l'angle très fermé nord-ouest de l'enceinte. La forme de l'enceinte en plan « très pointue » semble être directement à l'origine du nom donné à cet ouvrage défensif.

Une autre hypothèse serait de concevoir comme Georges Pommier qu'il s'agit peut-être d'une allusion à la forme de son architecture. En effet si l'on se réfère aux tours du château 3, 4 et 18 ou aux galeries de la porte castrale Saint-Jean (tours 1 et 2), la forme en éperon est utilisée en association avec des parements en bossage rustique, entre 1285 et 1306, dans les réalisations des architectes du domaine royal sous Philippe IV le Bel. L'analyse des autres tours de flanquement montre une certaine régularité des formes caractéristiques de la fortification comtale de Thibaud IV. Il paraît improbable par comparaison qu'un tel angle ait été dépourvu d'une tour circulaire au 4/5e saillant à deux niveaux dans sa conception initiale. Admettre l'hypothèse d'une tour en forme d'éperon revient à dire que cette tour a fait l'objet d'une refonte complète au moment du rattachement de la Champagne au domaine royal à partir de 1285. Le plan d'ensemble de la fortification au nord semble au prime abord infirmer cette hypothèse. La configuration topographique du front nord-ouest – la tour dite de l'Éperon qui encadre avec la tour 25b la porte dite de Beauvais – ressemble énormément à celle du front nord-est de la porte Saint-Pierre. Or les tours de la porte Saint-Pierre sont toutes deux circulaires au 4/5e saillant. Les angles formés par les courtines à l'arrière des tours 1b et 4b ne sont guère moins aigus que celui restitué pour la tour dite de l'Éperon. Cette distinction nominale pourrait au contraire confirmer une réelle différence de traitement architectural.

Si ce raisonnement n'est pas à exclure *a priori*, nous ne pouvons trancher, dans l'état actuel de nos connaissances.



PORTE DE BEAUVAIS (TOURS 23b ET 24b) ET TOUR DE FLANQUEMENT 25b (disparues)

Identification

Porte de Beauvais

Localisation : À la jonction de la rue Jean de la Fontaine avec la rue de Fère.
Section cadastrale : AC
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de la Ville, à cheval sur les parcelles n° 1909 et 1910. La forme des parcelles n'a pas conservé l'empreinte de cette ancienne porte de ville.

Tour de flanquement 25b

Localisation actuelle : Sous le parking Jean Macé.
Parcelle cadastrale : AC.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, parcelle n° 1910. Le document n'apporte rien à la connaissance de cette tour en particulier, la parcelle semble avoir été entièrement remaniée après la destruction de l'élément défensif.

Sources et description

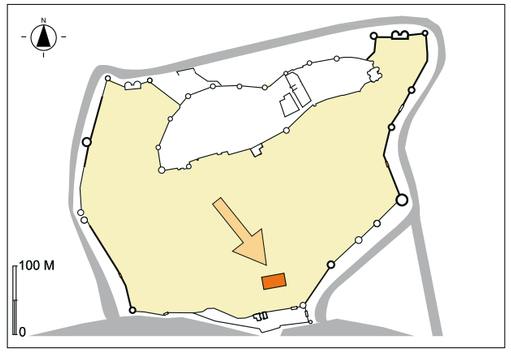
La porte de Beauvais donnait passage au nord-ouest, face au parc dépendant du château, sur la rue de Beauvais renommée rue des Cordeliers après 1479. Une place ou terrain vague s'étendait à l'arrière de celle-ci avant la construction du couvent des Cordeliers de l'Observance, dépendant de l'ordre de Saint-François. À l'exception des quelques mentions tardives concernant l'état de la fortification à la fin du XVIIe siècle et les descriptions laconiques de l'abbé Hébert, les sources concernant cette porte sont particulièrement réduites. Aucun image ou description architecturale ne montre le dispositif défensif de ce passage d'entrée détruit en 1799. L'assaut final des troupes de la Ligue lors du siège de 1591 précédé de tirs de canon intensifs a particulièrement mis à mal les défenses du front nord-ouest de la ville en particulier aux abords de cette porte. Selon Georges Pommier, il restait de la porte de Beauvais « quelques années avant la Révolution, une voûte ogivale flanquée de tours démantelées. Sous la voûte gravois et pavés s'entassaient ». Dans de telles conditions, la rue des Cordeliers (actuelle rue Jean de La Fontaine) se terminait en cul-de-sac sur un passage abandonné et vraisemblablement muré au XVIIIe siècle.

Analyse

L'État des fortifications dressé par les échevins en 1695 montre que « les Pères Cordeliers occupent les remparts depuis la petite poterne du château et plaste forme sur la porte appelé de Beauvais ou il y a deux tours ».

Cette porte paraît appartenir à la phase de reprise du tracé de l'enceinte urbaine sous Thibaud IV entre 1220 et 1236. Il est fort probable qu'elle a été reconstruite sur l'emplacement même d'une plus ancienne relevant de l'enceinte du bourg au début du XIIe siècle. Dans cette hypothèse, la porte de Beauvais ressemblait aux autres portes de Saint-Pierre ou de Saint-Crépin, il est alors possible de restituer les dispositions de cette porte.

Un fossé large d'une vingtaine de mètres ceinturait le périmètre extérieur. Au début du XXe siècle, un bassin était encore visible non loin de là entre la tour 25b (également disparue) et de la tour 20 dite du bastion. Rien ne nous permet d'envisager l'existence d'un avant-poste pourvu de pont mobile. Il paraît plus simple d'envisager le franchissement du fossé en eau par un pont dormant en bois ou en pierre comme à la porte Saint-Pierre. Le fossé est actuellement entièrement comblé et recouvert par les voiries de la rue de Fère, de la rue Jean de La Fontaine et du parking Jean Macé.



LE FORT SAINT-JACQUES (disparu)

(Xenodochie ? – Maison-Dieu de Château-Thierry – Fort Saint-Jacques - Tour Balhan - L'hôtel du Mouton d'or)

Le fort Saint-Jacques, enclos fortifié à l'intérieur des murs de la ville, est mentionné dans les différentes histoires de Château-Thierry rédigées, soit par l'abbé Hebert, soit par l'abbé Poquet. Il était situé entre l'ancienne porte Saint-Jacques, face au pont sur la Marne et la seule poterne de l'enceinte de la ville que protégeait un petit fossé dit le « Haha ». Ce fort, dont on ignore s'il est antérieur ou contemporain de l'enceinte du XIII^e^ siècle, abritait des bâtiments d'hébergement et une chapelle Saint-Jacques (278). L'auteur anonyme des *Antiquités de Château-Thierry*, indique qu'elle fut démolie en 1772, sur ordre de l'évêque de Soissons de Bourdeille car il n'y avait pas de revenus pour en assurer l'entretien et les réparations. Une maison est alors construite sur le terrain ainsi libéré par « le Sr Gérardot, ci-devant boulanger » (279). Il est peu vraisemblable que cette fortification de tête de pont, du même genre que les châtelets de Paris, ait servi de résidence aux comtes de Champagne, comme le dit une certaine tradition.

Ruiné après l'occupation anglaise de 1429, le fort ne fut pas restauré, mais son emplacement utilisé par Jehan Balhan, maître du grenier à sel de Château-Thierry, qui fait construire vers 1490 un hôtel particulier connu, par la suite, sous le nom d'hôtel du Mouton d'Or (280).

Des travaux d'urbanisme entrepris dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle ont extrêmement

278 - *Capella Sancti Jacobi de Casrotheodorico juxta pontem, ad collationem episcopi*, Pouillé du diocèse de Soissons de 1572, (Longnon, *Pouillés*, VI-1, 1908, p. 121).

279 - *Antiquités de Château -Thierry* - fonds Souliac-Boileau p. 43 - Société historique. Copie du XIX^e^ siècle d'un texte de la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle probablement une des sources des Mémoires de l'abbé Hébert.

280 - *Antiquités de Château -Thierry* - fonds Souliac-Boileau p. 22 - Société historique.



Fig. 252 – Fort saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or - Tour Balhan. Vue cavalière agrandie, extrait de « La ville et les faubourgs de Château-Thierry », 1609, *sine nomine* (*BnF, Est., C 57 825).*



Fig. 253 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or - Tour Balhan. Vue cavalière agrandie, extrait de la gravure de Chastillon de 1672 (*BnF, Est., M 73 531).*

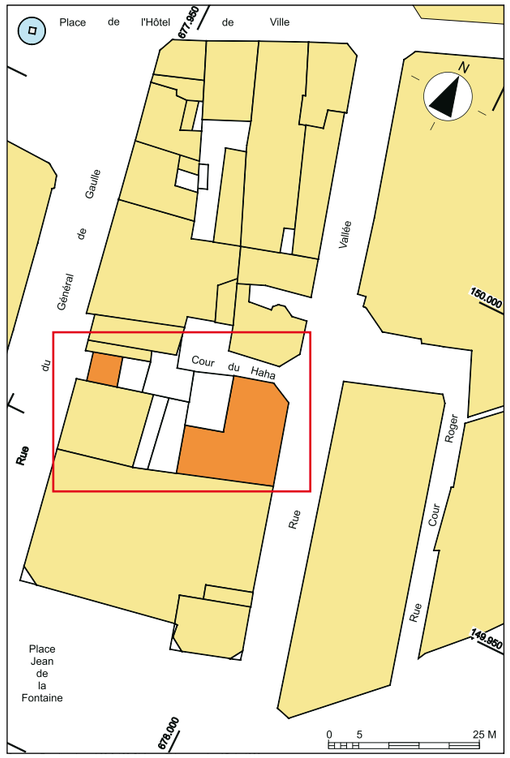


Fig. 254 – Plan de situation du fort Saint-Jacques et de la tour Balhan (*dessin F. Blary).*

transformé la toponymie et la physionomie de ce quartier du fort Saint-Jacques, notamment par le percement et la création, en 1862, de la rue Vallée (281) qui est venue perturber et bouleverser l'organisation parcellaire antérieure (fig. 254).

Remarquons également que ce quartier est, à Château-Thierry, l'un de ceux qui ont le plus souffert des deux guerres mondiales du XX^e^ siècle, à savoir pendant la deuxième bataille de la Marne en 1918, puis, en 1940 avec la destruction du pont et des quartiers attenants sur les deux rives, dont la quasi totalité de ce qui subsistait de l'hôtel du Mouton d'Or.

Sources

Les sources écrites sont particulièrement indigentes pour ce qui concerne le fort Saint-Jacques et l'hôtel du Mouton d'Or. Les archives les concernant ont sans doute disparu lors de l'incendie - en 1634 - de l'hôtellerie de l'Étoile dans laquelle ces pièces étaient conservés (282). L'iconographie témoigne de son existence sur des périodes tardives : vue anonyme de la ville et des faubourgs de Château-Thierry (1609), gravures de Tassin (1631), de Chastillon (publiée en 1672, elle correspond plus vraisemblablement à un état de la fin du XVI^e^ siècle ou du tout début du XVII^e^ siècle), dessins du fonds Souliac-Boileau et aquarelles du manuscrit de Lecart (milieu du XIX^e^ siècle), photographies anciennes diverses et cartes postales antérieures à 1914. À ce premier corpus iconographique, il faut ajouter un certain nombre de plans et de documents cadastraux. Un document, conservé au cabinet de géomètre Cholet à Château-Thierry, est particulièrement important : c'est un document préalable à la réalisation d'un plan définitif aujourd'hui perdu. Il s'agit d'un mesurage, levé le 3 mars 1864, de la maison de M. Bertrand de Coulommiers, située rue du Pont, et d'un jardin situé rue Vallée et cour Roger. Ce plan est essentiel car il permet de lier toute une série de bâtiments appartenant à une même propriété. De plus, une légende mentionne la dévolution de ces divers bâtiments dans cette deuxième moitié du XIX^e^ siècle.

Ces vues cavalières du XVII^e^ siècle montrent, à quelques années d'écart, la représentation de trois grandes tours. La plus grande correspond à la partie conservée, la tour Balhan (fig. 253).

On peut noter que sur ces représentations iconographiques, le pont et la porte du pont sont positionnés au devant de cet ensemble architectural très exagéré sur la vue de Chastillon. Il est représenté sous la forme d'un corps de bâtiments très élancés, à plusieurs niveaux, couvert de hautes toitures facettées, la plus haute termine par un campanile. Les différentes ouvertures pratiquées sur les trois corps de bâtiments principaux sont étroites et hautes. L'une des tours est parfaitement lisible et présente un plan carré, avec à chacun de ses angles, une tour au 4/5^e^ saillante. Ces quatre tours d'angles sont, elles aussi, largement pourvues de baies et portent à leur sommet des mâchicoulis couverts de toitures coniques. Ces toitures sont elles même raccordées à la toiture principale du corps de la tour.

Les autres représentations iconographiques, notamment celle de 1609, permettent également d'identifier les toitures, mais pas de se faire une idée précise de l'architecture ou de l'élévation complète de cet ensemble. La vue de Tassin en 1631 évoque les mêmes éléments dans la représentation de ces bâtiments.

Ces vues du XVII^e^ siècle suggèrent un très bel hôtel urbain, de facture soignée. La présence de mâchicoulis, sur les quatre tourelles proches de la porte du pont, rappelle également la fonction de fortification de cet ensemble.

281 - La rue reprend en partie l'ancien tracé de la ruelle du Haha, pour le détail de cet aménagement tardif (Pommier 1923, p. 62-64).

282 - *Antiquités de Château -Thierry* - fonds Souliac-Boileau p. 19 - Société historique.

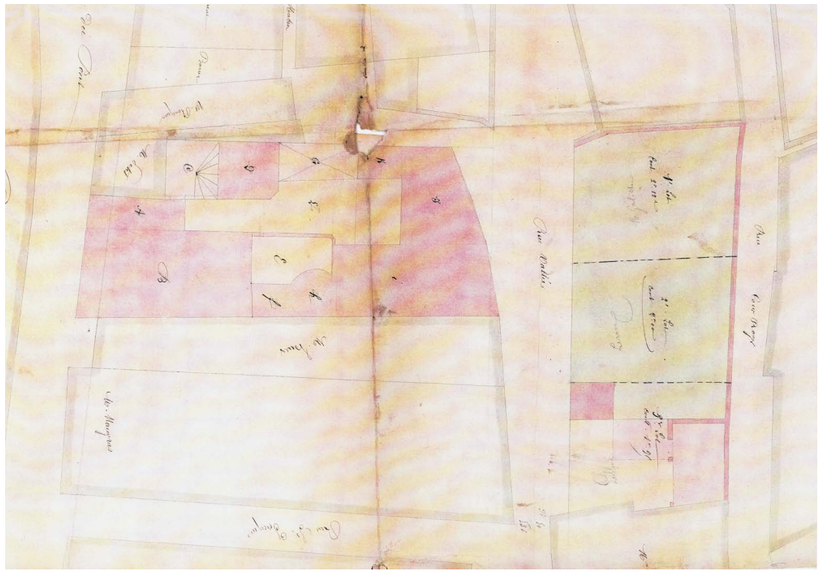


Fig. 255 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Extrait du mesurage de la maison et d'un jardin situé rues Vallée et Cour Roger (3 mars 1864). Éch. 1/500, dim. 0.80 x 0,60 m. Légende : A : passage ; B : principal corps du logis ; C : Tour Balhan dans laquelle il existe un escalier conduisant aux étages supérieurs A B ; D : bâtiment servant d'écuries et remise ; E : petite cour ; F : petit bâtiment servant de cuisine ; G : hangar couvert ; H : tour dans laquelle existe un escalier conduisant aux étages supérieurs du bâtiment I ; I : grand bâtiment ; J : maison avec passage donnant sur la rue Vallée ; K : bâtiment servant de remise. Tous ces bâtiments sont occupés par M. Valois ; L : grande cour occupée par MM. Valois et Galichet ; M : jardins situés entre les rues Vallée et Cour Roger (*minutes du cabinet de géomètre Chollet, pièce n° 162* et *dessin F. Blary).*



Fig. 256 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or - Tour Balhan. Moulages des blasons et de la crucifixion de la cloche principale (Riomet, 1925, p. 7).

À la lumière de ces sources, il apparaît que le fort Saint-Jacques comportait - en plan - trois tours et des corps de logis formant un ensemble de bâtiments rectangulaire de 40 m de longueur sur 20 m de largeur environ.

L'analyse s'attache à étudier successivement les trois tours avant de proposer une synthèse de l'évolution du fort Saint-Jacques à l'hôtel du Mouton d'Or. Une seule des trois tours subsiste, elle est connue sous le nom de tour Bahlan.

TOUR BALHAN (fig. 255, C)

Identification

Adresse actuelle : 10, rue du général de Gaulle.
Parcelle cadastrale : AB 100.
Propriétaire actuel : Ville de Château-Thierry.
Usage actuel : Élément pittoresque et touristique.
Protection particulière : inscrite au titre des Monuments historiques par arrêté du 2 décembre 1926.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, rue du Pont, parcelle n°2203.

Sources et description (fig. 257, 258 et 259)

Hormis quelques informations éparses, la tour Bahlan, classée monument historique depuis 1926, n'a jamais fait l'objet d'une réelle étude architecturale. Il n'existe aucune source écrite ancienne sur la tour Bahlan. Elle est représentée sur un certain nombre de documents iconographiques qu'il convient d'étudier afin de retrouver la forme originelle de l'ensemble architectural que nous cherchons à cerner.

D'autres documents, eux aussi tardifs permettent d'appréhender cette tour, notamment les dessins à la mine de plomb sur papier soie par Souliac-Boileau en 1852 et conservés dans les fonds d'archives de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, ainsi que les aquarelles de Lecart conservées à la bibliothèque municipale de la ville.

L'analyse de la tour Balhan fait apparaître plusieurs niveaux desservis par un escalier à facettes octogonales à l'intérieur d'une tour de plan carré. Deux échauguettes sont disposées sur ses angles nord-est et sud-est. La tour, haute approximativement de 33 m, a encore deux étages supérieurs accessibles par une vis étroite logée dans une des deux tourelles en encorbellement de la façade est.

Malgré de fortes restaurations de la part des Monuments historiques, surtout après 1918, il est encore possible de distinguer les endroits où les parements d'origine sont conservés. Ceux-ci représentent à peine 10% de la structure. La face est de cet ensemble montre l'existence d'une tour réalisée dans un premier temps en grès, puis réappareillée sur le même plan en calcaire à *Ditrupa strangulata*.

Le relevé attentif des différentes ouvertures, désormais bouchées, permet de reconstituer le système de desserte de cette tour à escalier d'honneur. Les faces est et sud présentent quatre niveaux desservis par quatre portes. Ces ouvertures ont toutes été retouchées au cours du XVIIIe ou du XIXe siècle.

La configuration interne de cette grande tour, montre donc que c'est en réalité une cage d'escalier desservant sur quatre niveaux principaux deux bâtiments, l'un accolé à l'est, le second au sud. Un escalier aménagé dans l'échauguette située au nord-est donne accès à deux salles supérieures ; la première salle surmontant cet escalier consiste en un oratoire, dont le maître-hôtel et le tympan sont conservés, ainsi que les dais et consoles d'anciennes sculptures disposées aux deux entrées des échauguettes. Un lavabo est encore présent. Au-dessus, une salle, dont l'élévation a été raccourcie, présente encore sur sa face nord une cheminée dont le manteau est désormais ruiné. Ce niveau a été très transformé en particulier lors de la reconstruction des toitures après 1920.

Par ailleurs, l'escalier donne également accès à un niveau inférieur en sous-sol sur une ancienne cave désormais ruinée et remblayée, accolée à l'est sous le bâtiment disparu.

Étude architecturale

Les éléments architecturaux présents dans cet ouvrage sont en grande partie conservés. Il s'agit, bien

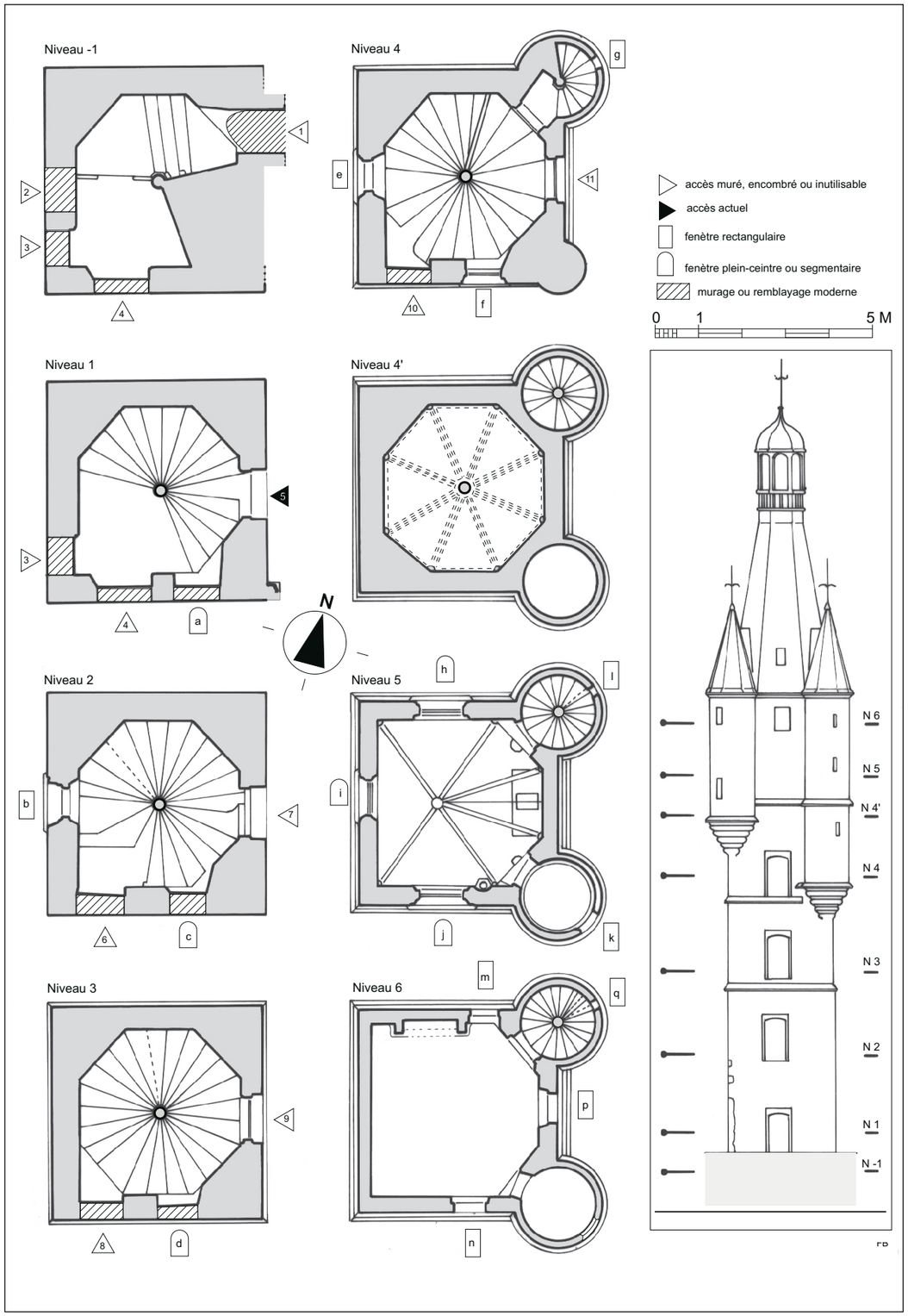


Fig. 257 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Tour Bahlan, plans des niveaux desservis, état actuel (*dessins F. Blary).*

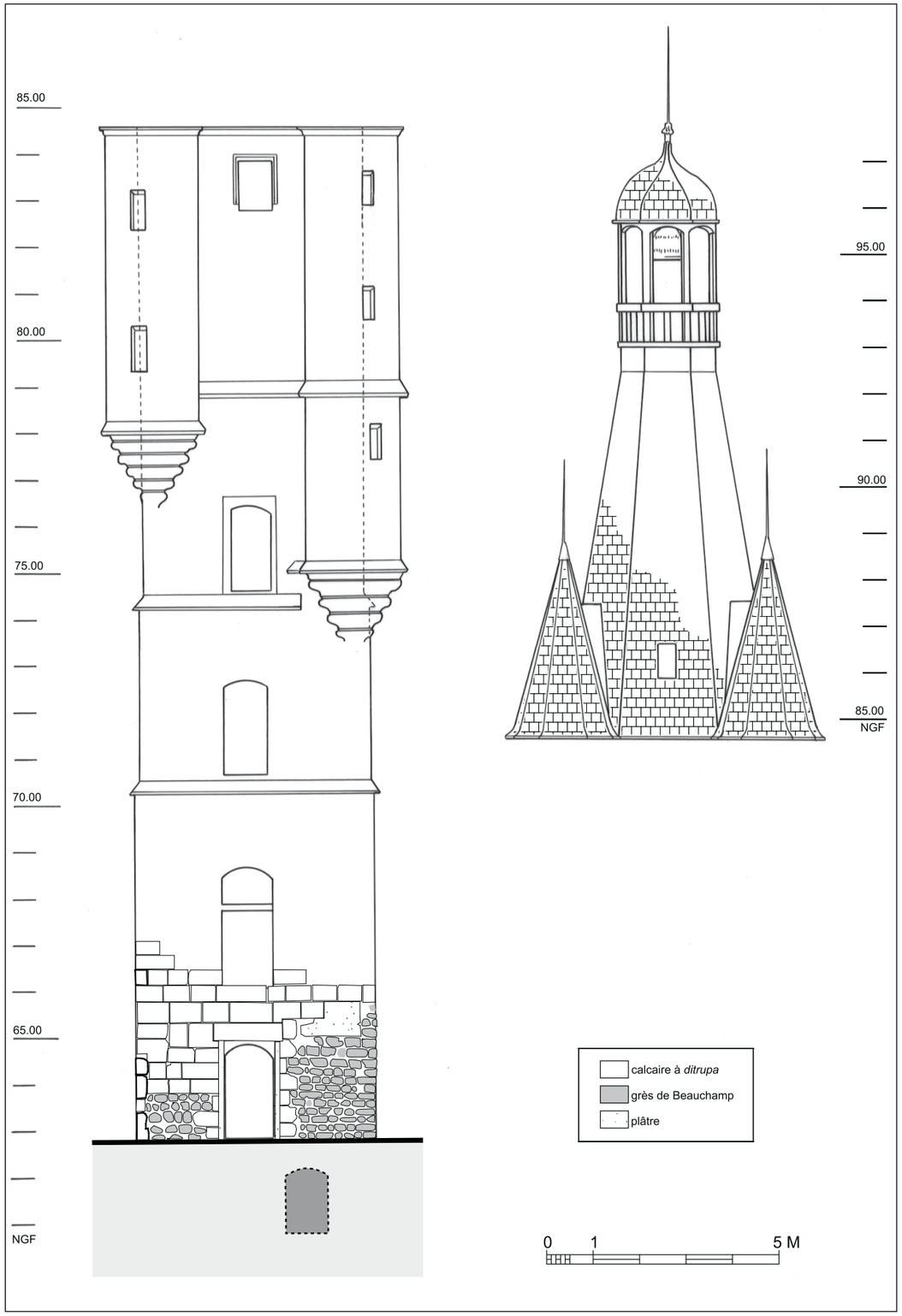


Fig. 258 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Tour Balhan, élévation est, état actuel (*dessins F. Blary).*

évidemment, de la base et du chapiteau couronnant la vis de l'escalier d'honneur terminée par une voûte en palmier. La forme du chapiteau évoque une construction du XIVe siècle : un tailloir très marqué, avec une corbeille ornée de fleurs (fig. 250 A). Les fenêtres bordant le mur ouest ont malheureusement fait l'objet de restaurations importantes en 1919 et 1920, l'architecte des monuments historiques ayant « reconstitué » des ouvertures de style XVe siècle sans qu'il nous soit possible de déterminer s'il s'agit d'une restitution à l'identique ou d'un présupposé architectural.

La décoration de l'oratoire est particulièrement bien conservée. Le dais d'autel, constitué de quatre blocs de pierre de très belle facture, présente un Christ avec sur un fond en forme de coquille Saint-Jacques (fig. 260, C). Le médaillon, ainsi que les anges soutenant un blason évoquent une datation du début du XVIe siècle. Les profils sont disposés en modillons, ce qui est une des caractéristiques régionales : nous pouvons en trouver à l'église de Trélou datés de 1520-1530. Ce dais, autrefois polychrome, polychrome, a été vraisemblablement ajouté au début du XVIe siècle, sans doute au moment de la transformation de cette pièce en oratoire ou lors de sa création. Les autres éléments présents confirment cette datation, comme les consoles et les dais de deux statues (fig. 260, D et E), aujourd'hui disparues ornant le sommet des deux portes d'accès latérales donnant sur les échauguettes. Enfin, il faut signaler lavabo et son dais (fig. 260, F), qui ont été ajoutés dans la maçonnerie comme le montrent les écarts de joints et les reprises de parement à cet emplacement. Les trois ouvertures, nord, sud et ouest, sont plus anciennes, elles présentent un aspect trilobé et peuvent être datées de la fin du XIVe siècle ou du début du XVe siècle.

Dans la pièce située au sommet de la tour, nous trouvons un élément datant : il s'agit de la forme des piedroits de la cheminée et des profils de son manteau. Par comparaison avec d'autres cheminées seigneuriales, notamment dans le Valois et dans la région de Château-Thierry (château d'Armentières Mesqui 1980, château de Gandelu), nous pouvons attribuer à cette cheminée à la fin XIVe ou au début du XVe siècle.

Le niveau sous comble a disparu comme en témoigne l'arasement du manteau de la cheminée et l'escalier à vis tronqué dans la tourelle. Par contre, la cloche offerte par Jehan Balhan fournit une date - 1520 - grâce à l'inscription qu'elle porte, inscription publiée par Louis-Bienaimé Riomet (283) :

AVE : MARIA : GRACIA : PLENA DNS : TECUM :
BENEDICTA TU : I MULIERIBUS & BENEDITUS
JEHAN BALEHAN : MARCHAND : et GRENETIER :
DE : CHASTEAU-THIERRY : MA FAIT FAIRE

283 - Riomet, 1925, p. 6 à 11.

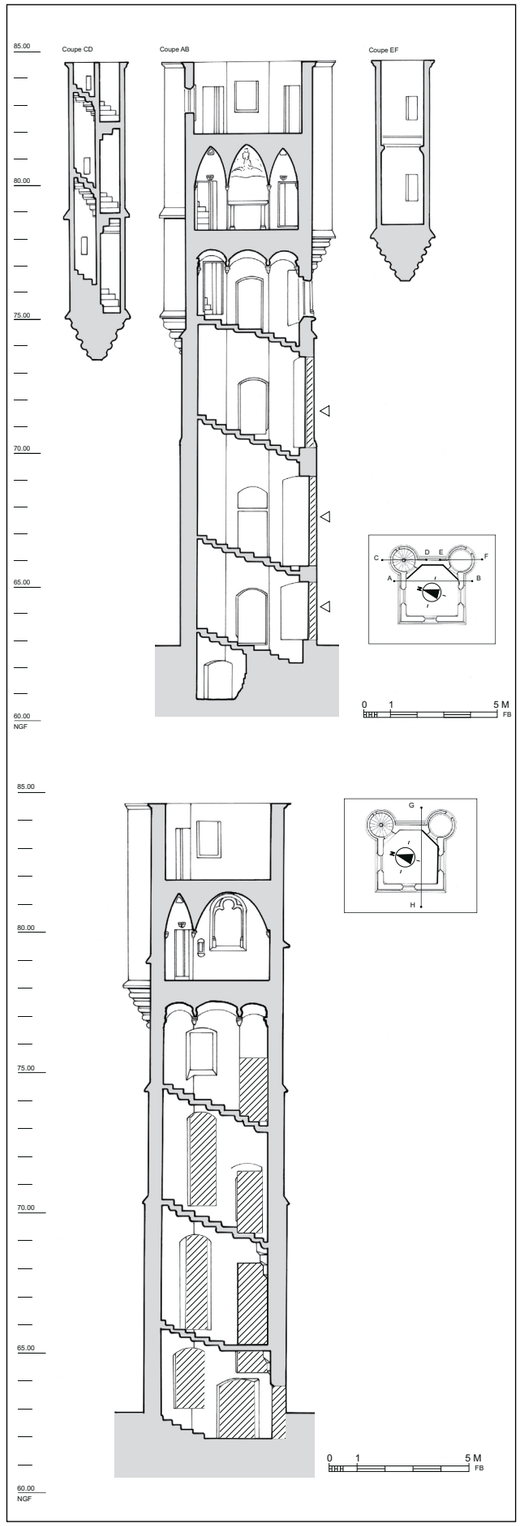


Fig. 259 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Tour Balhan, coupes verticales (*dessins F. Blary).*

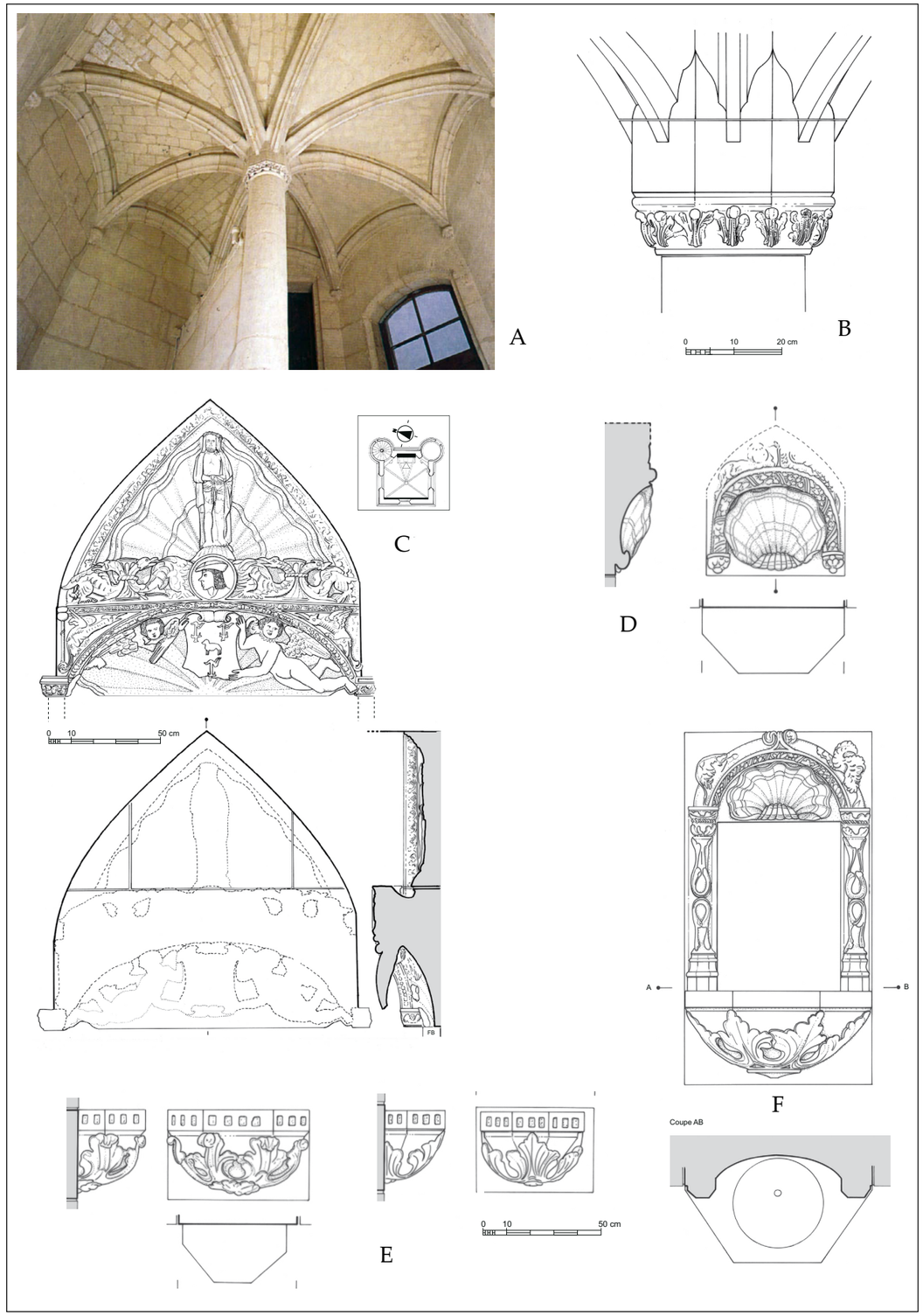


Fig. 260 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Tour Balhan, voûte à huit quartiers (A) et chapiteau (B) de l'escalier. Éléments architecturaux de l'oratoire : dais de l'autel relevé et épure d'assemblage (C), dais (D), consoles (E), lavabo (F) (*dessins F. Blary).*



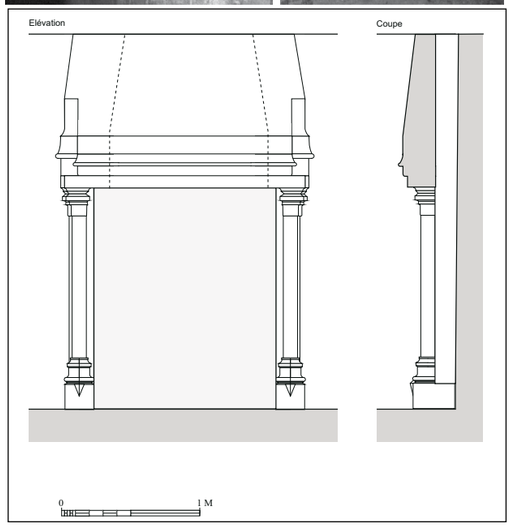


Fig. 261 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Tour Balhan, détail du manteau et du piedroit est, relevé et coupe *(cl. et dessins F. Blary).*

LE XV : JOUR : DE : IANVIER : MI : Vc : ET : XX.
ADORAMS. TE. CHISTE. ET. BENEDICMUS. TIBI.
QUIA. PER. SANCTAN. TUAN. REDEMESTI. MONDON :
O MATER DEI. MENTOR MEI.

La cloche est décorée d'une crucifixion et de deux blasons non identifiés : on retrouve l'un des deux sur le dais surmontant l'autel de l'oratoire (fig. 256).

Cette cloche est accompagnée de deux timbres anépigraphes, dont l'un serait, d'après Riomet, contemporain de Jehan Balhan. À l'origine, la cloche principale a pu être installée dans la tourelle sud, qui aujourd'hui n'a plus de fonction identifiable (284).

284 - Le 31 juillet 1678, par une transaction entre les maire, échevins, syndic et habitants de Château-Thierry et Jean Pintrel, écuyer (...) demeurant en la maison du Mouton d'Or cède la propriété et jouissance de l'horloge sous la condition de jouir de toute exemption, privilège et affranchissement de toute charge publique pour les propriétaires de la dite maison pourvu qu'ils ne fassent commerce, marchandise ou autre dérogation. *Antiquités de Château -Thierry* - fonds Souliac-Boileau p. 55 - Société historique.

L'auteur des *Antiquités de Château-Thierry* donne la précision suivante :

« Sur le haut du petit degré en tourelle, l'aiguille de la charpente et de la couverture tombe en cul-de-lampe sur le bout de la quelle est un écu travaillé en sculpture, mi-partie de France et Bretagne ayant une fleur de Lis et une demi-coupée et trois hermines pleines et deux demi-coupées » (285).

Cette mention concerne le poinçon de la charpente de la tourelle d'angle nord, aujourd'hui entièrement remaniée. Les armoiries d'Anne de Bretagne, reine de France de 1491 à 1498, fournissent un *terminus post quem* de la reconstruction par Jehan Balhan.

Ces diverses observations amènent à la conclusions qu'il faut placer la reconstruction du fort Saint-Jacques en hôtel particulier entre 1490 et 1520.

285 - *Antiquités de Château -Thierry* - fonds Souliac-Boileau p. 55 - Société historique.



Fig. 262 – Fort saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or - Tour Balhan. Carte postale de 1902 *(coll. privée).*

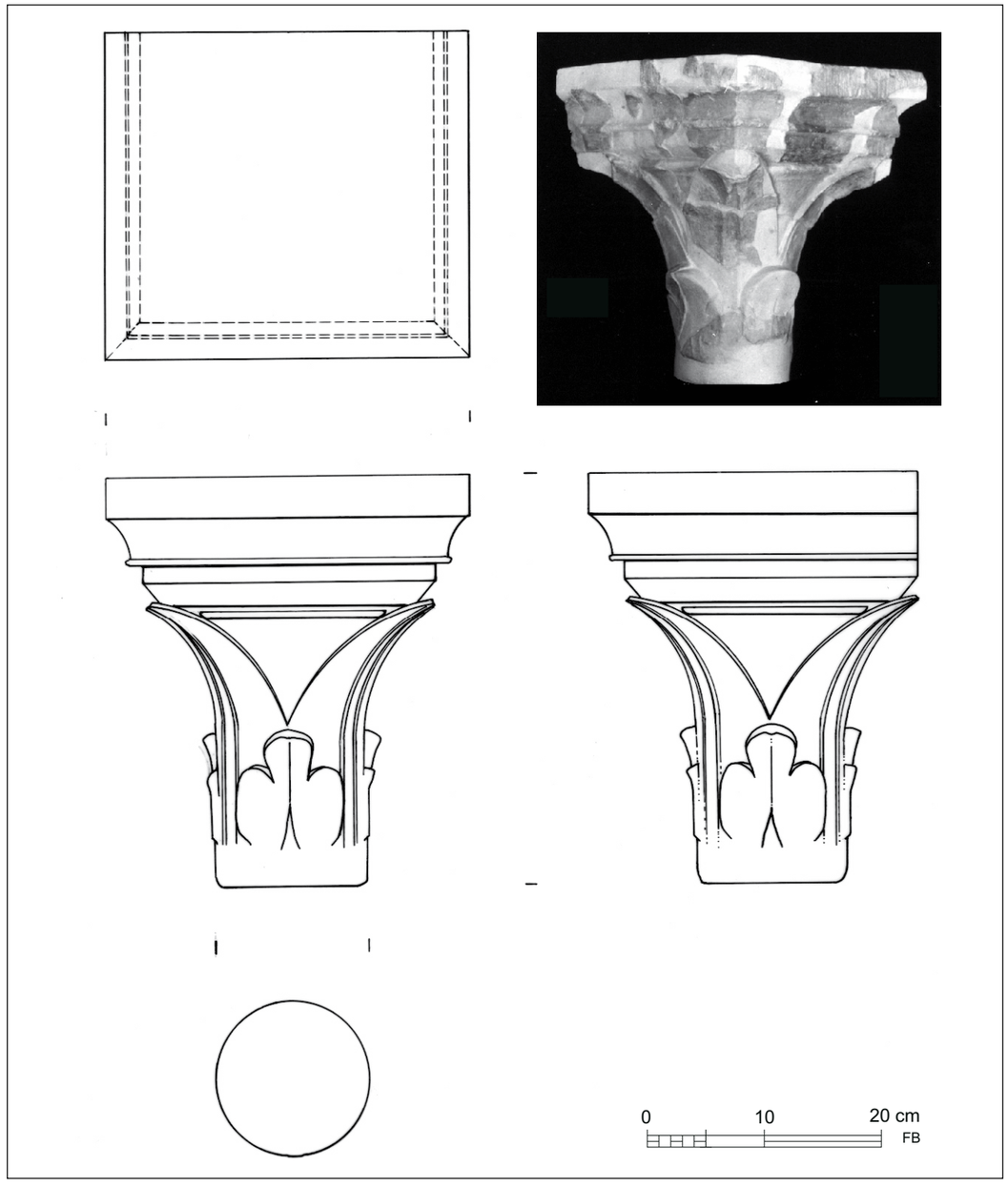


Fig. 263 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Tour Balhan, chapiteau découvert dans le mur nord de la tour Balhan lors des travaux de restauration en 1988 *(cl. UACT, dessins F. Blary).*

Il est désormais possible de proposer une restitution de la tour à l'époque des travaux de Jehan Balhan. Cette campagne de reconstruction a masqué la quasi totalité des états antérieurs, dont il reste malgré tout quelques indices probants.

Sur une carte postale antérieure à la reconstruction de 1920 (vraisemblablement de 1902 ou 1903), en dessous de la toiture, des empreintes laissées dans la maçonnerie et bouchées au plâtre sont très nettement visibles (fig. 262), elles correspondent à l'ancrage d'anciens mâchicoulis en pierre, montés en encorbellement au-dessus du niveau 6, à la jonction avec les combles. Ces traces, datables de la fin du XIV^e^ siècle, sont aujourd'hui disparues du fait de la reconstruction de la toiture et, vraisemblablement, du démontage de quelques assises des parties sommitales après 1920.

Lors de la restauration effectuée en 1988 par les monuments historiques, l'Unité d'archéologie de la ville de Château-Thierry a récupéré un chapiteau

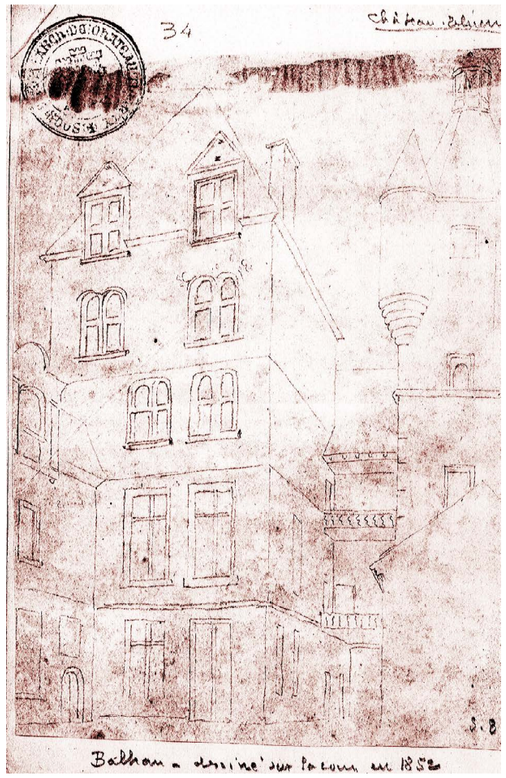


Fig. 264 – Tour Balhan. *Balhan dessiné sur la cour en 1852.* Coll. Souliac-Boileau n° 34 dessin à la mine sur papier, dim 12,3 x 18,8 cm (*archives SHACT).*

réemployé dans le mœllonnage interne du haut de la voûte de l'escalier. Ce chapiteau se présente avec une astragale circulaire faiblement marquée, une corbeille haute allongée, soulignée de feuilles à trois lobes, surmonté d'un tailloir carré à multiples ressauts, montrant à l'évidence une datation XIIIe siècle. Il porte des traces de rubéfaction semblant indiquer que le bâtiment dans lequel il était intégré a été détruit par un incendie.

Les parements de grès subsistants en partie basse de la tour rappellent l'agencement utilisé dans les lignes défensives de la ville au XIIIe siècle.

De ce premier examen, se dégagent trois phases de construction pour cette partie de l'édifice : construction d'une tour carrée au XIIIe siècle, remaniement au XIVe siècle, pendant la guerre de Cent ans, pour renforcer son rôle défensif, transformation et intégration dans l'hôtel particulier de Balhan, état le mieux renseigné par l'iconographie du XIXe siècle.

Sur la face sud, nous pouvons distinguer quatre ouvertures correspondant à quatre portes, toutes doublées par quatre fenêtres hautes, ce qui montre à l'évidence que, sur cette partie, aucun bâtiment n'était accolé, ce bâtiment au sud de la tour Balhan était desservi par des galeries. Le dessin de Souliac-Boileau de 1852 (fig. 264) représente la tour Balhan raccordée à la tour voisine, par des galeries dominant le passage d'entrée latéral ouest de cet hôtel.

Sur un autre document réalisé par Lecart en 1860 (fig. 265), soit huit ans après la vue de Souliac-Boileau, et prise sous le même angle (de l'intérieur de la cour dite du Haha), la tour Balhan est présentée avec un certain nombre de bâtiments attenant, remises, hangars et la même configuration de galeries se raccordant au corps de logis sud.

L'organisation de la tour Balhan avec les bâtiments attenants à l'est et au sud est synthétisé dans la figure 266, état qui a subsisté jusqu'en 1918.

Après les importantes destructions de 1918, il ne subsiste de l'hôtel du Mouton d'Or que la Tour Balhan, qui - en résumé - n'est ni un donjon, ni une tour d'enceinte, mais une cage d'escalier, octogonale à l'intérieur, destinée à desservir les étages des logis voisins disparus (286).

286 - Aucune source ne donne de renseignement sur les bâtiments qui se trouvaient au nord-est de la tour détruits avant le milieu du XIXe siècle. Seules des fouilles archéologiques pourraient apporter quelques données neuves.



Fig. 265 – Tour Balhan. *Tour du beffroy du fort Saint-Jacques.* Aquarelle de Lecart, vers 1860 (*Fonds ancien, Médiathèque de Château-Thierry).*

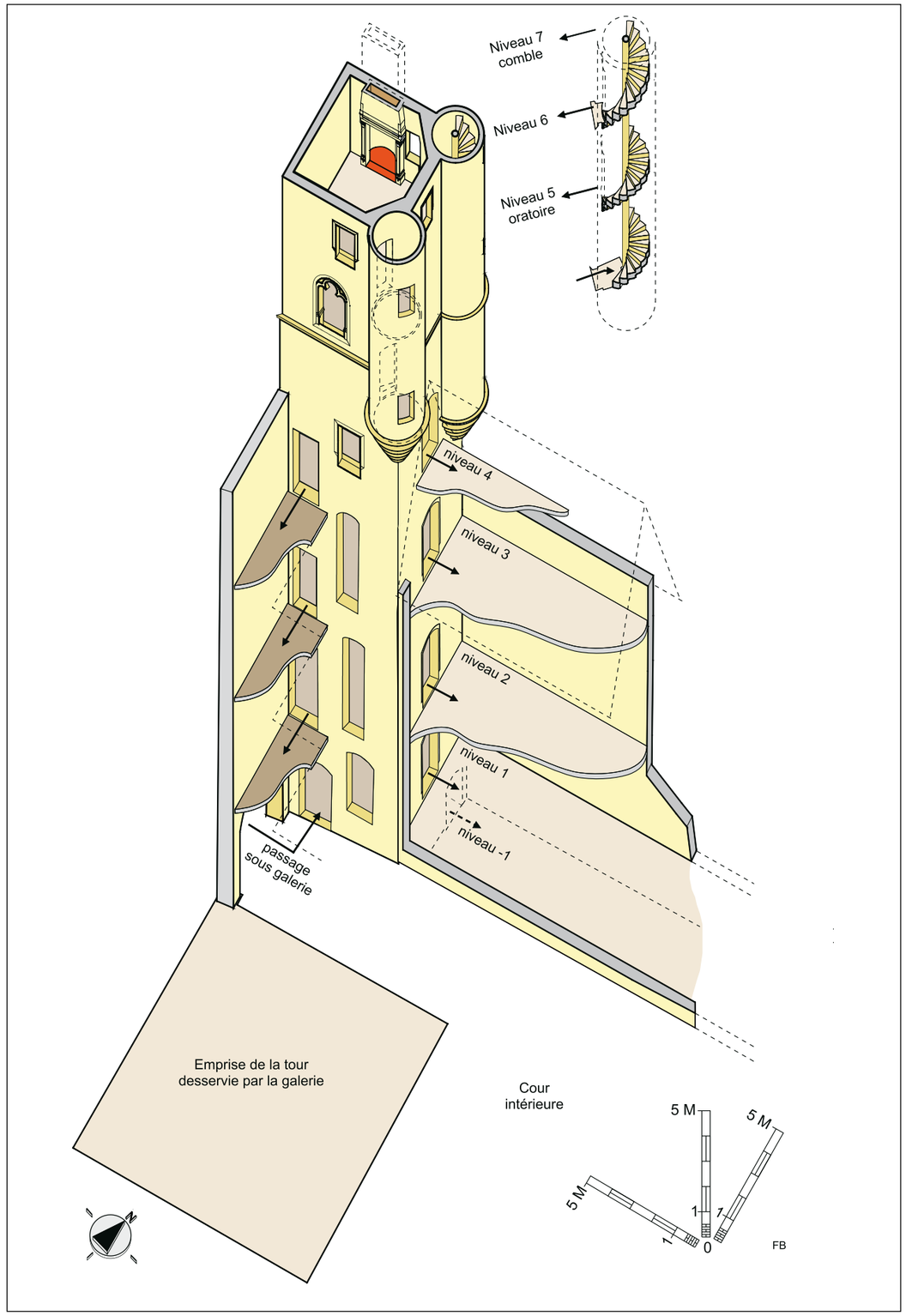


Fig. 266 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Tour Balhan, axonométrie en écorché présentant l'ensemble des espaces distribués par l'escalier monumental (*dessin F. Blary).*

TOUR SUD-OUEST (fig. 255, C)

Identification

Adresse actuelle : 10 rue du Général de Gaulle.
Parcelle cadastrale : AB 100.
Propriétaire actuel : propriété privée de l'emplacement
Usage actuel : bâtiment à usage commercial et d'habitation.
Protection particulière : néant
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de La Ville, rue du Pont, parcelle n°2203.

Sources et description (fig. 264 et 265)

Là encore aucun document écrit ancien n'apporte le moindre renseignement sur cet édifice. Les vues du XVIIe siècle montrent une tour massive, élancée et couverte d'une toiture. Elle est implantée à l'angle sud-ouest de l'hôtel particulier. Les façades sont ouvertes de baies géminées hautes et étroites. Il est impossible de déterminer si c'est une ancienne tour du fort Saint-Jacques réaménagée et mise au goût du jour ou reconstruite.

Le dessin de Souliac-Boileau (fig. 264) et l'aquarelle de Lecart (fig. 265) montrent l'édifice à quelques années d'intervalle au milieu du XIXe siècle. Sur les deux documents, on remarque que les cinq niveaux sous combles étaient desservis par l'escalier de la tour Bahlan communiquant par des galeries. Les fenêtres sur cour - à meneaux - semblent remonter à l'époque de Balhan y compris les lucarnes des combles. L'édifice est couvert d'une toiture pyramidale. Quelques années plus tard, les chiens-assis des combles ont été supprimés et la toiture refaite à deux pans.

Les derniers restes en élévation de ce bâtiment disparaissent dans les bombardements de la deuxième bataille de la Marne en 1918.

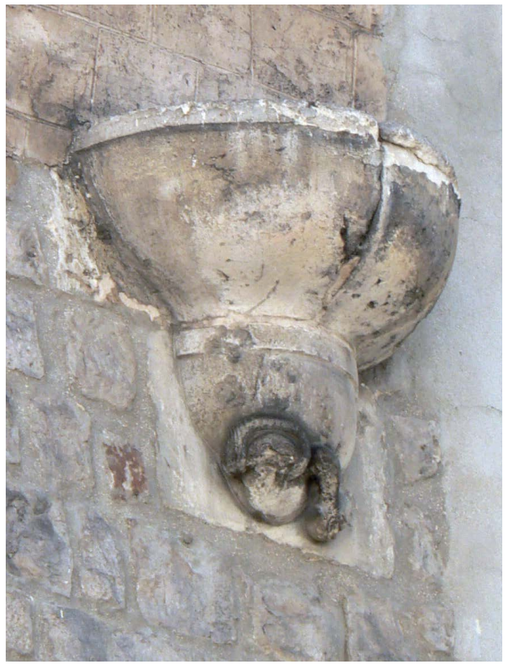


Fig. 267 – Fort Saint-Jacques- Hôtel du Mouton d'Or. Vestiges de la tour sud-est, culot à ressauts (*cl. F. Blary).*

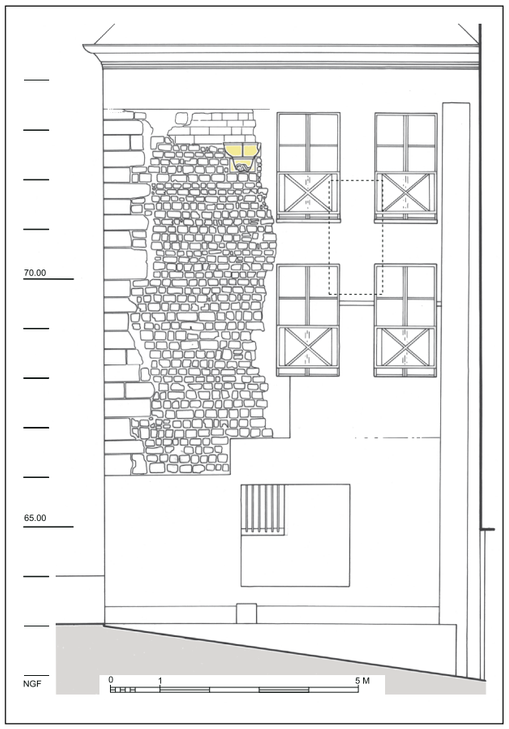


Fig. 268 – Fort Saint-Jacques- Hôtel du Mouton d'Or. Vestiges de la tour sud-est, relevé des parements anciens conservés en élévation actuellement, état en 1999 (*dessin F. Blary).*

VESTIGED'UNEDEUXIÈMETOURAU12,RUE VALLÉE

Adresse actuelle : 12, rue Vallée.
Parcelle cadastrale : AB 89.
Propriétaire actuel : Société Logivam.
Usage actuel : logements locatifs.
Protection particulière : ni classé, ni inscrit.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de la ville, rue du Haha, parcelle n°2202.

Sources et description (fig. 267, 268 et 269)

Une nouvelle fois, les sources écrites sont totalement muettes sur cette tour. L'observation des vestiges et l'iconographie pallient partiellement les lacunes documentaires.

Aux 10 et 12 de la rue Vallée, dans un bâtiment extrêmement retouché après 1855 en relation avec

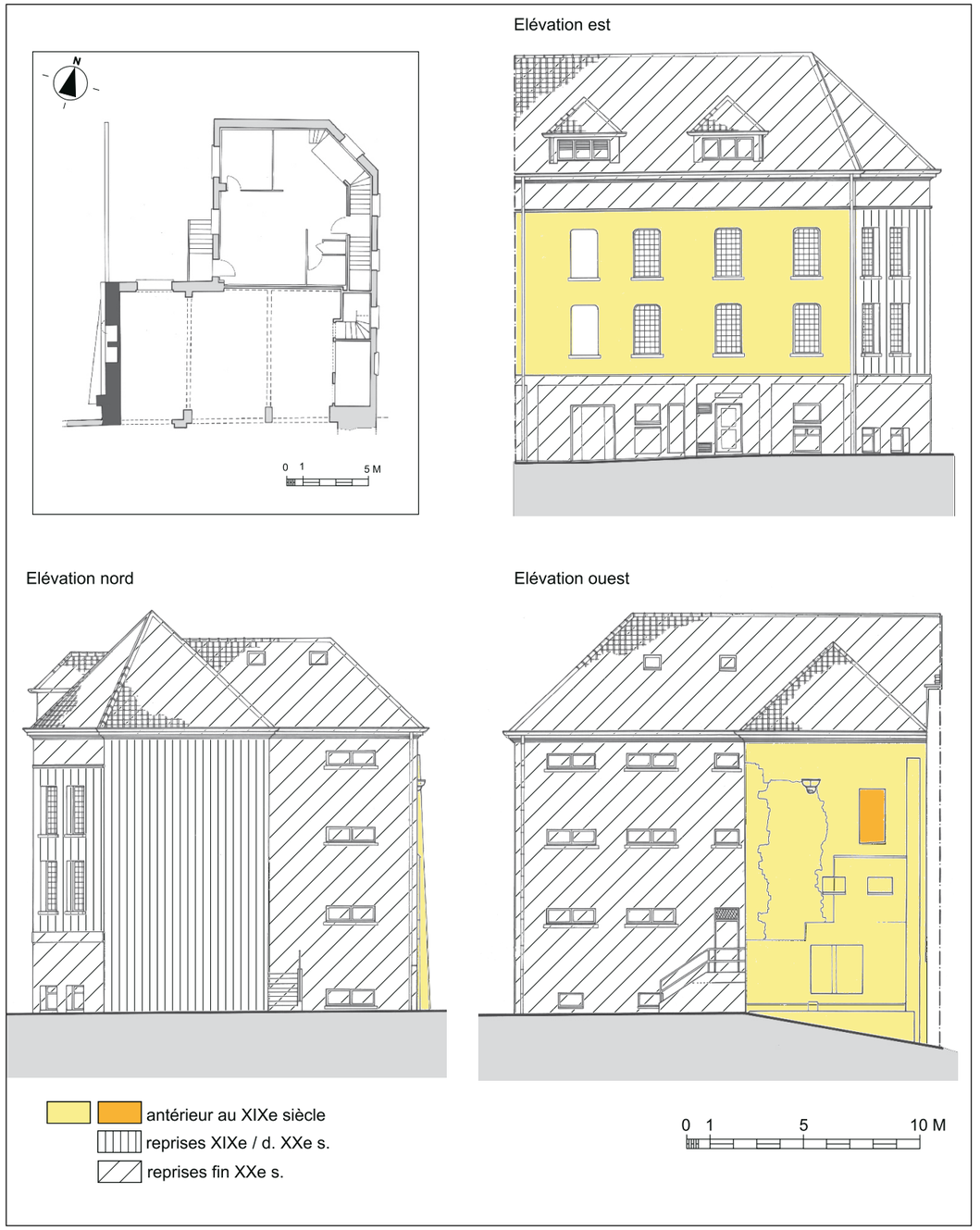


Fig. 269 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Vestiges de la tour sud-est, parties anciennes conservées encore en élévation état en 1999 (*dessins F. Blary).*

l'aménagement de cette rue achevé en 1862, un corps de bâtiment correspond, pour partie, à une des tours de l'ancien logis du Mouton d'Or. Le relevé de ce bâti (fig. 268) permet d'identifier en plan un mur, situé à l'ouest, beaucoup plus épais que les murs du restant de la construction (fig. 269). Ce mur avoisine un mètre d'épaisseur, son appareillage, réalisé en carreaux de grès et la présence de la base d'une échauguette (fig. 267) révèlent les vestiges d'une tour du fort Saint-Jacques.

L'analyse de l'ensemble de ces relevés permet très aisément d'identifier toutes les parties construites, soit au XIXe siècle soit qui firent l'objet d'importants

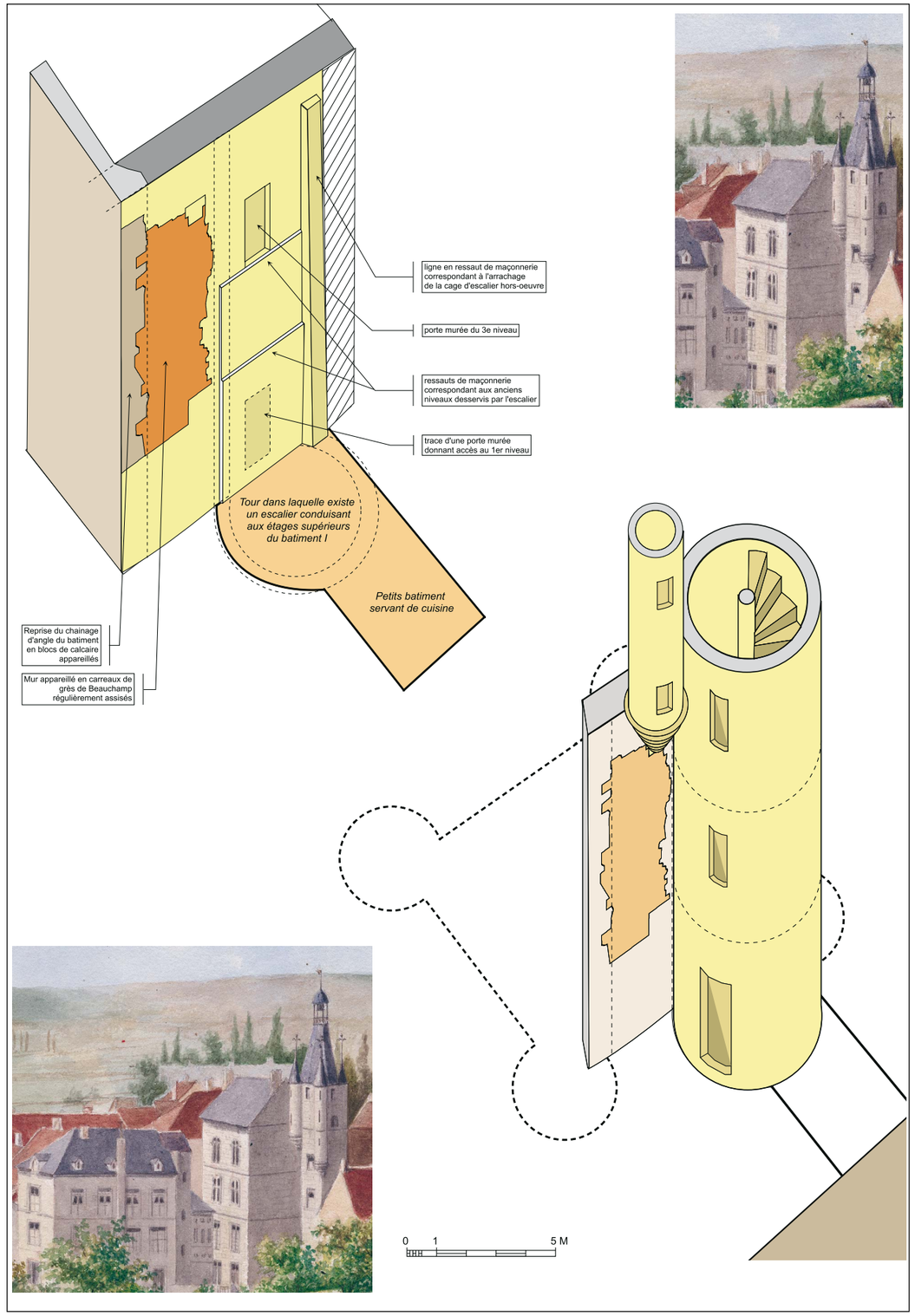


Fig. 270 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Tour sud-est, aquarelles de Lecart et essai de restitution de la tour d'escalier et de l'échauguette (*dessins F. Blary*).



Fig. 271 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Elévation des 10 et 12 rue Vallée, état actuel (*cl. François Blary*).

remaniements après 1918. Il s'agit, en grande partie, des élévations ouest, nord et est, à l'exception d'un ressaut du mur ouest décrit ci-dessus.

Analyse du bâti

Il faut noter la présence, dans l'élévation est, à partir du deuxième et du troisième niveaux, d'un parement en pierre calcaire très soigné, percé de huit baies atypiques : ouvertures rectangulaires aux bords supérieurs arrondis, ne présentant, à l'évidence, aucun caractère du XIXe siècle mais sans que nous puissions leur attribuer une période précise (fig. 271). Ce calcaire à *Ditrupa strangulata* rappelle beaucoup celui utilisé dans la reconstruction de la tour Balhan. Il est probable qu'il s'agit d'un réemploi de matériaux provenant de la démolition d'anciennes constructions lors de l'ouverture de la rue Vallée.

Concernant la portion d'élévation ouest, on constate, outre l'appareillage en carreaux de grès régulièrement assisés et les deux assises en calcaire de départ d'échauguette, un certain nombre de ressauts dans la maçonnerie. Ils correspondent à l'appui d'un autre bâtiment contre la moitié de cette paroi, pourvu d'ouvertures associées à une tour accolée desservant les trois étages (fig. 270), l'échauguette permet de rejoindre le niveau des combles. Les deux éléments de console conservé montrent à l'évidence qu'il s'agit d'une échauguette de plat et non d'une échauguette d'angle : le culot est orné d'un personnage grotesque très altéré. Les similitudes de factures peuvent être rapprochées d'ouvrages du XIVe siècle.

Malheureusement des travaux effectués en 1994, liés à un programme d'aménagement en H.L.M. de cet immeuble, ont détruit en grande partie ces éléments, remplacés par quatre baies neuves.

En rapprochant le plan de 1864 (fig. 255) déjà évoqué et l'analyse architecturale des vestiges encore présents sur le terrain (ressauts constatés dans la maçonnerie et les traces de portes) se trouve confirmée l'existence d'une tour (H) dans laquelle existe un escalier conduisant aux étages supérieurs du bâtiment (I).

Cette portion d'élévation peut être rapprochée de l'aquarelle de Lecart datée de 1860 (fig. 270). Elle peut également nous donner matière à analyse avec les autres documents iconographiques du XVIIe siècle. Le document de Lecart présente *la tour Saint-Jacques vue de dessus le Vieux-Château*, à partir d'une source mentionnée de Delbarre et Varin (Lecart 1828-1870), on distingue très nettement l'élévation de cette tour le long de ce bâtiment déjà fort retouché, quelques années avant l'ouverture de la rue Vallée.

INTERPRÉTATION ET ESSAI DE RESTITUTION D'ENSEMBLE

La difficulté de l'étude d'un tel ensemble réside, avant tout, dans la remise, dans un contexte parcellaire ancien, de la tour Balhan qui consiste, à l'heure actuelle, en un simple escalier et des deux autres tours identifiées.

Il convient maintenant de procéder à une comparaison des différentes représentations cadastrales. En effet, le rapprochement, à une même échelle, du plan masse du cadastre napoléonien, du plan masse de 1864 émanant du cabinet de géomètre Cholet et du plan masse actuel datant de 1982 permet un certain nombre de remarques et de constats.

Force est de constater que le plan masse du cadastre napoléonien n'apporte strictement aucun renseignement concernant la forme générale du bâti. Malheureusement, seules sont indiquées les limites foncières sans distinguer les zones bâties des espaces libres. En revanche, le plan masse de 1864 différencie les espaces libres des bâtiments sur chaque parcelle, notamment les cours, les cages d'escaliers... C'est donc, par la force des choses, ce plan masse de 1864 que nous utiliserons dans les comparaisons avec le plan masse actuel de 1982.

La superposition de ces deux plans-masses de 1864 et 1982 permet d'identifier aisément les différents éléments à retrouver sur le terrain (fig. 271). La tour Balhan est bien évidemment mentionnée, mais, apparaît également, la conservation d'angles

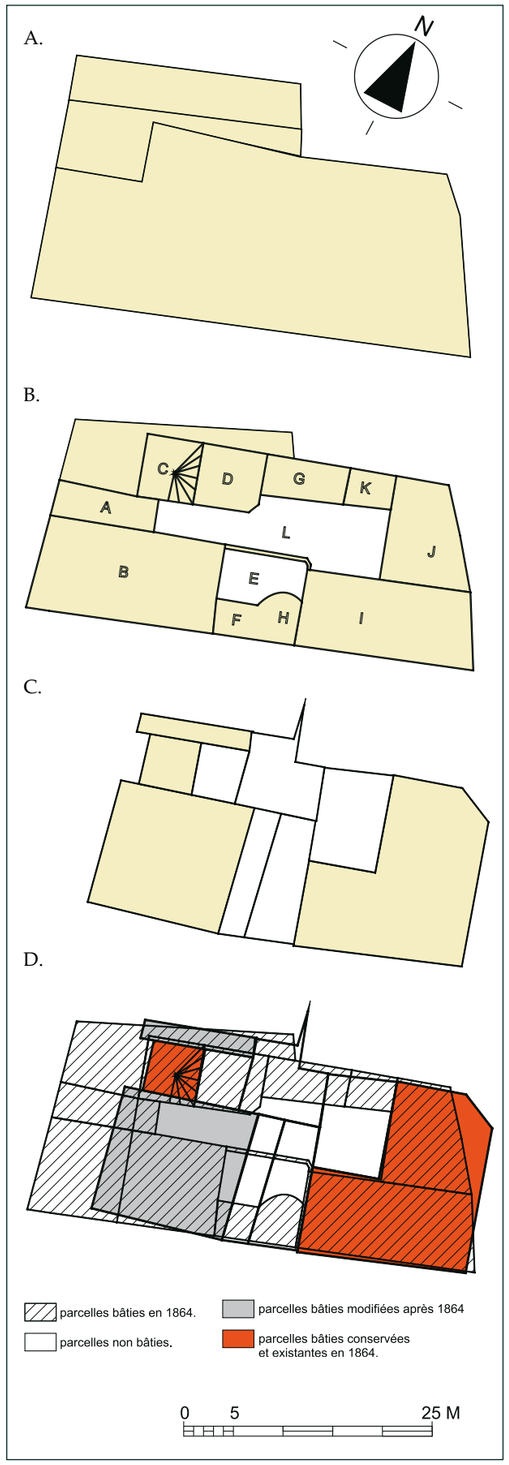


Fig. 271 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Évolution du plan parcellaire. A : plan masse du cadastre napoléonien (1820) ; B : plan masse de 1864 (voir aussi fig. 255) ; C : plan de masse de 1982 ; D : superposition des plans masses de 1864 sur celui de 1982 (*dessins F. Blary).*

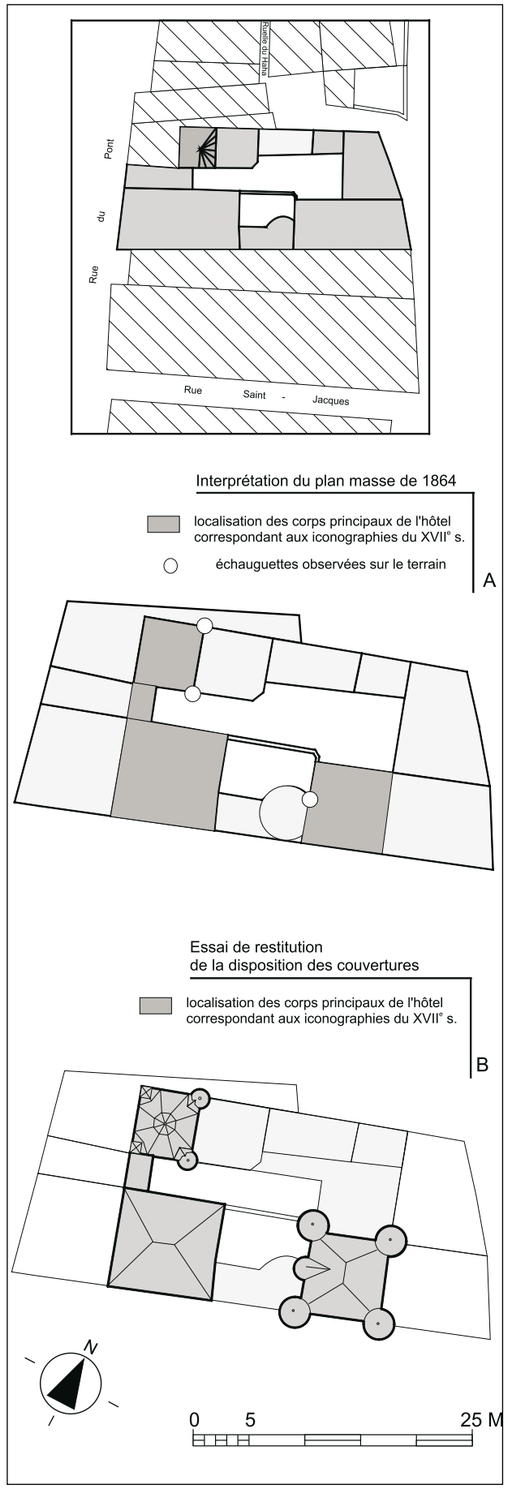


Fig. 272 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Évolution du plan parcellaire. A : plan masse de 1864 interprété ; B : plan masse de 1864 : essai de restitution des couvertures (*dessins F. Blary).*

de bâtiments présents en 1864, et correspondant aux anciennes formes du logis de l'Hôtel du Mouton d'Or. Les modifications intervenues au sein de ces parcelles en 1990, notamment par une réfection en H.L.M. des structures situées au sud et à l'est de la tour Balhan, rendent difficile l'analyse de cet ensemble.

L'originalité du plan de 1864, par rapport aux autres sources iconographiques, est de préciser la nature d'autres structures qui, de nos jours, sont, soit très altérées, soit complément disparues (fig. 255).

Organisation des bâtiments de l'Hôtel du Mouton d'Or

En reliant les différentes observations que nous avons pu effectuer avec le plan masse de 1864, nous pouvons repositionner les différentes échauguettes reconnues sur le terrain et souligner les volumes des tours correspondant au corps principal de ce bâtiment (fig. 272 A). À partir de cette première approche, nous pouvons essayer de compléter la forme des toitures par les observations iconographiques des vues cavalières du xvii[e] siècle et procéder à une restitution des volumes tenant compte des observations précises réalisées sur le terrain (fig. 272 B).

L'Hôtel du Mouton d'Or s'organisait autour de plusieurs bâtiments principaux :

- une tour, la tour Balhan, contenant un escalier qui desservait deux logis ;
- un logis au nord directement accolé à la tour ;
- un logis au sud communiquant avec cette tour par des galeries ;
- un troisième logis à l'est desservi par une tour d'escalier hors-oeuvre.

La partie nord-est était constitué de constructions sur lesquelles aucun détail n'est conservé, dont la chapelle Saint-Jacques détruite dès 1772.

Il est dès lors possible de proposer une restitution des bâtiments les mieux connus (fig. 273 et 274).

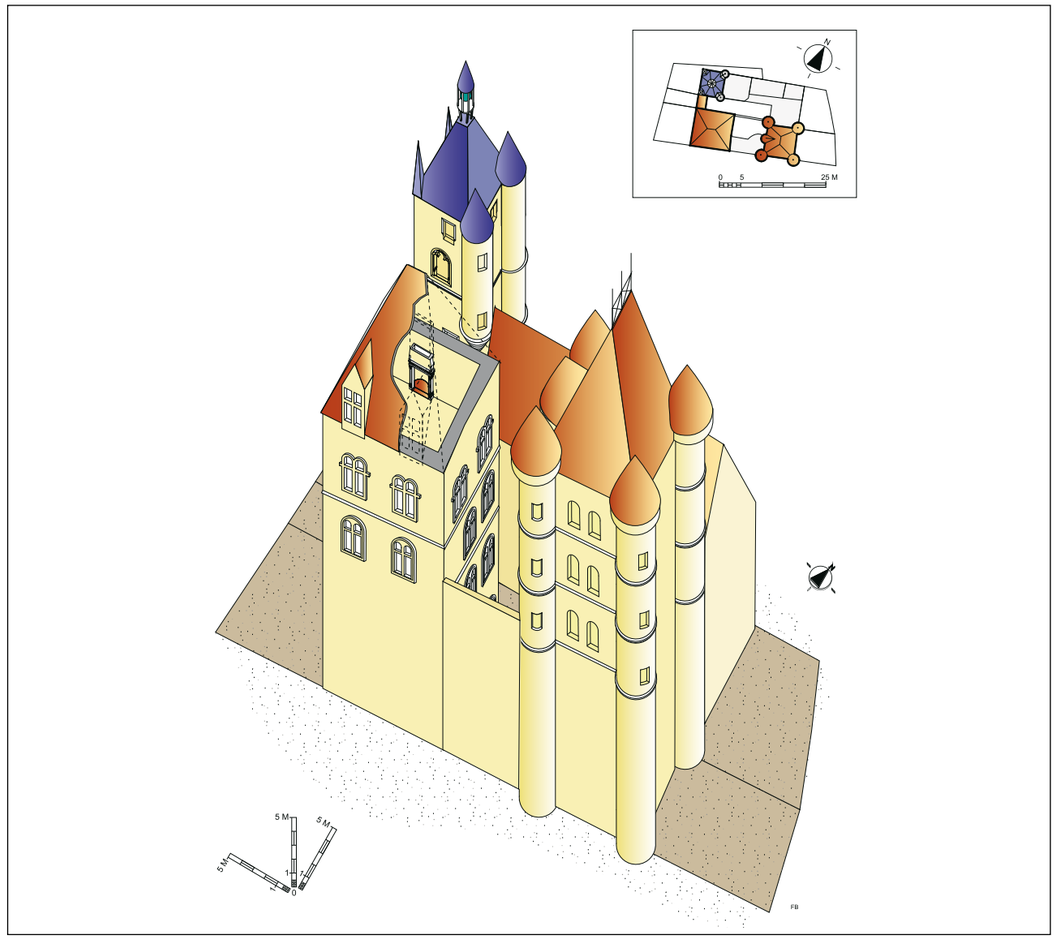
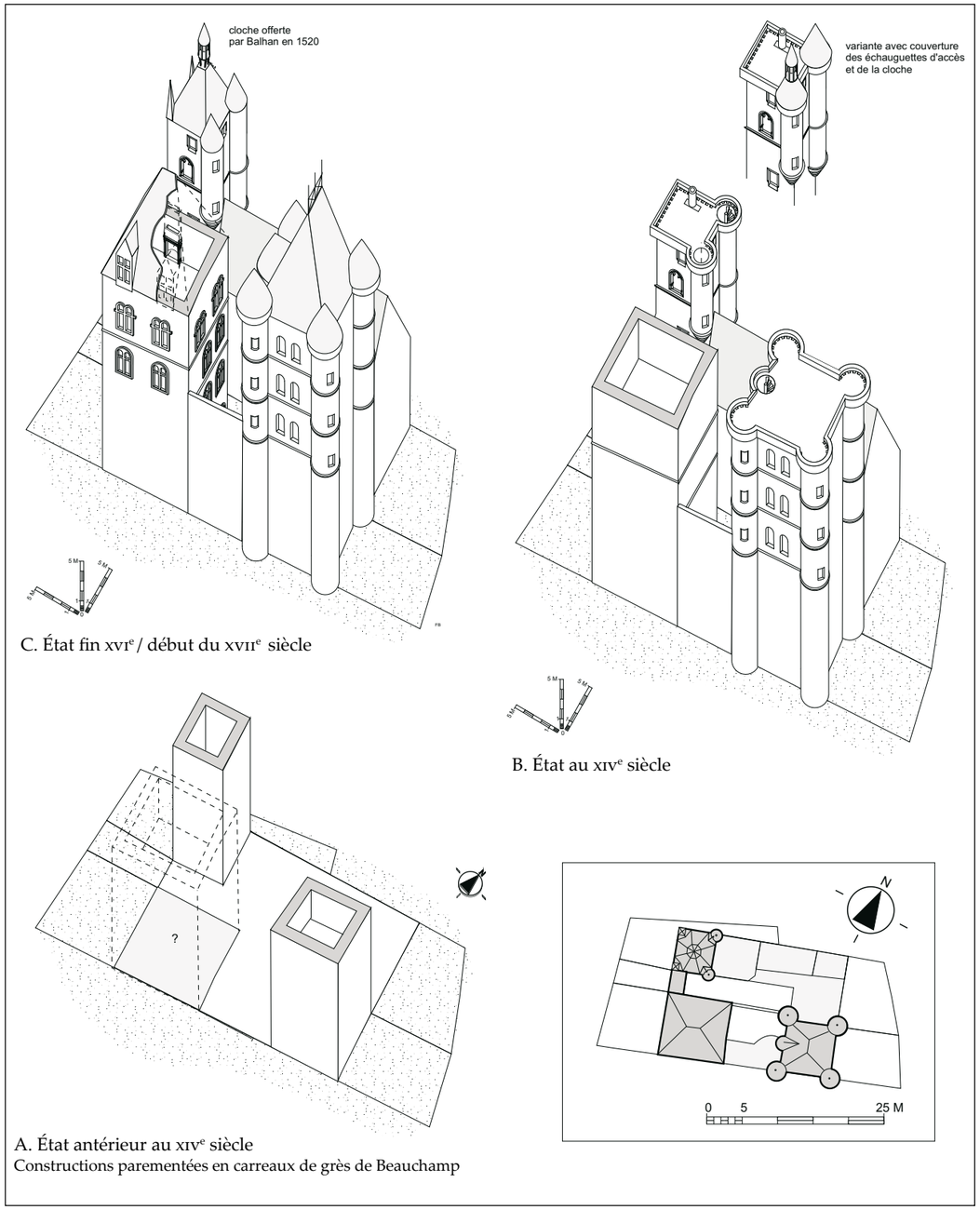


Fig. 273 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Proposition de restitution en axonométrie (*dessin F. Blary).*



C. État fin XVI^e / début du XVII^e siècle

B. État au XIV^e siècle

A. État antérieur au XIV^e siècle
Constructions parementées en carreaux de grès de Beauchamp

Fig. 274 – Fort Saint-Jacques - Hôtel du Mouton d'Or. Essai de reconstitution de l'évolution du bâti du Fort Saint-Jacques à l'Hôtel du Mouton d'Or entre le XIV^e et le XVII^e siècle (*dessins F. Blary*).

Cette restitution axonométrique concerne un aspect de la construction compris entre le XIV^e et le XVII^e siècle, puisque réalisée à partir de documentation du XVII^e siècle. L'analyse architecturale de ces différents éléments permet de rétablir, pour partie seulement, une chronologie dans l'élaboration de cette grande construction monumentale urbaine. Il s'agira par la suite de définir sa nature et sa fonction.

Évolution architecturale et fonctionnelle du Fort Saint-Jacques à l'Hôtel du Mouton d'Or

La présence du pont de Château-Thierry n'est attestée qu'à partir du XII^e siècle. Le toponyme « Saint-Jacques » utilisé pour dénommer cette construction rappelle, bien évidemment, les axes de pèlerinages de Saint-Jacques de Compostelle. Le

toponyme de Saint-Jacques peut tout à fait évoquer un asile, dénommé, antérieurement au XII^e siècle, xénodochie, consistant en l'accueil des pèlerins, positionné en avant du milieu urbain et disposé sur un des principaux axes de communication devant une porte d'entrée de la ville. Ceci permettait de mettre en quarantaine les visiteurs tout en leur offrant un accueil convenable. En effet, il est mentionné, dès la fin du XII^e siècle, la présence d'une maison de Château-Thierry, distincte de la maison-Dieu de la Barre connue au début du XIII^e siècle. Cette xénodochie urbaine existe encore au moment de la création de l'Hôtel-Dieu au XIV^e siècle. Nous en trouvons encore quelques mentions jusqu'au milieu du XIV^e siècle, où il semble qu'elle disparaisse.

En tenant compte des données archéologiques dans l'appareil des éléments conservés, il est clair que les portions réalisées en grés correspondent à un état antérieur au XIV^e siècle. Cette réalisation en carreaux de grés se retrouve sur des portions d'enceintes urbaines et castrales généralement datées du XIII^e siècle (fig. 274 A). En mettant en relation cette analyse avec un essai de détermination de fonction de cet édifice, il est évident que la position topographique de ce grand ensemble joue un rôle défensif. Le lien entre l'enceinte, le pont et cette construction sont nettement compréhensible topographiquement.

Comme nous avons pu le voir, l'enceinte urbaine englobe une partie de la rivière et son extension permet de gagner une portion du territoire urbain sur le cours de la Marne. La maison-Dieu était originellement bâtie sur un îlot lié à la traversée de la rivière par l'enceinte du XII^e siècle. Cette configuration est connue pour des maisons-Dieu du Sud de la France, notamment à Arles.

La disparition de la maison-Dieu et la transformation de l'enceinte urbaine permet d'envisager la restructuration au XIV^e siècle d'un des axes principaux de la défense et du contrôle du pont par la création d'un châtelet urbain, soit, sous la tutelle de la maison royale de France. Cette construction peut avoir pris naissance ou avoir été voulue par Philippe IV le Bel ou Jeanne d'Evreux, sans que nous ayons de traces écrites conservées.

Antérieurement au XV^e siècle, se dessine un corps de bâtiment soigné, pourvu d'éléments défensifs (couronnements marqués et efficaces des différentes tours), un corps de bâtiment ramassé sur une cour centrale semblant déjà pourvu, au nord, d'un corps de logis arrière, oblong et de petites dimensions. La forme de la tour située la plus à l'est est, à ce titre, extrêmement intéressante. Il s'agit d'une construction de plan carré dont les angles sont pourvus de tours aux 4/5^e saillantes, rappelant très nettement la physionomie du donjon de Vincennes. Sans avoir les dimensions de cette imposante construction royale, la réalisation de cette tour aux étages soulignés de ressauts, comme le montre le document de Chastillon et comme nous pouvons encore l'observer sur l'édifice. Elle était vraisemblablement dépourvue de toiture, il s'agit en fait d'un couronnement en terrasses, à l'image de programmes proches, notamment celui de Vincennes, correspondant ainsi plus à un petit châtelet qu'à un réel logis urbain seigneurial (fig. 274 B).

Il est en effet intéressant de s'interroger sur la fonction exacte : corps défensif et logis seigneurial urbain ? Les dimensions, les volumes, la position stratégique de cette construction face au pont sur la Marne, ainsi que son positionnement par rapport à l'enceinte urbaine au XIV^e, voire au XVII^e siècle, montre que cet édifice est *intra muros*. Pouvons-nous reproduire ce schéma aux XIII^e et XIV^e siècles, et s'agissait-il d'un ouvrage majeur associé à la défense du pont en comparaison avec la situation stratégique du Châtelet de Paris qui rappelle cette configuration ?

Cette grande construction urbaine a été modifiée à la fin du XV^e siècle, vraisemblablement sous l'égide d'Antoine, le grand Bâtard de Bourgogne. En effet, celui-ci reprend l'organisation générale de la ville en réintégrant l'emplacement du marché et crée, par la même occasion, la maison communale sur la place constituée en 1488. Il est fort probable que le Fort Saint-Jacques ait alors subi une modification, passant d'hôtel défensif à une fonction d'hôtel communal. Malheureusement, aucun texte ne confirme cette hypothèse.

Si nous pouvons déterminer les grandes lignes de ce bâtiment, sa configuration interne nous échappe complètement. Il est toutefois intéressant de noter que les deux tours faisant face au pont encadraient peut-être un axe de voirie principale. Dans ce cas, cela permet de ré-envisager l'axe du pont, axe qui a été beaucoup déplacé vers l'aval, comme le démontrent les informations archéologiques issues des fouilles de l'Hôtel des Trois-Marchands et de l'avenue Joussaume-Latour.

L'état correspondant au document de Claude Chastillon, graveur royal de Henri IV correspondrait à un état à l'extrême fin du XVI^e siècle ou du début du XVII^e siècle. Il peut être mis en relation avec l'Hôtel du Mouton d'Or mentionné dans les inventaires notariaux, et non plus avec le Fort Saint-Jacques mentionné dans d'autres sources plus anciennes. L'appellation « Hôtel du Mouton d'Or » indique l'abandon du rôle défensif de ce bâtiment et évoque, en fait, un grand logis urbain. La datation que nous pouvons donner, pour la réalisation de cette grande construction ou du moins, cette transformation d'affectation, peut se situer à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle, et être mise en rapport avec la donation d'une cloche, faite en 1520, par Jehan Balhan, maître grainetier et vraisemblablement échevin ou personnage important de la ville à cette époque.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORTIFICATION URBAINE - XII^e^-XVI^e^ SIÈCLE : UNE PREMIÈRE SYNTHÈSE

Les historiens de l'architecture militaire ont montré, en particulier Nicolas Faucherre et initialement Jean Mesqui (217), que le postulat selon lequel défense de la ville n'est que le « strict reflet » de celle mise en œuvre pour le château était faux. L'écueil d'un tel raisonnement résidait essentiellement dans le - fait que l'on se contentait, il y a peu, d'étudier d'une manière privilégiée les seules fortifications castrales.

L'étude conjointe que nous avons réalisée ici, tant pour le château que pour les enceintes urbaines permet un certain nombre de constats qui montrent, *a contrario*, l'innovation technique et le renouveau mis en œuvre. Nous rejoignons en cela l'opinion de Nicolas Faucherre sur l'apport « des communautés des « bonnes villes » en symbiose avec le roi ou le prince, dont le dynamisme fit des enceintes les véritables laboratoires de l'architecture de guerre » (Faucherre 1998, chapitre 5.12, p. 187).

LA PREMIÈRE ENCEINTE EN PIERRE AU XII^e^ SIÈCLE

L'enceinte érigée sous l'égide de Thibaud II remplace vraisemblablement une enceinte du bourg plus ancienne comme nous l'avons vu. Le récit du siège de Château-Thierry en 934 que nous donne Flodoard (218) montre bien qu'un *murus* ceinture un premier espace avant d'atteindre le *castrum* constitué de l'*arx* et de la *turris*. La rivière de Marne était à cette époque une barrière défensive fort importante. Tout d'abord, elle était beaucoup plus large qu'actuellement et bordée de berges marécageuses (219).

217 - Voir entre autres l'importante contribution de Nicolas Faucherre « L'apport de l'enceinte à l'histoire de la fortification urbaine » dans Van Ossel, 1998, p. 187-203 ; Faucherre, Sautereau, 1990, p. 263-284 ; complété par nos propres observations dans Blary, Durey-Blary, 1994, p. 115-137 ; Mesqui, 1979.

218 - Voir sur le *castrum*, *supra* le chapitre des *Origines urbaines*.

219 - Les données archéologiques acquises grâce à la fouille de l'*hôtel des Trois Marchands* dans un premier temps, et plus récemment lors des fouilles du quartier Joussaume Latour donnent la certitude que la rivière était plus large avec un débit plus faible favorisant la formation d'îlots et de zones fortement marécageuses. L'étude du pont offre également une parfaite illustration, certes plus tardive, de ce phénomène de conquête progressive sur le milieu naturel.

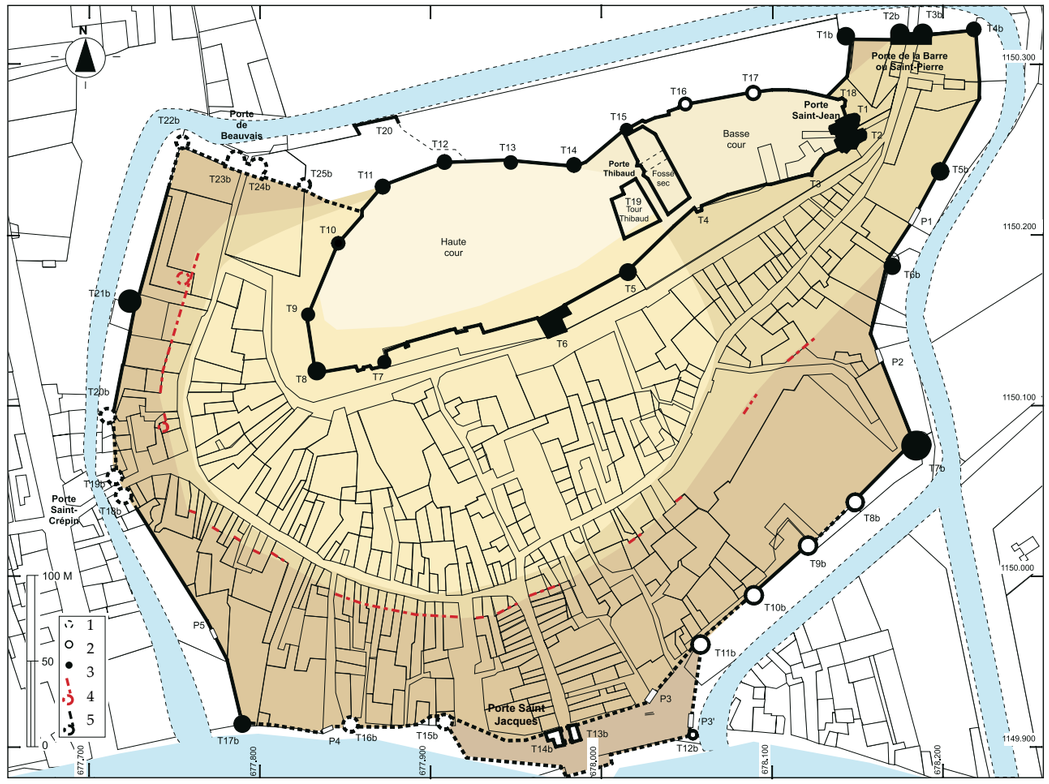


Fig. 275 – Enceintes urbaines, récapitulatif. 1 : tour disparue, position incertaine ; 2 : tour disparue ; 3, tour conservée ; 4 : éléments de l'enceinte du XII^e^ siècle ; 5 : enceinte des XIV^e^ et XV^e^ siècles ; Tx : tour du Château ; Txb : tour de l'enceinte urbaine ; P : poterne *(dessin F. Blary)*.

Le bourg a donc été aménagé entre deux barrières naturelles, la rivière et l'éperon couronné par le château. Nous avons essayé d'en retrouver le tracé théorique probable.

Les fouilles archéologiques menées en 1987-1988, préalablement à la réfection de la porte Saint-Pierre ou de la Barre par les Monuments historiques (fig. 276 et 277), ont mis au jour divers éléments se rapportant à l'existence d'une structure défensive antérieure à celle essentiellement des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, encore en élévation : dans la tour est, l'arase d'une tour plus ancienne, possédant un diamètre inférieur et un axe décalé, dans la tour ouest, une forte dénivellation recoupant des niveaux X^e^-XI^e^ siècles et interprétée comme un fossé à mettre en rapport avec la tour voisine. La datation de ces structures a été établie par typo-chronologie des céramiques découvertes dans le comblement de la tour arasée, notamment des cols à bandeaux (oules). Une seconde tour en élévation témoigne encore de cette enceinte antérieure à celle connue du XIII^e^ siècle (fig. 278 et 279). Elle se situe à l'arrière de la maison du n° 2 et 4 de rue Jean de La Fontaine (anciennement rue de Beauvais). Cette tour est antérieure au bâtiment qui s'y adosse et que l'examen de ses structures charpentées permet de situer chronologiquement aux XIV^e^-XV^e^ siècles (220). Cette tour a été fortement dénaturée par les reprises successives et notamment par l'adjonction d'une cage d'escalier à vis (fig. 194 et 195),. La tour possède un diamètre réduit et irrégulier de 4,20 m hors œuvre. La maçonnerie relevée fait apparaître un plan en fer à cheval. À l'extérieur, les parements les plus anciens de cette tour sont constitués de carreaux de grès grossièrement équarris liés au mortier de chaux. De plus, malgré les fortes reprises subies par la maçonnerie initiale, une baie à jour étroit et oblong présentant dans les parties accessibles supérieures un évasement se distingue sur la face nord. Cette baie semble correspondre à une ancienne archère. Cette structure circulaire maçonnée présente des caractères architecturaux médiévaux antérieurs au XV^e^ siècle qui permet de l'envisager comme tour de flanquement. D'autres indices convergent avec cette interprétation, ils proviennent de l'examen des caves de cette même rue au n° 12 et 14 qui montrent toutes deux la présence d'un mur ancien sur lequel elles s'appuient. L'axe de ce mur, observé en deux endroits, souligne une limite parcellaire qui résulte de la contrainte de cette ancienne limite. L'axe de cette contrainte parcellaire se retrouve au sud de la Grande Rue, ainsi que dans la partie inférieure de la rue du Château, mais cependant moins assuré. Le tracé de ces deux rues souligne nettement cette observation. Il est important de prendre en considération le fait que la Marne était plus proche de ces axes qu'elle ne l'est actuellement. Le report cartographique de ces différents indices (fig. 275) est très imparfait, les points que nous avons pu faire ressortir dans cette recherche sont trop espacés pour garantir une fiabilité suffisante de l'ensemble

220 - Voir concernant cette maison l'étude consacrée au développement de l'habitat civil de Château-Thierry.

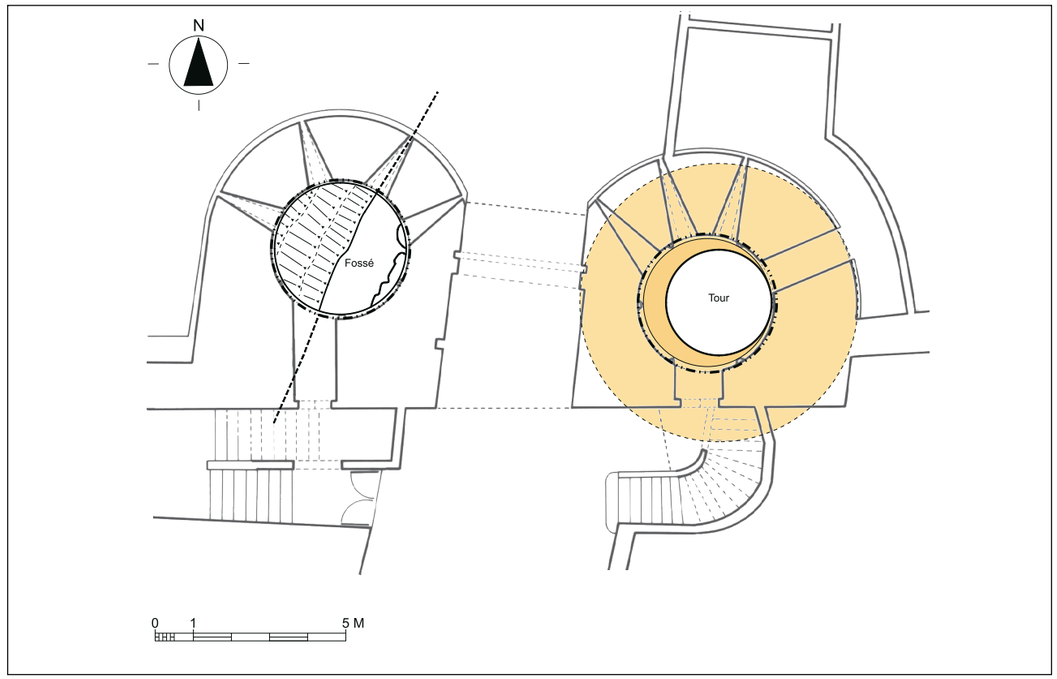


Fig. 276 – Porte Saint-Pierre. Plan synthétique des structures du XII^e^ siècle découvertes dans les salles basses lors des fouilles de 1988 *(dessin F. Blary)*.

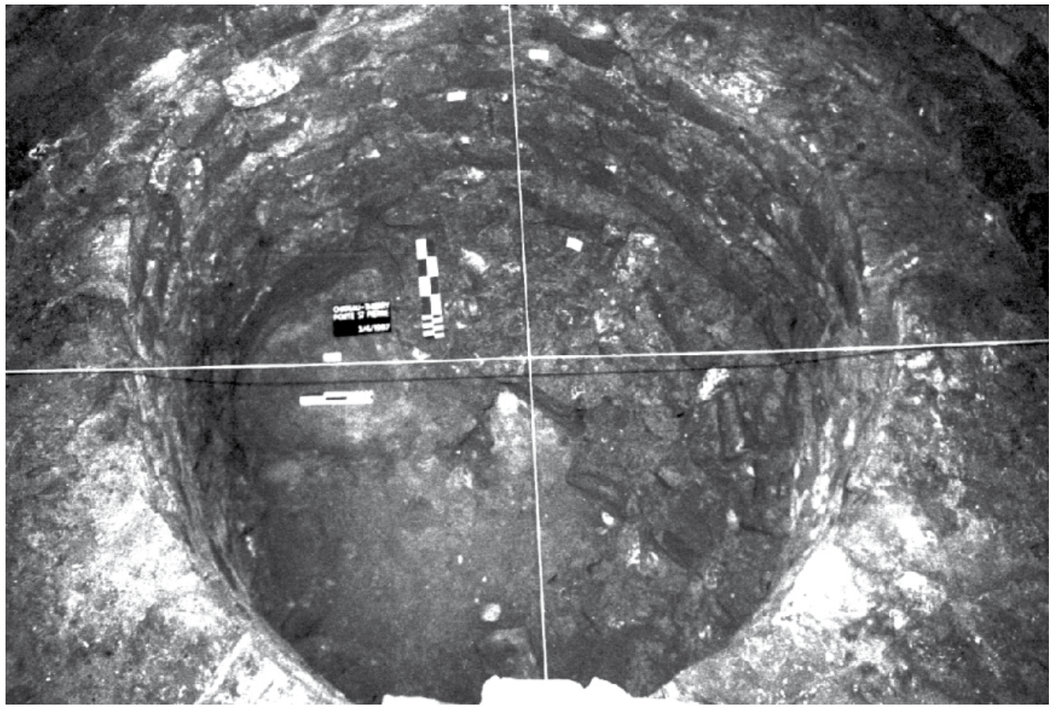


Fig. 277 – Porte Saint-Pierre. Vue aérienne de la fouille de la tour 3b montrant l'existence d'une tour antérieure à la porte du XIIIe siècle *(cl F. Blary)*.

du tracé proposé, il ne s'agit là que d'un axe probable qu'il s'agira au hasard de prochaines investigations du sous-sol de vérifier, d'infirmer et de corriger.

Les campagnes de construction des enceintes castrales et urbaines semblent se superposer et résulter d'un acte volontaire comme c'est le cas de Crépy-en-Valois (Mesqui, 1979), au moins en ce qui concerne la période comtale. Cette ligne défensive, établie d'un seul tenant au début du XIIe siècle, est purement militaire, aucun élément religieux n'apparaît *intra muros*. Cette enceinte se met en place en parallèle avec l'apparition des péages sur et sous le pont. L'importance stratégique et économique de la place le justifie.

L'enceinte castrale est entièrement reprise en pierre à partir des premières décennies du XIIe siècle. Des indices permettent de retrouver le tracé de cette enceinte mise en œuvre sous l'égide de Thibaud II dans la maille urbaine. L'inventaire que nous avons mené des caves et des salles basses des maisons urbaines de Château-Thierry fournit d'ailleurs un témoignage direct notamment dans l'ancienne rue de Beauvais (actuelle rue Jean de la Fontaine) et dans la Grande Rue. Dans les salles basses de la maison natale du fabuliste (n° 12, rue Jean de la Fontaine) et de celles situées sous l'ancien couvent des Cordeliers au n° 14 de la même rue, les fondations très « retouchées » par les adjonctions inhérentes aux implantations de ces habitats sont toutefois identifiables. Elles correspondent au front occidental de cette enceinte. Dans la Grande rue, la contrainte de cette enceinte est encore perceptible dans nombre de parcelles, trahie par le dénivelé entre le plan de circulation de la rue et les cours des maisons côté pair au sud en direction de la rivière. Aussi les accès menant aux salles basses sur cour forment-ils systématiquement et seulement dans cette rue et sur le côté sud, une sorte de sas étroit et allongé permettant de franchir cette ancienne limite. Il est probable que cette enceinte était bordée par des zones fortement marécageuses et régulièrement inondées. La part de la défense est encore largement assurée par la barrière naturelle fluviale. Les matériaux mis en œuvre pour sa construction - pour peu que l'on puisse en juger - ne semblent pas différer de ceux utilisés et observés sur le château, soit le grès et des blocs de calcaire sommairement équarris en assises plus ou moins régulières. Il convient de remarquer que ces observations concernent les fondations de cette enceinte, il est fort probable que les parements de l'élévation étaient majoritairement constitués de grès. La surface plus réduite que celle qui lui succéda pourrait n'avoir comporté que trois portes au lieu de quatre (221). Les sources manquent pour étayer cette hypothèse. Si l'on applique les dates de construction de l'enceinte castrale à celle du bourg soit autour

221 - Cf. *Extenta Terre Comitatus Campanie et Brie* de 1276 1278, première mention des « quatre portes de Chastiautierri » (Longnon, 1901-1914, t. II, p. 109).



Fig. 278 – Maison des 2 et 4 rue Jean de La Fontaine. Vue sur cour de la tour, état en 2004 *(cl F. Blary)*.

de 1130, il n'est pas non plus évident que le lieu du futur quartier Saint-Crépin existait dès cette époque ou ne relevait pas de l'autorité directement comtale. Au stade de notre développement, contentons nous de souligner ici ce point, nous aurons l'occasion d'y revenir avec la naissance et le développement des parties péri-urbaines.

EXTENSIONDEL'ENCEINTESOUSTHIBAUDIV DE CHAMPAGNE

Sous Thibaud IV de Champagne, l'enceinte urbaine de Château-Thierry est agrandie et reprise en totalité. La porte Saint-Pierre, porte de la Barre, mentionnée dans l'inventaire de Thibaud II, passe d'une tour de flanquement protégeant un passage à une porte munie de deux tours de flanquement. L'analyse archéologique et architecturale de l'enceinte urbaine du XIIIe siècle concerne la porte Saint-Pierre et les tours 1b, 4b, 5b, 6b, et 7b. Les autres éléments ont été selon les cas, trop dénaturés par les reprises tardives et l'abandon, soit ont purement et simplement disparu.

Ces tours comportent des caractéristiques proches de celles de la partie nord du château de l'enceinte de Crépy-en-Valois (Mesqui, 1979) : tour ronde au 4/5e saillante (pour celles des angles : 4b et 7b), diamètre similaire, sauf pour la tour 7b, la plus importante de toutes en raison de son emplacement stratégique important. Elles sont couvertes par une coupole (parfois en calcaire comme la tour 7b : voûte calcaire montée sur murs de grès), elles sont pourvues de trois archères à embrasure triangulaire par niveau, d'une porte de circulation et, parfois, d'un escalier permettant une circulation avec le deuxième niveau (tour 5b et 6b). Les fouilles archéologiques menées sur le site de l'avenue Joussaume Latour ont mis en évidence le fait que l'enceinte urbaine présente un aspect moins soigné que celui de l'enceinte castrale et une utilisation de matériaux différents dans les fondations. Ceci est peut être lié aux difficultés d'aménagement en bordure de rivière (sol instable).

Une reprise complète de la défense

De la tour de la Poudrière (tour 1b) à la tour de l'Hôpital (tour 7b), la totalité du front oriental de la défense de la ville a été réédifiée avec les mêmes caractéristiques techniques que les tours

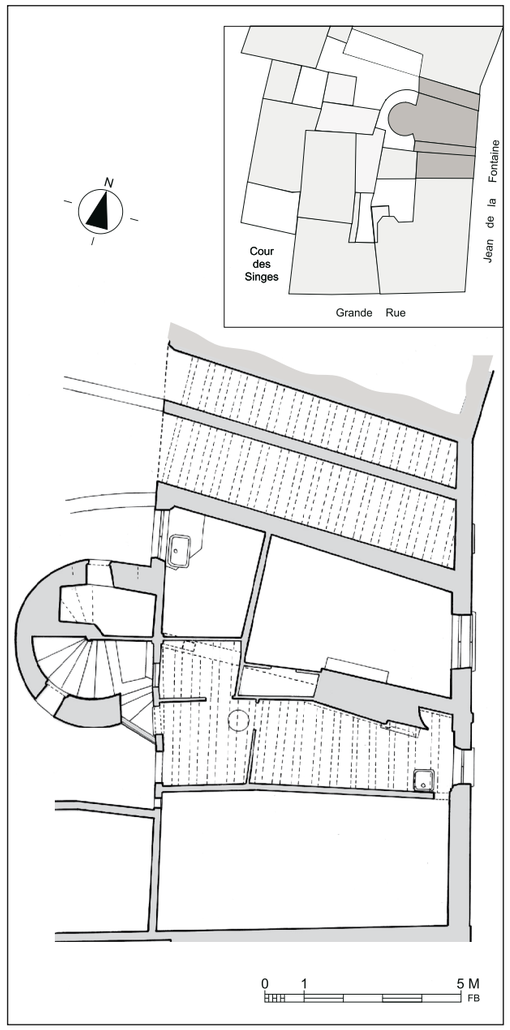


Fig. 279 – Maison des 2 et 4 rue Jean de La Fontaine. Plan du niveau 1 montrant l'emprise de la tour. La maison est adossée à cette construction *(dessin F. Blary)*.

10 à 17 formant le front nord du château. Il est intéressant de constater que l'édification du rempart commence d'abord par les tours. Quand celles-ci sont positionnées, le travail s'achève par la construction des courtines qui les raccordent entre elles et ferment la défense. L'analyse des parements le montre clairement sur le château. Une telle mise en œuvre suppose que le tracé est matérialisé sur le terrain par points successifs formant les angles, occupés quasi systématiquement par les tours.

Au droit de la rivière et sur le front occidental, les autres tours de l'enceinte urbaine - très altérées ou disparues - permettent seulement d'en restituer le tracé. Il ne devait toutefois pas y avoir de grandes différences avec celles que nous pouvons encore observer.

Une architecture défensive stéréotypée

Les tours de flanquement

L'enceinte urbaine et le front nord de l'enceinte castrale, des tours 10 à 17 avec lesquelles elles se raccordent, forment un ensemble homogène de tours de flanquement régulièrement espacées. L'ensemble des parements extérieurs et intérieurs sont réalisés en grès à l'exception des coupoles. Les parements extérieurs de la tour dite de la Poudrière (tour 1b) et le haut de la tour Jourdain (tour 4b) ont fait l'objet d'une reprise plus tardive en calcaire au XIV^e^ ou XV^e^ siècle. Les tours de l'enceinte urbaine comportent deux à trois niveaux en fonction de leur position topographique. L'essentiel des tours, comme celles du château, s'organise autour de deux niveaux. Les étages sont indépendants, il n'existe pas de communication directe entre eux (les tours 1b et 4b étant très arasées, nous n'avons pas d'indications sur les différents niveaux qu'elles comportaient).

Les tours 5b, 6b, et 7b sont construites sur plusieurs niveaux : phénomène différent de celui que l'on observe pour l'enceinte castrale. Par ailleurs, l'enceinte urbaine a été réalisée sans levées de terre et implantée directement au niveau du sol. Pour pallier la dénivellation du versant est en direction de la vallée, deux tours se sont vu adjoindre un troisième niveau. Pour ces tours « intermédiaires », à savoir la tour Henriet (tour 6b) et la tour Minard (tour 5b), un escalier interne raccorde entre eux les niveaux des salles et permettait d'atteindre les circulations hautes des courtines. Elle présentent cependant des caractères identiques à ceux définis pour les tours du groupe I du château. Pour celles où l'observation sur le terrain est encore possible, elles décrivent soit un plan en forme de fer à cheval (tour 5b, 6b, 8b, 17b), soit un plan circulaire au 4/5^e^ saillant (tour 1b, 4b, 7b et 14b) pour les tours de flanquement d'angle marqué. Les autres tours connues par l'iconographie (tours 8b, 9b, 10b) ou très arasées (tour 8b, 9b) respectent ce schéma. Leur diamètre varie entre 6 et 7 m. Seule la tour de l'Hôpital (tour 7b), la plus imposante de toutes, atteint presque 13 m. Abstraction faite des adaptations, dans certaines tours, des canonnières de la fin du XV^e^ ou du début XVI^e^ siècle (tour 5b, 6b et 7b) et des inévitables altérations tardives liées à leur réutilisation en habitat (tour 6b, tour Henriet) ou en annexe de celui-ci (tour 5b), chaque salle était pourvue initialement et systématiquement de trois archères à ébrasement triangulaire et fente simple. Les embrasures les mieux conservées montrent une régularité en hauteur de 1,2 m. Leur largeur varie en fonction de la position de l'enceinte entre 0,80 et 1,30 m exactement comme pour celles du groupe I du château. Les archères plus longues et pourvues d'un trou central, sur la seule tour de la Poudrière (tour 1b) indiquent une reprise plus tardive, vraisemblablement de la deuxième moitié du XIV^e^ siècle ou au début du XV^e^ siècle.

La couverture de l'ensemble des salles conservées et accessibles (222) est assurée par une coupole réalisée en pierre de taille calcaire. Le couvrement de la salle basse de la tour de l'Hôpital (tour 7b) est impressionnant par l'ampleur de la coupole surbaissée et par la qualité d'agencement des blocs de calcaire à *Ditrupa strangulata* mis en œuvre, mais relève de la même technique de construction. À l'exception des tours 5b et 6b, qui sont pourvues d'une galerie couverte de linteau de grès, abritant un escalier et desservant les diverses salles et accès à la courtine, la communication entre le niveau inférieur et supérieur n'existent pas dans ces tours. Comme pour les tours 11 à 17 du château, les salles basses comportaient chacune une galerie d'accès couverte de linteaux sur coussinet plus ou moins marqué. Les hauts des courtines n'étaient accessibles que par des escaliers de bois extérieurs ou par certaines tours : la tour 10 du château ou des tours 5b et 6b. Encore une fois l'aspect défensif prime.

Les portes urbaines

Seul témoin archéologique des quatre portes connues à cette période, la porte Saint-Pierre ou de la Barre présente des caractéristiques très proches des tours de flanquement.

Les modifications importantes que celle-ci a subies aux siècles suivants lors de son aménagement en habitation civile à partir de la deuxième moitié du XVII^e^ siècle doivent cependant être préalablement évacuées. L'état actuel, restauré en 1987, comporte trois niveaux. Au moment de sa réédification au début du XIII^e^ siècle, elle ne comportait que deux niveaux. Deux salles basses pourvues d'archères couvertes en ogives sur culots moulurés sans

222 - Les salles des tours de la Poudrière (tour 1b) ou Jourdain (tour 4b) ne peuvent être observées que difficilement de l'extérieur par ces archères. Les tours 14b et 17b sont malheureusement trop altérées.

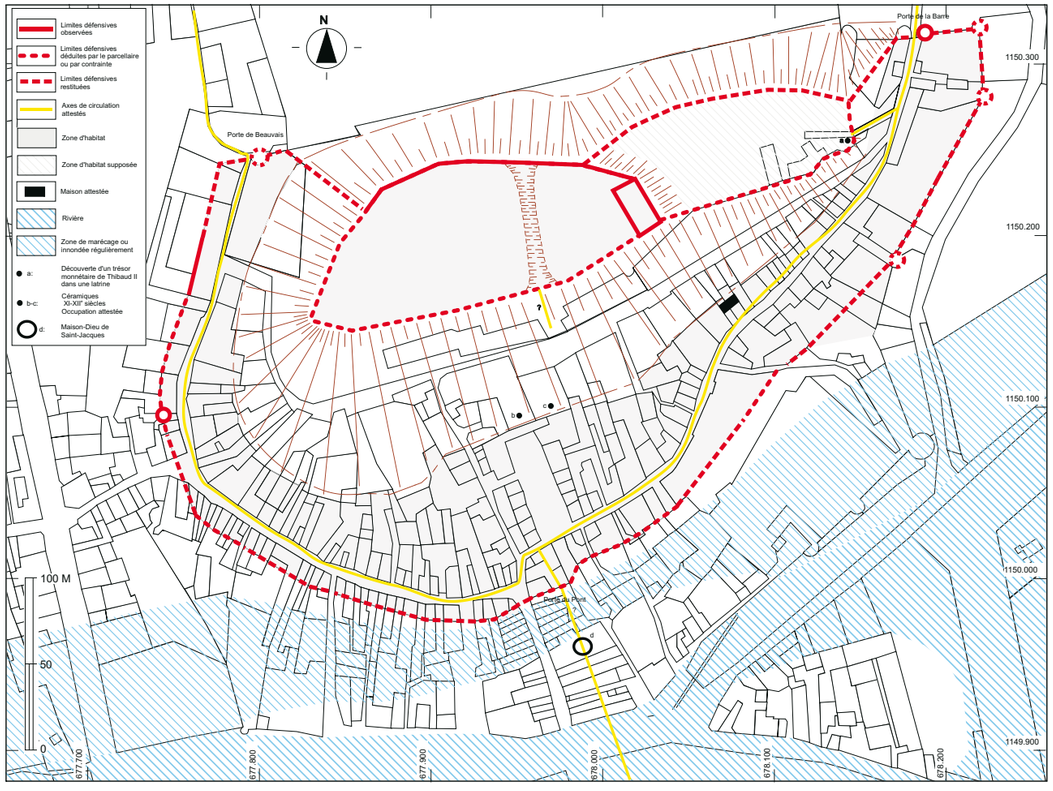


Fig. 281 – Essai de restitution des enceintes et du réseau viaire du bourg au début du XII^e^ siècle *(dessin F. Blary et L. Camérini).*

	Tours conservées de l'enceinte								
	1b	2b	3b	4b	5b	6b	7b	17b	21b
Plan :									
Circulaire saillante 4/5^e^	■			■			■	■	
Circulaire en fer à cheval		■	■		■	■			■
Quadrangulaire									
Polygonal									
A éperon									
Parement extérieur :									
Carreaux de grès	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Pierre de taille calcaire	■	■	■	■					
Inexistant ou absence d'indices									
Parement intérieur :									
Pierre de taille calcaire			■	■					
Carreaux de grès	■				■	■	■		
Inexistant ou absence d'indices								■	■
Couvrement :									
Ogives en berceau									
Ogives croisées		■	■						
Coupole	■			■	■	■	■		
Arrêtes									
Inexistant et absence d'indices								■	■
Accès :									
Porte sur cour	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Escalier vers extérieur				■	■	■	■		
Escalier vers autres niveaux					■	■			
Inexistant et absence d'indices									
Confort :									
Cheminée		■	■			■			
Latrines									
Défenses :									
Archères simples	■	■	■	■	■	■	■	?	?
Archères à niche									
canonnière	■				■	■	■		
Nombre d'ouvertures de tir	3	3	3	4	3 / 3	3 / 3	3 / 3	3 ?	3?
Nombre de niveau conservé	1	3	3	1	2	2	2	1/2	1/2
Nombre de niveau potentiel	2	3	3	2	3	3	3 ?	2	2

	Tours disparues de l'enceinte urbaine															
	8b	9b	10b	11b	12b	13b	14b	15b	16b	18b	19b	20b	22b	23b	24b	25b
Plan :																
Circulaire saillante 4/5^e^					■					■			?			
Circulaire en fer à cheval	■	■	■	■				■	■		■	■		■	■	■
Quadrangulaire						■	■									
Polygonal																
A éperon													?			
Parement extérieur :																
Carreaux de grès	■	■	■	■	?			?	?			■	?			
Pierre de taille calcaire						■	■			■	■		?	?	?	
Inexistant ou absence d'indices													?			?
Parement intérieur :																
Pierre de taille calcaire						?	?									
Carreaux de grès	■	■	■	■						?	?			?	?	
Inexistant ou absence d'indices					■			■	■			■	■			■
Couvrement :																
Ogives en berceau																
Ogives croisées										?	?			?	?	
Coupole	■	■	■	■												
Arrêtes																
Inexistant et absence d'indices					■	■	■	■	■			■	■			■
Accès :																
Porte sur cour	■	■	■	■												
Escalier vers extérieur																
Escalier vers autres niveaux						?	?									
Inexistant et absence d'indices					■			■	■	■	■	■	■	■	■	■
Confort :																
Cheminée										■	■					
Latrines						?	?			?	?					
Défenses :																
Archères simples	?	?	?	?				?	?	?	?	?	?	?	?	?
Archères à niche						■	■									
canonnière					?											
Nombre d'ouvertures de tir	*3*	*3*	*3*	*3*	*4*	*3 / 3*	*3 / 3*	*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	*?*	*?*
Nombre de niveau conservé	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Nombre de niveau potentiel	*2*	*2*	*2*	*2*	*?*	*3*	*3*	*2*	*2*	*2*	*3*	*3*	*2*	*2*	*2*	*2*

Fig. 282 – Tableau synoptique récapitulatif des caractéristiques des tours de l'enceinte urbaine.

décors et une salle haute crénelée et couverte, dès l'origine, par une toiture. Elle ne présentait pas de mâchicoulis : c'était une tour simple avec une base en talus maçonnée. Le passage d'entrée comportait-il d'ailleurs une fermeture hersée dès l'origine ? La question est posée. Les parements de grès visibles dans les parties basses extérieures de l'ouvrage et ensuite poursuivis en calcaire à *Ditrupa strangulata* comme pour les deux salles basses de part et d'autre du passage complètent notre interrogation. Le soin apporté à sa réalisation et l'emploi du calcaire (Blary *et alii*, 2004), matériau rare dans la région puisqu'il provient de la carrière Gandelu distante de 22 km, confirment l'importance symbolique donnée par les bâtisseurs à la réalisation de ces ouvrages d'entrée. Mais ne s'agit-il pas plus sûrement d'une reprise de la première moitié du xiv^e^ siècle, liée à l'entrée du comté de Champagne dans le domaine royal. Si l'on considère que la standardisation des formes et le pragmatisme défensif caractérisent l'extension de l'enceinte urbaine, il est raisonnable de penser que, comme pour les tours de flanquement, les portes ont été réalisées de manière analogue ou identique. C'est ce que tendent à montrer les documents iconographiques dont nous disposons pour la porte de Saint-Crépin ou de la Prison. Malheureusement nous devons nous contenter de cette hypothèse pour les deux autres. La reprise tardive de la porte Saint-Jacques et l'absence de source « sérieuse » pour celle de Beauvais ne permettent pas d'en avoir la certitude.

L'enceinte est essentiellement défensive, les rues aboutissant aux quatre portes constituent les seuls axes de circulation *intra muros* dans le bourg . Toutes les poternes sont implantées tardivement et selon les résultats de notre enquête, dès la deuxième moitié du xiv^e^ siècle pour les plus anciennes, en particulier la poterne P1.

Les courtines

Même quand celles-ci sont conservées, en particulier sur le front nord-est et est, de la tour de la Poudrière à la tour de l'Hôpital, ou à l'ouest à partir de la tour 14b, il est important de remarquer que l'essentiel des parements extérieurs que nous pouvons encore observer, a subi de très nombreuses reprises ou restaurations. Ils sont tous réalisés en

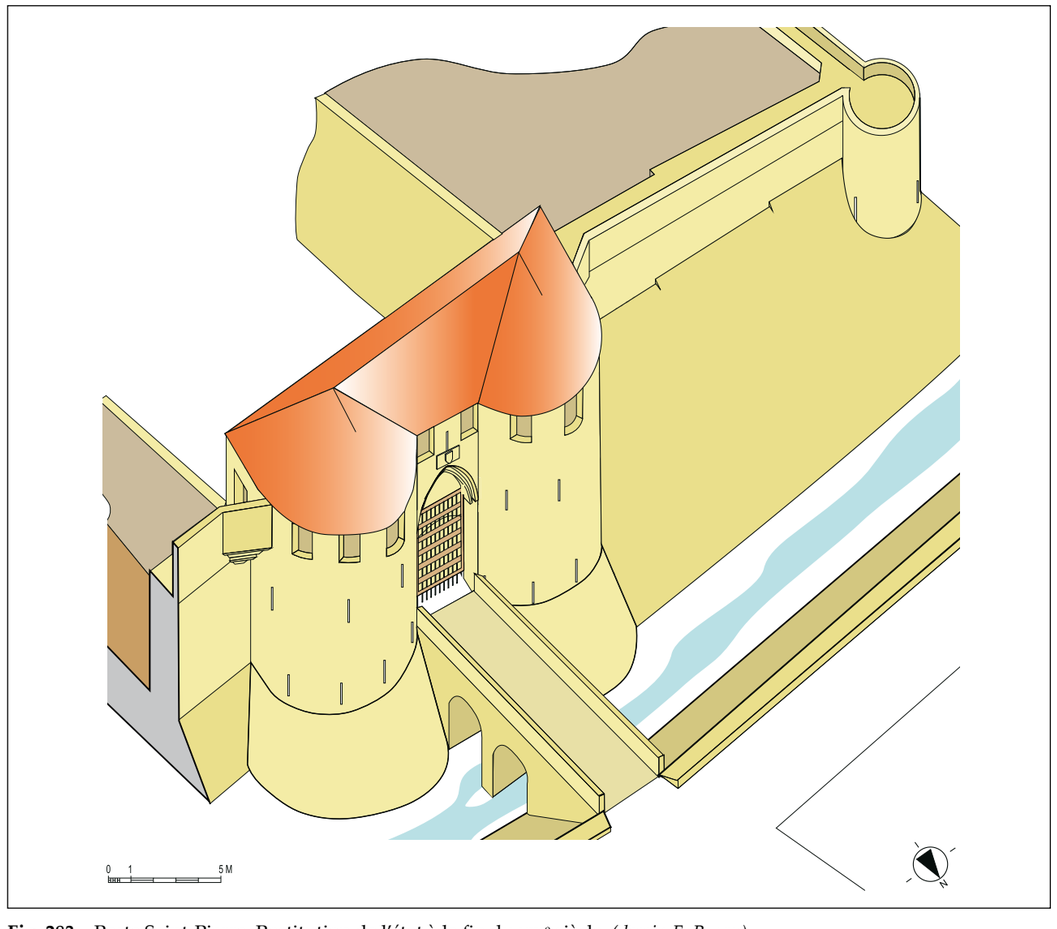


Fig. 283 – Porte Saint-Pierre. Restitution de l'état à la fin du xiv^e^ siècle *(dessin F. Blary).*

carreaux de grès carrés ou légèrement oblongs, régulièrement assisés. Il est cependant possible de constater que les élévations de ces murs dépassent par endroit 10 m pour une épaisseur comprise entre 1,40 à 1,60 m. Les portions les mieux conservées et les plus accessibles sur le front oriental montrent que leur base était pourvue d'un fruit maçonné marqué. Aucune trace des couronnements n'est plus visible. Les vues cavalières du xvii^e^ siècle, font encore apparaître les découpes de créneaux mais il paraît fort improbable que des mâchicoulis y aient été disposés.

La question des fossés extérieurs défensifs

Il a souvent été avancé par les érudits locaux (Hébert 1807, Poquet 1839 et surtout Pommier 1920) que l'extension de l'enceinte du bourg de Château-Thierry a été accompagnée du creusement de fossés de ceinture extérieurs, sans que ceux ci apportent les éléments de leur démonstration.

L'examen de la porte Saint-Pierre montre l'existence d'un fossé extérieur associé. Le talus maçonné à sa base était encore bien visible au début du xx^e^ siècle, il fut remblayé à la fin des années 1960 pour aménager l'actuel cour Renan et le parking devant la porte Saint-Pierre, mais ce talus appartient à la phase de reprise du xiv^e^ siècle. Il n'est donc pas du tout évident que le fossé de ceinture du périmètre défensif ait été aménagé dès le xiii^e^ siècle. Il pourrait s'agir plus sûrement d'une création du début du xiv^e^ siècle sous l'égide du domaine royal comme nous essayerons de le montrer plus loin dans le développement.

Datation

Nous reprendrons ici les conclusions sur la datation des tours du groupe I du château. Comme pour les enceintes urbaines de Provins, Meaux ou encore Châlons-en-Champagne, la fortification du bourg castral s'effectue dans un contexte politique comtal marqué par des troubles guerriers (Mesqui, 1979 a et b).

Après la période de régence de Blanche de Navarre, l'émancipation du jeune Thibaud IV dit le Chansonnier à l'égard du pouvoir royal entre 1222 et 1236 marque le début de cette grande phase de fortification des bourgs et villes de foire du comté.

Il est possible cependant d'envisager que la phase de construction a été plus longue, que cette stricte période de quatorze ans. En fait, nous ne pouvons pas l'affirmer puisque nous ne possédons pas la

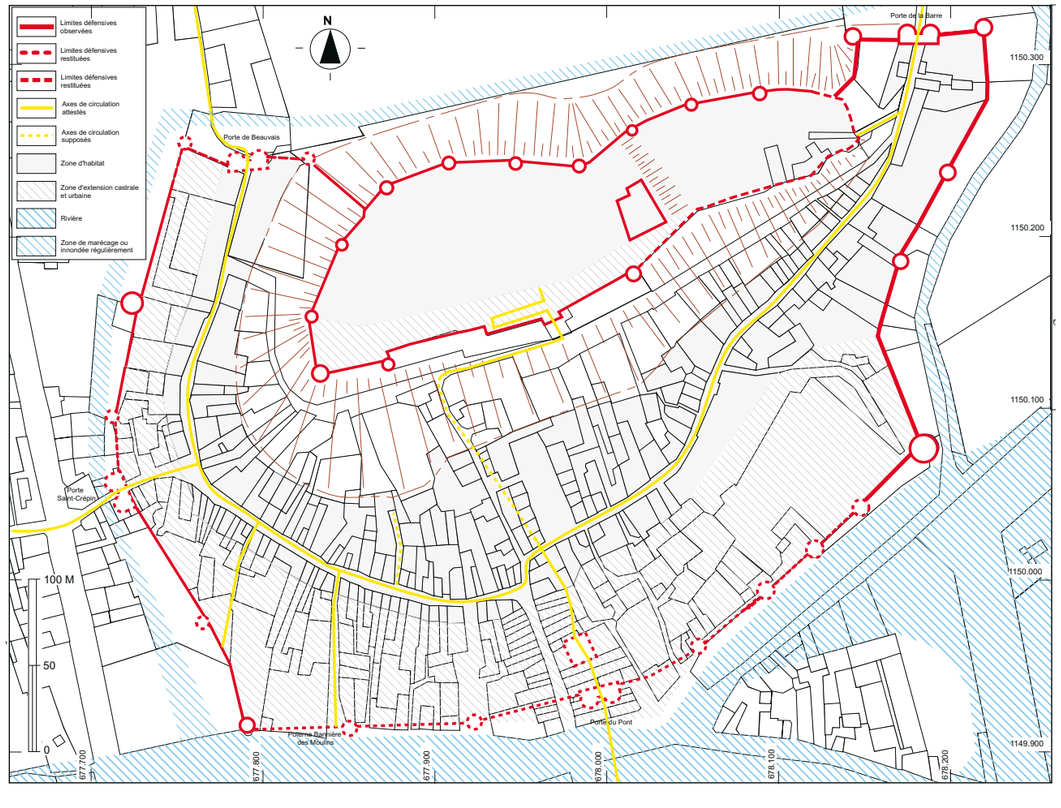


Fig. 284 – Essai de restitution des enceintes et du réseau viaire du bourg au xiii^e^ siècle *(dessin F. Blary et L. Camérini).*

totalité des ouvrages de flanquement de l'enceinte urbaine. La première phase de construction de cette enceinte urbaine correspond aux années 1220-1236. Elle a donc été menée parallèlement à la construction de l'enceinte castrale sous Thibaud IV de Champagne. En l'absence d'archives relatives à la construction de l'enceinte urbaine, il convient d'être prudent mais il n'est pas déraisonnable non plus de penser qu'un tel ouvrage puisse avoir eu, ici et là, des modifications ou des aménagements complémentaires sous Thibaud V de Champagne, soit, sur une période allant de 1220 à 1270. Dans ce cas, il peut s'agir seulement d'entretien courant et pas d'une réelle phase de construction au sens strict. La standardisation des tours et des portes que nous avons pu observé plaide pour une exécution rapide et vraisemblablement d'un seul tenant.

La conquête d'espace terrestre sur la rivière

La caractéristique essentielle de cette enceinte est d'avoir été construite sur une partie de l'ancien cours de la rivière. Les enseignements de la fouille réalisée sur le quartier Joussaume Latour sont, sur ce point, fondamentaux (fig. 285). L'apport essentiel réside dans la découverte d'un tronçon de fondations et du début de l'élévation de l'enceinte urbaine implantée sur un ancien îlot alluvial de la rivière émergeant progressivement depuis l'époque antique. La rivière de Marne alors très large, encombrée d'îlots, au cours irrégulier, constituait, jusqu'à la mise en œuvre de cette extension, un élément défensif naturel très important. Au XIII^e^ siècle, l'enceinte urbaine de Château-Thierry semble avoir été conçue suivant un principe défensif évoluant nécessairement en fonction des besoins du développement urbain. Une partie de cette enceinte fut érigée sur des zones marécageuses. Or, une telle construction requiert plusieurs conditions, notamment un assainissement ou un assèchement de la zone à bâtir, afin d'assurer à l'ouvrage une stabilité dans le temps. Elle fut donc possible, soit grâce à une évolution naturelle du milieu (recul de la rivière suite à des conditions climatiques favorables), soit par une décroissance ou un recreusement du cours, certes lent, mais relayé sur le terrain par d'importants travaux de terrassements et d'endiguements, comme ce fut le cas à Brasles sous Thibaud IV de Champagne. Ces aménagements ont permis de gagner sur les zones marécageuses environ 60 à 70 m. De plus, comme nous l'avons démontré plus haut, à la fin du XIII^e^ iècle apparaissent des murs de terrasses internes, ainsi que le percement de poternes.

Ainsi, à la suite de l'extension de cette enceinte, nous assistons à une mise en forme de l'espace urbain. L'augmentation démographique des XII^e^ et XIII^e^ siècles a sans doute incité à développer la surface du bourg fortifié, peut-être par un désir du comte de réaliser une plus-value en augmentant la surface susceptible d'accueillir de nouveaux habitants.

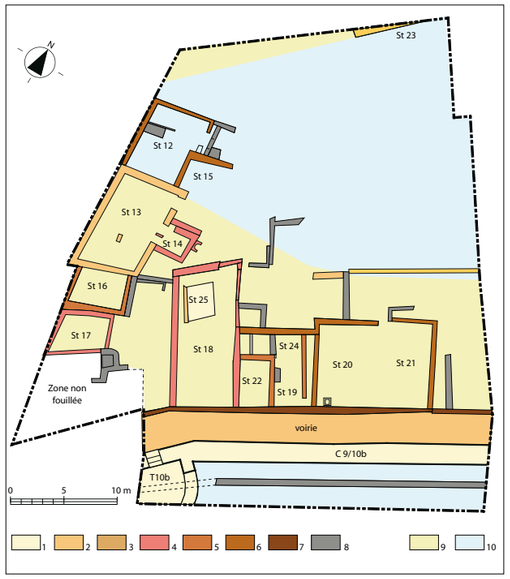


Fig. 285 – Quartier Joussaume-Latour. Plan général par phases des principales structures observées. L'enceinte marque le début de la colonisation d'une partie du cours de la Marne. 1 : phase 1 - XIII^e^ s. ; 2 : phase 2 : XIV^e^ s. ; 3 : phase 3 : XV^e^ s. ; 4 : phase 4 - XVI^e^ s. ; 5 : phase 5 -XVI^e^/XVII^e^ s. ; 6 : phase 6 : XVIII^e^ s. ; 7 : phase 7 : XIX^e^ s. ; 8 : cours d'eau disparu au XVIII^e^ s. ; 9 : îlot naturel émergeant ; 10 : cours d'eau *(dessin F. Blary - UACT).*

Quoiqu'il en soit, nous pouvons constater que l'enceinte urbaine est terminée à la fin du XIII^e^ siècle, et que cette construction n'est pas suivie de reprises de grande ampleur au XIV^e^ ou au XVII^e^ siècle à l'image d'autres schémas urbains. C'est que le développement de la ville fut sans doute bloqué immédiatement après la construction par une diminution de sa force d'attraction ou par un retard dans l'économie régionale consécutif aux crises frumentaires et endémiques de la seconde moitié du XIV^e^ siècle (la peste de 1349 fait disparaître un tiers des habitants de Château-Thierry). C'est peut-être encore que le développement de la ville n'avait simplement été que la résultante d'une volonté purement défensive et la baisse de son importance stratégique aurait alors entraîné une stagnation de son développement urbain.

LES APPORTS DÉFENSIFS DU DOMAINE ROYAL (1285-1370)

L'œuvre des architectes de Philippe IV le Bel

La marque de la présence royale est évidente sur le château que se soit avec l'œuvre des architectes et ingénieurs de Phippe IV le Bel dans la défense du château ou avec le renouveau de la résidence aristocratique palatiale de la haute cour avec les cuisines et les adductions d'eau. Une telle marque est-elle perceptible dans l'enceinte urbaine ?

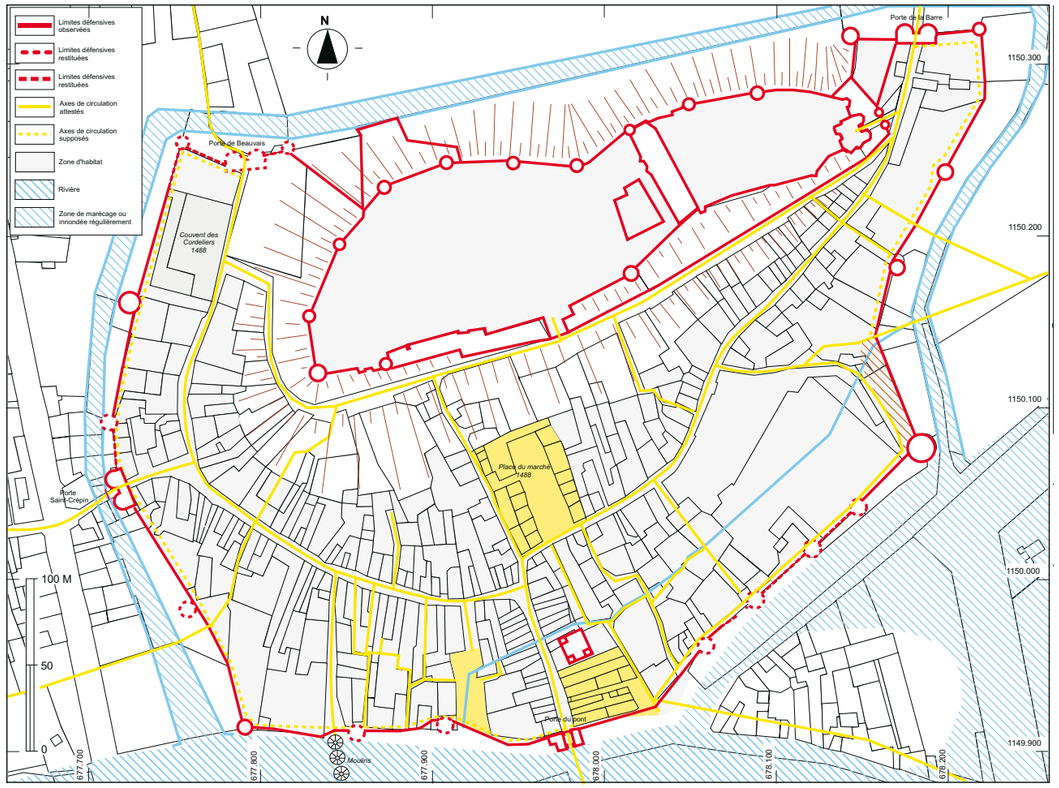


Fig. 286 – Essai de restitution des enceintes et du réseau viaire du bourg au XV^e^ siècle *(dessin F. Blary et L Camérini).*

La reprise des portes : symbole d'appartenance au domaine royal

La réédification de la porte Saint-Jean du château, entre 1285 et 1306, avec les innovations techniques défensives précédemment décrites, sur les bases préexistantes d'une ancienne porte du XII^e^ siècle, marque clairement la réunion du comté de Champagne à la couronne, signe architectural de cette tutelle royale. Les reprises de la porte Saint-Pierre sont visibles dans la nature des parements utilisés. Ce réappareillage utilise majoritairement des blocs de calcaire à *Ditrupa strangulata*. La porte Saint-Crépin semble elle-même subir de tels remaniements peut-être un petit peu plus tardivement dans le courant du XIV^e^ siècle. Les reprises limitées exclusivement aux ouvrages d'entrée du bourg fortifié ne sont pas anodines et répondent au besoin de marquer son territoire. L'emploi de calcaire à *Ditrupa strangulata* de bonne tenue, matériau d'un coût suffisant sert à montrer la munificence royale à l'égard de ses nouveaux sujets (Blary *et alii*, 2004). La charte de commune qu'il consent aux habitants de Château-Thierry le 1^er^ mai 1301 ne mentionne pas de clause concernant l'entretien des défenses qui semblent parfaitement établies comme propriété royale (223).

223 - Voir CD-ROM, Pièces justificatives, pièce n° 54.

Une défense entretenue sous les apanages d'Orléans

Les fossés

Seule l'escarpe était maçonnée, le flan de la contrescarpe est un simple damage de terre. Le coût d'une telle opération suffit à lui seul à justifier ce fait. Les dimensions de ce fossé de ceinture du bourg et du château sont difficiles à déterminer. Partout il fut comblé et parfois construit, notamment à l'est. L'endroit où il reste « fossilisé », tant dans le parcellaire que sur le terrain, correspond au secteur occupé par l'axe est-ouest du chemin du Cours Renan, au nord du château. Ce chemin occupe l'espace comblé de ce fossé. Il existe encore dans les jardins des parcelles situées entre ce chemin et la rue de Fère, une levée de terre formant chaussée. Le dénivelé correspond à la dépose des terres du creusement du fossé. Le fossé ne semble pas avoir excédé 10 à 12 m de largeur.

Les ouvrages défensifs des quartiers suburbains

La question d'ouvrages défensifs protégeant des quartiers suburbains méritent d'être posée pour le quartier Saint-Crépin à l'ouest et le quartier d'Outre-Marne au sud, sur la rive droite de la rivière, qui tiennent une place importante dans le développement de la ville.

Le quartier Saint-Crépin

De prime abord, aucun témoignage archéologique ne permet d'affirmer l'existence d'une enceinte destinée à assurer la protection de cet emplacement. De plus, son statut ne se prête pas à la présence d'une telle construction. En effet, ce quartier trouve son origine dans la présence, dès le XIIe siècle, d'une grange monastique appartenant à l'abbaye Saint-Pierre de Chézy-sur-Marne, ainsi qu'à l'église paroissiale Saint-Crépin. C'est donc un quartier qui échappe à la puissance comtale et qui est directement assujetti à l'abbaye de Chézy-sur-Marne. La mention d'un enclos monastique ne signifie nullement la mise en œuvre d'une quelconque défense, ce qui explique les ravages lors des troubles de la guerres de Cent ans, en particulier lors de l'occupation anglaise entre 1421 et 1429.

Le quartier d'Outre-Marne

C'est un cas de figure différent de l'élément suburbain précédent. En effet, comme nous le verrons dans un chapitre suivant, le passage du pont relève d'un double intérêt stratégique avec un châtelet d'entrée - le fort Saint-Jacques - implanté sur la rive droite, et économique, avec le paiement de droits de passage terrestres et fluviaux. Il n'existe pas de mention précise, écrite ou iconographique, de l'existence d'une enceinte protégeant le quartier d'Outre-Marne. Cependant, la carte de Cassini fait apparaître une telle structure sous la forme d'un ovale constellé de tours prenant naissance de part et d'autre du pont (fig 287 a). S'agit-il d'une représentation conventionnelle ? Toutefois, le nom d'une rue - la rue du Fossé malingre - fournit un indice. De plus, l'analyse parcellaire du cadastre napoléonien et des plans d'intendance permet de repérer l'emplacement d'un fossé formant un arc de cercle (fig. 288). Il est remarquable que cette défense était limitée aux abords immédiats du pont et du quartier qui lui était associé, le long d'un axe principal : la rue du Faubourg de Marne, aujourd'hui rue Carnot.

Les fouilles archéologiques de l'hôtel des Trois Marchands ont mis en évidence un bâtiment construit initialement en pierre, de grandes dimensions (17 m sur 7,5 m), possédant des murs d'un mètre d'épaisseur, bâti au cours de la seconde moitié du XIIe siècle. Elles ont également permis de prouver que ces emplacements avaient été gagnés sur la rivière et sur des zones marécageuses, notamment par d'importants remblaiements et des rehaussements successifs.

Ce fossé ceinturant était-il pourvu d'une enceinte associée, élaborée, ou était-il seulement muni d'un simple talus palissadé ? Il est raisonnable de penser que les premiers éléments de défense se limitent à la tête de pont, peut-être par la création d'une barbacane de petite dimension sur la rive gauche de la Marne, directement sous l'emprise de l'axe de franchissement. Toutefois, sur plusieurs documents iconographiques, et en particulier la vue cavalière de 1609 (fig. 287 b) apparaissent une porte à l'entrée du faubourg d'Outre-Marne et à sa gauche une clôture, mur ou palissade, qui pourraient évoquer l'ancienne ligne défensive de ce faubourg.

Dans l'état actuel de la recherche, rien n'autorise à en dire plus. Le développement du quartier constaté par l'archéologie dans le courant du XIVe siècle peut éventuellement être mis en relation avec la création d'une enceinte pourvue d'un fossé dont seule la structure excavée fut pérennisée (224).

224 - Les abbés Hébert et Poquet mentionnent tous deux la présence d'un moulin dépendant des Capucins au XVIIIe siècle. Ce fossé a peut-être servi de bief à ce moulin et a été conservé et entretenu alors que l'enceinte de bois ou de pierre fut démantelée car obsolète.

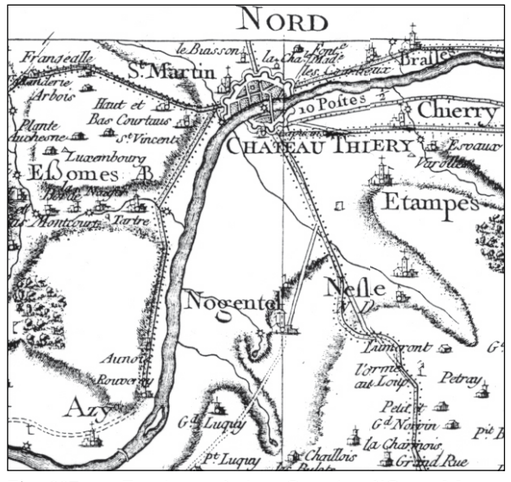


Fig. 287 a – Enceinte urbaine. Quartier d'Outre-Marne, détail de la carte de Cassini.



Fig. 287 b – Quartier d'Outre-Marne, détail de la vue cavalière de 1609 *(BnF, Est. C 57 825).*

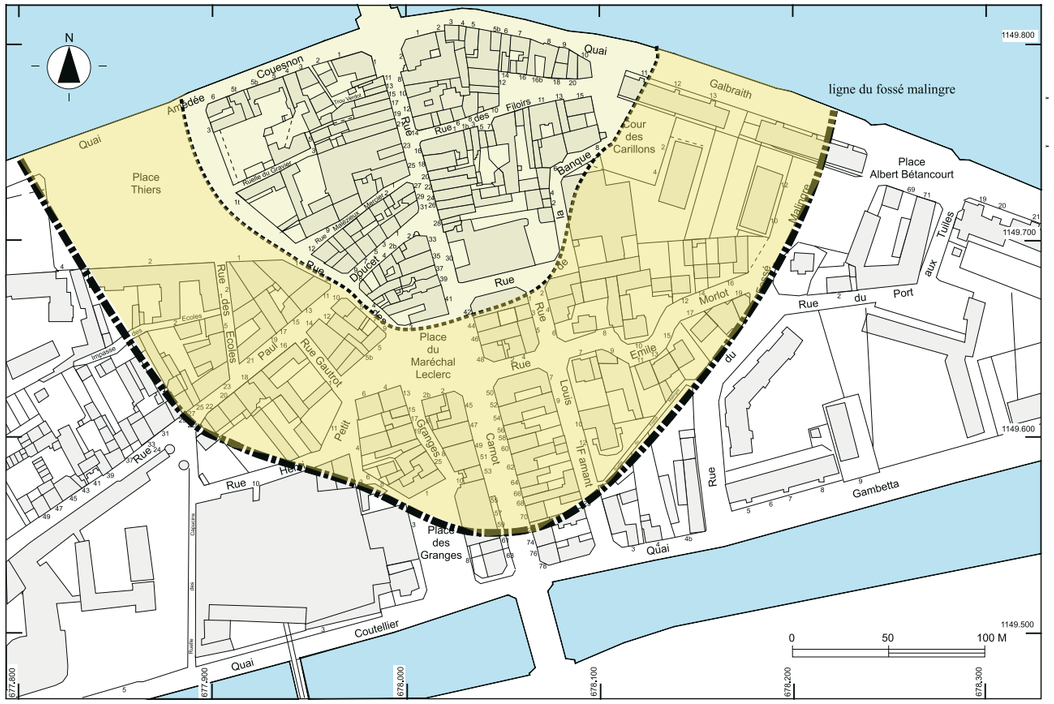


Fig. 288 – Enceinte urbaine. Hypothèses de lignes défensives liées à la tête de pont du quartier Outre-Marne (*dessin F. Blary*).

L'ORIGINALITÉ DE LA FORTIFICATION URBAINE : FOSSÉS ET « TERRÉES »

La création des poternes

Entre les tour 5b et 7b nous pouvons constater l'existence d'un grand nombre de terrasses non prévues à l'origine de la construction ; la présence d'une saignée large et rectangulaire, au milieu de la courtine, démontre l'existence d'une poterne défendue par une échauguette dont l'ouverture descendait en dessous de ces niveaux de terrasses ; or, l'inventaire de Pommier (Pommier, 1910) ne mentionne pas de rue à cet emplacement. Cette poterne P1, selon l'interprétation proposée, date de la deuxième moitié du XIVe siècle et est abandonnée au XVIe siècle dans une deuxième phase de terrassement ; la poterne P2 est vraisemblablement mise en œuvre lors de l'abandon de la précédente et raccordée à la rue de Büe ; la poterne P3 raccordée à la rue Cour Roger semble avoir été créée au XVIe siècle lors de la reprise de la porte du pont, elle a été démantelée en 1760 avec une grande partie de l'enceinte sud lors de la création de la chaussée neuve de la route royale n°3 et la réfection du pont. La poterne P4, la moins documentée archéologiquement ou iconographiquement, permettait d'atteindre la ligne des trois moulins implantés sur la rivière dès le XIIIe siècle. La dernière, P5, totalement inédite, découverte lors de la prospection pour l'inventaire des salles basses et des caves, est impossible à dater d'une manière intrinsèque. À cet endroit, l'enceinte est conservée en partie sur un peu plus de 100 m. La poterne P5 semble avoir été abandonnée après d'importants remblaiements, sans qu'il soit possible d'affiner davantage la chronologie. Cependant, le bouchage de cette poterne coïncide avec la mise en place de nouvelles terrasses.

Les levées de terre ou barbettes d'artillerie (fig. 289)

L'ensemble des fronts nord-est (de part et d'autre de la porte Saint-Pierre), est (de la porte Saint-Pierre à la tour de l'Hôpital) et ouest (de la tour 14b jusqu'à la tour 17b bordant la maison natale de Jean de La Fontaine) ont fait l'objet de travaux de terrassement avec d'importantes levées de terre. Sur la partie orientale, en particulier à hauteur de la poterne P1, les levées de terre dépassent 10 m et rattrapent la pente naturelle de l'éperon jusqu'à la hauteur de la rue du Château, soit près de 30 m linéaires perpendiculairement à l'enceinte. Ce travail de terrassement est prodigieux mais passe totalement inaperçu dans les maigres sources écrites connues. Sur la partie ouest, face à Saint-Crépin, à l'emplacement de ce qui fut la tour 17b (jardin de la maison Jean de La Fontaine) le dénivelé n'est que de 4 à 5 m par rapport aux bases de l'enceinte. Entre la porte Saint-Jean et la tour de la Poudrière, l'enceinte a été remblayée à l'intérieur en deux temps et a subi d'importants travaux de renforts maçonnés simultanément formant un talus habillé

de pierre qui empâte progressivement l'enceinte initiale du XIIIe siècle. Cette portion d'enceinte est la mieux conservée et constitue peut-être la partie la plus représentative des travaux d'adaptation de la défense urbaine aux nouvelles armes de jet à poudre. La fortification verticale, la muraille, évolue progressivement vers une fortification horizontale, le rempart.

Seule la portion faisant front à la rivière semble à première vue échapper à la règle des levées de terre adossées à l'enceinte préexistante. Il ne s'agit que d'une impression, le recours à la terre dans le développement de la fortification de la ville est caractéristique du paysage urbain à partir du XIVe siècle et se poursuit encore à la fin du XVe siècle et (ou) au début du XVIe siècle, date après laquelle plus aucun aménagement des fortifications n'apparaît, comme pour le château d'ailleurs. De plus, les contreforts et les murs de terrasses que l'on rencontre dans la rue de Büe sont nettement chaînés. Ils présentent un profil comparable à d'autres, mieux datés, comme ceux de la chapelle de la Madeleine à partir de 1306 ou encore du mur sud du château daté précisément par un compte de construction de 1406 (225).

225 - Comtes des réparations faites au château de Château-Thierry du 6 mars 1406 ; Collection Joursanvault, pièce 33, arch. SHACT ; voir pièce justificative n° 28. Voir *supra*, le chapitre concernant l'évolution des fortifications du château sous l'apanage de Louis d'Orléans.

À l'origine, les courtines de l'enceinte urbaine tiennent compte de la déclivité naturelle du terrain, même si on ne peut exclure des prémisses de terrassements incontournables et nécessaires à la stabilité des ouvrages. Cependant, ces terrasses sont visiblement mises en place au XIVe siècle, vraisemblablement à la suite de l'apparition des armes à feu dans la poliorcétique dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Dans tous les cas, ce sont des quantités énormes de terre qui furent ainsi charriées représentant des dizaines de milliers de mètres cubes de remblais déplacés. Un tel terrassement pose un certain nombre de questions pratiques. D'où viennent les terres ? Comment ont-elles été acheminées ? Comment résoudre les problèmes de poussée sur des murs d'enceinte qui n'ont *a priori* pas été conçus pour cela ? À ces grandes questions, il ne peut être avancé que quelques éléments de réponse fondés sur l'observation des reliefs à l'intérieur de l'espace du bourg fortifié. La mise en place et le déplacement

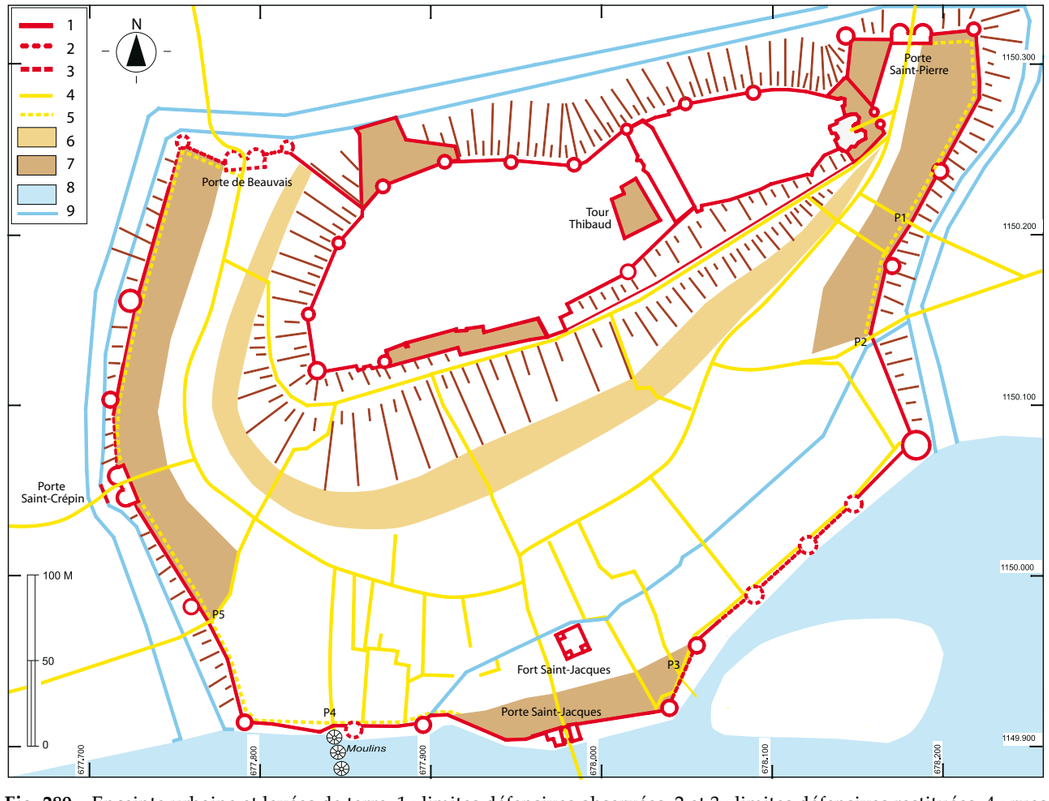


Fig. 289 – Enceinte urbaine et levées de terre. 1 : limites défensives observées. 2 et 3 : limites défensives restituées. 4 : rues attestées. 5 : rues restituées. 6 : zones d'extraction des terres. 7 : terrées défensives. 8 : rivière. 9 : canal ou fossés (*dessin F. Blary et L. Camérini*).

de quantités aussi importantes de matériaux a nécessité une main-d'œuvre nombreuse ainsi que des lieux d'approvisionnement proches. Une partie de ces terres peut provenir du creusement de l'élargissement des fossés disposés au devant de la fortification mais en aucun cas cela ne pourrait fournir la quantité nécessaire à l'établissement des levées observées. L'analyse des terrasses et des pentes de l'éperon du château sur une partie desquelles s'étend la ville *intra muros* semble suggérer une explication raisonnable. La partie intérieure de cet éperon comprise à l'intérieur de l'enceinte de la ville est organisée en terrasses et gradins. On dénombre actuellement sept niveaux de terrasses entre la ligne de fausse-braie du XIVe siècle du château et les cours intérieures des maisons de la Grande Rue et la place de l'Hôtel-de-Ville en contrebas. Les murs de ces terrasses présentent des modes de construction et des épaisseurs variables selon les niveaux. Les plus récents sont réalisés en pierres diverses grossièrement équarries et liés soit au plâtre gros soit au mortier de chaux faiblement sableux. Les murs de terrasse les plus intéressants et les plus impressionnants par leur dimensions sont ceux qui s'adossent au premier niveau inférieur au contact des cours des habitats du bourg. Ces murs de terrasses ont été observés et relevés lors de l'enquête d'inventaire et d'étude des salles basses des habitats du bourg côté pair des rues du Château, du docteur Lefèvre et à l'arrière de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la Grande Rue (226). Les murs retenant cette première terrasse sont appareillés en carreaux de grès de Beauchamp régulièrement assisés. Il est encore possible d'observer les contreforts qui primitivement devaient scander régulièrement cet ouvrage continu ceinturant d'est en ouest le pied du talus dominé par le château. Ils sont tous réalisés en grès de Beauchamp et leur profil présente selon la hauteur à couvrir jusqu'à deux ressauts et sont couverts d'un larmier saillant. Ils sont parfaitement chaînés aux murs auxquels ils s'adossent. La comparaison avec le contrefort au sud du château daté par les comptes de construction de Louis d'Orléans de 1406 et de ceux de la maison du 17 rue du Château permettent de situer la construction de ce mur de terrasse contreforté dans le milieu du XIVe siècle. La gravure de Chastillon du XVIIe siècle montre la pente de cet éperon à l'intérieur de la ville rocailleux et abrupt dépourvu de terrasses. Le premier niveau n'apparaît pas non plus car il est dissimulé par la représentation des maisons du bourg. Nous proposons une évolution de ce relief récapitulé sous la forme d'un bloc diagramme schématique en cinq états successifs (fig. 291). L'étude des caves implantées dans cet éperon confirme ce schéma évolutif. Il est donc possible d'en déduire que le pied naturel de l'éperon a été reculé profondément à l'arrière des zones d'habitat actuel. L'énorme quantité de matériaux (sable de Cuises et terres issues des occupations possibles antérieures et terres végétales) a été utilisé à la fois pour niveler le relief des zones habitées mais aussi constituer ces tertres adossés à la muraille.

226 - Abstraction faites des inévitables réfections ponctuelles modernes ou contemporaines réalisées avec plus ou moins de bonheur.

Une originalité défensive propre à l'urbain

L'originalité que constitue le recours massif à la terre pour le renforcement des lignes de défenses préexistantes du XIIIe siècle a été soulignée récemment avec une grande acuité par Nicolas Faucherre dans le cadre de l'étude de l'évolution de l'enceinte urbaine de Paris observée lors des fouilles du Caroussel sous la direction de Paul Van Ossel (Faucherre, 1998, p. 187-203). Le recours à la terre pour la fortification du château à cette époque se limite à des terrassements de faible ampleur notamment pour la constitution des fausses-braies qui renforcent l'ouvrage également côté ville. La défense du château consiste essentiellement à éloigner l'éventuel assaillant des murailles les plus vulnérables et d'empêcher son approche par une ligne sommaire d'artillerie. Dans le cas de la ville, la rivière garantit déjà en partie cet éloignement au moins depuis le XIIIe siècle. Les fossés ont peut-être été précédés par un aménagement préexistant mais notre documentation ne le montre pas expressément. Contrairement à l'exemple parisien précédemment cité, la défense ne comporte pas plusieurs lignes de fossés mais une douve unique. L'apport de terre à l'intérieur de l'enceinte permet de pallier la faiblesse des ouvrages maçonnés en cas de tir d'artillerie direct et répété mais permet aussi une plus grande mobilité des servants de la défense. Cette accumulation de terre nécessitée par l'ouvrage défensif donne l'occasion d'étendre et de niveler à l'arrière de celle-ci les surfaces dévolues à l'habitat. De plus les surfaces conquises sur la rivière au XIIIe siècle, restent probablement difficiles à aménager à cause de la présence d'eau. Dans les premières observations archéologiques à l'arrières de l'enceinte dans le quartier Joussaume-Latour, plusieurs phases d'apport de terre comprises entre le XIVe siècle et le XVIIe siècle ont été observées. Cette constitution défensive semble répondre à deux impératifs complémentaires : permettre une meilleur gestion des surfaces urbaines et lui assurer une meilleur protection. Sur un plan financier, l'emploi de terrassiers ou d'une main d'œuvre sans qualification particulière corvéable même en grand nombre plutôt que de maçons et de charpentiers constitue un argument important. L'examen du rôle des ouvriers ayant travaillé à des réparations sur le château de Château-Thierry en 1402 établi par Jean Fourcy, maître maçon du roi et du duc d'Orléans en donne une parfaite illustration pour cinq jours (227). En conséquence le faible coût d'une reprise

227 - Voir pièces justificatives, pièce n° 18.

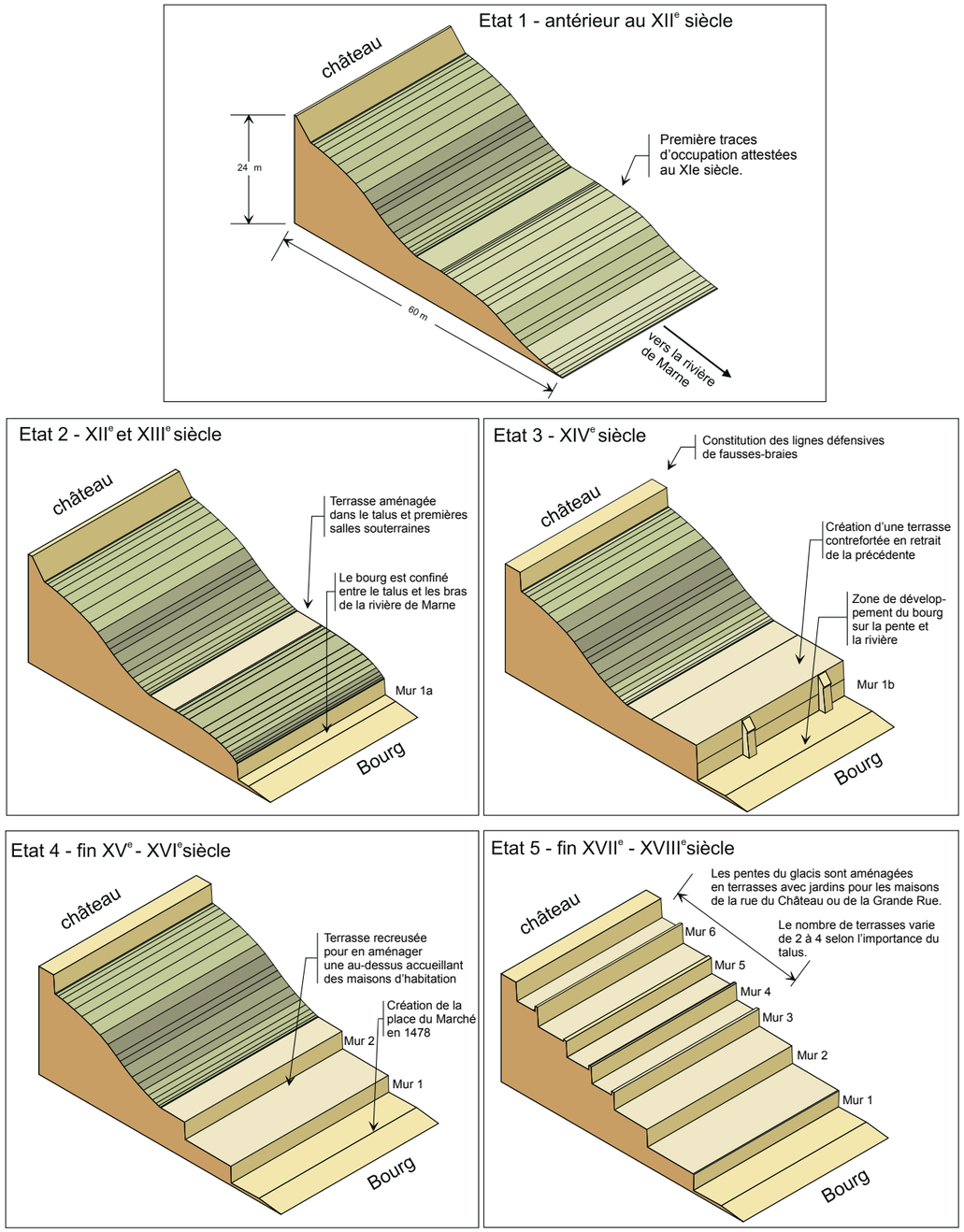


Fig. 290 – Enceinte urbaine et levées de terre. Évolution des terrasses à l'intérieur du bourg du XIIe au XVIIIe siècle (*dessin F. Blary*).

de l'enceinte par terrassement n'est pas négligeable, il nécessite une main d'œuvre nombreuse pour garantir une exécution dans des temps raisonnables.

Quelques comparaisons avec l'enceinte terrée de Château-Thierry

Nous ne retiendrons ici que quelques exemples à titre comparatif (228). À Lille les fouilles de la place Rihour et de rue des fossés (Blieck & Guiffray, 1994, p. 207-224) ont permis la reconnaissance de tels aménagements de terre disposés de part et d'autre d'une enceinte préexistante au XIVe siècle. L'amoncellement de terre atteint pour ce cas remarquable 20 m de large pour 7 m de haut. Notre hypothèse de terre et de sable provenant des soubassements de l'éperon à l'intérieur même de l'espace urbain trouve un écho dans le cas de Bruges mentionné en 1337 comme étant constituée de « *terraulz et sablons* » (229) mais la comparaison s'arrête là puis que l'enceinte ne semble formée que de terres et devancée par des fossés.

En Champagne, l'enceinte démesurée du XIIIe siècle de Châlons (Ravaux, 1980) est réduite marquant du même coup une erreur dans les prévisions d'accroissement urbain de cette ville. Un fossé *intra muros* raccordé à la Marne, est accompagné d'une enceinte neuve initialement de terre vers 1370. Provins ne connaît pas de constitution de telles levées de terre adossées aux enceintes à cette époque, il faut attendre le milieu du XVe siècle pour voir la constitution de remparts de terre (Mesqui, 1979, p. 24). À Troyes, par contre, l'enceinte est reconstruite en pierre dans la deuxième moitié du XIVe siècle et renforcée de fossés (Collet, 1991, p. 19-27 ; Faucherre, 1998, p. 197).

À travers ces quelques exemples, il n'apparaît pas de règle absolue en matière de traitement, ils relèvent tous de la même contrainte imposée par les règles de la poliorcétique nouvelle de la guerre de Cent ans mais apportent des solutions en fonction de l'accessibilité des matériaux, des coûts et du temps de réalisation nécessaire.

Une constante apparaît cependant avec la création de fossés secs ou en eau ceinturant les places à cette époque. La création du *fossé malingre* ceinturant l'espace du faubourg Outre-Marne pourrait par ces comparaisons être associée à cette période marquée partout par le renforcement de la défense par fossés (fig. 288)

228 - Renvoyant le lecteur à la synthèse essentiel de Faucherre, 1998, p. 193 sqq.

229 - Ce qui en terme de terrassement constitue les matériaux les plus aisés à déplacer rapidement (de Waha, 1984, p. 612).

AMÉNAGEMENTS DU BÂTARD DE BOURGOGNE AU BOUILLON

De l'apanage du Bâtard de Bourgogne jusqu'à l'érection de Château-Thierry en duché-pairie en 1566, on ne constate pas de grandes transformations structurelles de la ligne défensive. Si la création du fossé sec et l'arasement du donjon représentent des modifications notables pour le château, elles ne relèvent que d'un processus logique d'adaptation aux nouvelles techniques militaires et de l'intégration de l'artillerie à poudre dans l'organe de la défense même. Les limites de la ville servent de première ligne de défense face à l'artillerie à poudre de la guerre de Cent ans.

Cette intégration de l'artillerie dans la résidence princière par le doublement des lignes extérieures de défense se traduit dans les fortifications urbaines par l'adaptation des tours de flanquement et des remparts en particulier aux abords du pont et à l'est face à la plaine alluviale.

Les reprises en plate-forme de canonnières

L'apparition de cannonières dans les anciennes tours de flanquement a été notée dans les tours 1b, 5b, 6 b et 7 b. Elles montrent essentiellement des ouvertures de canonnières dites à la française mais leur facture est différentes d'une tour à l'autre et semble indiquer l'œuvre d'entretien répété et effectué à des périodes différentes. Toutes ces interventions se situent chronologiquement entre la fin du XVe et la première moitié du XVIe siècle (Mesqui, 1991-1993), il difficile dans ces conditions d'y associer tel ou tel maître d'œuvre. La présence d'une canonnière de la fin du XVe siècle a été observée anciennement sur la partie de rempart proche de la porte Saint-Pierre à l'est (Pommier, 1920). Elle est probablement à mettre en rapport avec le renforcement de la courtine 1b/2b par l'apport supplémentaire de terre à l'intérieur du remparts

Une sobre défense d'artillerie ou la poursuite des levées de terres et des fossés

L'enceinte du XIIIe siècle était munie de quatre portes principales. La porte de Beauvais, située au nord-ouest, semble avoir été abandonnée dès le XVIIIe siècle. Nous ne connaissons pas d'iconographie s'y rapportant mais son architecture semble avoir été proche de la porte Saint-Pierre et de la porte Saint-Crépin. La porte Saint-Jacques diffère des trois autres. Elle se présente sous la forme d'un rectangle au centre d'une avancée de l'enceinte. D'après une source iconographique du Frère Romain, cette structure semble liée à une reprise du pont à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle et les courtines attenantes à cette porte ne sont peut-être pas celles d'origine : l'enceinte sur sa partie ouest présente de multiples ressauts trahissant des

reprises successives sans doute dues à des accidents (guerres, crues : au xv^e^ siècle, le moulin et une partie du pont sont emportés). La porte représentée en remplace une autre, inconnue. Cette construction antérieure, datant peut-être de la campagne de construction menée de 1220 jusqu'en 1270, était sans doute bâtie sur le même modèle que les trois autres (porte Saint-Crépin, porte Saint-Pierre ou de la Barre, porte de Beauvais).

Cette partie de la ville de Château-Thierry était, aux xii^e^ et xiii^e^ siècles, une zone de marché. L'ouvrage défensif pouvait s'apparenter à une tête de pont fortifiée ou à un châtelet d'entrée. Cependant, il est certain que ce sont les restructurations du pont à cet emplacement qui ont une incidence sur l'évolution de l'enceinte et de la porte Saint-Jacques.

ENCEINTE URBAINE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN (fig. 291 et 292)

L'importance de la fortification dans le développement urbain n'est plus à souligner (*Les Enceintes urbaines en Hainaut* 1983 ; Bur, 1993 ; Blieck, Contamine, Faucherre, Mesqui, 1999 ; Henigfeld, Masquilier, 2008). De l'étude de cette enceinte, il ressort quelques premiers constats. Le château génère l'enceinte du bourg. Cette enceinte reste propriété du prince tout au long de la période considérée par cette étude. La charte de commune de 1301 accordée aux habitants de Château-Thierry ne la mentionne pas. L'entretien de l'enceinte semble faire l'objet d'une attention tout particulière des princes dirigeants jusqu'à la fin du xvi^e^ siècle. La destruction de larges portions sous les coups de l'artillerie des troupes du duc de Mayenne en 1591 marque le début de cette désaffection et la réutilisation en habitat des structures restantes dès le siècle suivant.

La structuration de l'enceinte sous l'égide comtale champenoise fait apparaître le bourg comme une « troisième partie du château ». Cette division tripartite comporte donc un espace noble regroupant les fonctions résidentielles du pouvoir aristocratique, militaire, administrative et religieuse, le château proprement dit, un espace propre à l'économie du premier ou « basse cour » et un dernier regroupant un habitat civil. On le voit le bourg émerge du château mais reste imbriqué à sa structuration. Cette « castralisation » (230) du bourg pose question. Elle ne relève pas d'un processus autoritaire de regroupement de population dit d' « enchâtellement » ou d'*incastellemento* observé dans le Latium entre l'Etrurie et la Campanie au x^e^ siècle (Toubert, 1973, t. 1) et intimement liée à des mécanismes et un contexte politique inconnu dans la partie septentrionale française. Les étapes de la fortification urbaine sont en parfaite concordance avec celles observées pour le château. La première enceinte en pierre du bourg est construite en même temps que celle réalisée sur le château au xii^e^ siècle. Il est impossible dans l'état actuel des connaissances de préciser si celle-ci reprend exactement les limites de l'ancien *muros* de siège. La présence attestée d'habitat au moins du xi^e^ siècle dans ce périmètre gage de son rôle défensif civil. Cette ceinture semble englober les trois espaces castraux. Les quelques données en notre possession ne permettent cependant pas d'en décrire l'élévation. Cette première fortification ne semble pas relever d'un processus d'extension des surfaces enclosées mais au contraire de la fixation de cette limite défensive sur les bases des différents enclos carolingiens préexistants (*arx, turris* et *murus* créés dans la première moitié du x^e^ siècle). Cet ancrage ne traduit donc pas une réelle expansion urbaine mais affirme son existence en renforçant sa protection. Le château est bien l'élément attractif premier et moteur de cette constitution urbaine. Il assure une certaine quiétude aux populations environnantes confrontées à un monde potentiellement dangereux.

Cette partie castrale civile est en contact avec la rivière qui lui sert de protection naturelle et dont le contrôle du franchissement apparaît comme indissociable. La relation étroite entre enceinte et pont paraît évidente tant par la position topographie de l'un par rapport à l'autre que par leur date d'apparition. Il pose la question de l'existence dès cette période d'une limite défensive sur la rive opposée. Si une mise en défense « Outre-Marne » est probable, elle ne doit cependant pas être constituée de la même manière. Cette limite semble encore décelable dans les contraintes des formes parcellaires en zone périphérique de la tête de pont. Les premières implantations d'habitat observé lors des fouilles de l'*Hôtel des Trois Marchands* suggèrent cependant une date plus tardive : la fin du xii^e^ siècle. L'hypothèse d'un enclos limité formant une barbacane en terre et bois est posée, elle reste désormais à être concrètement observée.

La construction de la deuxième enceinte sous Thibaud IV dans la première moitié du xiii^e^ siècle traduit par son extension un probable accroissement des activités, une possible extension de l'habitat et *de facto* de la population mais cette proposition doit être confrontée à l'observation des autres composants urbains à la même période. Cette enceinte est très certainement surdimentionnée pour permettre son accroissement ou du moins le susciter. De manière simultanée la ligne d'enceinte nord du Château est entièrement reprise. La chrono-topographie de cette reprise complète parfaitement la ligne d'enceinte urbaine et montre ainsi une parfaite concordance entre ces deux entités comprises dans un même programme. L'aspect stéréotypé de cette construction trahit une conception globale et étendue à l'ensemble des places du réseau militaire et économique comtal. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène isolé car la décision politique de construire ces défenses est prise au sommet par le comte et appliquée collectivement et de manière synchrone sur l'ensemble des places où s'exerce son autorité. Cette création exprime parfaitement l'appartenance des lieux ainsi traités à ce pouvoir comtal. Sa mise en oeuvre implique donc un fort caractère symbolique dont le soin tout

230 - Mot proposé par de Waha,1983.

particulier apporté aux portes témoignent. Ce trait a déjà été souligné par Jean Mesqui (Mesqui 1979 a et 1981 a). L'extension de cette enceinte urbaine empiète pour grande part sur une partie du cours ancien de la rivière qu'elle contribue à endiguer et à réguler, favorisant la circulation, les échanges fluviaux (port) et les moulins sur la rivière ainsi que son contrôle et la taxation de son axe de franchissement qui se développe au siècle précédent. La foire occupait l'espace au sud de l'enceinte du xii^e^ siècle face au pont. La construction d'une nouvelle enceinte au xiii^e^ siècle, plus ample au sud que la précédente, intègre désormais l'espace dédié aux foires (fig. 291). La rive droite de la Marne est ceinturée par un fossé de petite dimension mais ne montre pas dans l'état actuel de la recherche son doublement par une enceinte en pierre équivalente à celle de la rive gauche. Il est probable que celle-ci n'a jamais existé. Dans ce cas, cette faible défense creusée et probablement palissadée semble indiquer pour l'espace qu'il enserre une importance moindre et une juxtaposition suburbaine de faible ampleur à cette époque.

La mise en place de « terrée » à l'intérieur de cette enceinte dès la deuxième moitié du xiv^e^ siècle et probalement jusqu'au début du xv^e^ siècle semble en apparence réduire la surface disponible pour l'habitat. L'analyse des terrasses constituées à la même époque sur la face de l'éperon relativise cette interprétation puisque les terres qui constituent ces levées semblent provenir du même espace. Cette levée assure donc un renforcement de la défense et un important nivellement des surfaces habitables en supprimant les pentes des parties inférieures de l'éperon repoussées et reculées par d'épais murs de terrasses contrefortés.

Les dernières phases de l'évolution de cette enceinte offrent un bien moindre intérêt en matière d'indices d'urbanisation. L'enceinte ne fait pas l'objet d'une nouvelle extension englobant l'habitat suburbain. Son adaptation répond essentiellement à l'urgence et à l'intégration de pièces d'artillerie dans les tours et les remparts préexistants. Seul le démantèlement partiel et volontaire de sa partie sud dans la deuxième moitié du xviii^e^ siècle en relation avec la réduction de la largeur de la rivière porte le témoignage indirectement de la naissance du quartier de La Poterne et l'inutilité de cette structure contraignante et désormais obsolète.

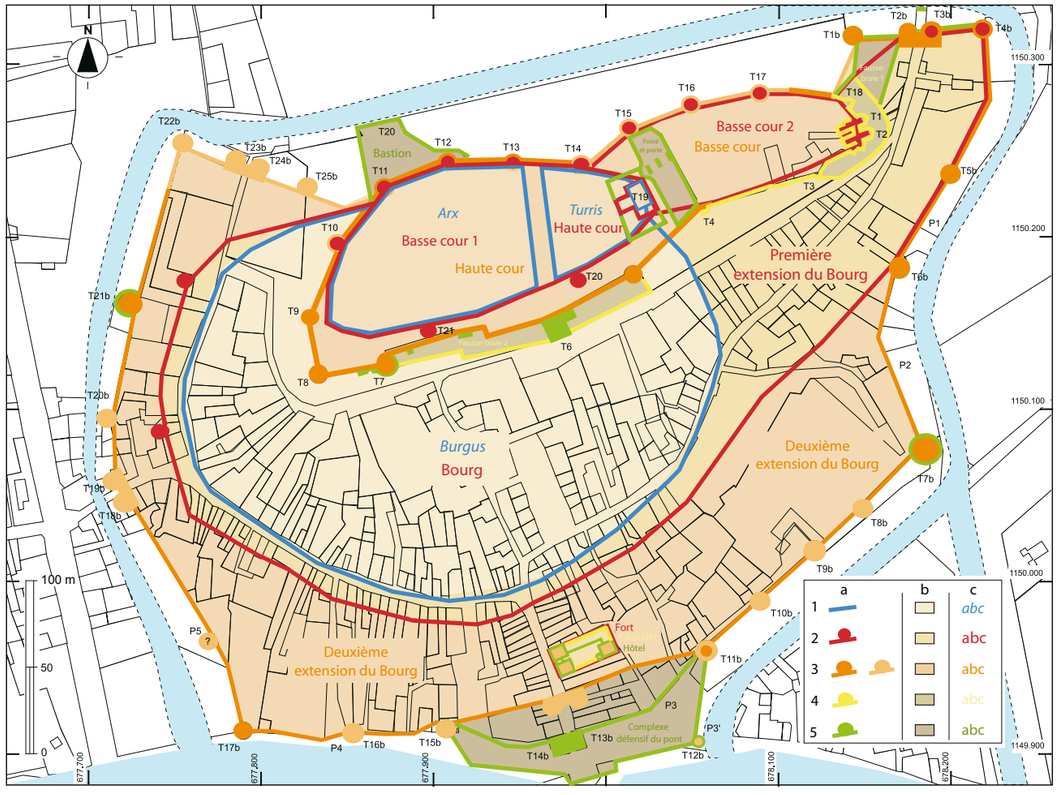


Fig. 291 – Enceinte urbaine et développement urbain. Essai de synthèse des grandes phases d'aménagements et de l'évolution des fortifications de Château-Thierry. a : enceinte ; b : espace enchassé et c : dénomination pour chacune des phases. 1 : x^e^-xi^e^ siècles; 2 : campagne de 1120 - 1130 ; 3 : campagne de 1230 - 1270 ; 4 : aménagements du xiv^e^ siècle ; 5 : aménagements de la fin du xv^e^ siècle et du début xvi^e^ siècle (*dessin F. Blary).*

LE PONT : MAÎTRISE ET CONTRÔLE DES ÉCHANGES AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

Le deuxième élément structurant de la ville et l'un des points clefs du développement urbain de Château-Thierry est intimement lié à la rivière à son contrôle, à sa maîtrise. L'analyse morphologique du parcellaire montre que les formes « circulaires » n° 3 et 4 qu'il génère s'enchevêtrent avec celles fortement marquées sur la rive droite par l'enceinte dont nous venons de voir l'évolution (231). Cette première approche sommaire des formes fait clairement apparaître le pont comme le deuxième élément structurant du bourg avec le château noyau de cristallisation et l'enceinte, structurant majeur.

231 - Voir *supra*, La formation du paysage (fig. 47 et 48).

Le pont actuel de Château-Thierry dit du lieutenant de Rougé est une reconstruction d'après la seconde guerre mondiale. De nombreux chercheurs se sont intéressés à retrouver ses formes anciennes. Il nous a paru important de reprendre à notre tour l'étude historique et iconographique de cet ouvrage important du paysage urbain reliant la rive gauche à la rive droite de la Marne.

Cette étude archéologique s'appuie sur de nombreux documents écrits et iconographiques et s'inspire beaucoup du travail exemplaire mené sur le pont de la Guillotière à Lyon (Burnoue, Guilhot, Mandy, Orcel, 1991). Il n'existe cependant pas d'archives du sol exploitées de manière comparable pour l'étude du pont de Château-Thierry. Les éléments portés dans ce dossier tentent de reconstituer l'évolution de cet élément très important

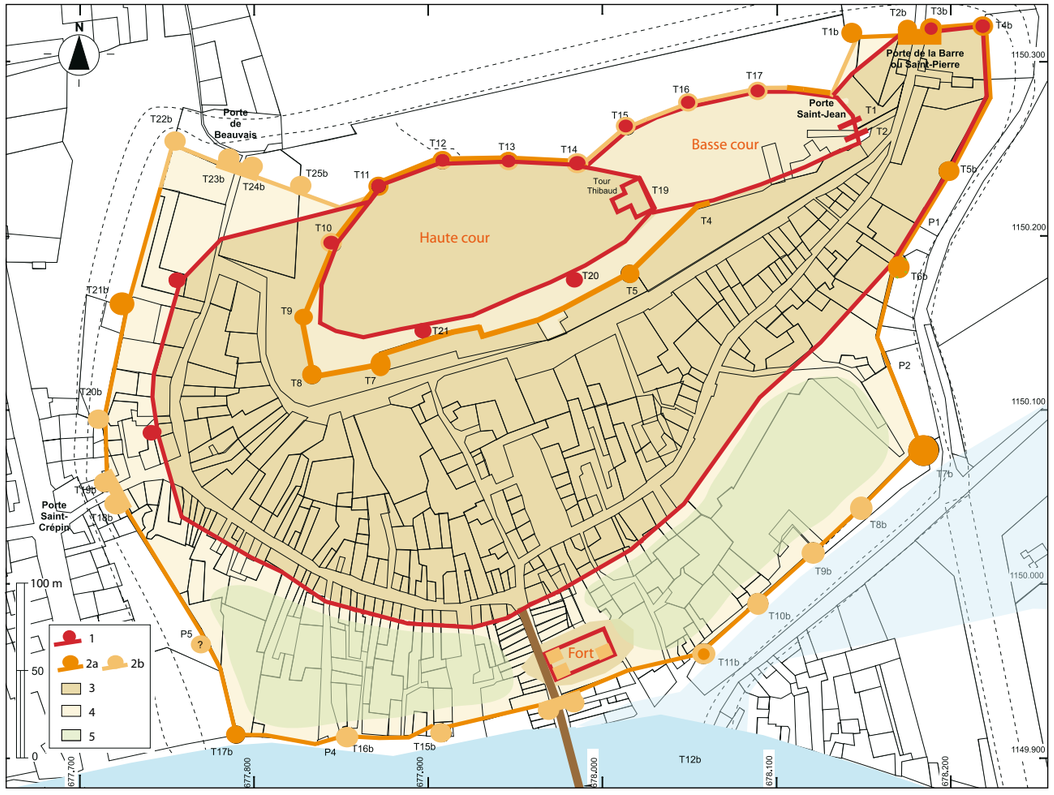


Fig. 292 – Enceinte urbaine et développement urbain. Forme de la ville fortifiée au XIII^e siècle. 1 : campagne de 1120 - 1130 ; 2 : campagne de 1230 - 1270 (a : éléments observés et b : restitués) ; 3 : emprises bâties aux XII^e et XIII^e siècle ; 4 : emprises libres gagnées sur la rivière et les zones inondées et marécageuses ; 5 : espace non bâti permettant l'asile des marchands lors des foires dites *foires au pont*. Les lignes d'enceintes des XII^e et XIII^e siècles assurent ainsi la protection et le contrôle des échanges pratiqués en ce lieu clos. Cet espace pouvait jouer également le rôle d'un vaste caravanesérail (*dessin F. Blary).*

du paysage urbain. L'étude utilise une méthode régressive. L'examen des sources iconographiques est confronté aux données de quelques textes mais ne réussit pas totalement à pallier la pauvreté des données archéologiques.

UNE BRÈVE HISTOIRE DU PONT

Les origines romaines supposées par la « tradition » sont sans fondement et plus que douteuses. Les premières mentions du pont dans les sources écrites sont d'ailleurs plus anciennes que celles de l'enceinte urbaine. Il apparaît dans les *Feoda Campanie* de 1172, où il est associé à un péage (232). L'enceinte n'émerge de la documentation écrite que très tardivement dans L'*Extenta* nommant pour la première fois les portes de la ville en 1276-1278 (Longnon 1904, t. 2). Ces indications ne signifient en rien l'antériorité de cet élément sur le premier, il traduit au contraire le vide des sources écrites sur ce sujet. Les diverses enquêtes que nous avons menées tant au-dessus qu'en dessous du sol apportent de nouveaux éléments à notre connaissance sur l'origine et l'évolution de cet élément intimement lié au développement des échanges et de la vie économique de l'agglomération.

Une longue succession de réfections et d'entretiens

De nombreuses et importantes transformations ont été faites entre le XII^e et le XVIII^e siècle. La première mention d'un pont à Château-Thierry pour traverser la Marne date de 1152. Il atteste également qu'un péage lui était attaché (Longnon, 1901). Un document de 1287 certifie l'achat de 16 muids de chaux pour le pont (Longnon, 1914).

Une lettre du roi Charles VI, datée de 1415, porte mandement aux gouverneur et échevins de Château-Thierry « de réédifier et mettre en bon état les murs du château et ceux de la ville, tours et tourillons, remparts et ponts qui font la fermeture de ladite ville...» (Poquet, 1839). Selon Prieur, un acte de François I^er ordonne sa reconstruction (Prieur, 1927-29). À ce sujet, certains érudits estimèrent à tort que cet ouvrage a été entièrement réédifié à cette époque, mais cela est impossible car la chapelle Saint-Nicolas, fondée en 1337 sur la dixième arche du pont (233), existait encore en 1768, date à laquelle elle s'effondra dans le lit de la Marne. En 1576, le Bureau de la Ville de Paris réclame, entre autres, auprès du Roi, le rétablissement du pont pour améliorer le trafic fluvial perturbé par les dégâts dus aux inondations de 1573 (234). Enfin, en 1659, un débordement hivernal aurait emporté des arches du pont de Château-Thierry (Pilon, 1919). Jean de La Fontaine adresse à Nicolas Fouquet, vers 1660, une *Ballade à Fouquet, pour le pont de Château-Thierry*, par laquelle il demande une somme de 10 000 livres :

Dans cet écrit, notre pauvre cité
Par moi, Seigneur, humblement vous supplie,
Disant qu'après le pénultième été
L'hiver survint avec grande furie,
Monceaux de neige et gros randons de pluie,
Dont maint ruisseau croissant subitement
Traita nos ponts bien peu courtoisement.
Si vous voulez qu'on les puisse refaire,
De bons moyens j'en sais certainement :
L'argent sur tout est chose nécessaire.

Or d'en avoir c'est la difficulté;
La ville en est dès longtemps dégarnie :
Qu'y ferait-on? vice n'est pauvreté.
Mais cependant, si l'on n'y remédie,
Chaussée et pont s'en vont à la voirie.
Depuis dix ans, nous ne savons comment,
La Marne fait des siennes tellement
Que c'est pitié de la voir en colère.
Pour s'opposer à son débordement,
L'argent sur tout est chose nécessaire (...).

Il faut donc voir, dans la nature des travaux mentionnés, davantage des réparations plutôt que des reprises d'ensemble.

L'entretien des ingénieurs royaux entre 1685 et 1768

En 1685 à la demande de Louis XIV de nouveaux travaux sont réalisés sous la conduite de l'ingénieur et frère dominicain Romain (235). Une chaussée de trente-deux arches est construite sur la rive gauche, Outre-Marne, pour conforter la route royale reliant Paris à Strasbourg passant par Château-Thierry. Les travaux ne semblent concerner réellement qu'une partie du pont sur la Marne.

Les ingénieurs royaux des Ponts et Chaussées, corps créé en 1716, sous l'égide de l'intendant Trudaine décident en 1753 de refaire encore une fois la route qui relie Paris à Strasbourg passant par

232 - « *In pelagio pontis Castro Theodorici* » ; Longnon, 1901-1914, t. I, p. 39, n° 1018.

233 - Si la reconstruction avait été totale, la chapelle aurait été également réédifiée et dans ce cas dans le style de l'époque ; or les caractères architecturaux médiévaux sont encore clairement lisibles sur les plans du XVIII^e siècle.

234 - Pour lutter contre les inondations dans la plaine de Nogentel et faciliter l'écoulement de l'eau, une suite de 49 ponçons comportant une, deux ou trois arches (62 au total) a été construite sur la chaussée vers Montmirail entre la fausse Marne et le carrefour du Luxembourg. La date des ces travaux demeure malheureusement inconnue.

235 - Le frère Romain était un convers de l'ordre de Saint-Dominique né à Gand en 1646 (ou 1647) et mort en 1735. Dès son entrée chez les Dominicains, il fut employé pour la construction ou la réfection de ponts notamment sur la Meuse ou à Maastricht. Il est l'ingénieur chargé de la reconstruction partielle du pont royal de Château-Thierry en 1685. (Constant, 1931).

Château-Thierry. Antérieurement, la route y entrait par la porte Saint-Crépin, traversait le bourg et en sortait par la porte Saint-Jacques. Les inconvénients de cette traversée conduisent les ingénieurs à créer, en 1766, une nouvelle route pour éviter le bourg (fig. 248). Les deux extrémités de la grande île et de la berge droite sont alors reliées par une chaussée appelée « la Levée », aujourd'hui avenue Jules Lefebvre. L'eau qui stagne entre cette *levée* et la rive droite n'a pas tout de suite été drainée. Elle subsiste sous forme de mares qui prennent le nom de trois propriétaires : la mare Chevalier - la plus petite est située à l'extrême est -, la mare Despotz - qui allait de la rue Lefèvre-Maugras à l'avenue de Soissons - et la mare Prévost - la plus grande - qui commence à l'avenue de Soissons pour se terminer en pointe devant la rue du Moulin du Roi. Leur présence entraîne une pollution importante des quartiers environnants causée par les anciennes évacuations des eaux usées de la ville continuant à se déverser dans ces mares, formant un véritable cloaque nauséabond et insalubre. Cette situation a provoqué le début d'une phase endémique à cette époque, qui se traduisit par de nombreux cas de choléra. La question des mares est abordée dans la séance du 19 juillet 1791 de l'Assemblée Nationale (*Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, Volume 63, p. 28 et suivantes) :

« M. le Président a annoncé une Députation de la Commune de Château-Thierry, qui, ayant été introduite a dit :

Messieurs,

La construction d'un pont, et le changement du lit de la rivière de Marne, ont laissé dans le sein de la Ville de Château-Thierry trois mares pestilentielles. Il y a vingt ans et plus qu'elle en sollicite le comblement. Pendant l'année entière, et surtout dans les grandes chaleurs, un air putride et méphitique s'exhale sans cesse du foyer de ces mares, et de là, les effets de cet agent destructeur se font sentir fort loin à la ronde ; ce qui entretient au milieu des habitans un germe de contagion et de mort.

Dès 1782, M. le Ministre (M. Amelot) envoya à Château-Thierry deux députés de la Société Royale de Médecine, pour constater le danger de ces mares. Il fut démontré par leur rapport imprimé et lu dans

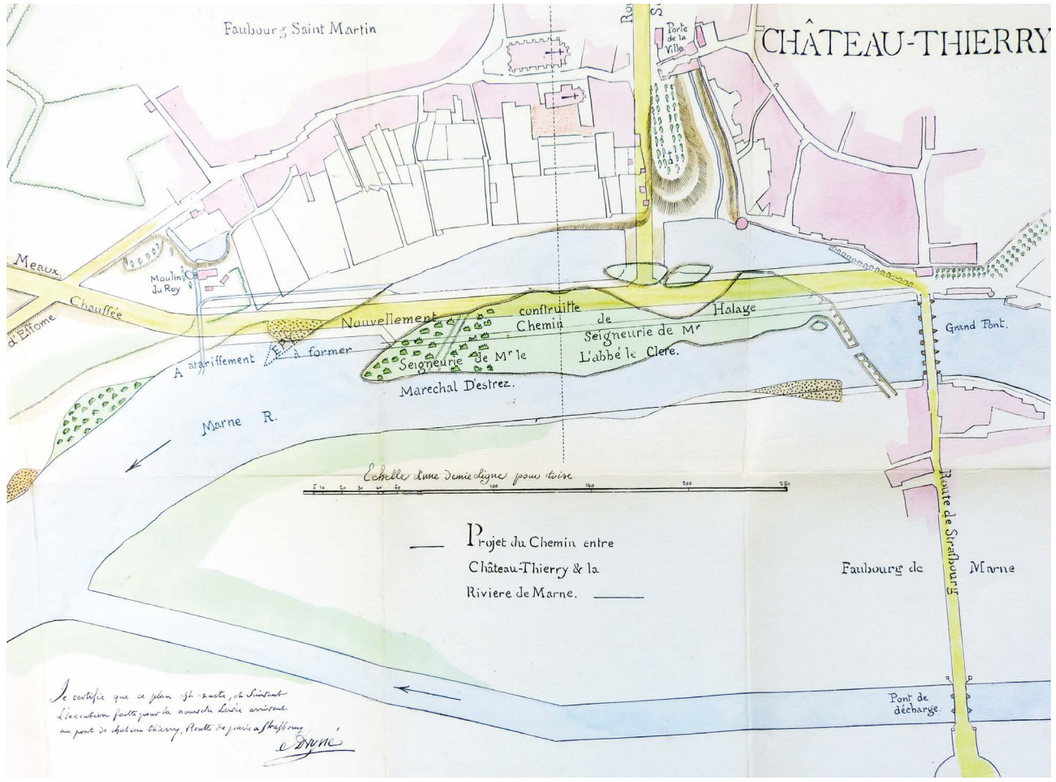


Fig. 293 – Les mares et la levée à la fin du XVIIIe siècle *(archives SHACT)*.

la séance tenue au Louvre le 31 août 1782, « qu'il étoit important, très important pour la santé des habitans de combler incessamment ces mares ».

Alors le Ministre promit tout, ceux qui lui succédèrent promirent davantage encore, et cependant la Ville Château-Thierry réclama toujours et n'obtint jamais rien.

Deux particuliers avoient acheté ces mares à vil prix de Seigneurs qui n'avoient pas le droit de les vendre, piusque, provenant du lit d'une rivière navigable, elles appartenoient au Roi, suivant la jurisprudence d'alors. Ces particuliers étoient riches, eux et les vendeurs avoient trouvé le secret d'étouffer les plaintes de la Ville (...). La Ville de Château-Thierry prorfita de la loi du 5 janvier 1791, relative au dessèchement des marais, pour renouveler ses démarches. Elle fut entendue (...). Le Département, par un arrêté définitif du 4 juillet présent mois, a autorisé la Municipalité de Château-Thierry à exécuter, sans délai, ce comblement avec les précautions indiquées (...) ».

Les mares sont progressivement supprimées en 1793, 1831 et 1812. Les deux premières se trouvent aujourd'hui sous la place des États-Unis et la troisième sous la Poste et la place Jean-Moulin.

Le bras droit de la Marne était, seul, emprunté par la navigation à la période moderne, il est obstrué en 1766, il faut alors élargir et approfondir le bras gauche qui devient le lit principa1 de la Marne. Ces travaux permettent également de contenir un plus fort débit d'eau pour éviter des inondations très fréquentes dans le quartier d'Outre-Marne. C'est dans cette optique qu'est achevé en 1762, le canal dit « la fausse rivière », l'actuelle « Fausse Marne » (Poquet, 1839).

La construction d'un « pont neuf » par Perronet entre 1768 et 1786

Les travaux concernant le pont dans ce programme routier débutent en juin 1768 sous la direction de Perronet (236) et sont achevés en 1786. Une « vue des travaux du pont en août 1769 », signée Despres, conservée à la bibliothèque municipale de Château-Thierry permet d'observer l'élévation d'un batardeau qui encadre la moitié droite de la rivière dans laquelle les ouvriers s'affairent pour approfondir le lit de la rivière. Certains préparent l'aménagement du perré qui doit soutenir la berge droite, d'autres montent la nouvelle arche sur un cintre en bois en utilisant des palans et des grues à poulie pour soulever les voussoirs et les moellons.

De l'autre côté du batardeau, le démontage de la roue du moulin du pont est visible. C'est également le seul document qui nous présente les arches en plein cintre et les arrière-becs. Quelques mois plus tard, ces arches s'affaissent et la grande crue de l'hiver de 1769 déstabilise la chapelle Saint-Nicolas qui s'effondre dans la rivière. Il est décidé par conséquent, de faire table rase et d'établir deux nouvelles arches identiques à la première. Mais pour ce faire, on rétablit la culée gauche sur la huitième arche du pont précédent pour raccourcir la traversée. Le pont anciennement long de 85 m se réduit alors à seulement 58 m.

Destructions et reconstructions au XXe siècle

Le pont de Perronet ne survit pas à la guerre de 1914-1918. Un nouveau en béton armé est construit. Il enjambe désormais la Marne en une arche unique. La culée de la rive gauche repose sur l'ancienne culée, alors que la culée de la rive droite est édifiée 7 m en retrait de l'ancienne. Ce pont est détruit à nouveau pendant la Seconde Guerre Mondiale. Apparemment, le pont actuel, construit au début des années cinquante, reprend les mêmes assises que le précédent.

ANALYSE DES STRUCTURES ET ASPECT DU PONT AVANT LE XVIIIe SIÈCLE : INTERPRÉTATIONS ICONOGRAPHIQUES

Deux documents iconographiques de première importance apportent des informations précieuses sur l'évolution résultant de l'entretien, des réparations ou transformations du pont entre la fin du Moyen âge et le XVIIIe siècle. Ils constituent ainsi des documents particulièrement intéressants pour comprendre comment ce pont a évolué et offrent un bel exemple de pont « habité » avec des boutiques, un moulin et même une chapelle. L'ensemble a disparu lors de la reconstruction du pont entre 1768 et 1786.

Projet de 1716 (fig. 241 et 295)

Les plan et élévation (237) signés François Joachim de Mollart du Plessis de Dieulamant et datés de 1716 concernent le remplacement de deux arches anciennes, la troisième et la quatrième côté bourg, par une arche unique qui aurait facilité la circulation fluviale. Les « brèches » et désordres des maçonneries sont indiquées. Il est très probable que les travaux prévus n'ont pas été réalisés.

236 - Perronet, le premier ingénieur du Roi pour les Ponts-et-Chaussées, remplace Lomet dès 1765, car l'administration nomme ce dernier au poste de Grenoble pour le récompenser de ses services (Prieur, 1927-29).

237 - Arch. dép. Aisne C 483 et copie sur calque : fonds Souliac-Boileau, SHACT. Sur Du Plessis, ingénieur des Ponts et Chaussées de la Généralité de Soissons en 1716, voir Mesqui, 1986 d, p. 142 et 199.

Plan de la deuxième moitié du xviiie siècle (fig. 296)

Ce plan, de grande qualité, date de la deuxième moitié du xviiie siècle. La date de 1625, donnée par Souliac-Boileau est erronée : le couvent de la Congrégation fondé en 1633, la fausse Marne creusée en 1762, la chapelle Saint-Nicolas disparue en 1769 y figurent. Ce plan ne peut donc avoir été réalisé qu'entre 1762 et 1768, début des travaux de reconstruction du pont (238). Il est très vraisemblable que le plan est un document préparatoire à ces travaux.

Analyse de la structure du pont

Le plan représentant le pont vers 1765, indique une différence architecturale concernant la forme des arches (239) : la première, la seconde, la troisième et la dixième sont ogivales, alors que, de la cinquième à la neuvième, les arches sont en plein cintre. Pour le premier ensemble, il est admis que les arches en ogives se développent sur les ponts au xiiie siècle. Les quatre arches en question ne sont pas primitives : l'ouvrage est attesté dès la seconde moitié du xiie siècle. Pour l'arche soutenant la chapelle, sa datation est circonscrite entre 1200 et 1334, date de fondation de la chapelle. En considérant le tableau chronologique établi par Marcel Prade (Prade, 1988), il est possible de dater les autres arches ogivales entre le xiiie et le xve siècle, mais, comme l'ajoute l'auteur, des archaïsmes peuvent subsister. En effet, par respect de l'architecture antérieure on a très bien pu remanier ou reconstruire des arches ogivales au xviie siècle. Les cinq autres arches qui sont en plein cintre restent également très difficiles à dater, ce type de voûte se rencontre dès l'Antiquité et se poursuit sans interruption jusqu'au xixe siècle. L'observation pourrait s'attacher à la forme des bandeaux des voûtes, mais là encore leur analyse pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. En effet, les trois documents iconographiques qui représentent ces bandeaux avec plus ou moins de netteté sont tous différents des uns des autres : le plan réalisé vers 1765 figure des bandeaux bloqués (employés du xiie au xviiie siècle) ou à voussoirs passants (employés du xiiie au xive siècle), sur le plan de la fin du xviiie siècle (240) ils sont tous - sans exception - en plate-bande et à extrados polygonaux (employés aux xviie et xviiie siècles), enfin, sur la vue de Desprez, ils sont, soit extradossés (employés du ier au xvie siècle), soit

238 - Arch. dép. Aisne C 483. Dim. 318 x 26,7 cm. Le dessin a été attribué au frère Romain né en 1746, qui l'aurait donc réalisé vers l'âge de... 20 ans. Sur le frère Romain, voir Mesqui, 1986 d, p. 141-142.

239 - Les arches sont numérotées en partant de la rive droite de la rivière.

240 - Arch. nat., Cartes et Plans, F 14, 10195.

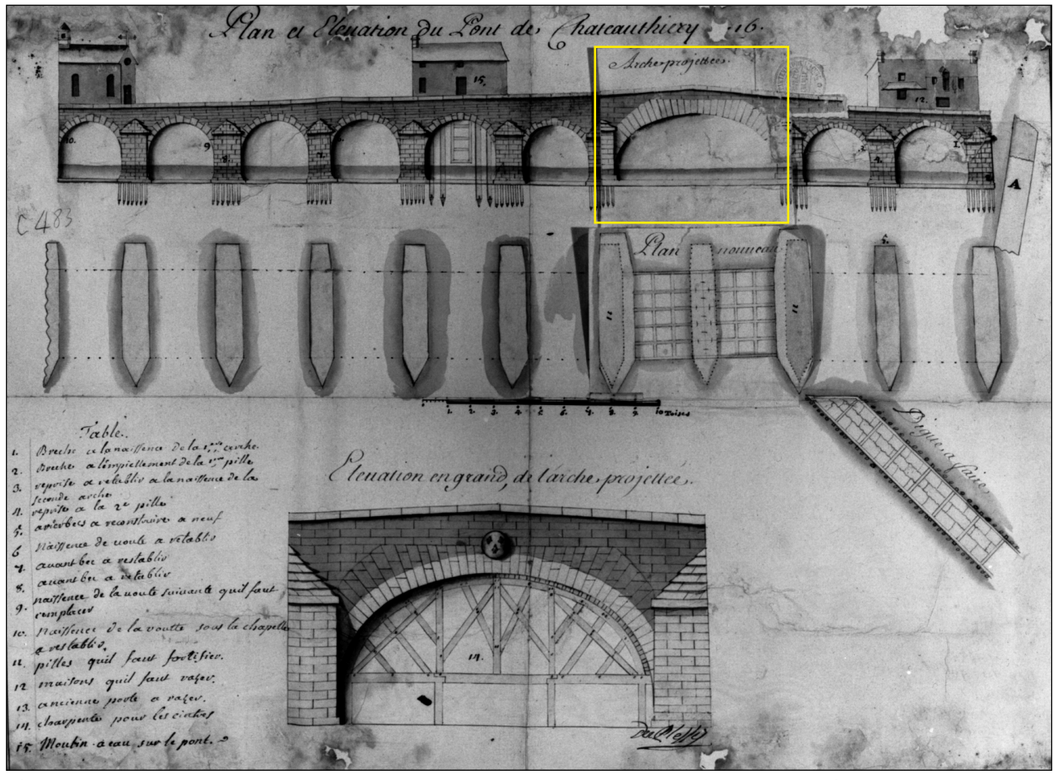


Fig. 295 – Plan de 1716 par François du Plessis. Le volet avec le dessin de l'arche future (souligné en jaune) est rabattu sur les deux arches à démolir *(Ach. dép. Aisne C 483).*

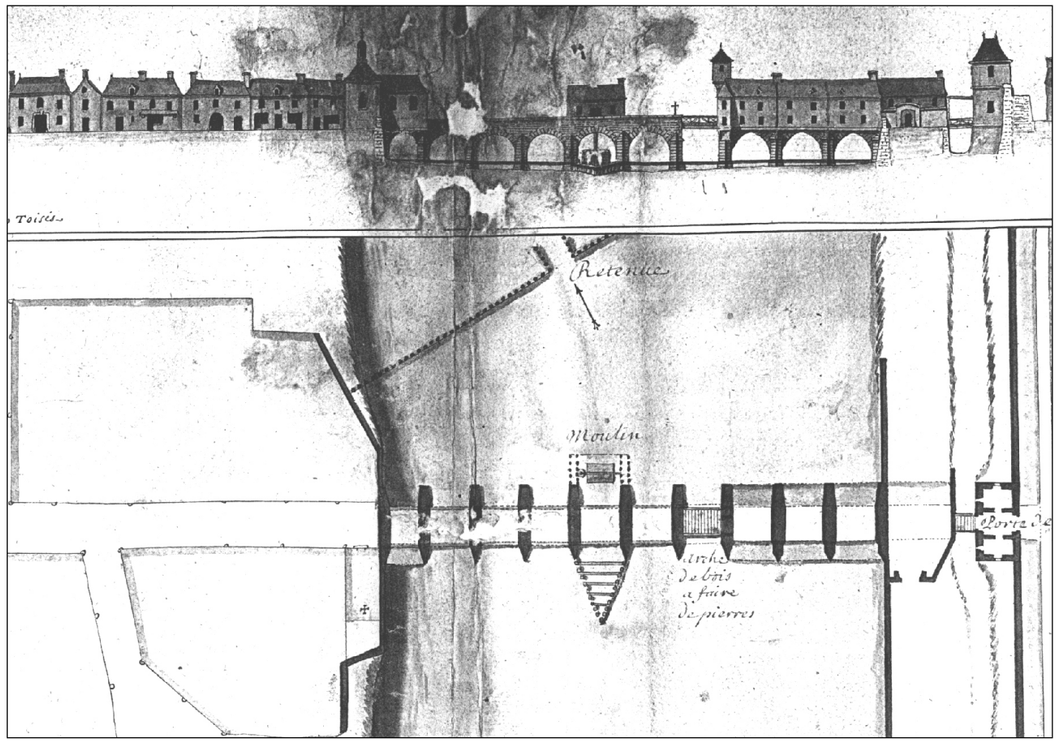


Fig. 296 – Plan du xviiie siècle, vue partielle *(Arch. dép. Aisne C 483).*



Fig. 297 – Copie du plan du xviiie siècle des Arch. dép. de l'Aisne par P-J Lécart. (*fonds ancien, Bibl. mun. de Château-Thierry, Lecart 1828-1870, t. I , p. 240*).



Fig. 298 – Vue des travaux du pont de Château-Thierry en août 1769. Aquarelle de P-J Lecart d'après un dessin de Louis-Jean Desprez. *Château-Thierry, Bilbl. mun., fonds ancien, Lecart 1828-1870, t. II, p. 570-571.*

bloqués. Il est par conséquent impossible de proposer avec cette seule documentation disponible une date pour les différentes parties du pont.

Les données contenues dans le tableau Dimensions des arches et des piles du pont (fig. 299) peuvent nourrir quelques réflexions. En premier lieu, la largeur des arches augmente, à mesure que l'on s'approche du centre de la rivière, ce qui est un fait courant dans l'établissement des piles (Prade, 1988 et Mesqui, 1986c). Ces largeurs différentes ne sont donc pas à retenir pour tenter d'établir des phases de réparations. Aussi la longueur moyenne des piles 5 à 10 est de 14,70 m avec un écart d'un mètre entre la plus petite et la plus grande.

En confrontant les deux derniers paramètres - longueur et largeur - l'analyse ne fait pas apparaître de véritables ensembles : toutes les piles sont différentes les unes des autres exceptées, les piles 5 et 6, les plus longues et d'une largeur équivalente. Ces dernières servirent de support à un moulin attesté au début du xvii^e^ siècle. Autant de dissemblances dans les mesures ne peuvent résulter que de deux facteurs : existence d'éléments antérieurs conservés et manières de bâtir différentes dans le temps. Ces dimorphismes prouvent indubitablement que les piles du pont ne sont pas construites d'un seul jet mais sont le résultat de plusieurs campagnes successives de travaux.

Sur le plan en élévation, il est encore possible d'observer les avant-becs équilatéraux. Ils sont recouverts de chaperons en forme de demi-pyramide dépourvus de ressaut ou de larmier. Sur la lithographie de Desprez (Pommier 1920), les arrière-becs visibles (fig. 298) sont trapézoïdaux à glacis. Leurs formes sont caractéristiques des ouvrages réalisés du xii^e^ au xviii^e^ siècle et ont sans doute été ajoutés comme contreforts. Il est possible aussi d'envisager que ce renforcement conserve, dans l'épaisseur de sa maçonnerie des témoins des états antérieurs comme pour le pont de la Guillotière à Lyon (Burnouf, Guilhot, Mandy et Orcel, 1991).

Arches	Largeur des arches	Longueur des piles	Largeur des piles
5^e^	Indéterminée	15,20 m	2,45 m
6^e^	6,40 m	15,30 m	2,50 m
7^e^	6,30 m	14,10 m	2,60 m
8^e^	6,15 m	14,20 m	2,25 m
9^e^	5,70 m	14,80 m	2,85 m
10^e^	4,35 m	-	-

Fig. 299 – Dimensions des arches et des piles du pont d'après les plans du xviii^e^ siècle.

Un pont médiéval habité

Plusieurs maisons, attestées au xv^e^ siècle, ont été construites sur les avant et arrière-becs des piles du pont. L'évaluation de 1665-1674 (241) mentionne des maisons à deux niveaux s'appuyant à la fois sur des « piliers de pierres » (piles du pont) et sur des « pieux de bois». Le plan de la fin du xviii^e^ siècle les localisait sur les trois premières piles du pont en partant du bourg de Château-Thierry. Le plan levé en 1716 (fig. 295) montre, qu'entre-temps, les maisons assises sur les dernières piles ont partiellement démolies sans doute suite au projet de remplacer les arches 3 et 4 par une arche unique.

Un tablier en bois provisoire

Il existait, à l'endroit de la quatrième arche, un tablier en bois de près de 6 m de long. Les plans qui sont parvenus semble indiquer qu'il n'était pas mobile. Il s'agit très vraisemblablement d'un aménagement provisoire ayant remplacé une arche en pierre disparue.

Par ailleurs, un acte de 1695 (Couture, 1878) mentionne la présence d'un « pont-levis avallant sur le pont de Marne ». Il ne peut s'agir ici que du pont-levis de la porte urbaine puisque le même acte précise que, près du pont-levis « il y a un corps de garde composé de deux petites boutiques tout en ruyne ».

Un moulin sur la sixième arche du pont

Sur les arrière-becs de la sixième arche, il s'était édifié un moulin à blé, attesté au début du xvii^e^ siècle. Mais son existence est certainement plus ancienne

241 - Arch. nat. P 1754.

car une lettre patente du roi Henri IV autorise le seigneur Grandmaison à faire reconstruire en 1602 le dit moulin sous l'arche dite de Notre-Dame. Il est fort probable que la première construction ait été élevée après l'effondrement en 1575 des autres moulins placés plus bas sur la rivière. D'après l'intendant de la généralité de Soissons (242) : « le moulin était posé sur des pieux au milieu de la rivière, n'ayant que deux solives attachées au pont pour l'entrée dudit moulin... [et qu'il ne] gênait point la navigation ». La roue à aubes du moulin était protégée par un brise-glace formé de 13 pieux et de 3 liernes établi au devant des avant-becs des piles 5 et 6. La roue, qui mesurait 4,30 m de largeur, animait un rouage vertical cranté qui activait un petit rouage horizontal entraînant, par un axe vertical le mécanisme faisant tourner, aux étages, les meules. Cet axe de rotation et la roue étaient soutenus par des gros pieux plantés dans le fond de la rivière. Ce moulin était frappé, dans les années 1665-1674, de redevances annuelles de 18 setiers de grains dont 6 de blé et 12 de seigle et de 3 sous parisis de cens (243). Lors de son démontage en 1769, rendu nécessaire par la reconstruction du nouveau pont, le moulin était partagé par cinq détenteurs dont l'un avait la moitié des revenus (Prieur, 1927-1929 et Arch. nat. F14, 177).

Une chapelle

Une chapelle a été fondée en 1336 par Gautier de Montigny et Agnès sa femme, sur les avant-becs de la dernière arche du pont (Nusse 1874 et B.n.F. Collection de Champagne, registre n° 24). L'acte de fondation ne dit pas sous quelle invocation la chapelle était placée mais sa position la fit naturellement dédier à saint Nicolas, patron des mariniers.

Comme les autres maisons et le moulin, elle devait être soutenue par des pieux plantés dans le fond de la rivière et orientée selon l'axe du pont. Elle s'effondra dans la Marne lors de la crue de 1769 (244). La vue du xviii^e^ siècle (fig. 296) et l'aquarelle d'après Desprez (fig. 297) indiquent que la chapelle mesurait environ 11 m de long sur 4 m de large, qu'elle était percée de cinq baies réparties en quatre fenêtres – deux à l'est et deux à l'ouest – et un oculus au nord. Elle était surmontée d'un clocheton. La chapelle des Toussaints, de fondation postérieure, lui était attenante sur la berge gauche de la Marne. Ce bâtiment orienté, était de plus grandes dimensions. Il mesurait 12,60 m sur 6 m. Le portail de la chapelle de Toussaints, couvert d'un arc en tiers-point à trois rangs d'archivoltes, permettait d'accéder aussi à la chapelle Saint-Nicolas.

242 - Arch. nat., H^4^, 2949.1

243 - Arch. nat., P1754.

244 - Une statuette-reliquaire de saint Nicolas, en bois doré, a été retrouvée dans la Marne après cet accident. Elle est aujourd'hui conservée dans les collections de la Société historique de Château-Thierry.

ANALYSE DES STRUCTURES ET ASPECT DU PONT AVANT LE XVIII^e^ SIÈCLE : INTERPRÉTATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Seule une fouille archéologique aurait permis d'apporter ces précisions, en particulier par une étude dendrochronologique des pieux des radiers. Malheureusement le fond du lit a été dragué à plusieurs reprises entre les nouvelles piles, à environ deux mètres sous les premières assises des anciennes piles dans les années 1950 et 1960. Les dragages de 1955, les plus importants, n'ont pas été précédés d'investigations archéologiques lors de leur passage aux abords du pont. Les travaux de Roger Chevalier n'en font pas état (Chevalier, 1991). *De facto*, il paraît peu probable de retrouver les pieux des radiers, excepté peut-être sous la deuxième pile du pont Perronet, qui pourrait avoir conservé le radier de la sixième pile de l'ancien pont.

Dans la documentation, une seule observation archéologique ancienne apparaît dans la seconde moitié du xix^e^ siècle. D'après Couture (Couture, 1878), il aurait été vu, côté rive droite, « à l'entrée de la rue du Pont, entre les maisons de l'horloge et de l'épicier, (...) à quelques mètres de profondeur, une arche du pont ». Si l'interprétation des bâtis observés est correcte, le pont comportait au moins 15 ou 16 arches et mesurait entre 135 et 140 m de long. D'autre part, cette arche, située sous la rue, se trouvait topographiquement approximativement de 15 à 20 m derrière la porte de la dernière enceinte. C'est sans doute au nord de cette arche qu'il faut chercher la porte de l'enceinte du xii^e^ siècle, la première porte Saint-Jacques.

Les érudits locaux avaient déjà pressenti l'existence d'un bras de la rivière au xii^e^ siècle le long de la même limite alluviale, à cause des arches observées sous les maisons de la rue du Général de Gaulle. La présence de ces arches, non visitées depuis, ne signifie pas forcément que la rivière coulait dessous ; il pouvait très bien s'agir d'un marécage comme il en existe un dans la commune de Brasles. Ce bras contournait une île sur laquelle est construit le fort Saint-Jacques vers le xii^e^ siècle. De récentes informations permettent désormais de préciser les affirmations des grands érudits de la fin du xix^e^ siècle, qui étaient restées, jusqu'alors, sujettes à caution. Ces nouveaux indices sont issus de diverses opérations archéologiques :

Les fouilles du quartier Joussaume-Latour rive droite *intra muros* et celle de la rive gauche de l'*hôtel des Trois Marchands* (245) dans l'axe du pont. L'étude architecturale permet également de donner de nouveaux éclairages. D'autres données s'ajoutent encore pour tenter de restituer la forme des premiers franchissements et la naissance probable du premier pont qui structure les rives qu'il relie :

245 - Les fouilles de l'hôtel des Trois Marchands montrent les états successifs de l'occupation de ces parcelles.

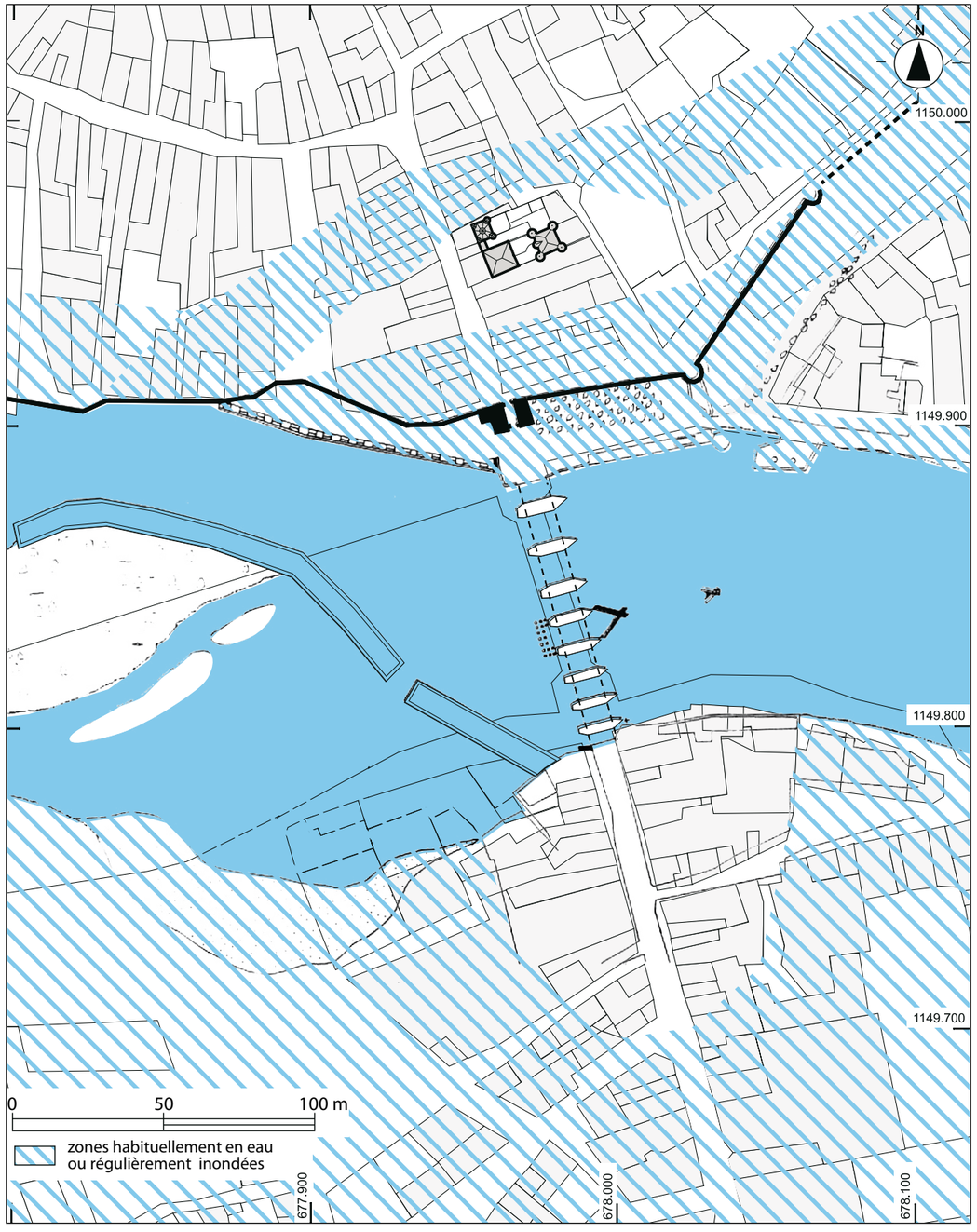


Fig. 300 – Pont sur la Marne. Superposition du plan de la deuxième manœuvre pour la navigation à Château-Thierry en 1751 sur le cadastre napoléonien. Zones habituellement en eau ou régulièrement inondées. (*dessin F. Blary et O. Bauchet*)

- l'analyse des carottages réalisés pour la reconstruction en 1943-47 (246) ;

246 - Informations et résultats des carottages donnés par Pierre Verlé architecte et responsable de la restructuration du quartier après la seconde guerre mondiale. Les résultats d'analyses de carottes révèlent des éléments nouveaux. C'est à la suite du projet d'un pont en béton armé qu'il a été demandé à l'entreprise Bachy de creuser, de 1943 à 1947, plusieurs sondages autour de la rue du Pont et le long de la rue Carnot, soit dans l'axe du pont, et de part et d'autre de la Marne, pour connaître la stabilité du sous-sol. Ces documents donnent deux informations essentielles pour notre étude : ils présentent tout d'abord l'épaisseur du dépôt archéologique présenté sous le terme de « remblais » et indiquent l'altitude supérieure des alluvions modernes.

- l'analyse de géodynamique des sols réalisée par Cécilia Cammas (247) ;
- l'analyse des caves des rues du Général de Gaulle, rue Vallée et de la cour Roger (248) ;
- la prospection subaquatique archéologique de rivière menée par Olivier Bauchet (Bauchet 1993 et 1996).

Seule une fouille archéologique permettrait d'apporter ces précisions, en particulier par une étude dendrochronologique des pieux des radiers conservés. Malheureusement le fond du lit fut dragué à plusieurs reprises entre les nouvelles piles, à environ deux mètres sous les premières assises des anciennes piles dans les années 50 et 60. Les dragages de 1955, les plus importants, n'ont pas été précédés d'investigations archéologiques lors de leur passage aux abords du pont. Les travaux de Roger Chevalier n'en font pas état . *De facto*, il paraît peu probable de retrouver en prospection les pieux des radiers, excepté peut-être sous la deuxième pile du pont Perronet, qui pourrait avoir conservé le radier de l'ancienne sixième pile.

L'intérêt de replacer les remaniements anciens ou récents les uns par rapport aux autres est de permettre d'orienter d'éventuelles prospections subaquatiques mais surtout de cerner dans le cas d'éventuels aménagements ou dragages futurs, les lieux susceptibles d'être concernés par une opération d'archéologie préventive. *A priori*, seuls les radiers des piles 6, 8 et 9 doivent être conservés dans le lit de la Marne ainsi que les piles du pont Perronet. Mais d'autres piles ont pu être conservées également sous les berges gauche (10e pile et culée) et droite (première pile et culée). La découverte de pieux pourrait nous aider à dater le premier ouvrage, mais aussi à mieux comprendre les remaniements successifs à l'instar de l'étude exemplaire réalisée pour le pont de la Guillotière à Lyon.

Le pont et la rivière avant l'enceinte du XIIIe siècle

Les berges droite et gauche se sont progressivement rapprochées du lit mineur et un ancien bras de la Marne a complètement disparu lors des grands travaux de canalisation du XVIIIe siècle.

247 - Étude réalisée dans le cadre de la fouille du quartier Joussaume-Latour en 2001.

248 - Les indices ont été recueillis pendant l'enquête de terrain ou deux caves modernes au 12 rue du Pont (rue du Général de Gaulle) et au 18 de la même rue montrent des états intéressants. Notamment circulation d'eau naturelle canalisée et d'anciennes arcades.

Les données de la rive droite et gauche avant le XIIIe siècle

Une île ou un îlot allongé se situait initialement sous l'actuelle Tour Balhan, un bras de rivière ou une zone très inondée circulait entre le bas de la place de l'Hôtel-de-Ville et cet îlot. La rive et cette île sont très en retrait du cours de la rivière actuelle (fig. 300). Le lit de la Marne était beaucoup plus large. Il était alors de 148 m au lieu des 66 m actuels au droit du pont. D'autre part, la rivière, côté rive droite, passait au nord de l'enceinte urbaine du XIIIe siècle sous l'îlot situé à l'ouest de la rue du Pont. Cela montre qu'une partie du cours de la rivière a dû être remblayée préalablement à la construction de cette enceinte.

Le pont au XIIe siècle

Il se raccordait à l'enceinte précédente construite en pierre au début du XIIe siècle. Son axe est très probablement le même que celui connu pour le XIIe siècle. Il passe sur un îlot à faible distance de l'enceinte. Il se raccordait probablement au fort Saint-Jacques et à une maison-Dieu connue dès la fin du XIIe siècle. Nous ignorons la forme réelle du pont et de tous les éléments mentionnés. À ce stade de l'enquête, nous ne pouvons que donner une information topographique générale. Une fouille de la cour de la tour Balhan permettrait, à la manière de l'étude menée sur le pont de la Guillotière à Lyon (Burnouf, Guilhot, Mandy, Orcel, 1991), d'en apprendre davantage.

Le pont est très probablement construit en même temps que l'enceinte du XIIe siècle précédemment étudiée. Cependant il est difficile dans l'état des connaissances actuelles d'affirmer une existence antérieure. Elle ne paraît guère envisageable avant le XIe siècle. Flodoard ne l'évoque pas dans son récit alors qu'il mentionne celui de Binson en amont de Château-Thierry (Flodoard cité par Michel Sot, Sot, 1993, p. 69) ; Richer, relatant un voyage de Reims à Chartres en 991, passe à Château-Thierry par le sud, sans pouvoir traverser la Marne qu'il parvient à franchir avec difficulté à Meaux (Richer, 1937, t. II, l. 4, ch. 50, p. 224 231).

LA RIVIÈRE : SOURCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE

Les péages

Les droits de péage perçus au pont de Château-Thierry sont attestés dès la fin du XIIe siècle. Le mot « péage » est pris dans son acception la plus large. Il recouvre à la fois le droit de circulation payé pour la traversée du pont par les piétons appelé *droit de travers* mais encore pour les animaux ou pour la circulation des marchandises transportées à dos d'homme ou en voiture *droit de grand acquit* et aussi le droit pour celles transportées en bateau *droit de gouvernail* (Florange, 1925 ; Mesqui, 1980 b). Les

péagers percevaient les sommes qui subvenaient à la construction, à l'entretien et à la restauration du pont mais elles avaient également des affectations diverses. En général, c'est le seigneur du lieu qui en touche la majeure partie.

Au xii^e^ siècle, le comte de Soissons perçoit une rente sur le péage du pont de Marne à Château-Thierry. Godefroy Bordon, puis son frère Gui en perçoivent une de soixante sols, Adam de Villerhélon puis Henri Le Jai en perçoivent à leur tour une de dix livres ainsi que Eudes de Lucquy (Luquis) une autre de soixante sols (fig. 301, tableau dressé par Olivier Bauchet d'après Longnon, 1867). Selon l'abbé Poquet, à partir de 1133, tous les ans à la saint Cénéric, depuis la veille de la fête jusqu'au lendemain, le comte Thibaud avait subrogé à ses droits seigneuriaux le prieur du château. Il bénéficiait alors des impôts de halage et de péage (Poquet, 1806, p. 95). Vers 1276, « *li sires ha le paage de l'yane, estimé par an VIII £ ; mais il est à savoir que quant Marne gèle, cilz paages en vaut trop pis* » (249). En 1326, le tonlieu et le péage étaient « prisié CX lb. » (Prieur, 1927-29, p. 26).

Nom des détenteurs	Nature du droit	Montant	
		Livres	**Sous**
Comte de Soissons	Tonlieu et péage	30	
Godefroy puis Guy Bordons	Péage du pont		60
Eudes de Luquis	Péage du pont		60
Adam de Villers	Péage	10	
Religieuses du Charme	Péage		100
Total		40	220

Fig. 301 – Bénéficiaires des droits financiers sur le pont de Château-Thierry au xii^e^ siècle.

Il est intéressant de noter que les actes ne précisent pas toujours que le péage se percevait sur le pont. Comme l'écrivait un intendant en 1751 (250), ce péage était « double » à Château-Thierry. Il était redevable, tant sur le pont (hommes à pied, animaux, chariots et charrettes) que dessous (vaisseau, nacelle ou bateau). Il est, par conséquent, difficile de connaître la part exacte des deux trafics. D'autres mentions de rentes ou de privilèges ont pu être relevées pour les siècles suivants, mais leur fréquence ou leur contenu ne suffisent pas pour établir des hypothèses sur la succession des rentiers, ni sur l'évolution du trafic.

La foire au pont

Le pont a joué un rôle économique important. Sans doute créée dès le xii^e^ siècle, une foire au pont est « officiellement » instituée en 1267 par le comte Henri III (Barbey, 1873, p. 236-239). Cette foire est également mentionnée en 1273 pour l'abbaye cistercienne d'Igny qui y perçoit un revenu de 15 livres (251). Dix livres sont reçues également par le roi Philippe III sur cette même foire. En 1340-1341, Philippe VI perçoit toujours la même somme de 10 livres (Bourquelot, 1864, p. 99). Les revenus de ces foires secondaires sont modestes et diminuent tous dès le xiv^e^ siècle (Bourquelot, 1864).

Les moulins sur Marne

La première mention de moulins à Château-Thierry se trouve dans le privilège pontifical d'Adrien IV en 1155 accordé à l'abbaye Saint-Pierre de Chézy-sur-Marne (252). Cette abbaye possède le tiers des moulins situés en aval du pont de Château-Thierry. Ces moulins appartenaient aux comtes de Champagne et après le rattachement du comté au royaume de France en 1285, aux rois de France. Une partie de ces rentes échoient aux abbaye de la Barre, de Chézy et du Val-Secret (Longnon, 1914, t. III, p. 357-358). Ces moulins disparaissent en 1576, emportés par une grande crue (253). Au xiv^e^ siècle, ces moulins fournissent des revenus intéressant de 200 livres tournois de rentes à leurs possesseurs. En 1407, il est question d'un certificat de charpentier qui révèle « une livraison de pieux et faisines [fascines (254)] pour refaire les haies et venues de la chaussée des moulins de Marne dudit Château-Thierry pour la retenue de l'eau desdits moulins» (255). D'après des comptes de revenus des xiv^e^, xv^e^ et xvi^e^ siècles retenus dans le procès-verbal d'évaluation du domaine de Château-Thierry pour l'échange avec le Duc de Bouillon (256), « des moulins a bled anciennement seiz proche le pont de Château-Thierry » étaient associés à un « grand pertuis ». Il s'agit des mêmes moulins cités dans le texte précédent. Ce sont les plus anciens documents

249 - Arch. nat., KK 1066 ; Longnon, 1867.

250 - Arch. nat., H4, 3137.

251 - Cartulaire de l'abbaye d'Igny, BnF, manuscrit latin 9904, fol.141 verso et 142 recto, n° 324 de 1273, juin Paris. Il s'agit du don fait par Henri, roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie, de 15 livres de rentes sur les halles de la foire au pont à Château-Thierry, pour la fondation d'une chapellenie perpétuelle, ou exécution testamentaire de Thibaut son frère. Il est intéressant de noter que cette rente est encore confirmée en 1464 dans une déclaration des biens de l'abbaye au roi Louis XI : « Item sur les halles de Chasteau Thierry avons quinze livres de rente dont on ne nous paie que quarante solz.» (Arch. dép. de la Marne, 19H7, pièce 3).

252 - Pièces justificatives, pièce n° 55 ; B.n.F., Picardie, Dom Grenier, t. XXII, p. 42-45.

253 - Arch. nat., R² 194.

254 - Les fascines sont des fagots de branchage qui apparaissent régulièrement dans les comptes d'entretien de levées ou de chaussées en liaison avec des moulins ou des digues.

255 - Document de la Société d'Archéologie de Château-Thierry. Coll. Joursenvault, pièce n° 36 (8 nov. 1407) voir Pièces justificatives, pièce n° 32.

256 - Arch. nat., P1754.

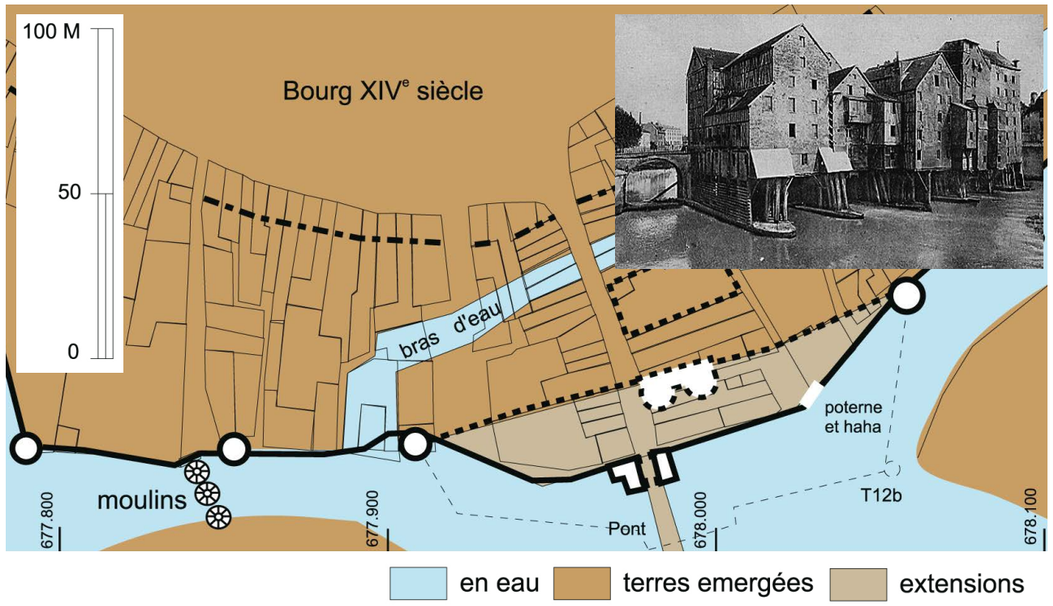


Fig. 302 – Situation des moulins médiévaux sur la rivière de Marne à Château-Thierry *(dessin F. Blary)* . En vignette : moulins sur pilotis de Meaux (incendiés en 1920).

qui attestent l'existence de cette digue mais nous avons d'autres documents qui font reculer l'ancienneté des moulins et, indirectement, de la digue : un acte de 1290 précise que l'abbaye de Val-Secret possédait des maisons assises à Château-Thierry, rue des Moulins. Cette rue qui prit le nom au xix^e^ siècle de Lefèvre-Maugras, menait directement à la rivière jusqu'en 1766, date à laquelle on décida de combler une partie du cours d'eau (actuelle place des États-Unis).

Aussi un moulin plus ancien aurait été installé sur la Marne en amont de Château-Thierry, mais sa localisation reste floue : dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin d'Epernay, un certain Sensuval, courtisan et favori du comte Eudes, est cité pour avoir donné à l'abbaye ce moulin vers le milieu du xi^e^ siècle (Nicaise, 1869). Apparemment, cette usine n'avait pas de lien juridique avec celles qui sont situées sous le pont de la ville, car l'abbaye de Saint-Martin d'Epernay n'apparaît pas dans la liste des détenteurs de droits sur ces derniers moulins.

Les moulins au xii^e^ siècle

Les moulins mentionnés dès 1155 sont difficiles à positionner immédiatement. Les fouilles du quartier Joussaume-Latour - rive droite - et de l'hôtel des trois Marchands - rive gauche - permettent d'envisager une rivière très large d'environ 110 m de large (pour seulement 60 m actuellement) encombrée d'îlots marécageux. Le débit et la hauteur d'eau de cette ample rivière au xii^e^ siècle ne paraissent pas aussi évidents à aménager que des petits cours d'eau. La topographie et la configuration de l'implantation de la communauté à cette période demeurent incertaines. La localisation de telles structures dans ces conditions reste *de facto* imprécise.

Les moulins au xiii^e^ siècle

Après l'extension de l'enceinte urbaine réalisée sous Thibaud IV de Champagne entre 1220 et 1236, leur situation est mieux renseignée. En tenant comte de l'analyse topographique de l'enceinte et du nom de la rue des moulins la position de cet ensemble hydraulique peut donc être restituée (voir fig.259). Les textes ne mentionnent pas exactement le nombre de ces moulins sur Marne. Mais en tenant compte de leurs positions et de la largeur moyenne d'un moulin, comprise entre 8 et 9 m (257), on peut estimer leur nombre à trois bâtiments maximum. Ces trois moulins occupaient le bras d'eau contenu par l'enceinte au nord, dans l'axe de la poterne et de la tour Bannière, et limité au sud par une île.

Philippe IV le Bel échange des terres contre deux moulins de Château-Thierry actionnés par la force hydraulique de petits ruisseaux (ru Ganache et ru des Praillons situés sur la rive droite de la Marne en aval du quartier Saint-Crépin) (258). Selon David

257 - *The international molinogical society, Actes du 5^e^ symposium*, 1984.

258 - En 1304, Philippe IV le Bel vidime l'échange qu'avait fait « Jean de Luquié d'un moulin sis à Chasteauthierry dessus le moustier Saint-Martin, le moulin qu'on die Adan » et toutes ses dépendances avec le roi qui lui avait cédé en compensation « un pré dessous Luquié » ; Pommier 1919, p.95

Jones, la raison essentielle de cette transaction consiste à pallier certaine défaillance des moulins disposés directement sur le cours de la rivière, à savoir «pour secours aux moulins de Marne quand la rivière est trop grant » (259).

Des données archéologiques difficilement accessibles

Si les textes mentionnent régulièrement des travaux d'entretien de digues liées à ces moulins fluviaux aux XIVe et XVe siècles, il semble que ces usines soient définitivement abandonnées au début du XVIe siècle et remplacées par un moulin unique disposé sur le pont à la fois plus commode à aménager et à entretenir. L'évolution de ce dernier est intimement lié à l'histoire du pont qui le reçoit, il ne nous paraît pas utile ici de revenir sur ce point ni sur la disparition des traces matérielles liées aux guerres et aux dragages des années 1950.

La conservation d'une petite partie de ces moulins médiévaux est cependant envisageable. La construction de la chaussée de la route royale n° 3 a considérablement réduit le cours de la rivière et a contribué au remblaiement de la partie de rivière anciennement barrée par ces moulins. Cependant le rétablissement de la navigation entre l'abandon de ces moulins en 1576 et la mise en place de la route royale en 1769 sous-tend un dragage partiel du fond de la rivière. Nous pensons que de telles structures ont pu néanmoins être préservées aux abords de l'enceinte urbaine. Situés sous l'actuelle place des États-Unis sous environ six mètres d'apport de terre, ils ont *de facto* échappé aux perturbations contemporaines (dragages des fonds de la rivière ou enfouissement des réseaux urbains). Si la conservation de vestiges de ces moulins médiévaux parait envisageable, ils n'en demeurent pas moins inaccessibles pour d'éventuelles investigations archéologiques.

Le moulin du Roi n'a, comme l'indiquait déjà Georges Pommier au début du XXe siècle (Pommier, 1909, p. 95), laissé aucune trace bâtie. Seul le nom a subsisté dans la microtoponymie du faubourg Saint-Martin, ce qui en permet la localisation.

Des prospections aériennes entreprises en 1955 ont permis de révéler l'existence de pieux et de pierres barrant la rivière au-dessous du pont de Château-Thierry (fig. 257) Roger Chevallier, l'auteur de cette découverte, pensait avoir trouvé un gué (Chevallier, 1991). Les travaux réalisés par Olivier Bauchet ont permis de déterminer qu'il s'agissait en fait d'une installation en rapport avec les moulins montés sur la rivière (Bauchet, 1993) : une digue établie obliquement sur la rivière pour alimenter leurs hydrauliques.

259 JONES (D.), « Le moulin pendant dans la France septentrionale », dans *The international molinogical society*, Actes du 5e symposium, 1984, p. 277-287.

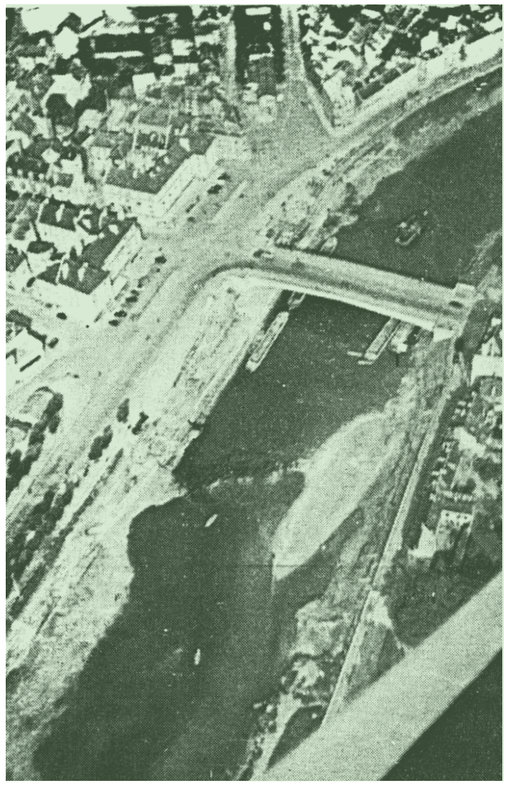


Fig. 303 – Vue aérienne du pont actuel et du pertuis lors d'une mise en « chômage» de la rivière de Marne en septembre 1955 *(Chevalier, 1962)*.

La fonction de la digue peut donc être résumée ainsi : les deux premières sections détournaient la masse d'eau vers les moulins et la dernière section, adossée à l'île, permettait de diriger le courant en évitant les affouillements qui auraient pu entamer l'île et dévier ainsi le bras droit de la Marne au sud des moulins. À l'abord immédiat des roues des moulins, le débit devait être important car à 127 m en amont, la largeur de la rivière approchait les 88 m, alors que le goulot d'étranglement, sur lequel on a pu installer les moulins, ne mesurait que 27 m. La présence de ces moulins, barrant totalement le bras droit de la Marne, sous-tend que la circulation des bateaux s'effectuait au sud de l'île. Cette circulation implique l'aménagement d'une ouverture pratiquée dans cette digue appelée : un pertuis. La dimension de ce pertuis qui est donnée par le plan de navigation du XVIIIe siècle (fig. n° 249), était de 7,50 m en amont et 9,30 m en aval, pour une longueur du passage voisine de 8 m. Ces plans ne figurent pas de fermeture. Au milieu du XVIe siècle ce passage se fermait par un vantail (260). Il s'agit d'une porte pivotante venant s'appuyer contre un butoir.

260 - Arch. nat., H4, 3162.

Après la destruction des moulins par la crue de 1576 et leur abandon, la navigation délaissa le pertuis, pour emprunter le bras droit ainsi dégagé. Le pertuis est remployé comme piège à poisson comme le stipule le procès-verbal d'évaluation de 1665-1674, où il est appelé « la pêcherie du faux pertuis». L'utilité publique de cette digue est une dernière fois rappelée dans un mémoire de 1746 puisqu'elle empêche la rivière de s'étendre dans la vallée inondable et de s'écouler trop tôt « ce qui rendrait encore dans deux lieues de terrain le passage presque à sec en été » (261). La construction de la route royale n°3 en 1769 implique la destruction et l'abandon définitif de l'ancienne chaussée médiévale des moulins de rivière à Château-Thierry.

Un *portus* médiéval ?

Les connaissances sur les ports de Château-Thierry restent très limitées. Les sources écrites ne le mentionne qu'une seule fois dans un acte de 1347-1348 attestant son existence (Longnon, 1914), mais nous ne savons ni où il se trouve, ni quels en sont les aménagements. Il faut attendre ensuite le début du XVIIe siècle pour avoir des informations supplémentaires. En 1616, deux ports se faisaient face en amont du pont : le port de la poterne, dit aussi port à plâtre qui se trouvait sur la rive droite, certainement à l'ouest de la tour qui jouxtait la poterne et le port de la Sonnerie, du côté des Filoirs (Barbey, 1870). D'après Georges Pommier, il y avait, aux Filoirs, deux ports : celui « à la bûche » et le second « à la thuile » (Pommier, 1920). Les gravures ou aquarelles du XIXe siècle n'indiquent aucun aménagement permanent dans ce secteur. Il s'agissait sans doute d'une simple grève d'échouage avec quelques éléments d'amarrage en bois. En dehors des toponymes indiquant la spécialisation de chaque port, on trafique également du bois de corde, des bûches de traverse, des fagots et du vin. Au XVIIIe siècle, et sans doute bien avant (262), on chargeait sur les ports de Château-Thierry du blé, du foin, de l'avoine... (263). À cette époque, un quai en pierre d'une longueur de 95 m a été construit en gros appareil. Il part du pont, côté rive droite et vient rejoindre l'enceinte urbaine. Aux deux extrémités, des escaliers facilitaient, sans doute, l'embarquement ou le débarquement des personnes. Ce quai imposant ne survit pas longtemps car, dès 1766, on construit par-dessus la fameuse Levée.

261 - Arch. nat., H4, 3021.2.

262 - D'après Bourquelot (Bourquelot, 1864, p. 296), le tarif des droits levés sur les marchandises qui se vendent à Paris à la fin du XIIIe siècle, indique que Châlons-sur-Marne et Château-Thierry fournissent du poisson à la population parisienne.

263 - Arch. dép. Aisne, C 1745.

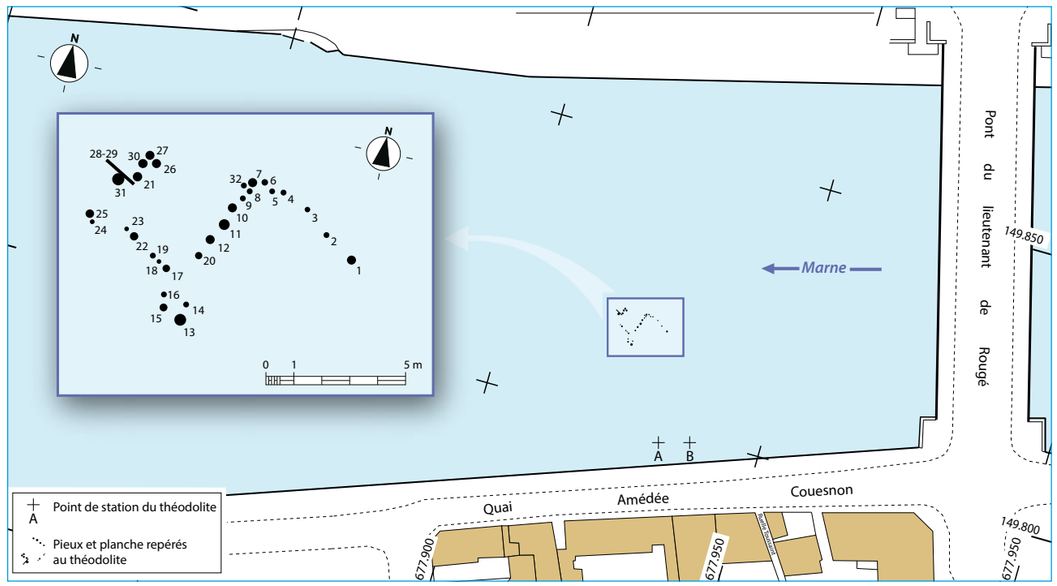


Fig. 304 – Pont et pertuis. Localisation des pieux du pertuis découvert lors d'une prospection subaquatique menée en 1992 *(dessin F. Blary et O. Bauchet* d'après Bauchet, 1993) .